

La population étrangère en Suisse

Edition 2005



**Età
Ville
Alter
Décès
Uomini
Divorzi
Familie
Männer
Divorce
Suissets
Decessi
Mobilité
Femmes
Stranieri
Mobilität
Todesfall
Hommes
Immigrés¹
Fécondité
Ausländer
Schweizer
Population
Divortialité
Emigration
Wanderung
Verwitwung
Emigrazione
Sterblichkeit
Naturalisation
Speranza di vita
Einbürgerung
Nationalität
Naissance
Migrantinnen
Zivilstand
Nuzialità
Mariage
Kinder
Heirat**

**Age
Stadt
Donne
Frauen
Nascite
Famiglia
Alterung
Wohnort
Migranti
Etat civil
Domicile
Mortalité
Domicilio
Habitants
Migration
Fecondità
Nuptialité
Minorenni
Scheidung
Nationalité
Migrazione
Nazionalità
Popolazione
Bevölkerung
Immigrazione
Einwanderung
Auswanderung
Naturalizzazione
Lebenserwartung
Espérance de vie
Vieillissement
Jugendliche
Immigration
Einwohner
Matrimoni
Etrangers
Bambini
Enfants
Geburt**

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 0** Bases statistiques et produits généraux
- 1** Population
- 2** Espace et environnement
- 3** Vie active et rémunération du travail
- 4** Economie nationale
- 5** Prix
- 6** Industrie et services
- 7** Agriculture et sylviculture
- 8** Energie
- 9** Construction et logement
- 10** Tourisme
- 11** Transports et communications
- 12** Monnaie, banques, assurances
- 13** Protection sociale
- 14** Santé
- 15** Education et science
- 16** Culture, société de l'information, sport
- 17** Politique
- 18** Administration et finances publiques
- 19** Criminalité et droit pénal
- 20** Situation économique et sociale de la population
- 21** Développement durable et disparités régionales et internationales

La population étrangère en Suisse

Edition 2005

Rédaction Fabienne Rausa, Martina Schläpfer

En collaboration avec Elisabetta Capezzali, Eric Crettaz, André Farine,
Marcel Heiniger, Katrin Labeau, Urs Meier,
Thierry Murier, Christophe Junker, Céline Schmid

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)



Office fédéral de la statistique (OFS)
Neuchâtel, 2005

Editeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Complément d'information:	Elisabeth Aebischer, Section Démographie et migration, OFS, Tél. 032 713 67 11 E-Mail: info дем@ bfs.admin.ch
Réalisation:	Fabienne Rausa et Martina Schlaepfer, OFS
Diffusion:	Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / E-mail: order@ bfs.admin.ch
Numéro de commande:	276-0500
Prix:	39 francs (TVA excl.)
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	1 Population
Langue du texte original:	Allemand et Français
Page de couverture:	typisch gmbh, Berne
Graphisme/Layout:	OFS
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2005 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISBN:	3-303-01207-5

Table des matières

Introduction	5	3	Marché du travail et éducation	49
Principaux résultats en bref	7	3.1	Activité professionnelle: vue d'ensemble	50
1 Aperçu historique	11	3.2	Situation dans la profession et activité	52
1.1 Evolution de la population résidante étrangère	12	3.3	Volume et durée de travail	54
1.2 Population née à l'étranger ou de nationalité étrangère	14	3.4	Chômage	56
1.3 Structure de la population résidante étrangère	16	3.5	Migration de main-d'œuvre	58
1.4 Naturalisation	18	3.6	Salaires	60
1.5 Main-d'œuvre étrangère	20	3.7	Formation	62
2 Démographie	23	4	Pauvreté, logement et santé	65
2.1 Etat et structure de la population résidante étrangère	24	4.1	Pauvreté	66
2.2 Autorisation de résidence	26	4.2	Logement	68
2.3 Durée de résidence	28	4.3	Santé	70
2.4 Domaine de l'asile	30	<hr/>		
2.5 Migrations internationales	32	<hr/>		
2.6 Mouvement naturel de la population	38	<hr/>		
2.7 Acquisition de la nationalité suisse	40	<hr/>		
2.8 Etrangers provenant de l'Union Européenne	42	<hr/>		
2.9 Comparaison internationale	44	<hr/>		
Annexes				
Définitions et sources				
Bibliographie				
Tableaux de base				
Liste des tableaux disponibles sur le CD-ROM				
123				

Introduction

La présence des étrangers en Suisse est un thème qui alimente régulièrement le débat politique notamment en matière d'immigration étrangère et d'intégration des étrangers. Le but de cette publication est de décrire cette population sur le plan démographique ainsi que sa situation sur le marché de l'emploi. Elle s'inscrit dans la série commencée par la publication «La Suisse: Terre d'immigration, société multiculturelle» (Haug, 1995).

La présente publication constitue une version revue et mise à jour de la publication «La population étrangère en Suisse – Edition 2004», qui a paru l'année dernière. Les données sont actualisées et mises à disposition sous forme de séries historiques qui documentent à long terme l'évolution de la population étrangère (les données avant 1975 sont néanmoins en grande partie lacunaires).

Contrairement à d'autres statistiques de la Confédération sur la population étrangère, cette publication dépeint une situation où sont représentées toutes les catégories d'étrangers. Elle présente une sélection d'indicateurs importants présentant, de manière simple, des phénomènes parfois complexes. Ce rapport constitue un outil moderne d'analyse de tendance dans le domaine des étrangers, des réfugiés et de l'asile. Il s'adresse autant au public intéressé qu'aux décideurs des milieux politiques, économiques ou administratifs.

Cette publication est réalisée à partir de données provenant de différentes sections de l'Office fédéral de la statistique (OFS) ainsi que d'autres offices fédéraux. Bien que nous nous concentrons sur les domaines de la démographie et du marché de l'emploi, nous reprenons un certain nombre de données structurelles sur les thèmes de la pauvreté, de la formation, du logement et de la santé.

Ce rapport a pour but de dresser un inventaire de la situation actuelle. L'accent est mis sur la présentation des dernières données disponibles datant, pour la plupart, de 2004.

Le chapitre des *principaux résultats en bref* présente les tendances de l'année 2004. Comme l'année dernière, nous avons volontairement renoncé à en commenter systématiquement le contenu. Nous avons préféré publier 27 doubles pages consacrées à des aspects particuliers de la statistique des étrangers, commentés par des textes courts et illustrés par des graphiques.

Nous présentons, dans le chapitre des *définitions et sources*, les concepts démographiques et les périodes de référence utilisés dans les tableaux. Les principes méthodologiques concernant les statistiques utilisées y sont également abordés. Il s'agit, d'une part, de la statistique annuelle de la population et, d'autre part, des statistiques du marché du travail. Les sources de données font également l'objet d'une description détaillée.

L'annexe des *tableaux de base* présente un nombre réduit de tableaux récapitulatifs qui donnent un rapide aperçu des chiffres-clés. La publication est accompagnée d'un CD-ROM qui, lui, contient l'ensemble des textes et des tableaux qui fournissent désormais toutes les données détaillées sous forme électronique. Ces tableaux sont destinés à répondre aux besoins des spécialistes, prêts à consacrer du temps à examiner et analyser des tableaux détaillés.

A l'avenir, de plus en plus de données détaillées seront également disponibles sur le site Internet de l'OFS (www.statistique.admin.ch).

Principaux résultats en bref

Légère croissance de la population résidante étrangère

En 2004, la population résidante étrangère a augmenté de 15'000 personnes (+1,0%) par rapport à l'année précédente, pour se fixer à 1'639'100 personnes. En outre, 185'500 frontaliers travaillent en Suisse. Alors que le nombre de titulaires d'autorisations de séjour et d'établissement augmente légèrement, le nombre de titulaires d'autorisation de séjour de courte durée progresse de manière significative: +57,4% chez les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée d'au moins une année, et +2,1% chez ceux bénéficiant d'une autorisation de courte durée de moins d'un an.

Fin 2004, 55'100 personnes (3,4% de tous les étrangers) relèvent du domaine de l'asile (livrets N et F). Le nombre de requérants d'asile (livret N) diminue de 23,1% et s'élève à 31'700 personnes. Le nombre de personnes admises à titre provisoire (livret F) augmente de 0,2% et atteint, à la fin de l'année 2004, 23'400 personnes.

Baisse de l'immigration et de l'émigration

Par rapport à l'année précédente, le nombre d'immigrations à long terme diminue (-8,6%, soit -6700 personnes) et concerne 71'200 personnes. On dénombre, en outre, 106'900 entrées de personnes au bénéfice d'une autorisation de séjour de courte durée de moins d'une année en Suisse (-11,5%), ainsi que 14'800 entrées de personnes relevant du domaine de l'asile (-31,3%). L'immigration totale diminue de 27'300 personnes (-12,4%), soit en tout 193'000 personnes. Près des deux tiers des immigrants de nationalité étrangère viennent en Suisse pour un séjour autorisé de moins d'un an. L'émigration ayant reculé de 5,5% par rapport à 2003, le solde migratoire diminue pour s'établir à 38'900 personnes contre 57'200 en 2003 et 66'700 en 2002.

Les retours au pays des étrangers, au bénéfice d'autorisation d'établissement permanent ou de longue durée, sont toujours d'actualité. En 2004, on enregistre 525 retours au pays pour 1000 immigrations. Le nombre d'émigrations concernant la population résidante permanente étrangère augmente légèrement par rapport à 2003. Au total, 53'000 étrangers résidants permanents ont émigré en 2004. La majeure partie des émigrants quittent la Suisse après un séjour relativement court. En effet, plus de la moitié (57,4%) des personnes rentrées dans leur pays ont vécu moins de cinq ans dans notre pays.

Une large palette de nationalités

Parmi la population résidante, l'accroissement de la part d'étrangers provenant de pays éloignés reste d'actualité. Le pourcentage de ressortissants d'états extra européens reste stable et s'établit à 14,6% (238'800 personnes). Une tendance se dessine depuis 1999 montrant que la population étrangère provenant des pays membres de l'UE15 immigre de plus en plus en Suisse (+19'200 personnes, soit +2,2%), alors que le nombre de personnes rentrées en Italie et en Espagne, d'où provenait autrefois la majeure partie de la main-d'œuvre étrangère, est toujours plus important (+2300) que celui des personnes arrivant de ces pays. L'immigration à long terme des ressortissants portugais a triplé depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes, passant de 4300 en 2001 à 13'500 en 2004. Ainsi, plus de la moitié de la population résidante étrangère (55,5%, soit 909'900 personnes) vient encore d'un Etat de l'UE15 ou de l'AELE. Sur ce point, la Suisse se distingue de la plupart des autres pays d'Europe occidentale, qui accueillent une majorité de ressortissants d'Europe de l'est, de Turquie et de pays non européens. En 2004, les Italiens forment toujours la principale communauté étrangère (307'700 personnes), suivis des citoyens de la Serbie et du Monténégro (211'300). Le nombre de personnes venant des

cinq Etats issus de l'ex-Yougoslavie diminue de 0,5 point et représente 22,4% de la population résidante étrangère en 2004.

La plupart des étrangers font de longs séjours en Suisse

Près d'un cinquième des étrangers (21,4%) sont nés en Suisse et appartiennent donc à la deuxième, voire à la troisième génération d'étrangers. On observe cependant d'importantes différences entre les nationalités. Si plus d'un tiers des ressortissants italiens ou turcs vivant en Suisse y sont nés, ce n'est le cas que de 11,5% des citoyens allemands et de 13,3% des citoyens français qui habitent chez nous. Plus du tiers (37,2%) des étrangers nés à l'étranger résident ici depuis au moins 15 ans et 16,9% y vivent même depuis plus de 30 ans. La quasi-totalité des Italiens et des Espagnols (respectivement 91,1% et 90,9%) bénéficient d'une autorisation d'établissement illimité.

Mariages mixtes en baisse

Les effets de la multiculturalité croissante de la population se reflètent aussi dans l'évolution des mariages et des naissances. En 2004, 14'000 mariages mixtes ont eu lieu, contre 14'300 l'année précédente; plus du tiers (35,5%) des unions concerne donc une personne de nationalité suisse et une personne de nationalité étrangère. Le nombre des naissances augmente légèrement par rapport à l'année précédente (73'100 contre 71'800). Le nombre d'enfants nés vivants dont l'un des parents au moins est étranger a légèrement augmenté, 29'700 en 2004, soit 46,8% de toutes les naissances vivantes chez les femmes mariées. Un quart environ (26,5%) des enfants nés en Suisse sont de nationalité étrangère. Cette proportion s'explique par un nombre important d'étrangères ayant entre 20 et 44 ans (49,2% contre 32,1% des Suisses) et par leur taux de fécondité (1,9 enfant par femme étrangère contre 1,3 chez les Suisses).

Naturalisations légèrement en hausse

En 2004, 35'700 personnes ont acquis la citoyenneté suisse (+261, soit 0,7% de plus que l'année précédente), contribuant à une légère progression de la population de nationalité suisse, ceci malgré l'excédent de décès et d'émigrations (9500 personnes). Toutefois, le taux brut de naturalisation suisse reste relativement faible (2,4%) en comparaison européenne. Malgré des conditions strictes, on estime à 823'100 le nombre d'étrangers qui pourraient se faire naturaliser aujourd'hui. Seraient concernés 79,4% des Italiens, 77,7% des Espagnols, 74,1% des Slovènes, 68,2% des Grecs, 64,1% des Croates et les deux cinquièmes des Allemands et des Français séjournant dans notre pays à long terme. L'appartenance à un pays de l'UE, l'interdiction de la double nationalité par le pays d'origine et les conditions parfois sévères à remplir dissuadent bon nombre d'étrangers de déposer une demande dans une commune suisse.

En comparaison internationale

La Suisse fait partie des pays européens qui comptent le plus d'étrangers par rapport à leur population totale. En 2004, ils représentent 21,8% de la population résidante. Si l'on fait abstraction des personnes effectuant un séjour de courte durée et de celles qui relèvent du domaine de l'asile, cette proportion descend à 20,2%. En Europe, seuls le Luxembourg et le Liechtenstein affichent des pourcentages plus élevés. Malgré la forte hausse des naturalisations depuis 2000, seule une petite partie des ressortissants étrangers en Suisse acquiert annuellement la nationalité.

Un actif occupé sur quatre est de nationalité étrangère

A la mi-2004, on compte 1,053 million d'étrangers actifs occupés en Suisse, soit une progression de 1,0% par rapport l'année précédente. Comme le nombre des travailleurs suisses a reculé de 0,1% durant la même période, atteignant les 3,123 millions, la part des étrangers dans la population active occupe progresse de 25,0% à 25,2%.

Le taux standardisé d'actifs occupés s'élève, pour les étrangers, à 67,2% au milieu de l'année 2004. En raison d'une proportion plus importante de retraités, il ne se chiffre qu'à 63,7% pour la population suisse. Si l'on considère la population en âge de travailler, le taux d'actifs occupés est en revanche plus élevé chez les Suisses que chez les étrangers (78,9% contre 72,2%).

Les travailleurs étrangers sont plus jeunes et occupent plus rarement des emplois à temps partiel

A maints égards, la structure de la population active occupée étrangère se distingue de son équivalent suisse. Les travailleurs étrangers sont généralement plus jeunes. En 2004, 58,3% des étrangers ont moins de 40 ans contre 45,8% des Suisses. Par ailleurs, la part des femmes est nettement plus basse chez les étrangers (38,5%) que chez les Suisses (46,4%).

Le travail à temps partiel est moins répandu chez les étrangers que chez les Suisses. Au milieu de l'année 2004, 22,9% des actifs occupés étrangers travaillent à temps partiel contre 33,9% des Suisses. Cette différence est plus manifeste chez les femmes (59,2% des Suisses contre 46,9% des étrangères). Du fait que les actifs occupés étrangers sont moins nombreux à travailler à temps partiel, ils réalisent une part du volume total de travail plus élevée (26,1% en 2003). Cependant, on observe de grandes différences selon les branches économiques: dans l'hôtellerie et la restauration, par exemple, les ressortissants étrangers ont accompli plus de la moitié (52,6%) du total des heures de travail. Par contre, dans l'administration publique (8,1%) ainsi que dans l'agriculture et la sylviculture (7,7%), leur contribution au volume du travail est très modeste.

Salaires et situation dans la profession: les disparités existent aussi entre étrangers

Il n'existe pas seulement des disparités notables dans les professions exercées entre Suisses et étrangers, mais aussi entre ces derniers en fonction de leur nationalité. Au deuxième trimestre 2004, près d'un tiers (32%) des Européens du nord et de l'ouest travaille dans les «professions de santé, enseignement, scientifiques».

Chez les actifs occupés de nationalité Suisse, cette proportion est de 22%. Inversement, on trouve une part importante de ressortissants des pays du sud de l'Europe (21%) et des pays balkaniques occidentaux (26%) dans les «professions d'industrie, arts et métiers». La part correspondante est nettement plus faible chez les Européens du nord et de l'ouest (8%), mais aussi chez les Suisses (12%).

Les ressortissants des pays du nord et de l'ouest de l'Europe sont surreprésentés parmi les cadres. Chez ces derniers, la part des personnes exerçant des fonctions dirigeantes se monte à 42% contre 30% parmi les actifs occupés de nationalité suisse (29% pour l'ensemble des étrangers).

Ces différences se reflètent également dans les salaires. En 2004, la moitié des salariés d'Europe du nord et de l'ouest gagne plus de 7000 francs par mois (brut, pour un poste à plein temps). Cette valeur médiane s'élève chez les travailleurs suisses à environ 6100 francs, chez les ressortissants d'Europe du sud à 5000 francs et à 4500 francs chez les étrangers originaires de l'ouest des Balkans et des pays candidats à l'UE.

Le chômage est nettement plus répandu chez les étrangers que chez les Suisses

Les travailleurs étrangers subissent plus les conséquences de la mauvaise conjoncture que les Suisses. A la fin du premier semestre 2004, 59'200 étrangers sont inscrits au chômage. Le taux de chômage de la population active de nationalité étrangère s'élève à 6,6%, dépassant ainsi nettement celui des Suisses (2,6%). Les étrangers cumulent souvent les risques de se retrouver sans travail. Souvent peu qualifiés, ils travaillent aussi plus fréquemment dans des branches particulièrement dépendantes de l'évolution conjoncturelle.

Les étrangers sont en moyenne plus touchés par la pauvreté

Les étrangers sont proportionnellement plus souvent touchés par la pauvreté que les Suisses. Cela tient essentiellement au fait que, parmi eux, la part des personnes sans formation postobligatoire est plus élevée. En outre, ils travaillent plus souvent dans des conditions de travail atypiques et fréquemment dans des branches où le niveau des salaires est bas.

Participation différenciée des jeunes étrangers aux niveaux de formation postobligatoire

Plus le degré d'instruction est élevé, moins les étrangers sont présents. C'est notamment le cas des jeunes originaires de pays ayant alimenté la deuxième vague d'immigration (ex-Yougoslavie, Turquie, Portugal). Ils sont proportionnellement moins nombreux au degré secondaire II (48% contre 75% pour les Suisses). Le type de formation choisie fait aussi ressortir des différences à ce niveau. L'apprentissage professionnel revêt ainsi une plus grande importance pour les jeunes venant du sud de l'Europe que pour les Suisses.

Des taux de mortalité différents chez les Suisses et chez les étrangers

Sur le plan de la santé aussi, on observe des disparités. Les étrangers en âge de travailler ont un taux de mortalité plus faible que les Suisses. A la retraite, l'écart s'atténue sans disparaître complètement. Par contre, le taux de mortalité des étrangers est plus élevé chez les nourrissons de moins d'un an.

1 Aperçu historique

1.1 Evolution de la population résidante étrangère

La population résidante étrangère en Suisse a beaucoup fluctué au cours du 20^e siècle, en fonction de la situation économique et politique du moment.

Avant 1914, une première immigration significative intervient dans le cadre de la 2^e révolution industrielle et de la mise en chantier du réseau ferroviaire. Les étrangers peuvent alors s'établir librement en Suisse et disposent d'une grande liberté professionnelle.

Durant et après la Première Guerre mondiale, la proportion de la population étrangère diminue fortement. La libre circulation prend fin, la venue et le séjour des étrangers sont étroitement contrôlés et limités. De 1919 à 1939, le développement économique est modéré et ne fait plus appel à de gros effectifs de main-d'œuvre. Les crises économiques de 1920-1922 et des années 1930 multiplient le nombre des chômeurs. En vertu de nouvelles dispositions législatives, les cantons restreignent ou refusent l'établissement de salariés étrangers. La population résidante étrangère passe de 14,7% de la population totale en 1910 à 10,4% en 1920, 8,7% en 1930 et 5,2% en 1941 (graphique G1.1.1).

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la Suisse est confrontée à une forte pénurie de main-d'œuvre. Avec le premier accord de recrutement signé entre la Suisse et l'Italie, en 1948, s'ouvre une période de forte immigration;

d'abord les Italiens, suivis des Espagnols, des Portugais et des Yougoslaves. Le caractère principal de cette immigration est son aspect temporaire selon le principe de rotation. Les saisonniers qui entrent en Suisse ne sont autorisés à demeurer sur le sol helvétique que pendant 9 mois. A partir de 1964, les autorités et les milieux dirigeants de l'économie se rendent compte que le recours à la main-d'œuvre étrangère n'est pas un phénomène passager, mais qu'il est devenu structurel, d'où l'abandon progressif de la théorie de la rotation au profit de celle de l'intégration et de l'assimilation. Il s'agit dès lors de faciliter un séjour durable, d'envisager même la naturalisation.

La période qui suit est marquée par des années de récession de 1975 à 1979 et en 1983. La Suisse réussit à exporter son chômage en ne renouvelant pas certains permis et en ne remplaçant pas ses migrants. Néanmoins, la part de la population étrangère ne cesse de croître, franchissant pour la première fois le seuil des 20% en 1994. Depuis 1996, toutefois, le taux annuel de croissance de la population résidante étrangère a fortement ralenti (graphique G1.1.2).

Définitions:

Sont incluses dans *la population résidante étrangère* toutes les personnes de nationalité étrangère résidant en Suisse à un moment donné, quels que soient leur nationalité, leur durée de résidence et leur type d'autorisation de résidence.

Les personnes n'ayant pas de domicile officiel en Suisse, telles que les frontaliers travaillant en Suisse, les touristes, les personnes en visite ou en voyage d'affaires, ne sont pas comptées dans la population résidante étrangère.

Tableaux:

P01F-P03F
T0101F, T0103F

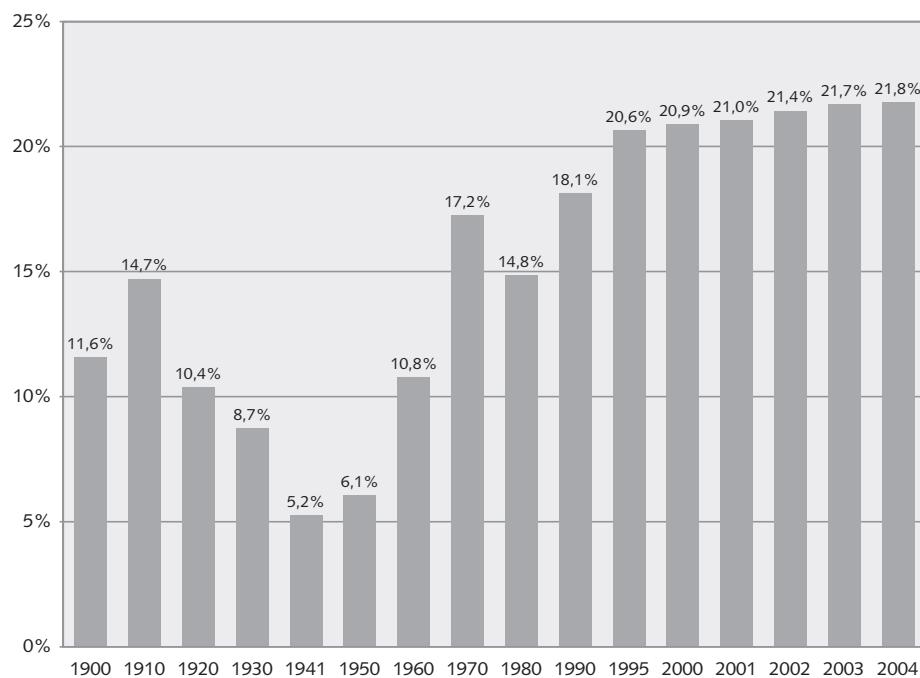
Sources:

OFS/RFP, OFS/PETRA

1.1 Evolution de la population résidante étrangère

Evolution de la proportion d'étrangers dans la population résidante en Suisse, de 1900 à 2004

G 1.1.1

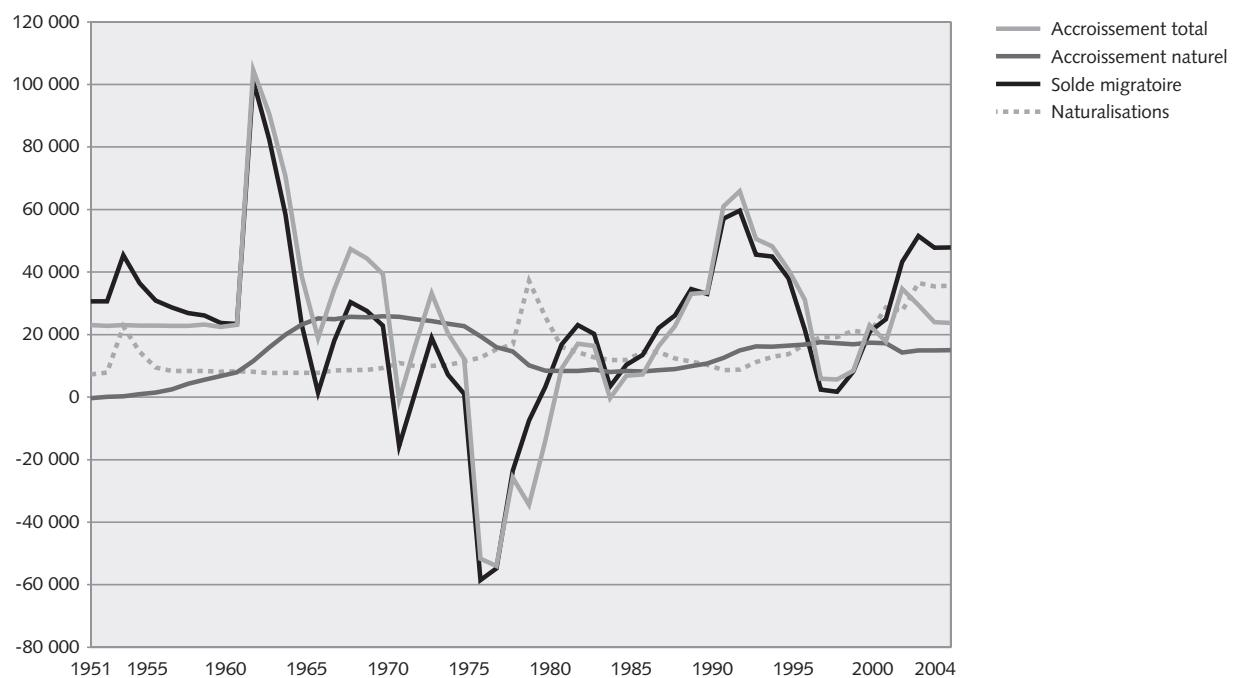


Sources: OFS/ESPOP & OFS/PETRA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Variation de l'effectif de la population résidante permanente étrangère, de 1951 à 2004

G 1.1.2



Sources: OFS/ESPOP & OFS/PETRA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

1.2 Population née à l'étranger ou de nationalité étrangère

A l'exception de 1930 où le nombre d'étrangers de nationalité étrangère et celui des étrangers nés à l'étranger était à peu près équivalent, les étrangers résidant en Suisse de nos jours sont majoritairement nés à l'étranger et ont immigré par la suite en Suisse.

Avant 1930, le taux d'étrangers est supérieur au taux de migrants, ce qui est essentiellement dû à la liberté d'établissement dont disposent les étrangers à cette période-là (graphique G1.2.1). Comme les naturalisations sont coûteuses et difficiles et leurs avantages pas toujours évidents, la nationalité est conservée de génération en génération.

Dans les années 20-30, les crises économiques multiplient le nombre de chômeurs. La Suisse cesse d'être un pôle d'attraction. La population résidante étrangère passe de 14,7% en 1910 à 5,2% en 1941.

Dès 1941, la tendance s'inverse. Le taux de migrants devient supérieur au taux d'étrangers en Suisse. A partir de 1950, en raison de la situation économique favorable, la Suisse fait appel à un nombre considérable de travailleurs étrangers, mais les immigrants ne sont autorisés à demeurer sur le sol helvétique que pendant une période limitée.

Dans la moitié des années 60, la politique de rotation fait progressivement place à une politique d'intégration et d'assimilation. Le séjour durable des travailleurs étrangers est facilité, notamment en autorisant plus largement le regroupement familial. En outre, une politique migratoire fondée sur les quotas d'actifs est introduite en 1970. En conséquence, la population étrangère totale augmente plus rapidement que la population étrangère active.

Ainsi, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la Suisse est devenue un pays d'immigration, avec un solde migratoire presque constamment positif, à l'exception des années 1970 et 1975 à 1977.

En 2000, les personnes de nationalité étrangère résidant en Suisse proviennent, en grande partie, de pays européens (82%). Parmi la population immigrée, un tiers est composé de Suisses (graphique G1.2.2).

La naturalisation, indicateur important en matière d'intégration, influence également l'évolution de la population de nationalité étrangère. L'entrée en vigueur de la révision du droit de filiation (1978) et du droit de cité des conjoints (1992) simplifie la procédure d'acquisition de la nationalité suisse. Le taux d'étrangers demeure toutefois élevé même si, depuis 1992, le nombre de demandes de naturalisations est en augmentation, car il est constamment compensé par l'immigration.

Définitions:

Toute personne qui a une nationalité autre que la nationalité suisse fait partie de **la population de nationalité étrangère**. Toute personne née à l'étranger et résidant actuellement en Suisse fait partie de **la population immigrée**.

Taux d'étrangers: Nombre de personnes de nationalité étrangère par rapport à 100 personnes de la population totale.

Taux de migrants: Nombre de personnes nées à l'étranger (= migrants) par rapport à 100 personnes de la population totale.

Tableaux:

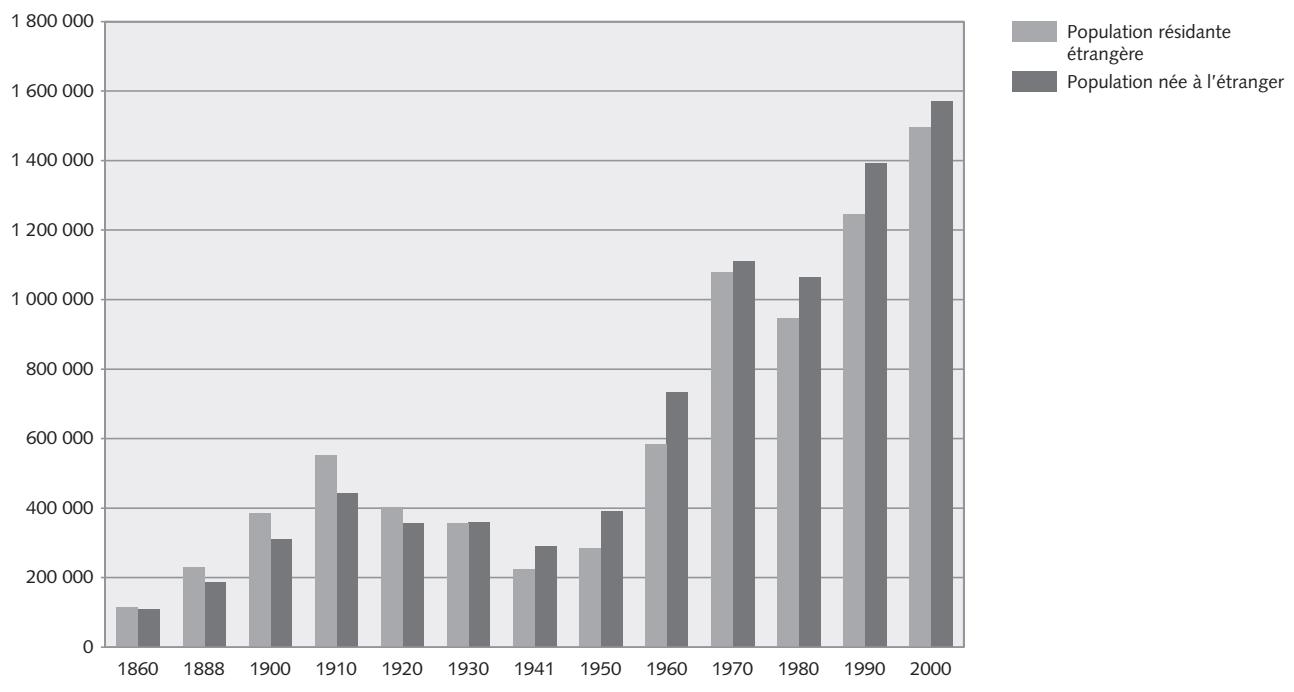
P03F
T0102F-T0108F

Source:

OFS/RFP

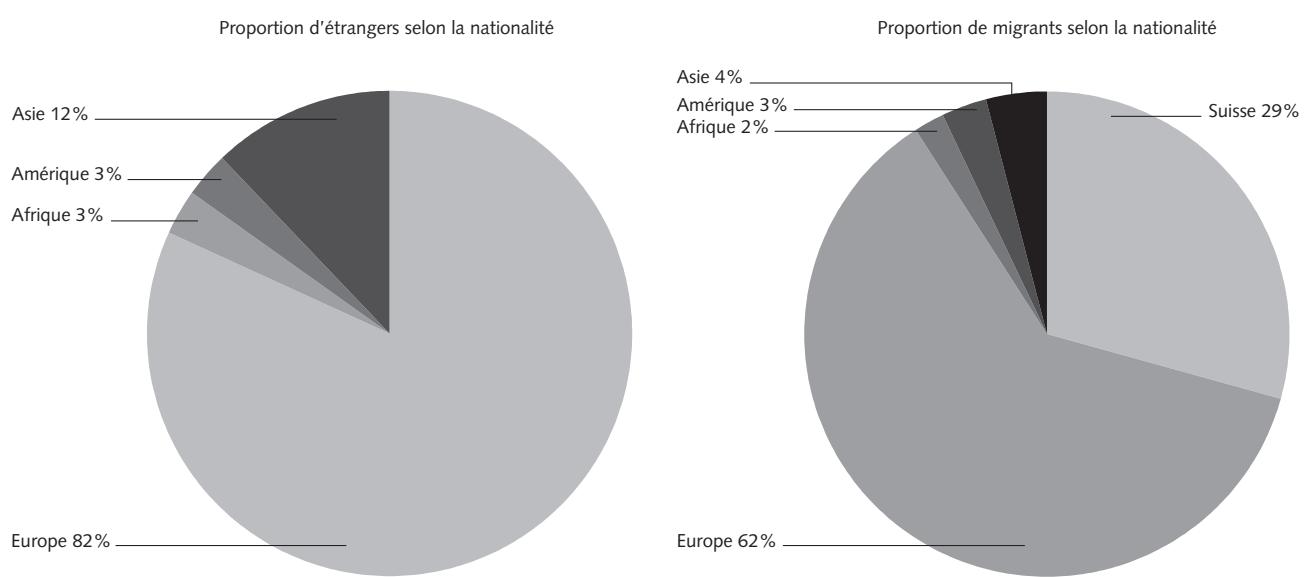
1.2 Population née à l'étranger ou de nationalité étrangère

Population résidante étrangère et population née à l'étranger, de 1860 à 2000 G 1.2.1



Comparaison du taux d'étrangers et de migrants selon la nationalité, en 2000

G 1.2.2



1.3 Structure de la population résidante étrangère

Dans sa grande majorité, la population étrangère résidant en Suisse est européenne. Si, au début du siècle passé, 96% des étrangers provenaient des pays limitrophes, ils ne sont plus que 35,5% en 2004. Par contre, la proportion des étrangers qui viennent de pays n'appartenant pas aux bassins traditionnels de recrutement est en augmentation.

Au début du 20e siècle, 96% des étrangers proviennent des pays voisins. Les ressortissants des divers états allemands forment le pourcentage le plus élevé. Il s'agit essentiellement d'ouvriers artisans qui constituent, dans quelques villes, une proportion importante de tailleurs, de cordonniers et de charpentiers. Une petite proportion de Français établis en Suisse romande constitue également un groupe bien intégré et de composition sociale proche de celle de la population suisse. Les Italiens s'imposent de plus en plus comme troisième groupe d'étrangers résidant en Suisse. Une grande partie d'entre eux s'engage comme terrassiers et manœuvres dans la construction des chemins de fer et des premières usines hydro-électriques. Finalement, une proportion plus petite d'étrangers est constituée d'étudiants qui sont attirés par les universités helvétiques, notamment par les facultés de médecine, et qui repartent une fois leurs études achevées.

La proportion d'étrangers provenant des pays limitrophes passe de 87% en 1960, à 62% en 1980 et à 35,5% en 2004. Ce recul s'accélère à partir des années 80, sous l'effet conjugué de deux facteurs opposés: les citoyens des pays voisins sont toujours plus nombreux à rentrer chez eux, alors que de nouveaux travailleurs arrivent essentiellement

du Portugal, d'ex-Yougoslavie et du Royaume-Uni. La part des Italiens dans la population étrangère a fortement diminué depuis 1970, année où elle se chiffrait à 54% (583'000 personnes). Aujourd'hui, seuls 18,8% des étrangers sont de nationalité italienne. Malgré les nombreux retours au pays et les naturalisations au cours des années 1990, la communauté italienne reste cependant l'une des plus importantes en Suisse. D'autres communautés étrangères ont pris, dans les années 1990, une importance considérable. Près d'un étranger sur quatre est aujourd'hui originaire d'un Etat de l'ancienne Yougoslavie. La proportion des étrangers extra européens reste faible en comparaison internationale (graphique G1.3.1).

La population étrangère n'est plus systématiquement à dominante masculine comme au début du 20^e siècle. Résultat d'une migration de nature familiale depuis 1990, la répartition selon le sexe de la population étrangère s'est donc fortement équilibrée. On remarque, néanmoins, des caractéristiques nationales; les populations allemandes, portugaises, italiennes et africaines sont à dominante masculine et les communautés américaines, asiatiques et de l'Europe du sud-est à dominante féminine (graphique G1.3.2).

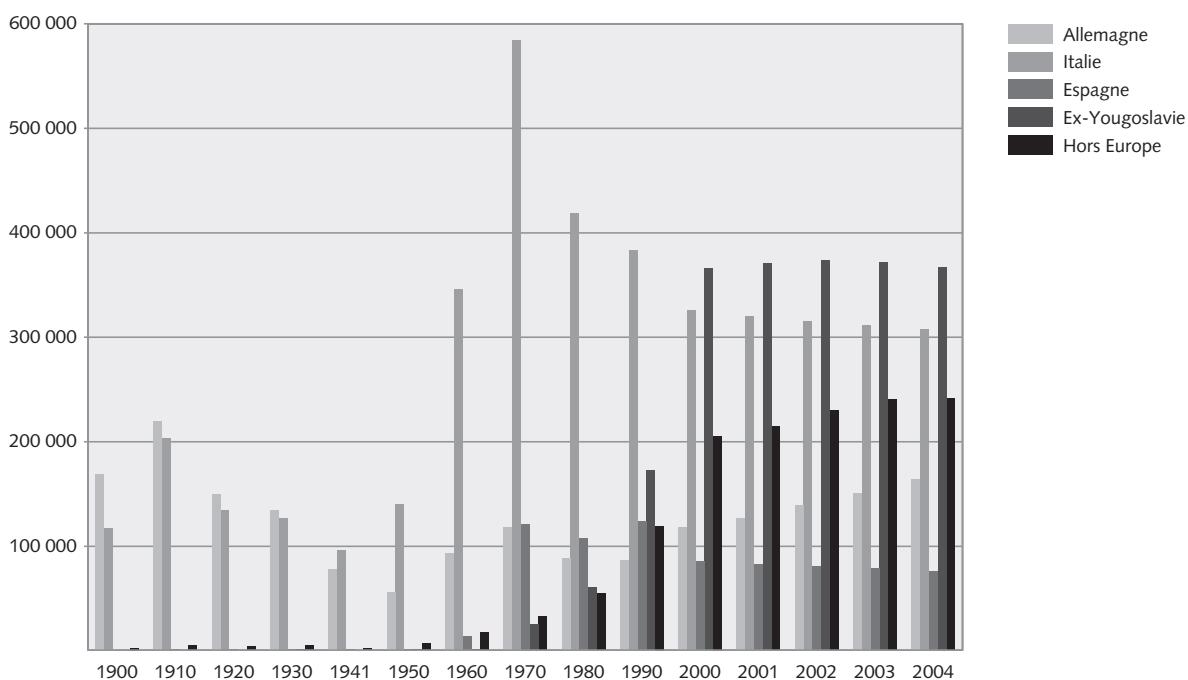
Tableaux:
P01F-P03F, P05F-P07F
T0101F-T0103F

Sources:
OFS/RFP, OFS/ESPOP

1.3 Structure de la population résidante étrangère

Population résidante étrangère selon la nationalité, de 1900 à 2004

G 1.3.1

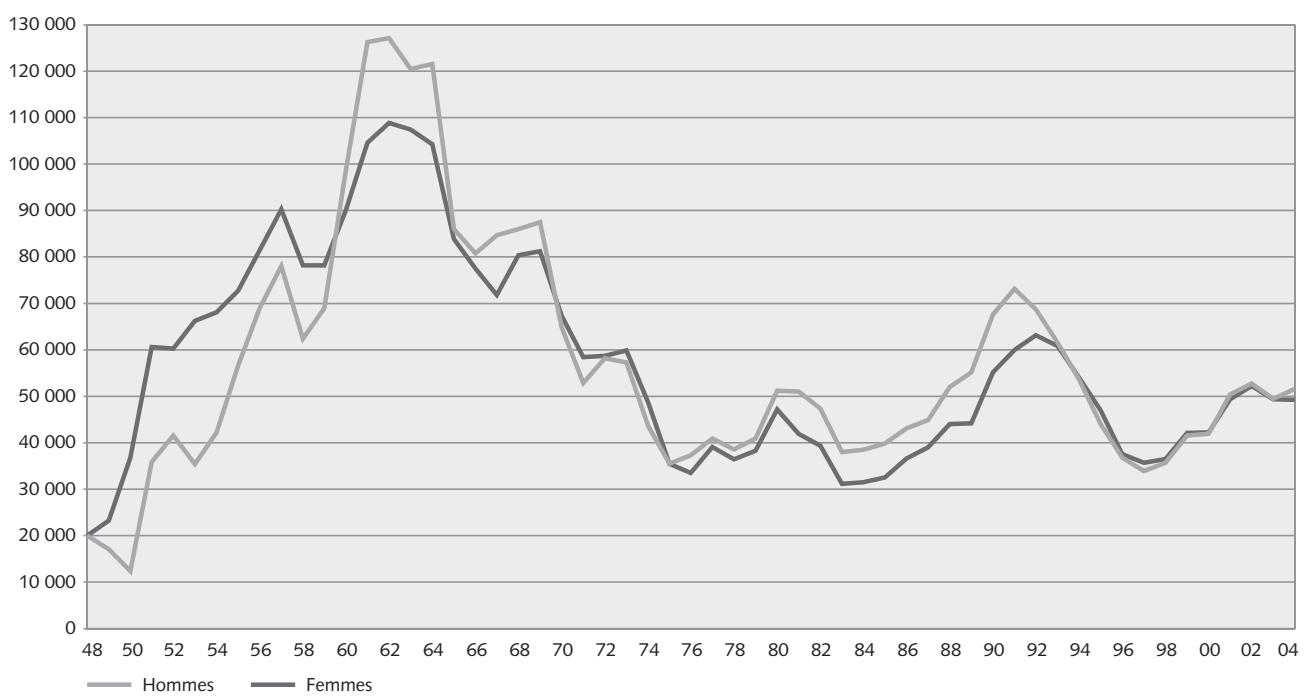


Source: OFS/PETRA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Evolution de l'immigration de la population résidante permanente de nationalité étrangère selon le sexe, de 1948 à 2004

G 1.3.2



Source: OFS/PETRA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

1.4 Naturalisation

Comparée à l'effectif de la population étrangère résidante permanente, la proportion d'étrangers obtenant le passeport suisse reste toutefois faible en Suisse. Vraisemblablement, l'appartenance à un Etat de l'UE15, l'interdiction de la double nationalité et les exigences parfois sévères sont autant de facteurs qui retiennent nombre d'étrangers de se faire naturaliser.

L'évolution des acquisitions de la nationalité suisse fluctue selon les décisions juridiques et le contexte politique (graphique G1.4.1). Ainsi, une première augmentation d'acquisitions de la nationalité suisse en 1953 et 1954 est provoquée par la réintégration de la nationalité pour les femmes nées Suisses, mais mariées à un étranger. Avant, ces femmes perdaient la nationalité suisse au moment du mariage. En 1978 et 1979, une augmentation a également lieu suite à la reconnaissance de citoyenneté des enfants nés de femmes de nationalité suisse mariées à un étranger.

La modification de la loi sur la nationalité, en 1992, explique en partie l'augmentation récente du nombre des acquisitions de nationalité. Malgré une interruption en 2001, le nombre de naturalisations continue à progresser; il a presque triplé de 1993 à 2004 (passant de 12'900 à 35'700). Ce bond s'explique d'une part par la nette augmentation des demandes enregistrées les années précédentes et, d'autre part, par une certaine simplification des procédures cantonales et communales et une réduction des dossiers en attente sur le plan fédéral.

Au cours des années 1980, les femmes sont plus nombreuses à obtenir le passeport suisse que les hommes (graphique G1.4.2). La proportion de naturalisations féminines augmente jusqu'à atteindre 64% en 1991, contre 53% en 1981. En 1992, elle chute à 34%, en raison de la modification de la législation sur l'acquisition de la nationalité suisse, les femmes étrangères n'obtenant plus automatiquement le passeport suisse par mariage avec un citoyen suisse. De 1992 à 1997, les hommes sont plus nombreux que les femmes à se faire naturaliser. En 2004, les naturalisations féminines sont majoritaires et s'élèvent à 52,4%.

La naturalisation ordinaire est toujours le mode d'acquisition de la nationalité suisse le plus fréquemment utilisé. En 2004, plus des trois quarts des passeports suisses sont obtenus par cette procédure. Jusqu'en 1991, le mariage avec un citoyen suisse constituait le deuxième mode d'acquisition de la nationalité suisse le plus fréquemment utilisé. En 1991, les femmes étaient même plus nombreuses à obtenir le passeport suisse par mariage (47%) que selon la procédure de naturalisation ordinaire (42%). Depuis 1992, les femmes ne peuvent plus acquérir la nationalité suisse par mariage, mais les conjoints étrangers de citoyen(ne)s suisses peuvent utiliser la procédure de naturalisation facilitée. Les hommes sont les premiers à en faire usage: de 1992 à 1994, ils sont plus nombreux à se faire naturaliser selon la procédure facilitée que selon la procédure ordinaire. La naturalisation facilitée est utilisée par 21,6% des personnes naturalisées en 2004.

Définitions:

Modes d'acquisition de la nationalité suisse: naturalisation ordinaire, naturalisation facilitée, réintégration, constatation de la nationalité suisse, adoption par un citoyen ou une citoyenne suisse (pour un enfant mineur étranger). La nationalité suisse repose sur le

principe du droit du sang: elle ne peut être acquise automatiquement que par filiation de parent suisse.

L'obtention de la nationalité suisse par filiation n'est pas comprise dans la statistique des acquisitions de la nationalité suisse.

Taux brut de naturalisation;

(graphique G1.4.1)
cf. définition dans le chapitre
2.7

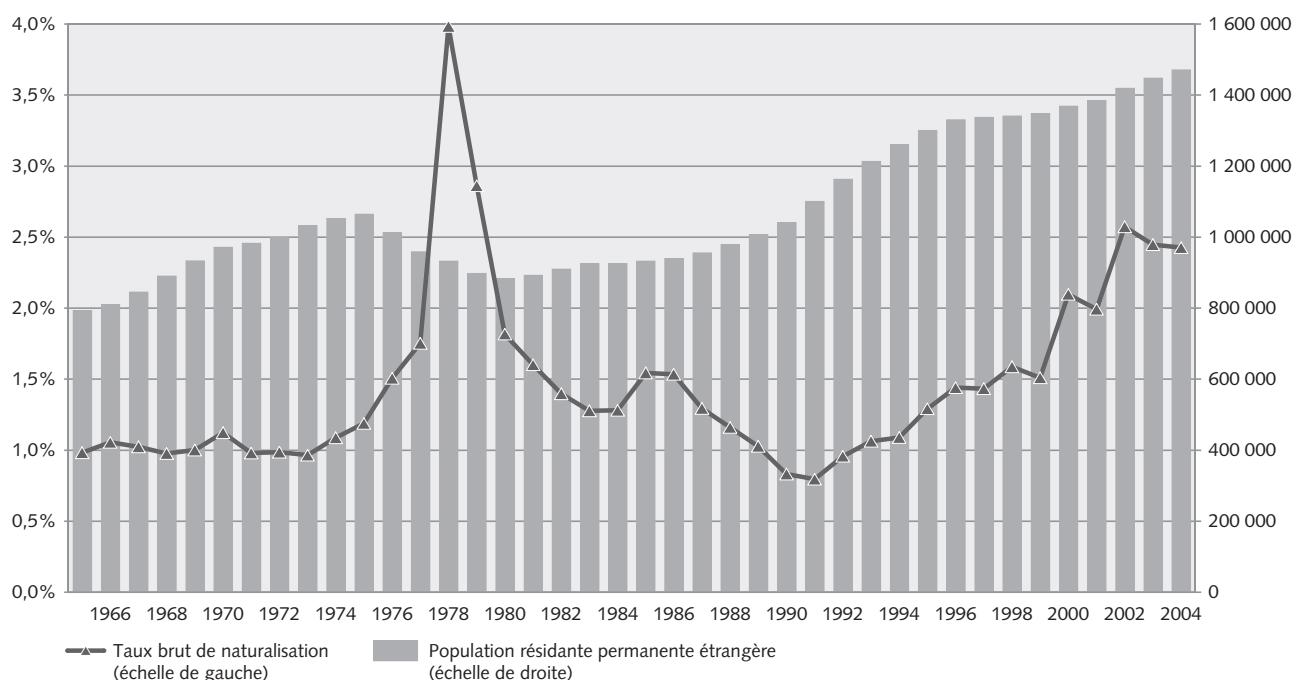
Tableaux:

P06F
T0111F
Sources:
OFS/PETRA, ODM/RCE

1.4 Naturalisation

Taux brut de naturalisation, de 1965 à 2004

G 1.4.1

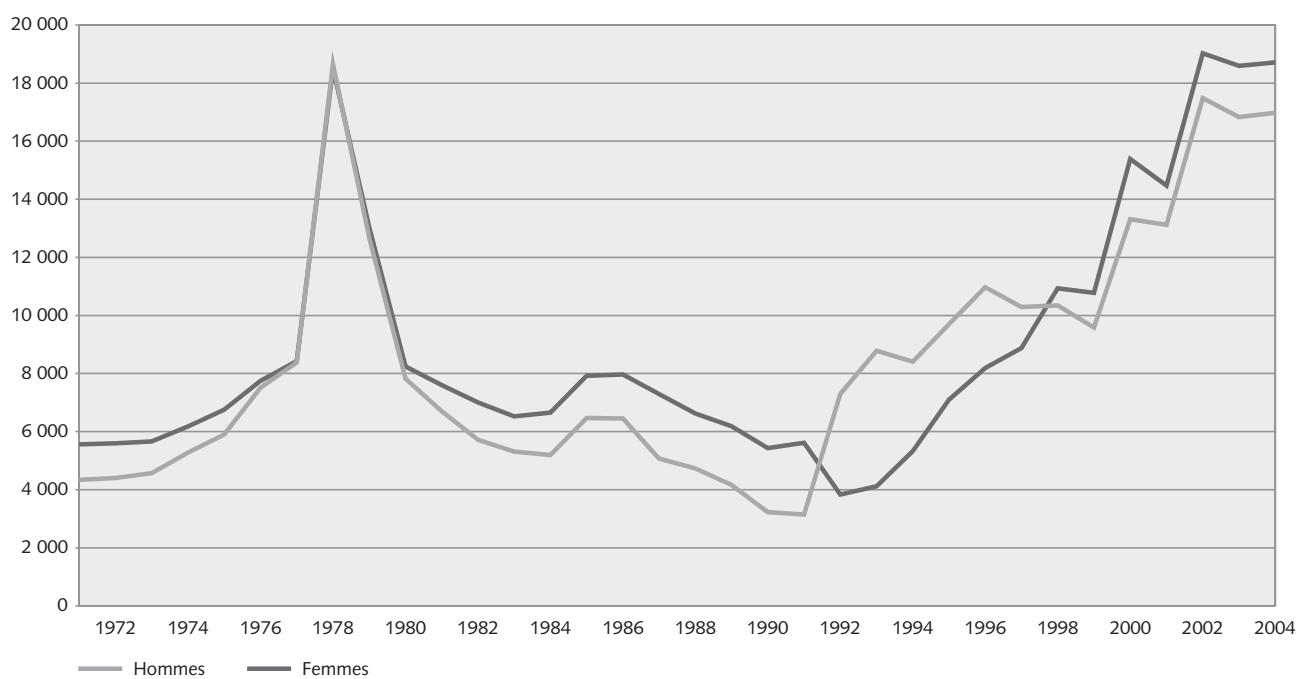


Source: OFS/PETRA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Evolution des acquisitions de la nationalité suisse par sexe, de 1971 à 2004

G 1.4.2



Source: OFS/PETRA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

1.5 Main-d'œuvre étrangère

Durant toute l'**histoire de la Suisse moderne**, la présence de la main-d'œuvre étrangère est étroitement liée à la situation économique du pays. Si la pratique consiste, jusqu'au début des années quatre-vingts, à faire venir les travailleurs étrangers ou à les renvoyer dans leur pays au gré de l'évolution conjoncturelle, la part toujours plus importante occupée au fil des ans par les travailleurs titulaires d'une autorisation de résidence de longue durée modifie passablement le rôle tenu par les étrangers sur le marché du travail.

Durant toute l'**histoire de la Suisse moderne**, la présence de la main-d'œuvre étrangère est étroitement liée à la situation conjoncturelle du pays. L'essor économique que connaît la Suisse de la deuxième moitié du 19e au début du 20e siècle conduit à une arrivée massive de travailleurs étrangers: de 9,4% de la population active occupée en 1888, la part de travailleurs étrangers passe à 13,4% en 1900 et à 16,7% en 1910. La Première Guerre mondiale et la situation de suspicion à l'égard des étrangers qui en découle, met un premier frein à la progression de la main-d'œuvre étrangère. Leur part dans la population active occupée retombe à 11,6% en 1920. Entre les deux guerres, les autorités fédérales édictent des lois réglementant de façon stricte la présence étrangère sur sol helvétique, notamment la loi sur les étrangers introduisant une différenciation des types d'autorisation de résidence, et créent l'office central de police des étrangers. En liant l'autorisation de séjourner en Suisse à un permis de travail, l'économie pèse désormais de tout son poids sur la décision d'accorder ou non un droit de séjour. Cette législation restrictive, mise en place dans un contexte de crise économique mondiale, rend improbable un nouvel afflux de main-d'œuvre étrangère. La part de cette dernière parmi l'ensemble des travailleurs en Suisse n'atteint plus que 10,8% en 1930.

Durant la Seconde Guerre mondiale, la Suisse ferme ses frontières et bon nombre de ses travailleurs étrangers quittent le pays (ils ne représentent plus que 5,7% des travailleurs en 1941). Dès la fin du conflit, les autorités fédérales appliquent rigoureusement les mécanismes de la loi sur les étrangers qui consistent à adapter l'effectif des travailleurs étrangers aux besoins réels de l'économie. Les étrangers remplissent ainsi parfaitement leur rôle de «souffre-douleur conjoncturelle», leur nombre et tout particulièrement celui des saisonniers variant au gré des ralentissements et des accélérations de la conjoncture.

Au début des années soixante, face au boom de l'économie et afin de pallier la pénurie de main-d'œuvre indigène, la Suisse connaît une intense immigration. De 16,4% de la population active occupée en 1960, la part de travailleurs étrangers passe à 23,3% en 1963 et à 25,6% en 1972, ceci en dépit de nouvelles mesures politiques restrictives dont le but est d'éviter une surchauffe conjoncturelle (fixation d'un

pourcentage maximum d'étrangers par entreprise, contingements). Parallèlement, le peuple suisse rejette, en 1970 et 1972, deux initiatives populaires qui visent à restreindre le nombre d'étrangers en Suisse. La hausse du nombre de travailleurs étrangers se poursuit jusqu'à la crise pétrolière des années septante, qui plonge le monde dans la première récession d'après-guerre. Pour éviter une explosion du chômage, les permis échus des saisonniers, des titulaires d'autorisation de séjour et des frontaliers ne sont pas renouvelés et les étrangers quittant le pays de leur propre gré ne sont pas remplacés. Ces mesures protectionnistes entraînent une diminution du nombre de travailleurs étrangers (-217'000 personnes) entre 1973 et 1977, leur part dans la population active retombant à 20,4% au plus profond de la crise.

Au cours des années quatre-vingts, la main-d'œuvre étrangère s'adapte toujours à la conjoncture. En baisse durant le ralentissement des années 1982-1983, puis en hausse durant la deuxième partie des années 1980, la proportion de travailleurs étrangers parmi la population active occupée atteint, au début des années nonante, les niveaux d'avant la crise pétrolière (25,1% des travailleurs étrangers en 1990). Leur situation légale s'est cependant améliorée puisqu'une majorité d'entre eux bénéficient désormais d'une autorisation de séjour de longue durée (seul un cinquième est dans cette situation en 1970) et ne sont dès lors plus contraints de quitter la Suisse au moindre ralentissement conjoncturel.

Les étrangers subissent la crise des années nonante de plein fouet, leur taux de chômage étant au plus haut. En moyenne, 10,7% de la population active étrangère est au chômage en 1997 contre 3,6% chez les Suisses. Si leur forte présence dans le secteur de l'industrie leur permet de bénéficier de la reprise survenue entre 1998 et 2001, ils sont aussi les premiers touchés lorsque l'économie recommence à ralentir.

L'entrée en vigueur, le 1er juin 2002, de l'accord bilatéral entre la Suisse et l'Union Européenne (UE) sur la libre circulation des personnes, avec des mesures telles que l'abandon du statut de saisonnier ou le prolongement à cinq ans des autorisations de séjour des ressortissants de l'UE et de l'AELE, ouvre probablement un nouveau chapitre dans les relations entre la Suisse et sa main-d'œuvre étrangère.

Tableau:

P11F

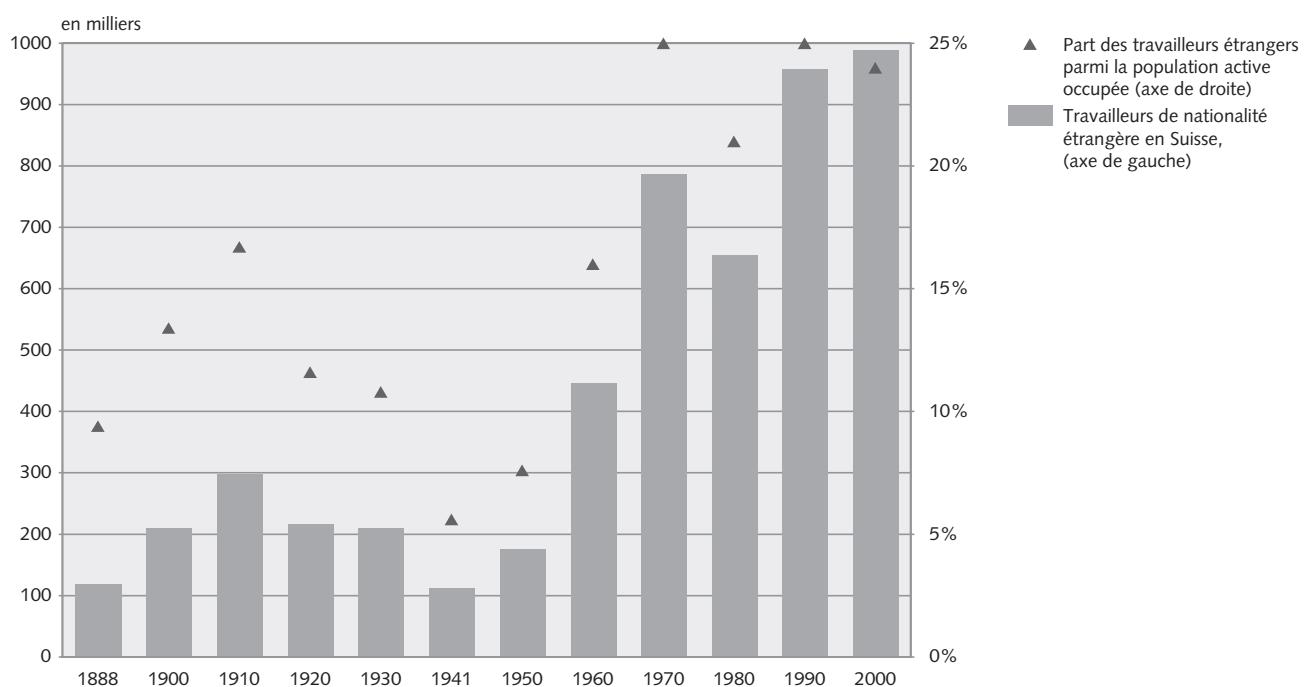
Sources:

OFS/SPAO, OFS/RFP,
ODM/RCE, seco

1.5 Main-d'œuvre étrangère

Evolution du nombre de travailleurs étrangers en Suisse et de la part des étrangers parmi la population active occupée, de 1888 à 2000

G 1.5.1

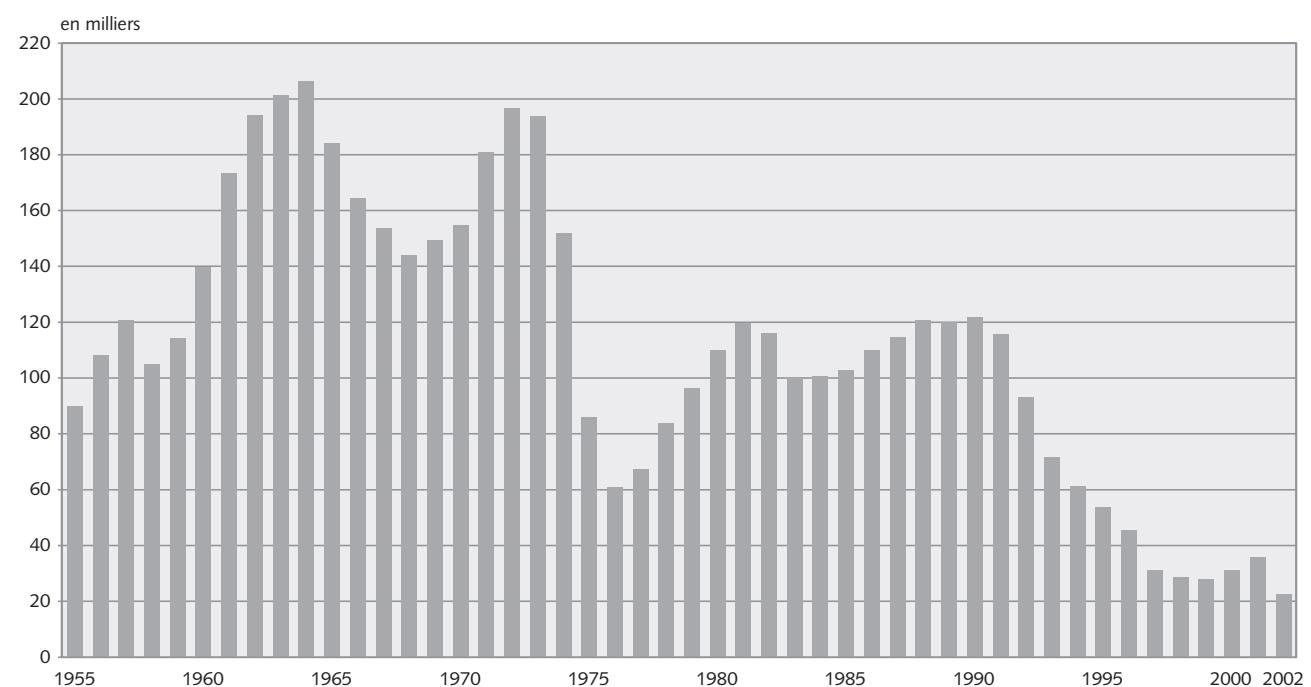


Source: OFS/1888 à 1950 recensement fédéral de la population. A partir de 1960, SPAO.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Evolution du nombre de travailleurs saisonniers en Suisse, à la fin août, de 1955 à 2002

G 1.5.2



Source: statistique historique de la Suisse; ODM

© Office fédéral de la statistique (OFS)

2 Démographie

2.1 Etat et structure de la population résidante étrangère

Fin 2004, on compte un peu plus de 1,6 million d'étrangers en Suisse. Ils représentent 21,8% de la population totale, pourcentage en hausse de 0,1 point par rapport à l'année précédente. Ces dernières décennies, le cercle des pays de provenance s'est fortement agrandi, alors que les ressortissants des pays limitrophes représentent plus d'un tiers des étrangers vivant en Suisse.

Si la Suisse connaît une telle proportion d'étrangers, c'est le résultat de différentes vagues d'immigration qui s'y sont succédées de 1950 à 2000, d'une politique de naturalisation restrictive, du taux de natalité élevé et de la faiblesse du taux de mortalité de la population étrangère.

En 2004, le taux annuel de croissance de la population résidante étrangère est de +1,0%. Cette même année, 1'639'100 étrangers résident en Suisse de manière permanente ou temporaire, ce qui correspond à 21,8% de la population. Cette proportion augmente ainsi légèrement par rapport à 2003 (+0,1 point).

Sur le 1,6 million d'étrangers, 875'200 sont des hommes (53,4%) et 763'900 des femmes (46,6%). 391'300 personnes ont moins de 20 ans, soit 23,9%, 102'800 personnes ont plus de 65 ans, soit 6,3%. 1,15 million de personnes sont en âge de travailler (20-64 ans), soit 69,9%. La classe d'âges des 20-39 ans comprend les générations les plus nombreuses (graphique G2.1.1). Le rapport de dépendance des jeunes continue à diminuer (38,4% en 1995 contre 34,2% en 2004), tandis que le rapport de dépendance des personnes âgées augmente légèrement et s'élève à 9,0%.

Au cours des dernières décennies, le nombre des ressortissants de pays extra européens s'est fortement accru et celui des pays du sud et du sud-est de l'Europe sont devenus prépondérants.

Avec 1'397'800 ressortissants, les Européens sont la principale communauté étrangère en Suisse en 2004 (graphique G2.1.2). Avec 307'700 ressortissants, les Italiens constituent toujours la communauté étrangère la plus importante, bien que leur nombre ait à nouveau reculé par rapport à l'année précédente (-1,2%).

Tableaux:

P01F
T0101F, T0102F, T4101F

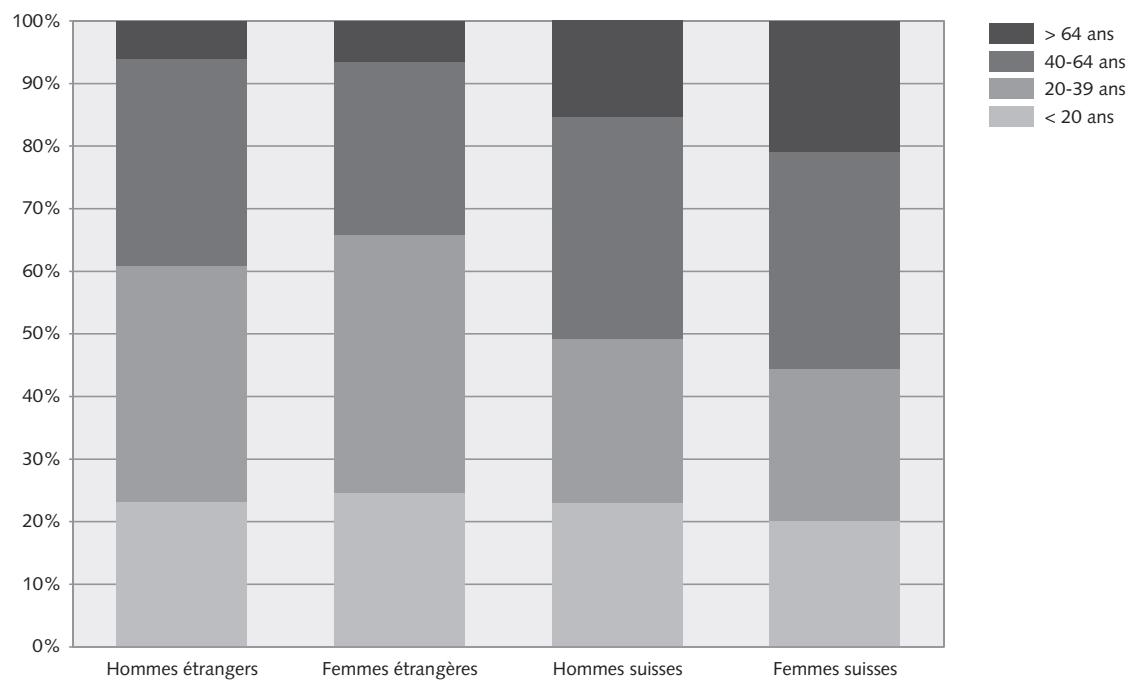
Sources:

OFS/PETRA, OFS/ESPA

2.1 Etat et structure de la population résidante étrangère

Composition de la population résidante selon la nationalité, le sexe et la classe d'âges, en 2004

G 2.1.1

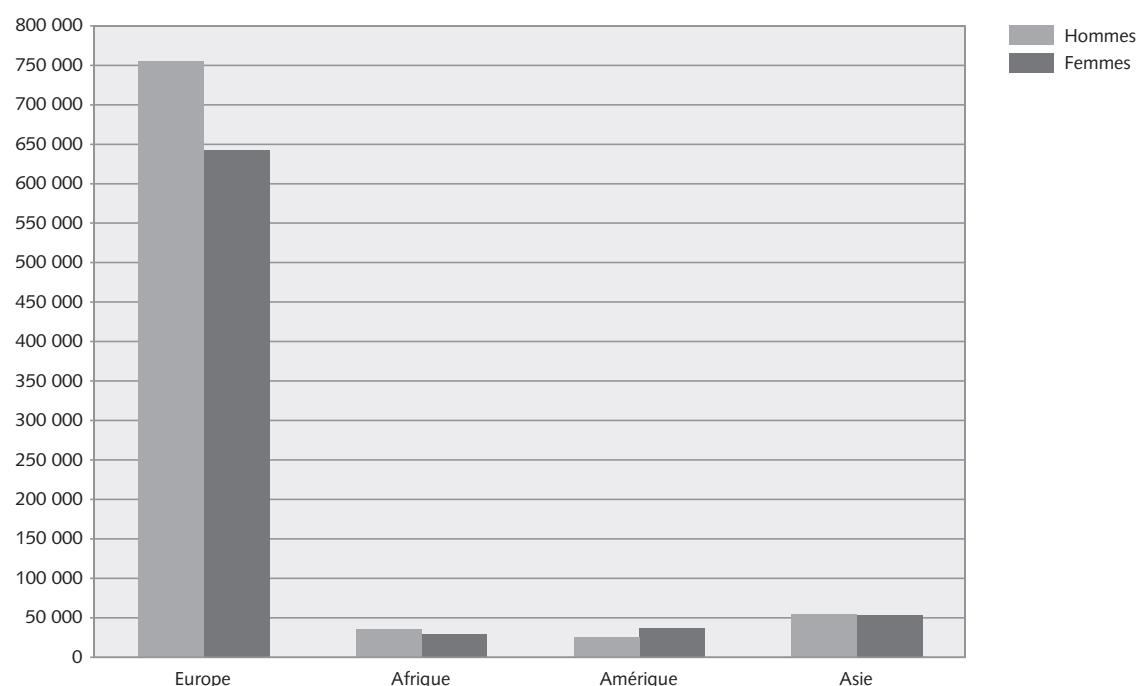


Sources: OFS/ESPOP & OFS/PETRA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Population résidante étrangère selon la nationalité et le sexe, en 2004

G 2.1.2



Source: OFS/PETRA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

2.2 Autorisation de résidence

Fin 2004, plus des deux tiers de tous les étrangers résidant en Suisse bénéficient d'une autorisation d'établissement de durée illimitée. A lui seul, ce groupe représente 14,5% de la population totale, soit une personne sur sept. 24,7% des étrangers détiennent par ailleurs une autorisation de séjour d'au moins un an et 55'100 personnes (3,4%) relèvent du domaine de l'asile.

Différents types d'autorisations régissent la présence de plus d'un million et demi d'étrangers en Suisse et déterminent, dans une large mesure, la durée du séjour, son caractère limité ou durable et le degré d'intégration (graphique G2.2.1).

Fin 2004, deux tiers des étrangers sont titulaires d'une autorisation d'établissement (livret C), soit 66,5% ou 1'089'400 personnes. Notre pays compte également 384'900 titulaires d'une autorisation de séjour (livret B). Ce groupe s'est accru de 4,0% depuis 2003. Les automatismes du droit des étrangers qui transforment les autorisations de séjour de courte durée en autorisations d'établissement, l'augmentation des regroupements familiaux et la hausse de la natalité expliquent la croissance de ces deux groupes.

Le nombre des employés des représentations diplomatiques, des organisations internationales ou d'entreprises d'états étrangers résidant en Suisse (ainsi que les membres de leurs familles et leur personnel de maison) diminue (-200), pour passer à 27'200 personnes.

La Suisse compte également 80'100 étrangers détenteurs d'une autorisation de séjour de courte durée (livret L). Suite à l'abolition du statut de saisonnier avec l'entrée en vigueur des accords bilatéraux, le nombre d'autorisations de séjour de courte durée de moins d'une année augmente, passant

de 58'100 en 2003 à 59'400 en 2004 (+27,1%). Quant au nombre de personnes relevant du domaine de l'asile, il s'élève à 55'100, en diminution de 2,9% par rapport à l'année précédente. L'effectif des réfugiés reconnus, donc au bénéfice d'une autorisation d'établissement ou de séjour, s'élève à 24'100 personnes en 2004, diminuant de 1900 personnes par rapport à 2003. Moins d'un tiers d'entre eux proviennent de l'ex-Yougoslavie, un cinquième de Turquie et 9,9% sont citoyens irakiens.

Les différentes nationalités vivant en Suisse se distinguent nettement du point de vue de leur autorisation de résidence (graphique G2.2.2). La quasi-totalité des Italiens et des Espagnols demeurant en Suisse bénéficient d'une autorisation d'établissement (respectivement 91,1% et 90,9%). De même, les citoyens croates, turcs, portugais et autrichiens sont nombreux à obtenir une telle autorisation (respectivement 84,8%, 78,2%, 71,3% et 69,0%). En revanche, les pourcentages relativement faibles enregistrés pour les Allemands (50,9%) et les Français (57,9%) indiquent que les ressortissants de ces deux pays se trouvent en Suisse depuis moins de cinq ans. Trois ressortissants africains sur dix (32,7%) et un asiatique sur quatre (24,5%) sont en Suisse dans le cadre de l'asile.

Définitions:
(graphique G2.2.2):

Personnes séjournant à l'année: personnes au bénéfice d'une autorisation de séjour (livret B), d'une autorisation de séjour de courte durée (livret L) mais dont la validité s'étend au moins sur une année, et personnes au bénéfice d'une autorisation délivrée par le DFAE.

Titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée:

Personnes de nationalité étrangère entrées en Suisse avec un motif précis, en vue d'y effectuer un séjour de courte durée, en général moins d'une année, et d'y exercer ou non une activité lucrative.

Personnes relevant du domaine de l'asile: titulaires d'un livret F ou N, sans les réfugiés reconnus comme tels (cf. chapitre Définitions et sources).

Tableaux:

P17F
T0103F, T1113F-T1117F,
T1210F

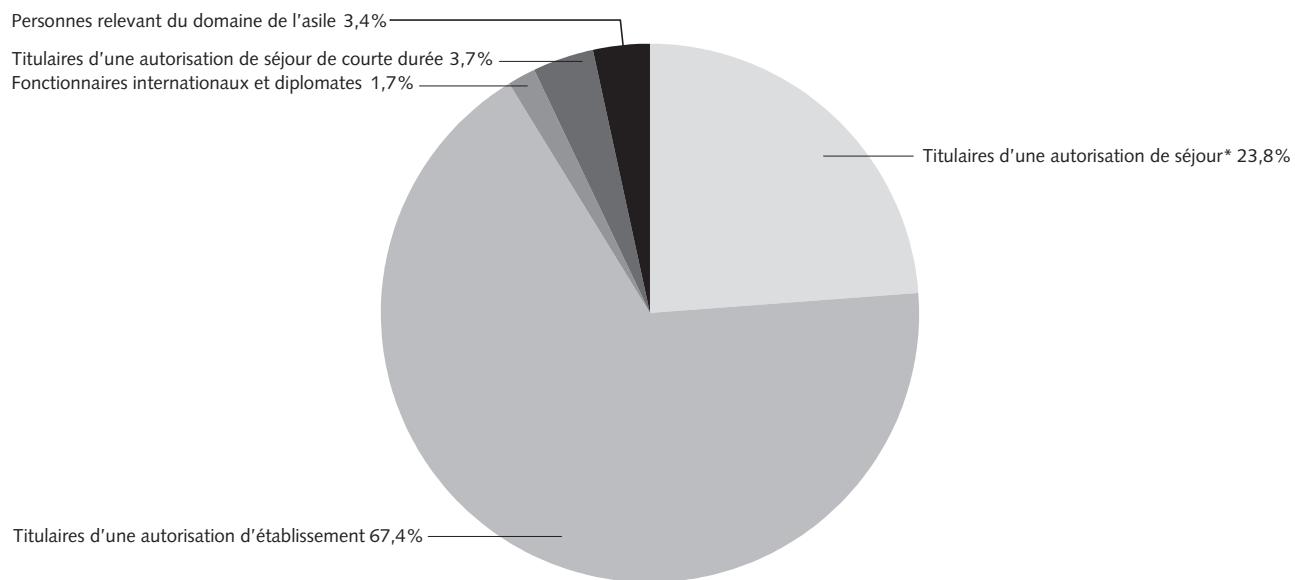
Sources:

OFS/PETRA, ODM/RCE,
ODM/AUPER

2.2 Autorisation de résidence

Composition de la population résidante étrangère par type d'autorisation de résidence, en 2004

G 2.2.1

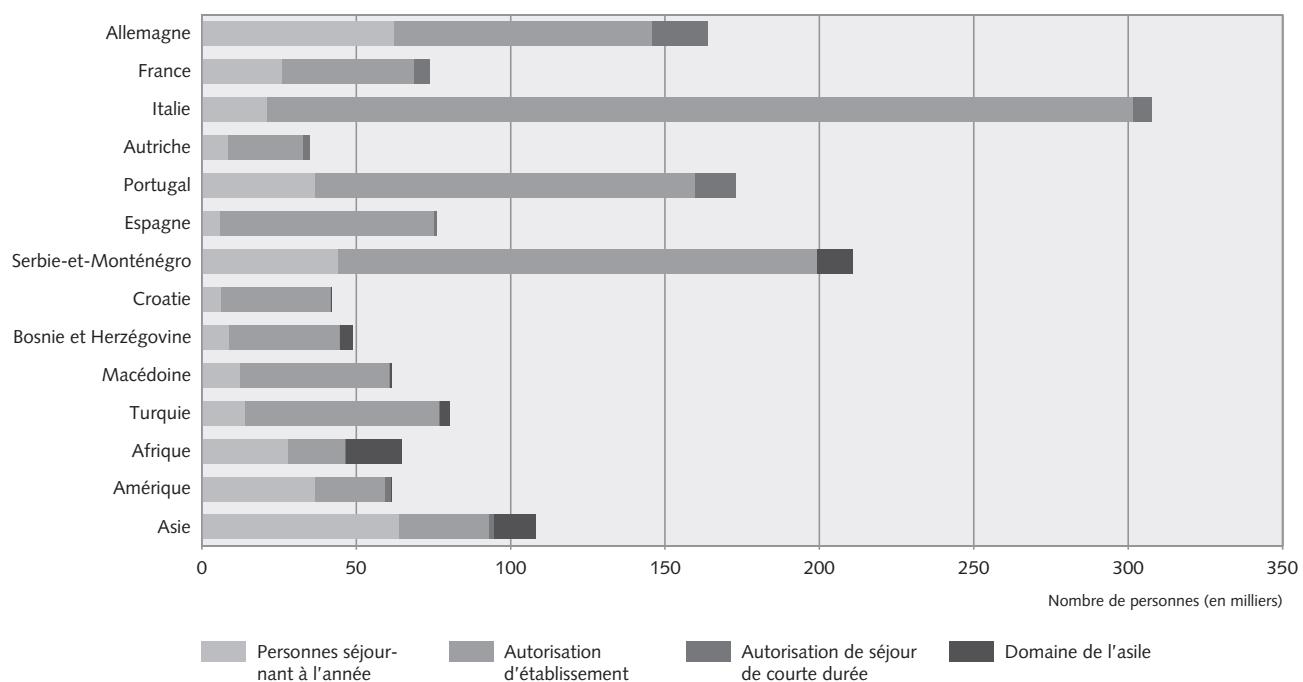
* incl. les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (≥ 12 mois)

Source: OFS/PETRA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Effectifs de la population résidante étrangère par nationalité et type d'autorisation de résidence, en 2004

G 2.2.2



Source: OFS/PETRA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

2.3 Durée de résidence

La majorité des étrangers de notre pays est bien intégrée dans la société suisse. Plus d'un cinquième de la population étrangère titulaire d'une autorisation de séjour ou d'établissement est née en Suisse et se compose donc d'étrangers de deuxième ou de troisième génération. 58,0% de ceux qui sont nés à l'étranger résident en Suisse sans interruption depuis 10 ans ou plus. Plus des deux tiers des enfants ou adolescents étrangers sont nés ici.

Le pays de naissance et la durée de séjour en Suisse sont deux éléments importants pour évaluer le degré d'intégration de la population résidante étrangère. La nationalité suisse ne s'acquérant pas automatiquement, à moins que ce ne soit par filiation, nombreux sont les étrangers nés en Suisse qui conservent leur nationalité, du moins au début. Plus d'un cinquième (20,5%) de la population étrangère née à l'étranger est titulaire d'une autorisation d'établissement ou de séjour et réside en Suisse depuis 20 ans ou plus. A l'opposé, 20,4% y séjourne depuis moins de 5 ans, à la fin 2004 (graphiques G2.3.1 et G2.3.2).

350'700 étrangers titulaires d'une autorisation de séjour ou d'établissement, soit près d'un quart (23,5%) de tous les étrangers titulaires de telles autorisations, sont nés en Suisse et ne sont donc pas des immigrants. On relève des différences importantes selon la nationalité: plus d'un tiers (38,4%) des Italiens, 32,8% des Turcs et 31,7% des Espagnols qui sont dans ce cas, appartiennent à la deuxième ou à la troisième génération. Ces personnes sont des descendants de groupes de migrants établis depuis longtemps en Suisse.

Fin 2004, plus des deux tiers (67,1%) des enfants et adolescents de moins de 20 ans au bénéfice d'une autorisation de séjour ou d'établissement appartiennent à la deuxième ou à la troisième génération, soit 240'400 personnes. Parmi eux, 89,4% sont européens. 19,9% sont des ressortissants de la Serbie et du Monténégro, 18,7% sont italiens, 13,2% sont portugais et 8,4% turcs. Mais la deuxième ou la troisième génération comprend aussi des étrangers majeurs (110'300 personnes de 20 ans et plus), dont certains ont eux-mêmes fondé une famille. Dans ce groupe, près des deux tiers sont italiens et représentent donc la majorité absolue; ils sont suivis des Espagnols (11,5%) et des Allemands (6,3%).

Définitions:

Première génération d'étrangers: personnes qui n'ont pas la nationalité suisse, qui sont nées à l'étranger et qui ont immigré en Suisse.

Deuxième génération d'étrangers: personnes nées en Suisse qui n'ont pas la nationalité suisse et dont les deux parents sont nés à l'étranger.

Troisième génération d'étrangers: personnes nées en Suisse qui n'ont pas la nationalité suisse et dont au moins un parent est aussi né en Suisse.

Base:

Titulaires de livrets B, C et L de plus d'un an.

Tableaux:

T1117F, T1210F, T1405F

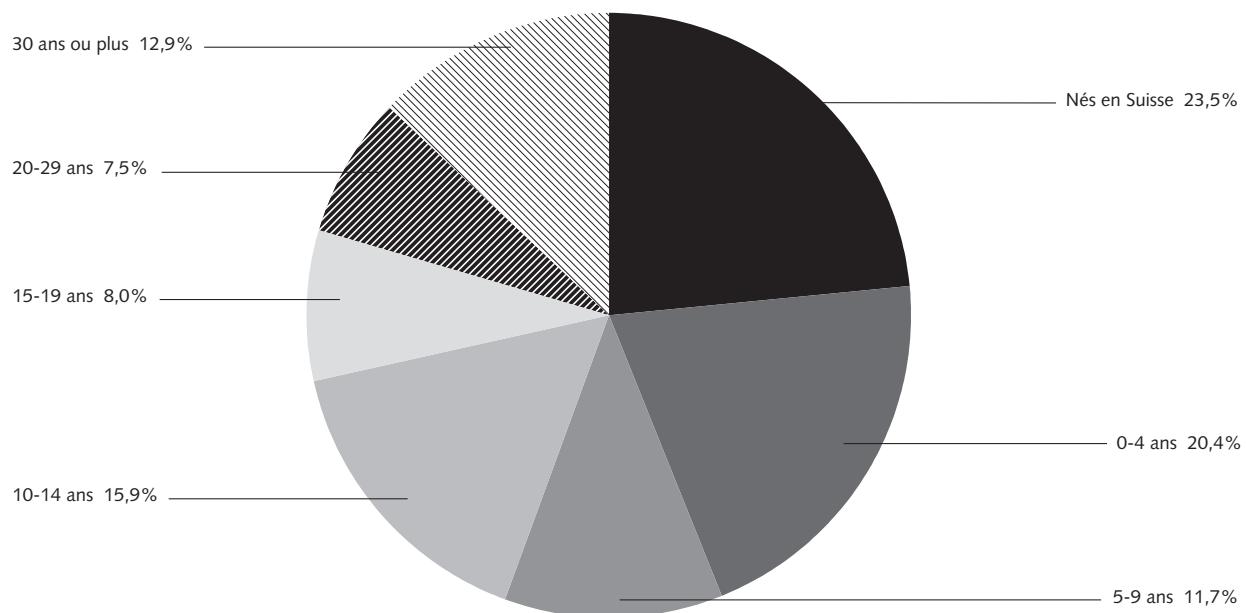
Sources:

OFS/PETRA, OFS/ESPA

2.3 Durée de résidence

Proportion de titulaires d'une autorisation d'établissement ou de séjour selon la durée de résidence en Suisse, au 31 décembre 2004

G 2.3.1

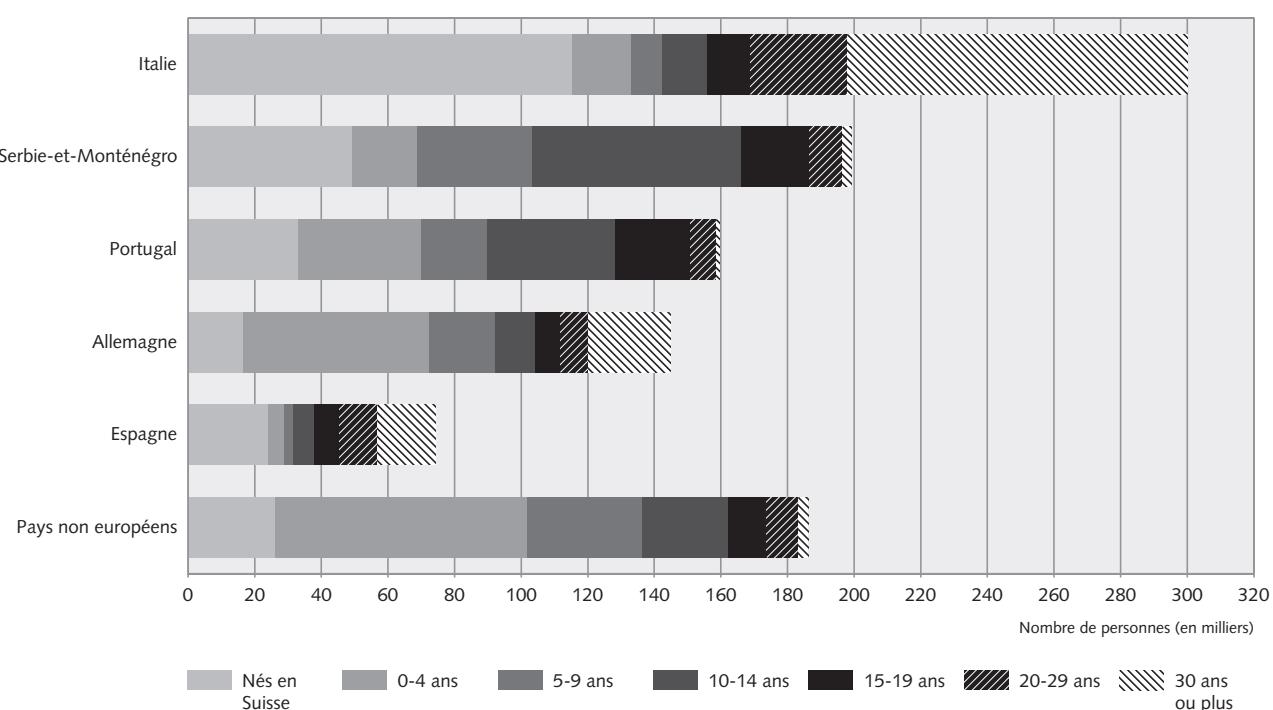


Source: OFS/PETRA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Nombre de titulaires d'une autorisation d'établissement ou de séjour selon la nationalité et la durée de résidence en Suisse, au 31 décembre 2004

G 2.3.2



Source: OFS/PETRA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

2.4 Domaine de l'asile

En 2004, 14'200 nouvelles demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 6600 de moins qu'en 2003. Ce nombre est le plus faible enregistré depuis 1987. Actuellement, le nombre de personnes relevant du domaine de l'asile s'élève à 55'100 personnes (-14,6% par rapport à 2003), soit 0,7% de la population totale résidante.

De janvier à décembre 2004, 14'200 personnes ont déposé une demande d'asile en Suisse. Par rapport à 2003 (20'800), les nouvelles demandes diminuent de -31,5%. Ainsi, on observe une diminution (-9500) du nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (livrets F ou N) qui sont en Suisse à la fin 2004 (graphique G2.4.1). 12,5% des nouvelles demandes sont déposées par des ressortissants de la Serbie et du Monténégro, dont la majorité vient du Kosovo (graphique G2.4.2). Suivent les ressortissants de Turquie (8,1%), de Géorgie (5,1%), d'Irak (4,4%) et de Bulgarie (3,4%).

L'asile est accordé à 1600 personnes, ce qui correspond à un taux d'acceptation de 9,2%. Ce taux varie selon les nationalités. Il s'élève à 31,6% chez les requérants turcs, à 29,3% chez les requérants irakiens, à 4,3% chez les requérants de Serbie et du Monténégro et à 0,6% chez les requérants de Géorgie. Par ailleurs, 4200 personnes sont admises à titre provisoire, que ce soit dans le cadre ou en dehors de la procédure d'asile ordinaire.

L'an passé, 19'700 requérants ont vu leur demande rejetée avec force exécutoire.

Pour 10'500 d'entre eux, on ignore s'ils ont quitté ou non la Suisse, leur domicile n'étant pas connu.

En plus des 24'100 réfugiés reconnus, 55'100 personnes relèvent du domaine de l'asile, fin 2004. En font partie 23'400 personnes admises à titre provisoire (livret F), soit 0,2% de moins qu'en 2003, après que leur demande d'asile a été refusée ou en dehors de toute procédure, parce que leur retour était impossible à ce moment-là. 31'700 requérants d'asile (livret N) attendent que leur demande soit traitée ou ont déposé un recours de première ou de deuxième instance; certains d'entre eux, bien qu'ayant essayé un refus, sont pour différentes raisons dans l'impossibilité de quitter le pays.

Plus des trois quarts (77,4%) des personnes relevant du domaine de l'asile sont arrivées en Suisse depuis plus d'un an. Dans le domaine de l'asile, il est toujours plus difficile de distinguer les séjours de longue durée de ceux de courte durée.

Définitions:

Demande d'asile: selon la loi sur l'asile, «on considère qu'un étranger demande l'asile lorsqu'il exprime par écrit, oralement ou d'une autre façon sa volonté de chercher en Suisse une protection contre des persécutions». Sur le plan statistique, on dénombre une demande d'asile par personne, même lorsque plusieurs personnes (couple, personne avec

enfants mineurs) déposent une demande en commun. Au nombre des demandes d'asile, on considère également les enfants nés de requérantes et les demandes de regroupement familial de réfugiés reconnus comme tels.

Personne relevant du domaine de l'asile: personne au bénéfice d'un livret F ou N, sans les réfugiés reconnus comme tels.

Taux d'acceptation: pourcentage de décisions positives (reconnaissance en tant que réfugié) par rapport au total des décisions rendues pendant l'année civile. La portée de cet indicateur est toutefois limitée, car il dépend fortement des procédures administratives.

Tableaux:

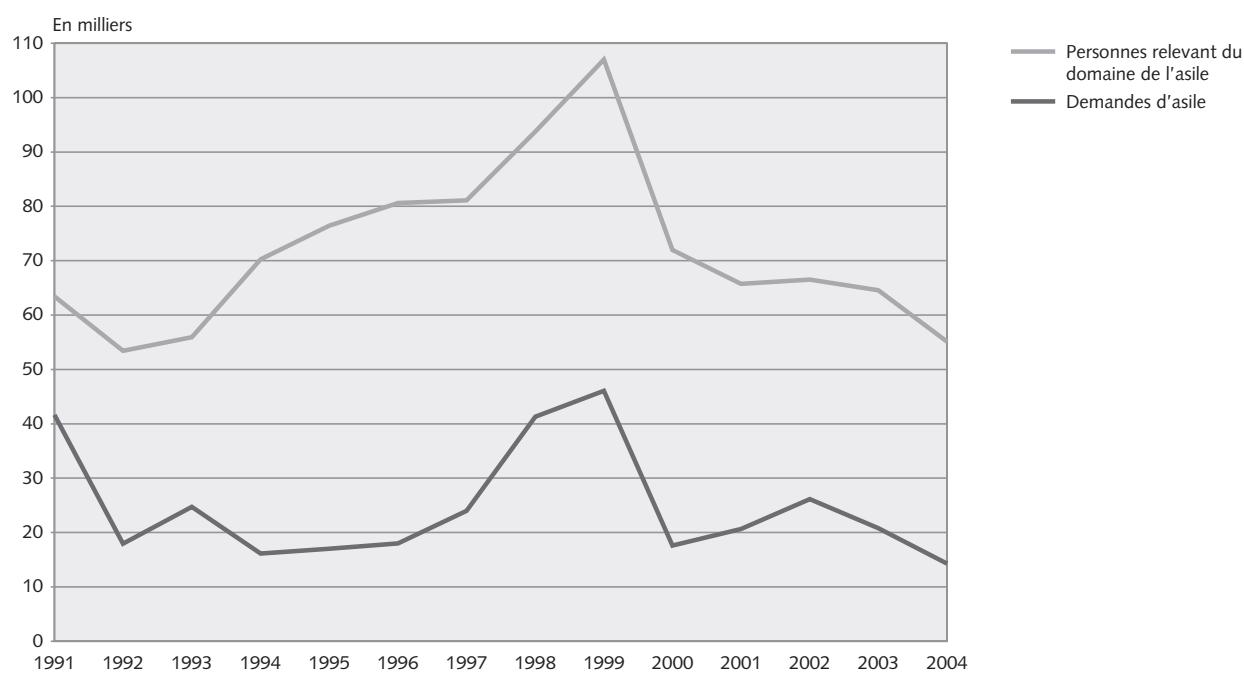
P04F, P10F, P18F, P36F
T1102F, T1109F, T1212F,
T1213F, T4104F

Sources:
OFS/PETRA, ODM/AUPER

2.4 Domaine de l'asile

Evolution du nombre de personnes relevant du domaine de l'asile et du nombre de demandes d'asile, de 1991 à 2004

G 2.4.1

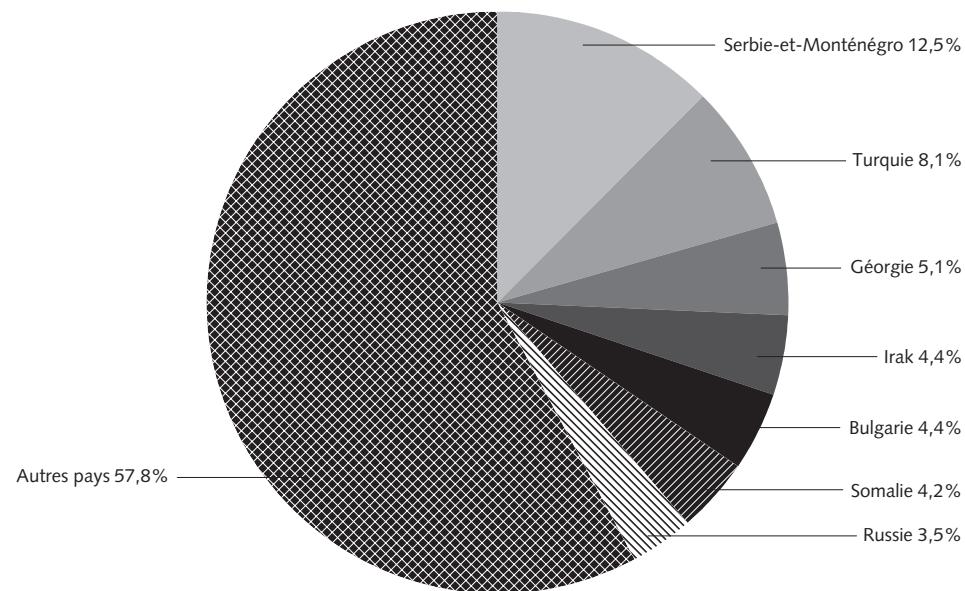


Sources: ODM/AUPER & OFS/PETRA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Proportion de nouvelles demandes d'asile selon la nationalité des requérants, en 2004

G 2.4.2



Source: ODM/AUPER

© Office fédéral de la statistique (OFS)

2.5 Migrations internationales

En 2004, le nombre total d'immigrants étrangers diminue de 12,4% par rapport à l'année précédente. L'émigration ayant également diminué de 5,5%, le solde migratoire s'élève à 38'900 personnes. Il diminue donc de 32,0% par rapport à 2003. Deux tiers des immigrants de nationalité étrangère sont venus en Suisse pour un séjour autorisé de moins d'un an.

En 2004, le nombre d'immigrants venus en Suisse pour un séjour de longue durée diminue de 6700 personnes, soit -8,6%. Il s'élève à 71'200 personnes. 106'900 titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (-11,5%) sont en outre venus en Suisse pour une durée de moins d'un an et on dénombre 14'800 entrées de personnes relevant du domaine de l'asile (-31,3%). L'immigration totale diminue de 27'300 personnes (-12,4%). Deux tiers des immigrants de nationalité étrangère sont venus en Suisse pour un séjour autorisé de moins d'un an. L'émigration ayant reculé de 5,5% par rapport à 2003 (-9000 personnes), le solde migratoire diminue de 32,0% pour s'établir à 38'900 personnes contre 57'200 en 2003.

En considérant toutes les autorisations de résidence délivrées aux personnes de nationalité étrangère, le nombre annuel des immigrations a atteint son point le plus bas en 1995. Cette année encore, le nombre d'immigrants étrangers tend à la baisse et s'élève actuellement à 193'000 personnes. Dans la moitié des années nonante, la part annuelle d'immigrants venus en Suisse pour un séjour à long terme a atteint les 50%. Elle ne représente aujourd'hui plus qu'un tiers et s'élève, en 2004, à 36,9%. Les arrivées à court terme représentent, cette même année, une légère majorité (55,4%). La part des immigrations dans le cadre de l'asile a dépassé les 20% en 1999 mais est retombée à moins de 10%, soit 7,7% en 2004 (graphique G2.5.1).

Les allers-retours quotidiens des frontaliers, dont la moyenne annuelle s'élève en 2004 à 185'500 personnes, sont importants pour le marché du travail suisse. Ils ne sont néanmoins pas comptés dans les statistiques relatives aux migrations internationales, mais dans celles des mouvements pendulaires.

Depuis le début des années nonante, les motifs d'immigration tendent à changer et cette évolution se confirme en 2004. Seul un quart des personnes séjournant en Suisse à long terme (25,0%) sont venues pour exercer une activité lucrative dans le cadre d'un contingent. Dans 42,8% des cas, le motif d'immigration a une raison familiale (regroupement familial, mariage avec un citoyen suisse). Ces valeurs correspondent aux résultats annuels cumulés depuis 1998 (graphique G2.5.2).

Chaque année, environ 100'000 personnes sont renvoyées à la frontière parce qu'elles n'ont pas de visa ou de papiers d'identité valables. En 2004, le nombre des personnes qui ne remplissent pas les conditions d'entrée diminue de 12,3% et s'élève à 88'700 personnes. Le nombre d'interceptions de personnes cherchant à entrer clandestinement en Suisse, diminue de 15,1% et correspond à 6900 personnes. Le lieu de séjour des 10'500 requérants d'asile, dont la demande a été refusée en 2004 sans moyen de recours et qui auraient dû quitter la Suisse, est inconnu.

Définitions:

Immigration à long terme: Titulaires d'une autorisation d'établissement (livret C), d'une autorisation de séjour (livret B), d'une autorisation de séjour de courte durée (livret L) avec une durée de séjour d'au moins une année, ou titulaires d'une autorisation délivrée par le DFAE.

Immigration à court terme:

Titulaires d'une autorisation de résidence d'une durée limitée à un an (livret A ou L).

Immigration dans le cadre de l'asile: Titulaires d'un livret F ou N, sans les réfugiés reconnus.

Tableaux:

P17F
T0105F-T0107F, T1214F

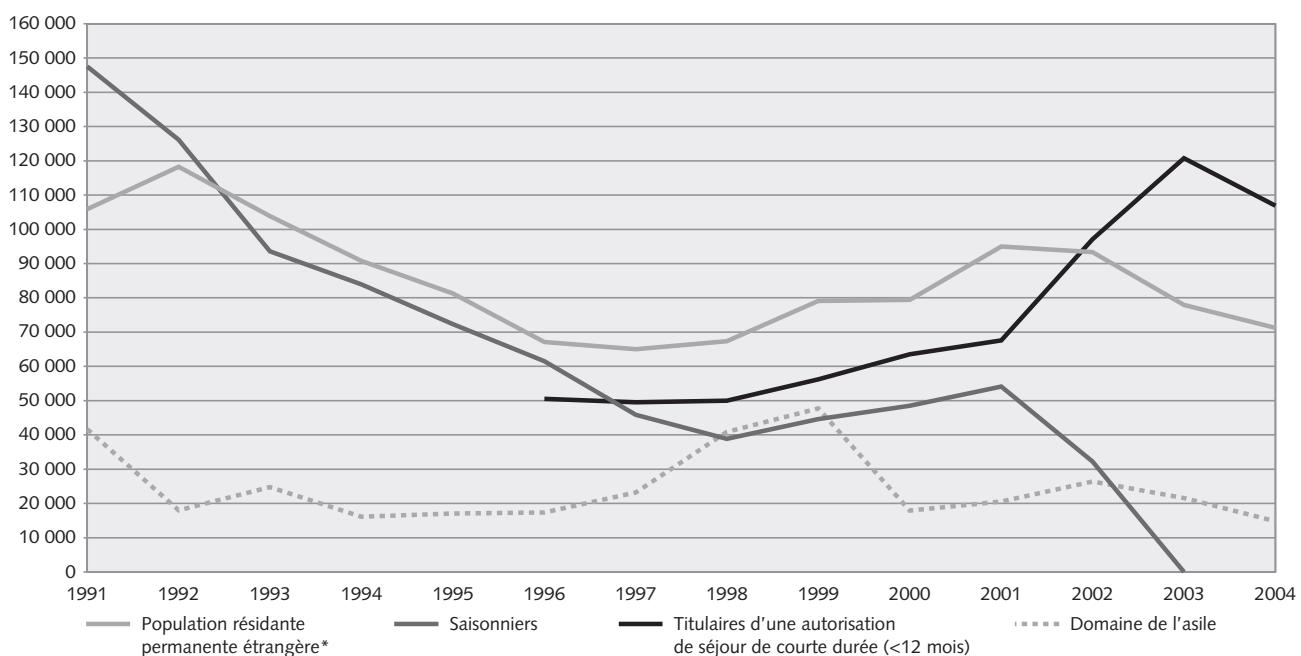
Sources:

OFS/PETRA (en partie estimations), ODM/RCE, ODM/AUPER.

2.5 Migrations internationales

Immigration de personnes de nationalité étrangère selon l'autorisation de résidence, de 1991 à 2004

G 2.5.1

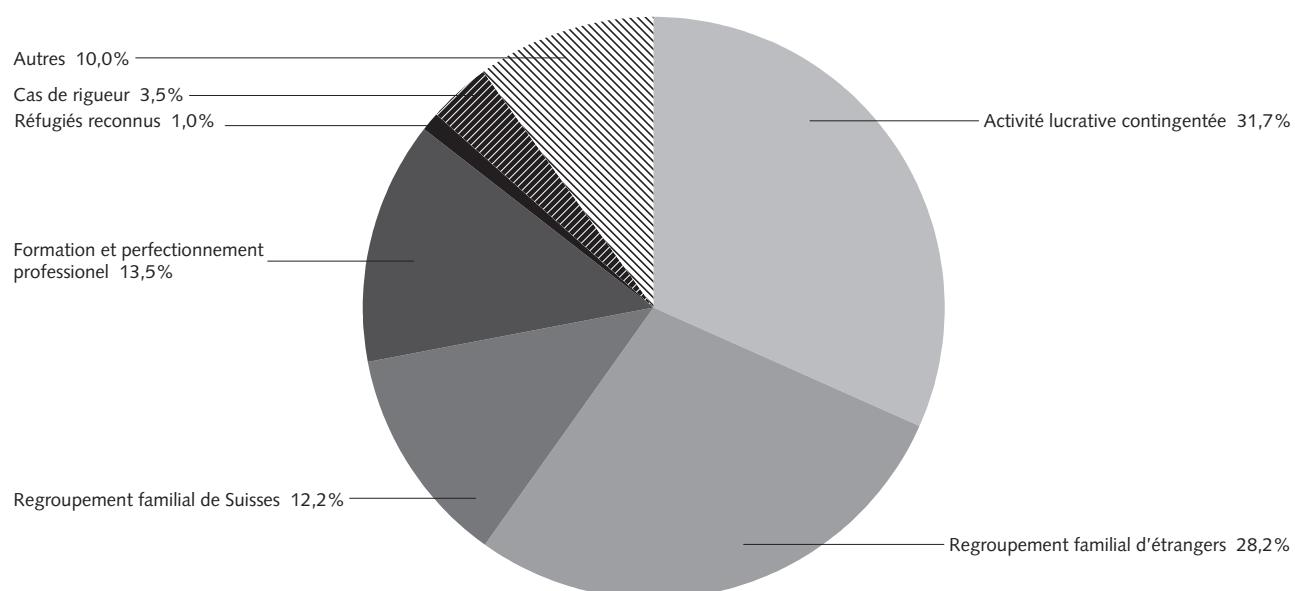


Source: OFS/PETRA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Immigration de la population résidante permanente étrangère* selon le motif d'immigration, chiffres cumulés de 1998 à 2004

G 2.5.2



Source: ODM/RCE

© Office fédéral de la statistique (OFS)

2.5 Migrations internationales

La population résidante permanente de nationalité étrangère est mobile. En 2004, un étranger sur dix immigre en Suisse ou quitte le pays. Il y a 525 retours au pays pour 1000 immigrations. Parmi les personnes immigrées à long terme en 2004, les hommes sont en légère majorité (51,2%). Trois cinquièmes de tous les immigrants ont entre 20 et 39 ans.

La population résidante permanente de nationalité étrangère est extrêmement mobile. En 2004, 153'800 personnes ont immigré en Suisse ou ont quitté le pays. Le taux de migration totale s'élève à 101,7 pour mille et est treize fois supérieur à celui des citoyens suisses (7,8%).

Les retours au pays des étrangers au bénéfice d'autorisations d'établissement de longue durée sont toujours d'actualité. En 2004, on enregistre 525 retours au pays pour 1000 immigrations. La majeure partie des émigrants quitte la Suisse après un séjour relativement court. En effet, plus de la moitié (57,4%) des personnes rentrées dans leur pays en 2004 ont vécu moins de cinq ans dans notre pays.

Les hommes et les femmes qui immigrent à long terme en Suisse sont répartis de manière égale depuis quelques décennies. Cette répartition égale est essentiellement due aux regroupements familiaux, ainsi qu'aux mariages avec des citoyens suisses. En 2004, la proportion d'hommes et de femmes s'élève respectivement à 51,2% et 48,8%. Si on considère l'immigration totale, le rapport de masculinité profite aux hommes. En 2004, 58,6% de tous les immigrants sont des hommes. Cette valeur est due aux hommes bénéficiant d'une autorisation de séjour de courte durée (63,1%) et, plus particulièrement, aux personnes relevant du domaine de l'asile (76,5%).

La mobilité est étroitement liée à l'âge. Les personnes les plus mobiles sont les jeunes gens, notamment dans le cadre des migrations internationales. Les immigrants sont principalement des personnes ayant entre 20 et 39 ans, alors que les personnes qui quittent la Suisse sont plus âgées (graphique G2.5.3).

Parmi les étrangers immigrés à long terme en Suisse, trois sur cinq (61,8%) ont entre 20 et 39 ans. Chez les émigrants, 49,5% se trouvent dans la même tranche d'âges. Une attention particulière est prêtée à la classe d'âges de 40-64 ans. 27,1% de tous les émigrants se trouvent dans cette classe d'âges (contre 15,5% de tous les immigrants). Chez les hommes, comme chez les femmes jusqu'à 50 ans, nous constatons un excédent d'immigration (+51'400 personnes), alors que chez les personnes plus âgées, nous constatons un excédent d'émigration ou de retours au pays (-3500 personnes).

La pyramide des âges des personnes immigrées fait état de personnes plus jeunes que la pyramide des âges de la population résidante du pays d'accueil (graphique G2.5.4). La proportion des 20-39 ans parmi les immigrants s'élève, en 2004, à 34,1 points de plus que celle de la population résidante totale en Suisse. Cette forte proportion montre toute l'importance de l'immigration de la population étrangère pour la population résidante en Suisse. La population étrangère est donc plus jeune et augmente la proportion des personnes aptes à travailler. L'échange intensif des arrivées et des départs y contribue aussi.

Définitions:

Taux de migration totale:
Somme des immigrations et des émigrations (= volume migratoire) sur 1000 personnes au milieu de l'année.

Taux de migration de retour:

Nombre des émigrations sur 1000 immigrations dans la même année civile.

Tableaux:

P05F, P16F, P35F
T0104F, T1201F-T1210F,
T4102F

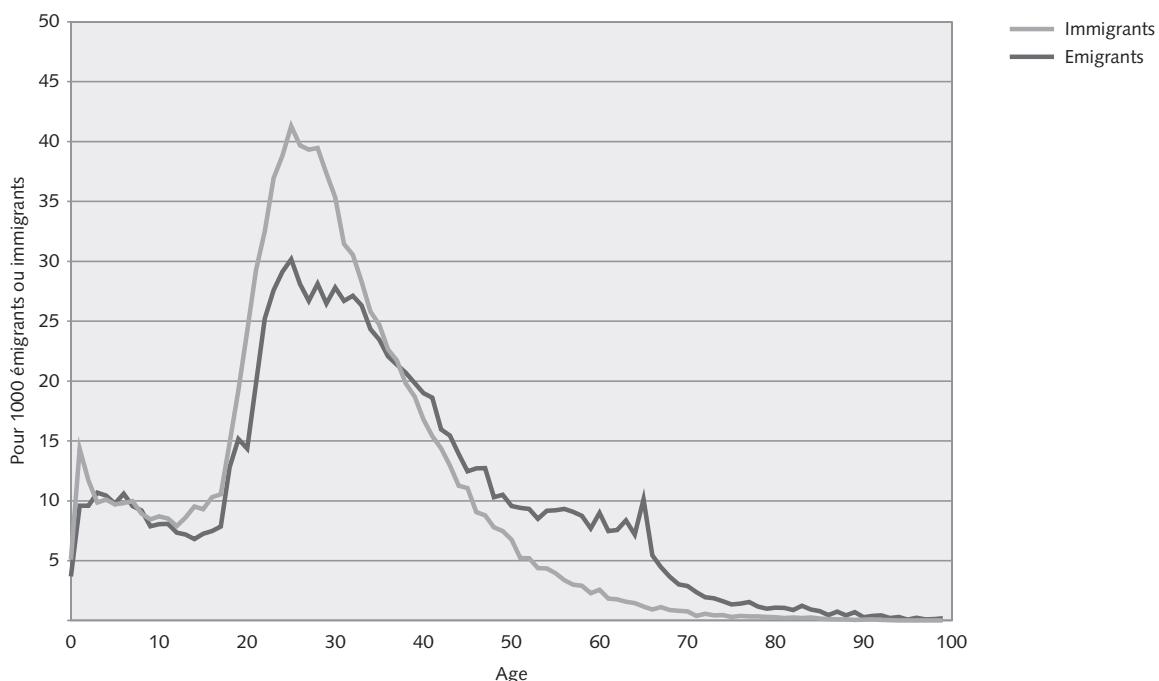
Sources:

OFS/ESPOP, OFS/PETRA

2.5 Migrations internationales

Immigration et émigration de la population résidante permanente étrangère selon l'âge, en 2004

G 2.5.3

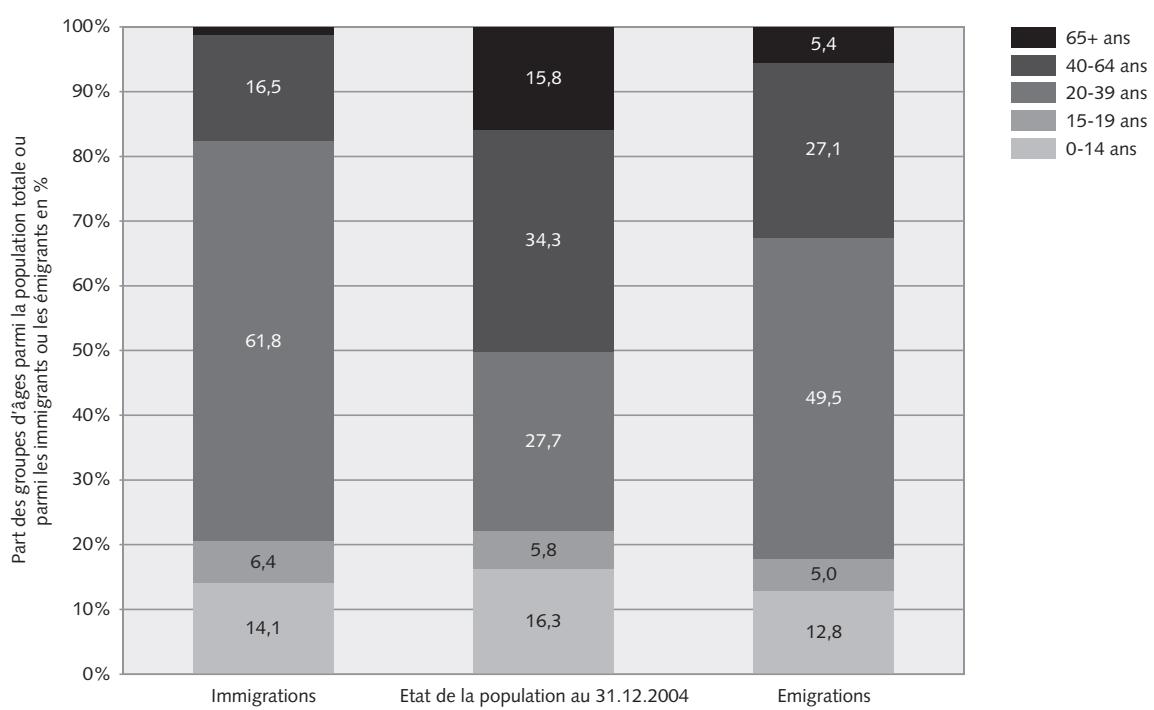


Source: OFS/PETRA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Immigration de la population résidante permanente étrangère et population totale selon l'âge, en 2004

G 2.5.4



Sources: OFS/ESPOP & OFS/PETRA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

2.5 Migrations internationales

En 2004, les Allemands, les Portugais, les Français, les ressortissants de la Serbie et du Monténégro ainsi que les Italiens constituent près de la moitié de l'immigration de la population résidante permanente étrangère. 24,0% des émigrations concernent les ressortissants allemands et italiens. Les Italiens et les Espagnols qui quittent notre pays sont plus nombreux que ceux qui immigrent en Suisse. Le solde migratoire des personnes provenant des pays de l'UE15 augmente de 17,9% par rapport à l'année précédente.

L'échange migratoire se fait encore en grande partie avec les pays européens. La proportion d'immigrants résidants permanents provenant des pays européens (82,2%) a, depuis 1991, diminué de 9,6 points et s'élève actuellement à 72,6%. Les Allemands, les Portugais, les Français, les ressortissants de la Serbie et du Monténégro, ainsi que les Italiens représentent toujours une grande partie de la population étrangère qui immigre à long terme en Suisse. Mais ils font également partie de ceux qui quittent la Suisse. En 2004, ils constituent, en effet, 49,8% de tous les immigrants à long terme et 43,0% des émigrants.

Parmi les ressortissants étrangers qui ont immigré en Suisse en 2004, les Allemands forment le plus grand contingent, tout comme en 2003. Les arrivées des Allemands sont en hausse depuis 1998 et atteignent, en 2004, 18'200 personnes contre 15'100 en 2003. La deuxième place est tenue par les immigrants du Portugal (13'500 personnes). Depuis l'introduction de la libre circulation des personnes, l'immigration des ressortissants portugais a augmenté de façon significative et a été marquée par des taux d'accroissement de +35,8% en 2003 et +10,7% en 2004. L'immigration des Italiens est également légèrement en hausse depuis 2003 (5900 personnes en 2004). 24,0% des émigrations concernent des citoyens allemands (soit 12,7%) et italiens (soit 11,4%), alors que les personnes de la Serbie et du Monténégro quittent moins souvent la Suisse (graphique G2.5.5).

En 2004, l'immigration de la population résidante permanente de nationalité étrangère provenant des pays de l'UE15 et de l'AELE (56'200 personnes) est supérieure à celle provenant des états tiers (44'600 personnes). Si l'on se réfère à la population résidante totale, l'immigration des ressortissants des pays de l'UE15 et de l'AELE est toujours supérieure à celle des ressortissants des autres états à cause des entrées des titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée.

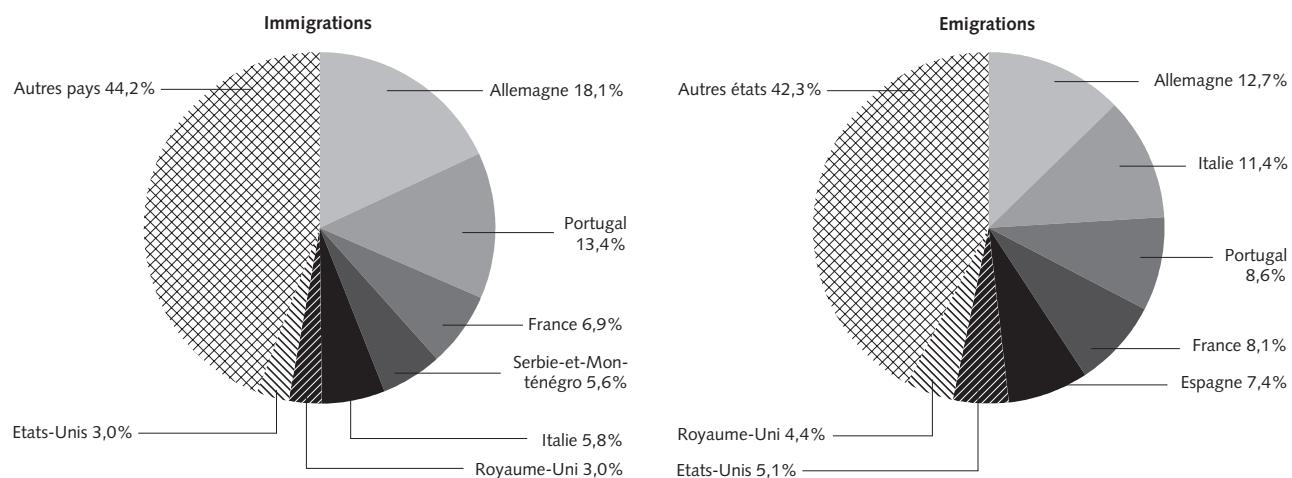
En considérant le solde des immigrations et des émigrations à long terme, on remarque que l'excédent de l'immigration des ressortissants des pays de l'UE15 et de l'AELE, en hausse depuis 2001, est essentiellement dû à l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes et à l'immigration qui en résulte. Les états membres se différencient: alors que les citoyens italiens et espagnols émigrent toujours autant, les Allemands, les Français et les Portugais (à nouveau depuis 2003) immigrer plus qu'ils n'émigrent. Les excédents de l'immigration (légèrement en hausse depuis 2003) résultent aussi de l'immigration de ressortissants de l'ex-Yougoslavie et des pays extra européens (graphique G2.5.6).

Définitions:	Changement de statut et sortie du domaine de l'asile:	Tableaux:	Sources:
Immigration de la population résidante permanente de nationalité étrangère: Immigration des titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour et d'une autorisation de séjour de courte durée avec une durée de validité d'au moins un an ou des personnes bénéficiant d'une autorisation du DFAE, plus les changements de statuts et les sorties du domaine de l'asile.	Changement de statut et sortie du domaine de l'asile: Lorsque les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée valable moins d'un an et les personnes relevant du domaine de l'asile reçoivent une autorisation de séjour ou d'établissement, ce changement de statut est statistiquement considéré comme une immigration et est comptabilisé comme nouvelle entrée dans la population résidante permanente.	P05F, P16F, P35F T0104F, T1201F-T1210F, T4102F	OFS/PETRA, ODM/RCE

2.5 Migrations internationales

Immigration de la population résidante permanente étrangère selon les nationalités les plus importantes, en 2004

G 2.5.5

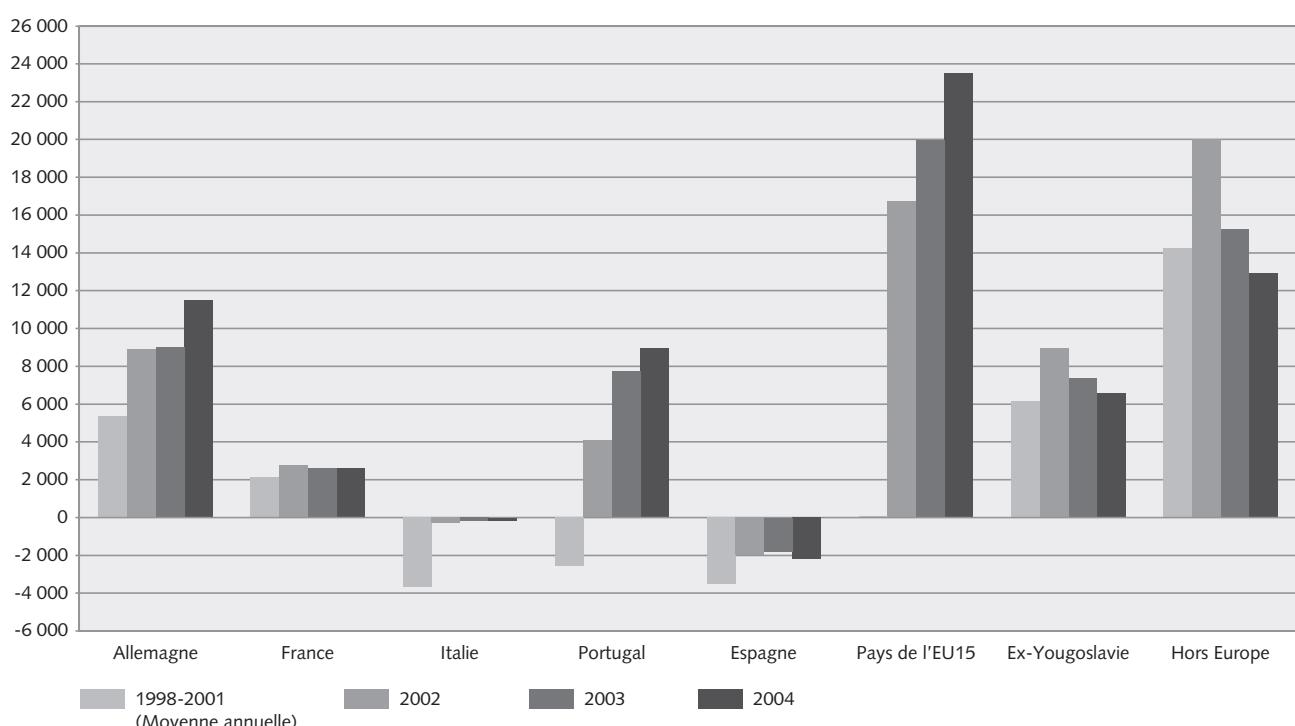


Source: OFS/PETRA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Solde migratoire international de la population résidante permanente étrangère selon la nationalité, de 1998 à 2004

G 2.5.6



Source: OFS/PETRA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

2.6 Mouvement naturel de la population

Toujours plus de Suisses unissent leur destinée à des partenaires étrangers. C'est le cas pour plus d'un tiers des 39'500 mariages conclus en 2004. De plus en plus d'enfants ont également un parent de nationalité étrangère: 17,5% des nouveau-nés, dont les parents sont mariés, ont un parent suisse et l'autre étranger. Et plus d'un enfant sur quatre (26,5%) né en Suisse, en 2004, est de nationalité étrangère.

En 2004, plus des deux cinquièmes (29'700) des nouveau-nés en Suisse, dont les parents sont mariés, ont un parent, voire les deux, de nationalité étrangère. Le groupe le plus important est constitué des nouveau-nés dont l'un ou les deux parents viennent de la Serbie et du Monténégro (15,3%). Suivent les enfants ayant au moins un parent italien et, en troisième place, ceux ayant au moins un parent allemand.

A peine la moitié (46,1% ou 33'700) des nouveau-nés sont de parents suisses. La part des nouveau-nés provenant d'unions binationales ou multiculturelles a progressé de 17,0% depuis 1992. En 2004, 15'800 nouveau-nés ont des parents de nationalités différentes. Dans 81,3% des cas, l'un d'eux est suisse.

Les étrangères constituent une population jeune. La part des femmes en âge d'avoir des enfants est donc relativement élevée. Fin 2004, les femmes de 20 à 44 ans représentent 49,2% de la population résidante permanente de nationalité étrangère contre 32,1% de la population suisse. L'âge moyen des femmes de nationalité étrangère à la naissance de leur premier enfant est de 27,6 ans, alors que celui des Suissesses est de 30,1 ans. Les étrangères ont en moyenne plus d'enfants que les Suissesses (graphique G2.6.1). En 2004, l'indicateur conjoncturel de fécondité est de 1,9 chez les étrangères et de 1,3 chez les Suissesses (1,4 pour toute la Suisse).

Au niveau des mariages, on constate une multiculturalité croissante de la population résidante de Suisse. En 2004, les mariages mixtes enregistrent une hausse importante. 14'000 mariages mixtes sont conclus en Suisse, soit plus d'un mariage sur trois (35,5%). A cela s'ajoutent 4800 mariages entre ressortissants étrangers, les deux n'étant pas forcément citoyens du même pays. Sur 100 mariages conclus en Suisse, 48 concernent au moins un partenaire étranger. Cette évolution résulte d'une fréquence des mariages généralement plus élevée chez les étrangers et d'un accroissement de la population résidante de nationalité étrangère en âge de convoler.

Durant la même période, le pourcentage d'unions entre partenaires suisses baisse et passe de 68% en 1990 à 52,3%, les Suisses étant plus nombreux à vivre en union libre que les étrangers (graphique G2.6.2).

Définitions:

Mariage mixte: mariage entre une personne de nationalité suisse et une personne de nationalité étrangère.

Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF): Nombre moyen d'enfants mis au monde par une femme qui serait soumise à chaque âge, durant sa vie féconde, aux conditions de fécondité observées durant l'année considérée. L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) est un indicateur transversal.

Bases: Annonces des offices communaux de l'état civil. Ne sont comptés que les mariages, les naissances et les décès des personnes qui ont un domicile permanent en Suisse. Pour les mariages, on prend en compte le domicile de l'homme, lorsque l'homme a un domicile permanent en Suisse avant le mariage, ou le domicile de la femme, si seule la femme a un domicile permanent en Suisse avant le mariage.

Pour les naissances, on prend en compte le domicile de la mère au moment de la naissance de l'enfant.

Tableaux:

P07F, P19F-P23F
T0108F-T0110F, T0112F,
T1301F- T1308F

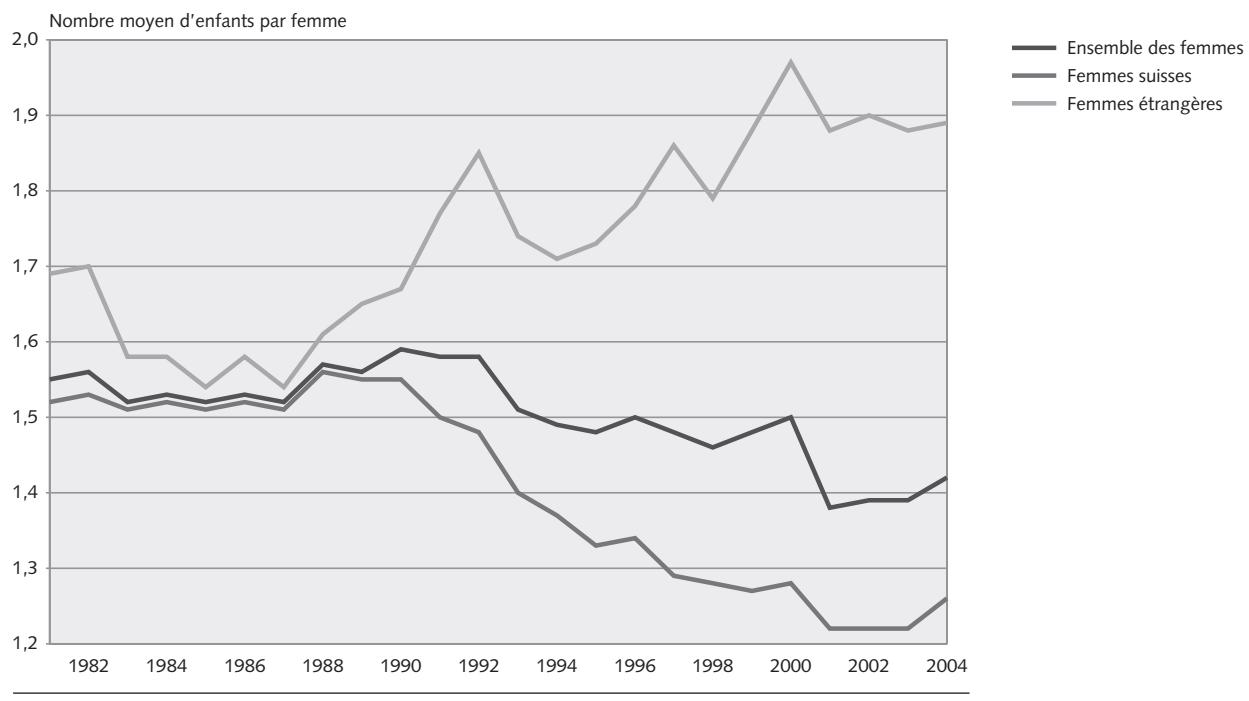
Source:

OFS/BEVNAT

2.6 Mouvement naturel de la population

Evolution de l'indicateur conjoncturel de fécondité selon la nationalité, de 1981 à 2004

G 2.6.1

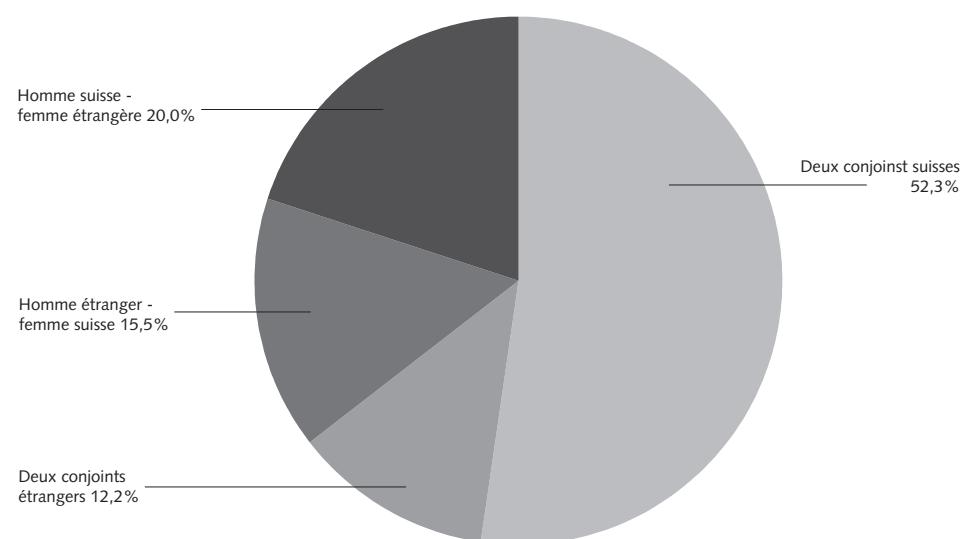


Sources: OFS/BEVNAT & OFS/PETRA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Proportion de mariages selon la nationalité des conjoints, en 2004

G 2.6.2



Sources: OFS/BEVNAT & OFS/PETRA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

2.7 Acquisition de la nationalité suisse

En 2004, 35'700 étrangers ont obtenu la nationalité suisse, soit 0,7% de plus qu'en 2003. Les étrangers vivant en Suisse ne sont que 2,4% à acquérir la nationalité suisse, ce qui représente un pourcentage très faible par rapport aux autres pays. D'autant plus qu'un étranger sur deux, au bénéfice d'une autorisation d'établissement ou de séjour, remplirait les conditions pour être naturalisé.

En 2004, 35'700 personnes ont été naturalisées, soit 0,7% de plus que l'année précédente. Bien que le nombre de naturalisations est resté stable par rapport à l'année précédente, il a tout de même plus que quadruplé de 1991 à 2004. Ce bond s'explique, d'une part, par la nette augmentation des demandes enregistrées les années précédentes et, d'autre part, par une certaine simplification des procédures cantonales et communales et une réduction des dossiers en attente sur le plan fédéral. Depuis 1993, les naturalisations compensent un solde migratoire négatif, plus important que l'accroissement naturel, et évitent ainsi que la population de nationalité suisse ne diminue.

Les ressortissants de la Serbie et du Monténégro sont les plus nombreux (7900) à se faire naturaliser, suivis des Italiens (4200), des Turcs (3600) et des ressortissants de Bosnie et Herzégovine (2400) (graphique G2.7.1). Les citoyens européens représentent la majeure partie des étrangers naturalisés, soit 27'700 personnes, dont 67,1% sont originaires de pays non membres de l'UE15 ou de l'AELE.

Si l'on considère la population résidante permanente par nationalité, on obtient, pour 2004, les taux bruts de naturalisation suivants: 4,4% pour les personnes originaires d'Asie et d'Amérique latine et 4,2% pour les personnes originaires d'Afrique.

Les personnes originaires d'Australie, de Lettonie, d'Estonie et de Chine ont des taux bruts de naturalisation qui correspondent au taux brut national, soit 2,4%. Les pays tiers de l'Europe (en dehors de l'UE15 et de l'AELE) ont des taux bruts de naturalisation supérieurs à la moyenne suisse. Avec un taux supérieur à 4,5%, on trouve les ressortissants de Bosnie-Herzégovine (5,2%), d'Albanie (5,0%), de Russie (4,7%) et de Turquie (4,6%). En revanche, les ressortissants des principaux pays de l'UE15 et de l'AELE ont un taux inférieur à la moyenne Suisse, notamment les personnes originaires d'Autriche (0,5%), de Norvège (0,4%) et du Danemark (0,3%).

On observe également des naturalisations à dominante masculine ou féminine selon les nationalités antérieures. Ainsi, les personnes naturalisées provenant d'ex-Yougoslavie et d'Afrique sont à dominante masculine, alors que celles qui provenaient d'Europe du nord-est, d'Asie et d'Amérique latine sont plutôt à dominante féminine (graphique G2.7.2).

Définitions:

Acquisition de la nationalité suisse: Obtention de la nationalité suisse par une personne de nationalité étrangère. Cette personne est comptée dans la population de nationalité suisse à partir de la date où elle a acquis la nationalité suisse. Il y a cinq modes d'acquisition de la nationalité suisse: 1) **naturalisation ordinaire** qui s'applique aux personnes de nationalité étrangère ayant résidé en Suisse pendant 12 ans, dont trois au cours des cinq années qui précèdent la demande de

naturalisation. Les années passées en Suisse entre les âges de 10 et 20 ans révolus comptent double, 2) **naturalisation facilitée** qui s'applique, en particulier, aux conjoints étrangers d'un citoyen ou d'une citoyenne suisse, ainsi qu'aux enfants étrangers dont le père est suisse, mais n'est pas marié avec la mère, 3) **réintégration** pour les personnes qui ont perdu la nationalité suisse (par préemption, mariage ou libération de leur nationalité), 4) **constata-**

tion de la nationalité suisse s'appliquant aux personnes qui sont faussement considérées comme étrangères ou apatrides, 5) **adoption par un citoyen ou une citoyenne suisse** d'un enfant mineur étranger.

La nationalité suisse repose sur le principe du «droit du sang» et ne peut donc être transmise automatiquement que par filiation de parent suisse.

Taux brut de naturalisation:

Nombre d'acquisitions de la nationalité suisse enregistrées durant une année civile sur l'effectif des titulaires d'une autorisation de séjour ou d'établissement au début de l'année.

Bases:

uniquement les personnes résidant en Suisse.

Tableaux:

P06F, P24F
T0111F, T1401F-T1407F,
T4103F

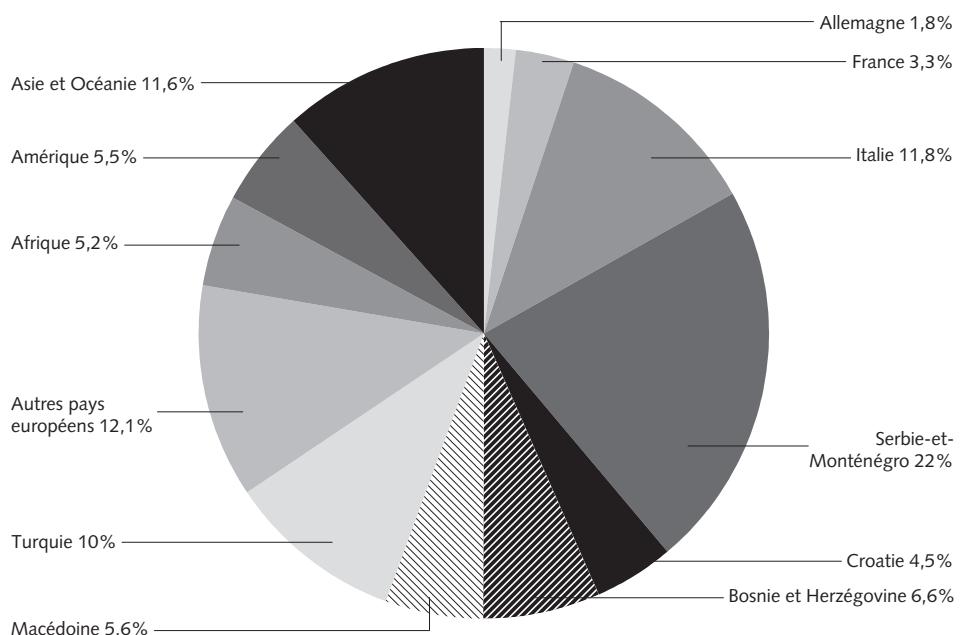
Source:

OFS/PETRA

2.7 Acquisition de la nationalité suisse

Proportion d'aquisitions de la nationalité suisse selon la nationalité antérieure, en 2004

G 2.7.1

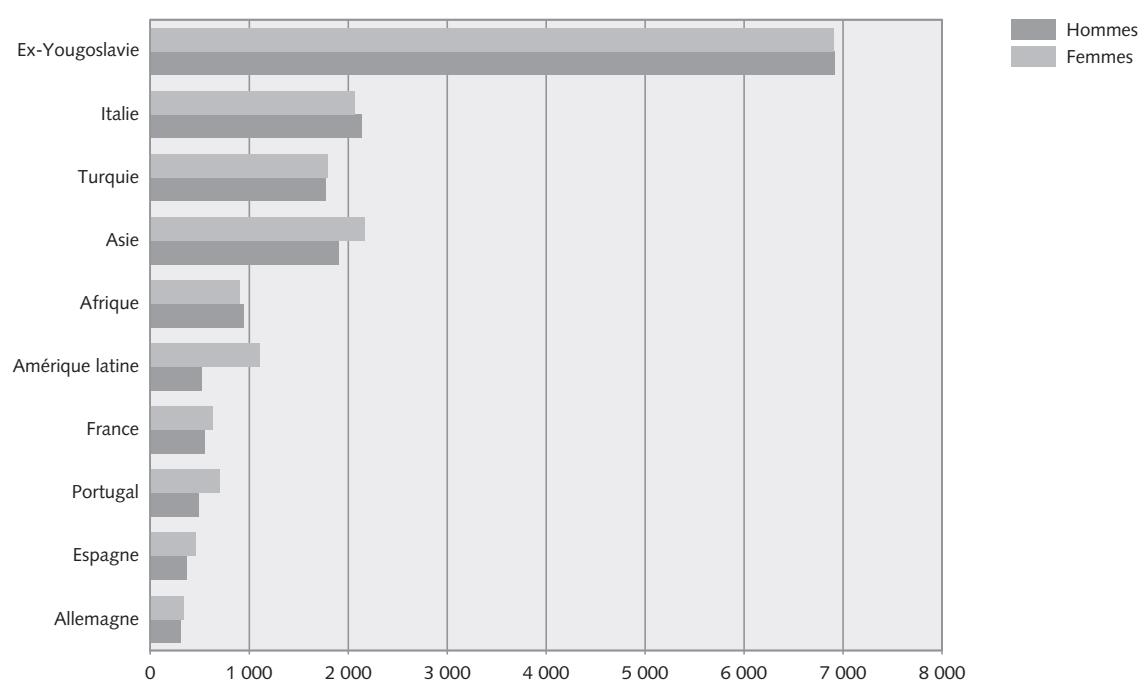


Source: OFS/PETRA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Acquisition de la nationalité suisse selon la nationalité antérieure et le sexe, en 2004

G 2.7.2



Source: OFS/PETRA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

2.8 Etrangers provenant de l'Union Européenne

La population étrangère résidant en Suisse provient en majeure partie des pays de l'UE15 et de l'AELE. La population étrangère en provenance des dix nouveaux pays membres de l'UE25 représente la plus petite communauté en Suisse, soit 1,3% de la population étrangère. En 2004, l'immigration de la population résidante permanente de nationalité étrangère provenant des pays de l'UE15 et de l'AELE est plus importante que celle des autres pays.

Les ressortissants des pays de l'UE15 et de l'AELE forment la principale communauté résidante étrangère en Suisse, soit 55,5% ou 909'900 personnes (graphique G2.8.1). Avec 307'700 ressortissants, soit 33,8% de la population résidante étrangère provenant des pays de l'UE15 et de l'AELE, les Italiens sont les plus nombreux, suivis des Portugais avec 211'300 personnes et des Allemands avec 173'300 personnes, soit respectivement 19,0% et 18,0% de cette même population.

Fin 2004, 21'100 personnes des dix nouveaux états membres de l'UE25, dont une majorité de femmes (60,5%), vivent en Suisse. Selon les nationalités individuelles, les Polonais sont en tête avec 5700 ressortissants (26,8%), suivis de 4100 Tchèques et de 4000 Hongrois, soit respectivement 19,3% et 19,1% de toutes les personnes provenant des nouveaux Etats membres.

Depuis l'introduction de la libre circulation des personnes, le nombre des ressortissants italiens (-1,4%) et espagnols (-3,3%) régresse, par contre celui des ressortissants allemands (+8,5%), portugais (+8,5%), français (+3,3%) et autrichiens (+1,1%) augmente par rapport à l'année précédente.

En 2004, l'immigration de la population résidante permanente de nationalité étrangère provenant des pays de l'UE15 et de l'AELE (56'200 personnes) est plus importante que celle des autres pays (44'600 personnes). Par rapport aux années 1995 à 1999, où le solde migratoire était négatif, le solde migratoire des personnes provenant d'un pays de l'UE15 et de l'AELE est, en 2004, positif avec au total 23'600 personnes enregistrées (+18,3% qu'en 2003). Si l'on considère le solde des mouvements migratoires, on constate des différences notoires selon les nationalités (graphique G2.8.2): l'émigration, essentiellement due aux nombreux retours au pays, est toujours excédentaire pour certains des pays de l'UE15 et de l'AELE, notamment pour l'Italie et l'Espagne, deux Etats d'où provenaient traditionnellement les travailleurs étrangers. En revanche, l'introduction de la libre circulation a pour conséquence d'amener davantage d'immigrants que d'émigrants originaires des autres pays de l'UE, tels que l'Allemagne, le Portugal et la France.

Définitions:

Les Etats membres de l'*Union Européenne* (UE15) sont les suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède. A partir de mai 2004, les *dix nouveaux pays membres de l'UE* sont: Malte, Pologne, Hongrie, Chypre, Slovaquie, République tchèque, Slovénie, Estonie, Lettonie et Lituanie.

Les pays membres de l'AELE sont l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

La libre circulation des personnes s'applique aux pays de l'UE15 et de l'AELE et offre les mêmes conditions de vie, de travail et d'emploi, aussi bien en Suisse que dans l'espace européen.

Bases:

En ce qui concerne les nombres absolu, la population résidante est prise en considération.

En ce qui concerne les mouvements migratoires, la population résidante permanente est prise en considération.

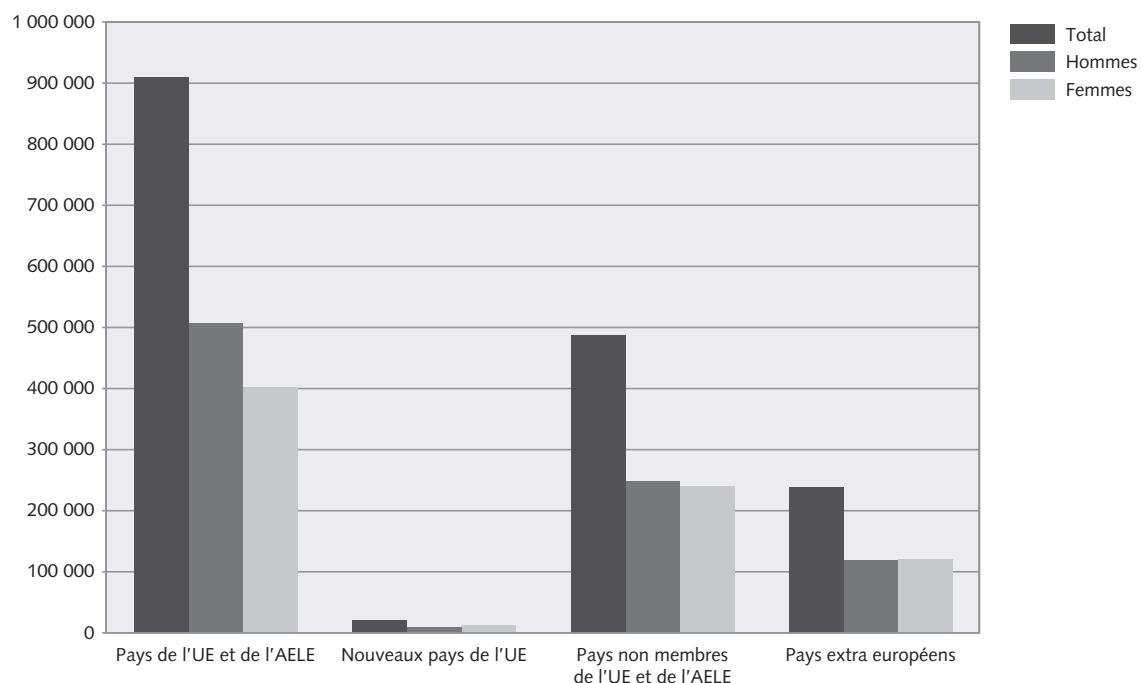
Tableaux:

P02F, P09F, P10F, P14F, P16F
T1104F-T1108F, T1115F,
T1117F-T1119F, T1122F,
T1201F-T1203F, T1207F-T1210F

Sources:
OFS/PETRA, ODM/RCE

2.8 Etrangers provenant de l'Union Européenne

Population résidante étrangère provenant des pays de l'UE et autres, en 2004 G 2.8.1

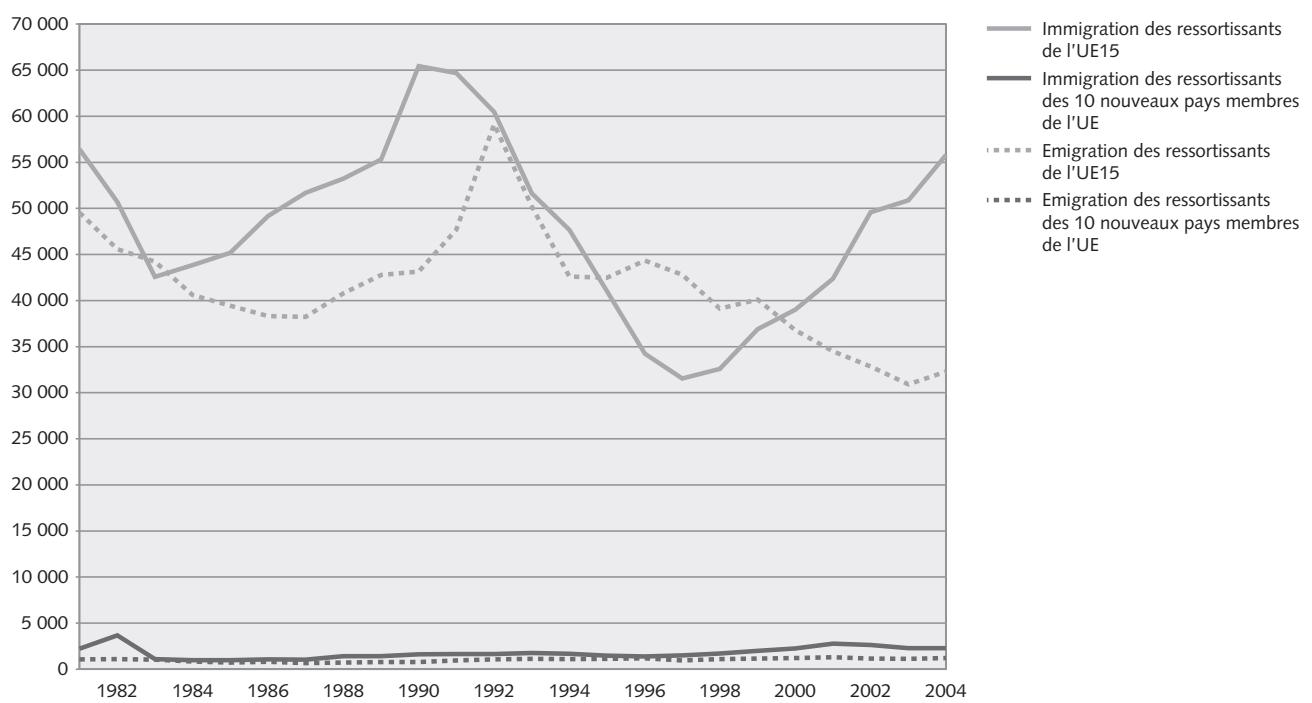


Source: OFS/PETRA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Immigration et émigration des ressortissants de l'Union Européenne, de 1981 à 2004

G 2.8.2



Source: OFS/PETRA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

2.9 Comparaison internationale

Actuellement, près de 175 millions de personnes, soit 3 % de la population mondiale, résident hors du pays dans lequel elles sont nées. La population migrante a doublé en l'espace de 25 ans. Aucun pays n'est épargné par la migration et les motifs liés à cette migration sont variés; politiques, économiques, familiaux, sanitaires ou autres.

Près de 175 millions de personnes, soit 3 % de la population mondiale, résident actuellement hors du pays dans lequel elles sont nées. Le nombre de migrants a plus que doublé depuis 1960. Dans la même période, la population mondiale a également presque doublé. Par conséquent, la proportion de migrants par rapport à la population mondiale a augmenté de 2,5 % à 2,9 %. Une personne sur 35 est un migrant international. Aujourd'hui, 60 % de la population migrante mondiale réside dans les régions les plus développées et 40 % dans les régions les moins développées.

Les migrants vivent essentiellement en Europe (56 millions), en Asie (50 millions) et en Amérique du Nord (41 millions). Presque une personne sur dix vivant dans un pays industrialisé est un migrant. En nombres absolus, c'est l'Amérique du Nord qui a reçu chaque année le plus de migrants (1,4 million), suivie de l'Europe avec 800'000 personnes et de l'Océanie avec 90 000 personnes. Avec 35 millions de migrants, les Etats-Unis détiennent la palme du plus grand effectif de migrants, suivis par la Fédération Russe (13,3 millions), l'Allemagne (7,3 millions), l'Ukraine (6,9 millions), la France et l'Inde (respectivement 6,3 millions). Deux cinquièmes de tous les migrants internationaux vivent dans ces six états. Avec 1,6 millions de personnes nées à l'étranger, la Suisse est le pays d'accueil d'un pour-cent de tous les migrants (graphique G2.9.1).

En proportion, les pays ayant le plus haut taux de migrants par rapport à leur population totale se diversifie quelque peu (graphique G2.9.2).

Les pays du Moyen-Orient, ainsi que le Gabon, doivent leur forte proportion de migrants à l'industrie pétrolière. Faisant partie des pays traditionnels de l'immigration, la Suisse (21,8 % en 2004), le Luxembourg, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada ont un taux élevé de migrants qui s'explique par de nombreux facteurs démographiques, économiques, sociaux et politiques. La grande proportion de migrants en Estonie, en Lettonie et au Kazakhstan est, quant à elle, due au grand nombre de Russes résidant à l'intérieur de leurs frontières.

Les pays industrialisés comptent le plus grand nombre de migrants. De 1960 à 2000, le nombre de migrants internationaux en Australie, Nouvelle-Zélande, Japon, Europe et Amérique du Nord, ainsi que dans les pays de l'ex-Union soviétique a augmenté de 78 millions de personnes. En revanche, dans les régions moins développées, le nombre de migrants n'a augmenté que de 27 millions de personnes. Les principaux pays d'émigration sont, sans exception, les pays en développement. Entre 1970 et 1995, le Mexique (6 millions de personnes), le Bangladesh et l'Afghanistan (respectivement 4,1 millions de personnes) se trouvaient en tête des pays d'émigration. Les principaux pays d'immigration ne sont, en revanche, pas exclusivement des pays industrialisés. Entre 1970 et 1995, les pays avec le plus grand nombre d'immigrants sont les Etats-Unis (16,7 millions de personnes), la Russie (4 millions de personnes), mais également l'Arabie Saoudite (3,4 millions de personnes) et l'Inde (3,3 millions de personnes).

Définitions:

L'ONU définit le **migrant international** comme étant une personne née dans un autre pays que celui dans lequel elle réside, c'est-à-dire que la personne est née à l'étranger (population immigrée).

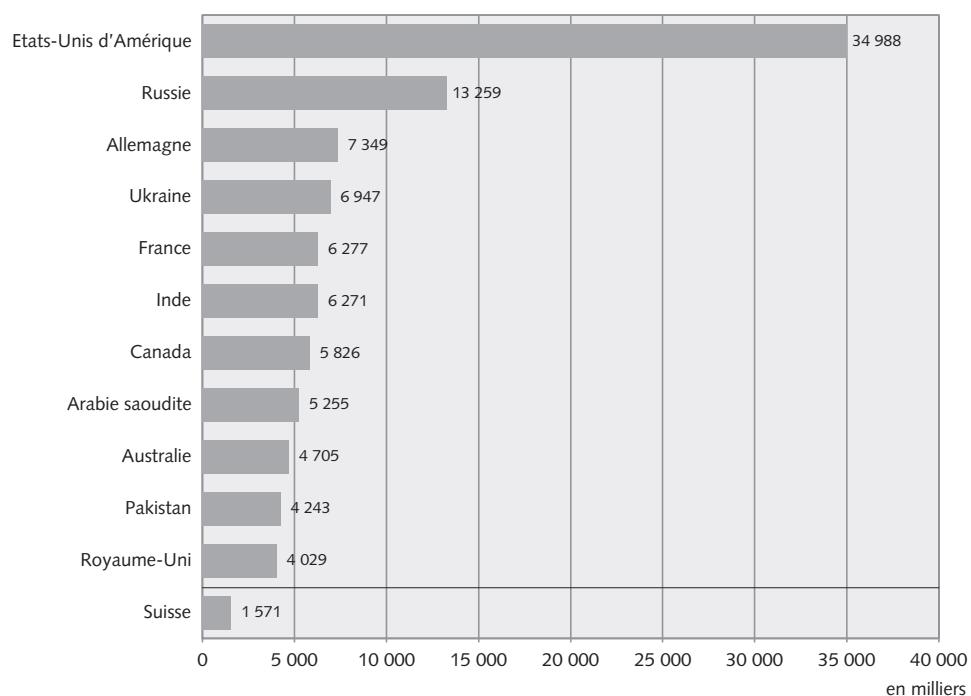
Source:

ONU, OIM

2.9 Comparaison internationale

Pays avec les plus grands effectifs de migrants, en 2000

G 2.9.1

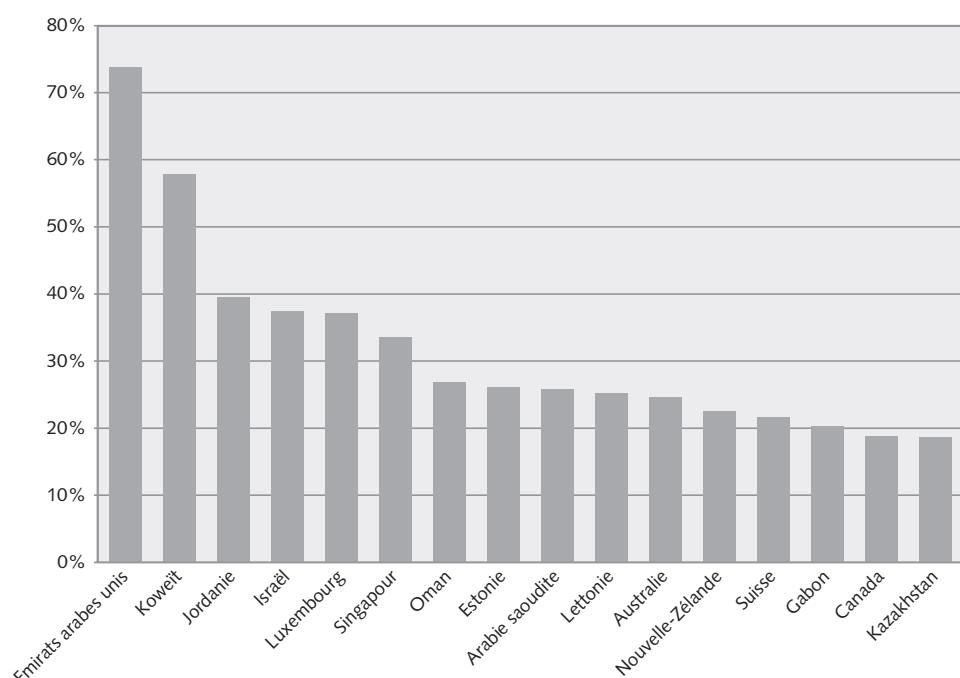


Source: United Nations (2002)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Pays avec les plus hautes proportions de migrants sur la population totale, en 2000

G 2.9.2



Source: United Nations (2002)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

2.9 Comparaison internationale

Sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs migratoires et politiques, la Suisse fait partie des pays européens qui comptent le plus d'étrangers par rapport à leur population totale. En Europe occidentale, seuls le Luxembourg et le Liechtenstein affichent des pourcentages plus élevés.

Tous les pays d'Europe occidentale ont vu leur nombre d'immigrants augmenter ces dernières années. En termes absolus, c'est l'Allemagne qui en a accueilli le plus en 2002 (658'300 personnes). La Suisse, avec un total de 105'000 personnes immigrées, occupe la quatrième place après l'Espagne et le Royaume-Uni avec respectivement 443'100 et 418'200 immigrants (graphique G2.9.4).

La Suisse fait partie des pays qui comptent le plus d'étrangers par rapport à leur population totale. Parmi les membres de l'UE15 et de l'AELE, seuls le Luxembourg (38,6%) et le Liechtenstein (34,4%) présentent, en 2003, des taux plus élevés. Dans les autres pays, la population étrangère représente moins de 10% de la population résidente. La Finlande et le Portugal comptent de très faibles proportions d'étrangers, respectivement 2,0% et 2,2% (graphique G2.9.3).

Du point de vue de l'origine de ses étrangers, le Luxembourg, la Belgique et l'Irlande (un cas particulier qui accueille une majorité d'immigrés britanniques) sont des pays qui, comme la Suisse, accueillent en grande partie des étrangers en provenance de l'UE15. Dans tous les autres pays, la population étrangère est originaire principalement d'Europe orientale ou de pays non européens, essentiellement de Turquie, d'ex-Yougoslavie, du Maroc et d'Algérie.

En termes absolus, ce sont le Royaume-Uni et la France qui ont reçu le plus grand nombre de demandes d'asile en 2003 (60'000 et 51'900). La Suisse reste l'un des pays d'Europe occidentale qui accueille un nombre important de requérants d'asile par rapport à sa population totale. En 2003, on compte 278 demandes d'asile pour 100'000 habitants, ce qui place la Suisse au sixième rang derrière Chypre, l'Autriche, la Norvège, la Suède et le Luxembourg.

Du point de vue du taux de naturalisation, la Suisse occupe le milieu du classement. Depuis 2000, seul 2,3% des ressortissants étrangers en Suisse acquièrent annuellement la nationalité. Le taux brut de naturalisation en Suisse équivaut à peu près à celui du Danemark, de l'Allemagne et de la Finlande. Avec des taux de naturalisation supérieurs à 6%, la Suède, la Hongrie, la Lettonie, la Slovaquie et la Slovénie sont les pays où les naturalisations sont les plus importantes.

Remarque:
Les définitions internationales ne sont comparables que si les critères d'enregistrement des données se distinguent de pays en pays, notamment par rapport aux catégories d'étrangers considérées ou exclues.

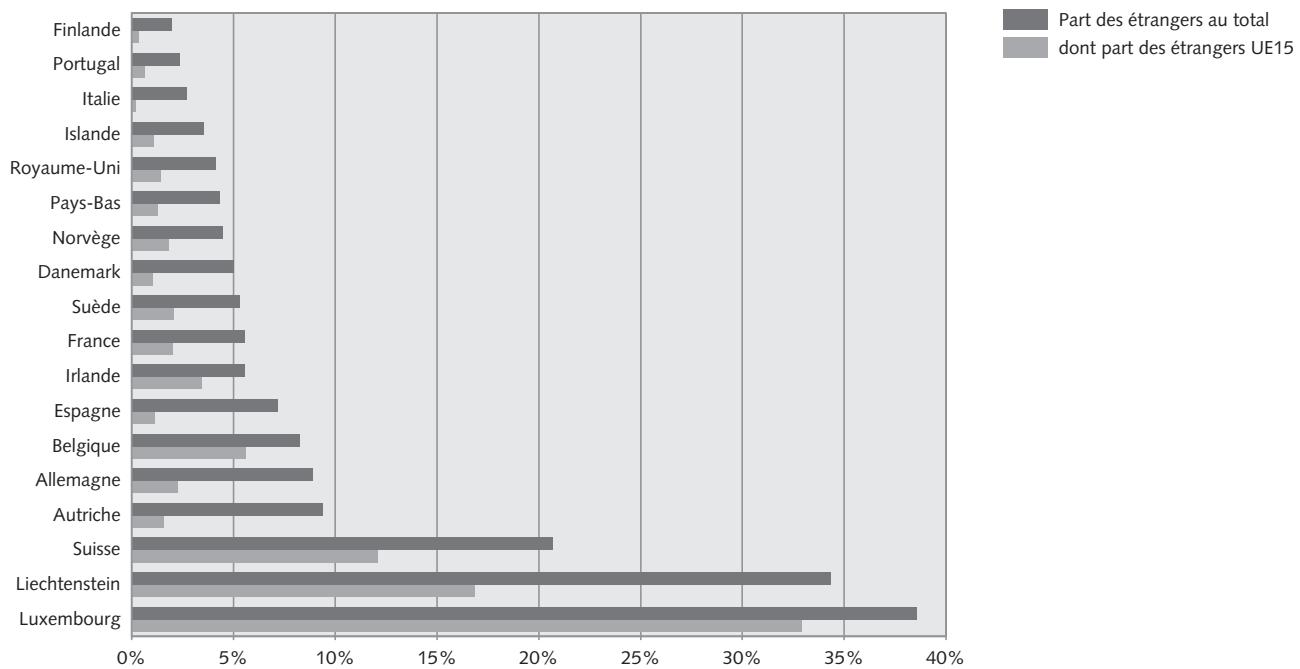
Tableaux:
P37F-P39F
T4101F-T4104F

Sources:
OFS/ESPOP, OFS/PETRA,
EUROSTAT

2.9 Comparaison internationale

Proportion d'étrangers dans la population résidante de différents pays d'Europe, en 2003

G 2.9.3

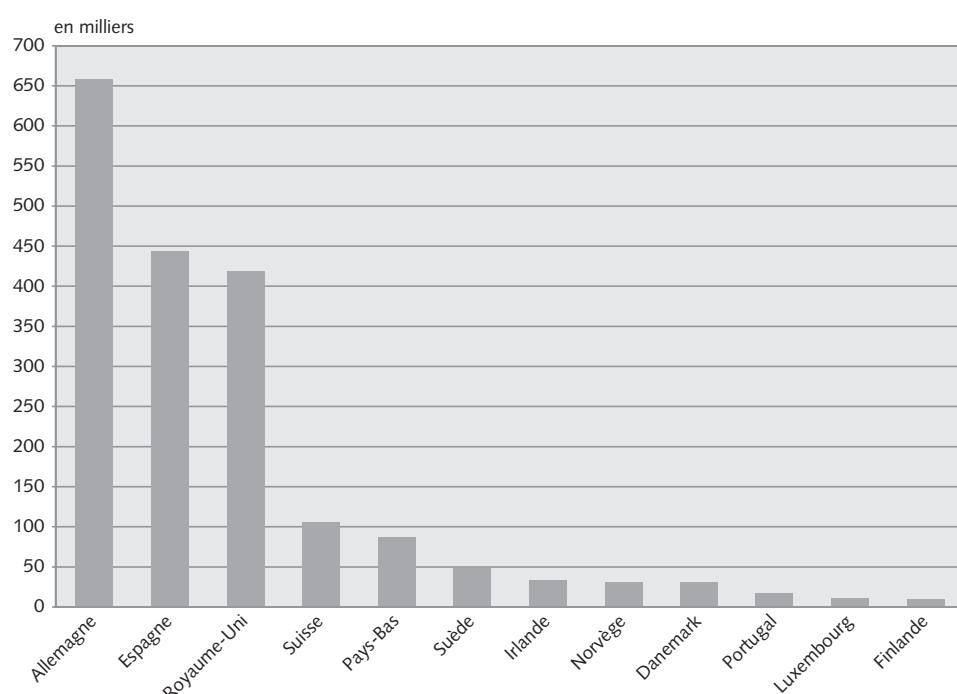


Source: Eurostat

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Immigration des étrangers dans différents pays de l'UE et en Suisse, en 2002

G 2.9.4



Source: Eurostat

© Office fédéral de la statistique (OFS)

3 Marché du travail et formation

3.1 Activité professionnelle: vue d'ensemble

Le nombre d'étrangers actifs occupés s'élève à 1,053 million au milieu de l'année 2004, soit un travailleur sur quatre. La structure de la main d'œuvre étrangère diffère à plusieurs égards de celle des travailleurs suisses: elle est plus masculine, plus jeune, presque exclusivement salariée et surreprésentée dans le secteur de l'industrie. Cependant, les caractéristiques des travailleurs étrangers varient aussi selon le pays d'origine. Entre 2003 et 2004, le nombre de travailleurs étrangers progresse, contrairement au nombre d'actifs occupés suisses qui recule légèrement.

Au milieu de l'année 2004, 1,053 million d'étrangers exercent une activité professionnelle d'au moins une heure par semaine en Suisse. Ils représentent ainsi 25,2% de la population active occupée qui s'élève à 4,176 millions de personnes (graphique G3.1.1). La main-d'œuvre étrangère est composée des personnes au bénéfice d'une autorisation d'établissement (55,3%), des titulaires d'une autorisation de séjour (21,6%), des frontaliers (16,8%), des titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (5,3%) ainsi que d'autres groupes d'étrangers, dont les personnes relevant du domaine de l'asile (1,1%).

Les femmes représentent 38,5% de la population active occupée étrangère, soit près de huit points de moins par rapport aux Suissesses (46,4%). La répartition par sexe varie en outre selon le type d'autorisation. Par ailleurs, la main-d'œuvre étrangère est nettement plus jeune que la main-d'œuvre suisse, puisque 58,3% des travailleurs étrangers sont âgés de moins de 40 ans contre 45,8% chez les Suisses. Les étrangers sont surreprésentés dans le secteur de l'industrie : un peu moins d'une personne active occupée de nationalité étrangère sur trois (32,2%) travaille dans le secondaire, contre un Suisse sur cinq (20,7%). Ils sont, en contrepartie, sous représentés dans le secteur des services (66,4% contre 74,7% des Suisses) et dans le secteur primaire (1,4% contre 4,6% des Suisses).

Le travail à temps partiel est moins répandu chez les étrangers que chez les Suisses. Au milieu de l'année 2004, la proportion d'actifs occupés à temps réduit s'élève à 22,9% chez les étrangers et à 33,9% chez les Suisses. Cet écart s'explique surtout par les différences relevées chez les femmes. Les Suissesses sont en majorité occupées à temps partiel (59,2%), contre seulement 46,9% des étrangères actives occupées. Les étrangers travaillent enfin presque ex-

clusivement comme salariés (95,6%), ceci sans différence significative entre les sexes. Seuls 4,4% exercent une activité professionnelle en tant qu'indépendant ou collaborateur familial (contre 13,7% des Suisses).

Selon le pays d'origine, les caractéristiques de la main-d'œuvre diffèrent. Parmi la population résidante permanente, les travailleurs originaires du sud de l'Europe restent ainsi proportionnellement plus nombreux dans le secteur secondaire que les Européens du nord et de l'ouest. La ventilation selon la provenance géographique met aussi en évidence d'importants contrastes dans le niveau de formation des travailleurs. 48,2% des actifs occupés du sud de l'Europe et 54,7% de ceux originaires de l'ouest des Balkans n'ont pas de formation postobligatoire contre 15,7% des Suisses (graphique G3.1.2). A l'inverse, la plupart des européens du nord et de l'ouest (56,5%) et une forte proportion des actifs occupés provenant des nouveaux pays de l'UE (46,7%) bénéficient d'une formation de degré tertiaire (contre 28,1% des Suisses).

Alors que la population active occupée de nationalité suisse recule très légèrement entre mi-2003 et mi-2004 (-0,1%), le nombre de travailleurs étrangers progresse de 1,0%, ceci malgré le contexte conjoncturel peu favorable. Au milieu de l'année 2004, le taux standardisé d'actifs occupés reste ainsi plus élevé chez les étrangers (67,2%) que chez les Suisses (63,7%). L'écart entre ces taux d'actifs occupés s'explique facilement : bien des étrangers retournent dans leur pays après avoir mis fin à leur activité professionnelle en Suisse. La proportion des plus de 65 ans est ainsi bien plus petite chez les étrangers que chez les Suisses. Si l'on considère les taux d'actifs occupés en âge de travailler (15-64 ans), on constate toutefois que la part des Suisses (78,9%) est plus élevée que celle des étrangers (72,2%).

Définitions:

Groupes de nationalités:

Europe du nord et de l'ouest:

Allemagne, Autriche, France, Bénélux, Danemark, Royaume-Uni, Irlande, Suède, Finlande, Norvège, Islande, Liechtenstein, Monaco;

Europe du sud: Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Vatican, Andorre, Saint-Marin;

Nouveaux pays de l'UE:

Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Slovénie, Slovaquie; Ouest des Balkans: Serbie-et-Monténégro (inclus Kosovo), Croatie, Bosnie et Herzégovine, Macédoine, Albanie; Candidats UE: Bulgarie, Roumanie, Turquie.

Taux standardisé d'actifs

occupés: part des actifs occupés dans la population de 15 ans et plus.

Base:

Population active occupée selon le concept intérieur / population résidante permanente.

Tableaux:

P25F, P26F

T2101F-T2110F

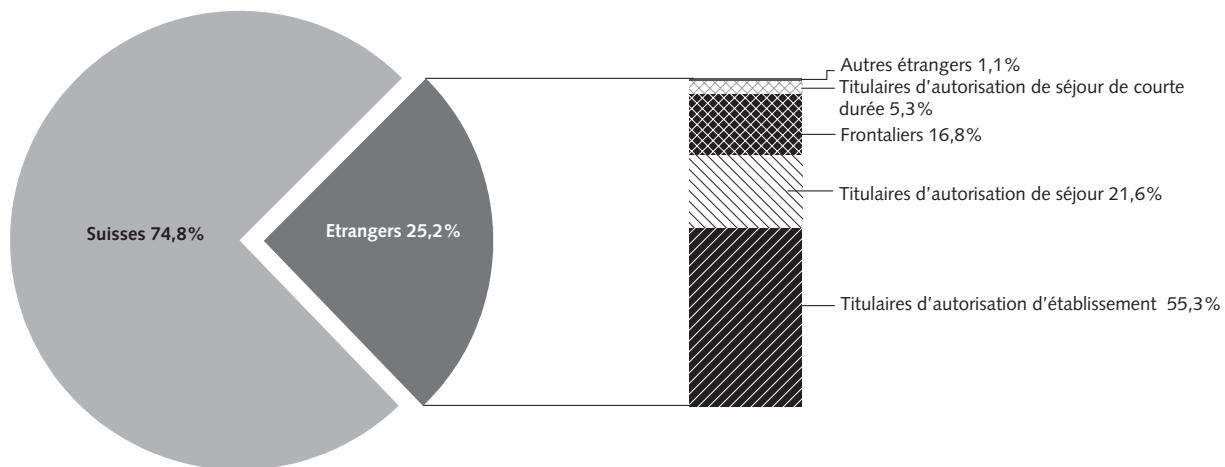
Sources:

OFS/SPAO, OFS/ESPA

3.1 Activité professionnelle: vue d'ensemble

Composition de la population active occupée (concept intérieur) selon la nationalité et le type d'autorisation de résidence, à la fin du 2ème trimestre 2004

G 3.1.1

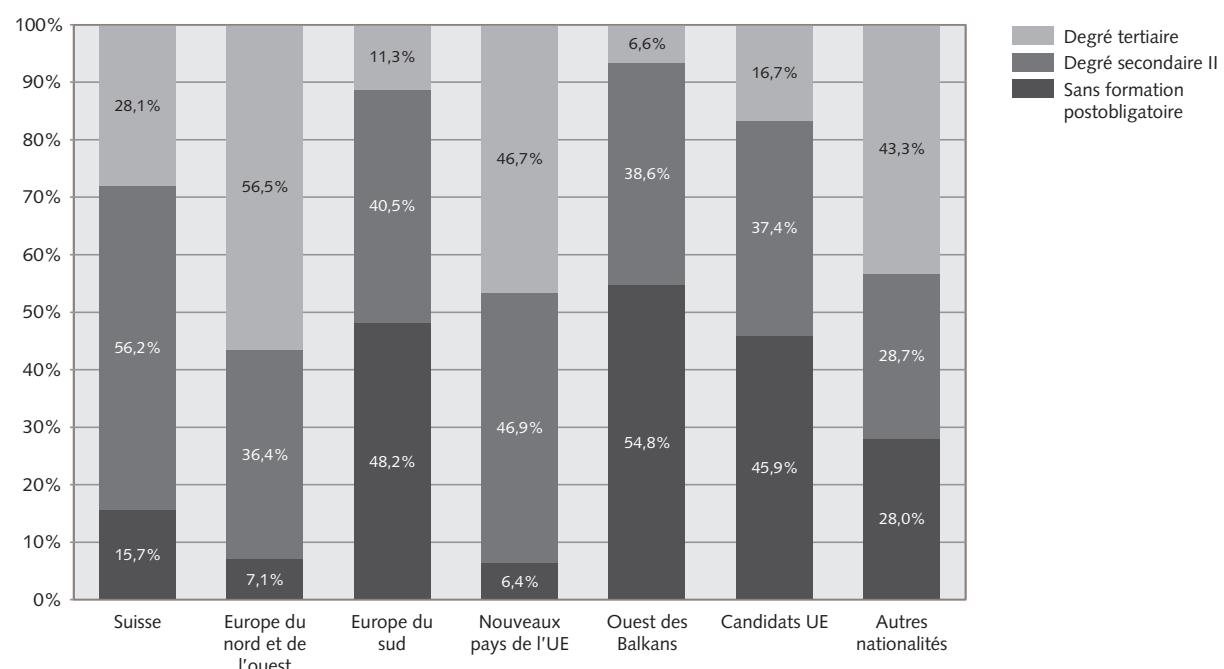


Source: OFS/SPAO

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Répartition par nationalité des actifs occupés (population résidante permanente) selon le niveau de formation, au 2ème trimestre 2004

G 3.1.2



Source: OFS/ESPA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

3.2 Situation dans la profession et activité

L'existence de différences marquées entre les Suisses et les étrangers au niveau de la situation dans la profession et de l'activité professionnelle, différences déjà observées les années précédentes, se confirme en 2004. Mais les écarts sont encore plus marqués entre les étrangers eux-mêmes, en fonction de leur origine.

La part des actifs occupés exerçant une profession qui requiert des qualifications élevées est plus importante chez les Suisses que chez les étrangers. Mais la situation est différente si l'on ventile ces derniers selon leur origine (graphique G3.2.2). Cette différence est particulièrement manifeste dans la catégorie «professions de santé, enseignement, scientifiques». 22% des Suisses et 16% des étrangers travaillent dans cette catégorie. Les parts correspondantes atteignent 32% pour les ressortissants de pays du nord et de l'ouest de l'Europe, 9% pour les Européens du sud et 8% pour les personnes venant des pays balkaniques occidentaux.

Si l'on considère la catégorie «professions d'industrie, arts et métiers (sans la construction)», on observe qu'elle groupe 12% des actifs occupés suisses, mais seulement 8% des Européens du nord et de l'ouest. Les parts correspondantes sont nettement plus hautes pour les Européens du sud et pour les ressortissants des pays balkaniques occidentaux (respectivement 21% et 26%; 18% des étrangers au total). Les écarts sont aussi considérables dans la catégorie «professions de la construction/exploitation minière». On y trouve 5% des Suisses, 2% seulement des Européens du nord et de l'ouest, alors qu'une part nettement plus élevée des actifs occupés venant du sud de l'Europe (13%) et des pays balkaniques occidentaux (19%) travaillent dans cette catégorie de professions (10% pour l'ensemble des étrangers). On dénombre aussi beaucoup d'étrangers du sud de l'Europe et des Balkans occidentaux dans la catégorie «professions de l'hôtellerie/restauration, services personnels» (toutes deux 20%), contre 7% des Suisses et 7% également des Européens du nord et de l'ouest.

La catégorie «managers, professions d'administration/banques, juristes» compte une forte proportion de Suisses (23%), lesquels devancent de peu les Européens du nord et de l'ouest (20%), les ressortissants des pays de l'Europe méridionale (14%) et des pays balkaniques occidentaux (4%) venant loin derrière (13% pour l'ensemble des étrangers). Une considération plus détaillée s'impose cependant dans

cette catégorie. Dans les professions de management, on trouve 4% des actifs occupés de nationalité suisse, contre 9% des Européens du nord et de l'ouest (3% des Européens du sud, 4% pour l'ensemble des étrangers). Le rapport est assez équilibré dans la catégorie «professions commerciales, transports et circulation» (16% des Suisses, 14% des Européens du nord et de l'ouest, 15% des Européens du sud, 14% des ressortissants des Balkans occidentaux, 15% pour l'ensemble des étrangers).

Si l'on s'intéresse à la situation dans la profession, on obtient une répartition analogue des parts d'actifs occupés selon l'origine. La part des salariés sans fonction de chef se situe à 46% chez les Suisses, soit une part supérieure à celle que l'on observe chez les Européens du nord et de l'ouest (44%), mais bien inférieure à celle que présentent les actifs occupés du sud de l'Europe (60%) et des pays balkaniques occidentaux (66%), soit les étrangers dans leur ensemble (58%). Plus de la moitié des femmes actives occupées se situent dans cette catégorie (58% des Suisses, 58% des Européennes du nord et de l'ouest, 71% des Européennes du sud, 73% des ressortissantes des Balkans occidentaux, 68% du total des étrangères). Les proportions correspondantes sont beaucoup plus faibles chez les hommes (36% des Suisses, 35% des Européens du nord et de l'ouest, 53% des Européens du sud, 60% des actifs occupés des Balkans occidentaux, 51% pour l'ensemble des étrangers).

La ventilation des actifs occupés étrangers selon la durée de résidence indique la part la plus importante de salariés avec une fonction de chef chez les étrangers (33%) vivant en Suisse depuis moins de cinq ans (graphique G3.2.1). Chez les indépendants, on trouve aussi des différences. Leur part augmente avec la durée de résidence en Suisse (0-5 ans: 6%; plus de 10 ans: 9%). La proportion des Suisses exerçant une activité indépendante est bien plus importante (16%) que celle des étrangers dans leur ensemble (8%).

Définition:

L'attribution des pays aux différents groupes de pays est définie au chapitre 3.1.

Base:

Actifs occupés dans la population résidante permanente.

Tableaux:

P26F
T2108F, T2109F, T2110F,
T2111F, T2112F, T2113F,
T2114F, T2115F, T2116F

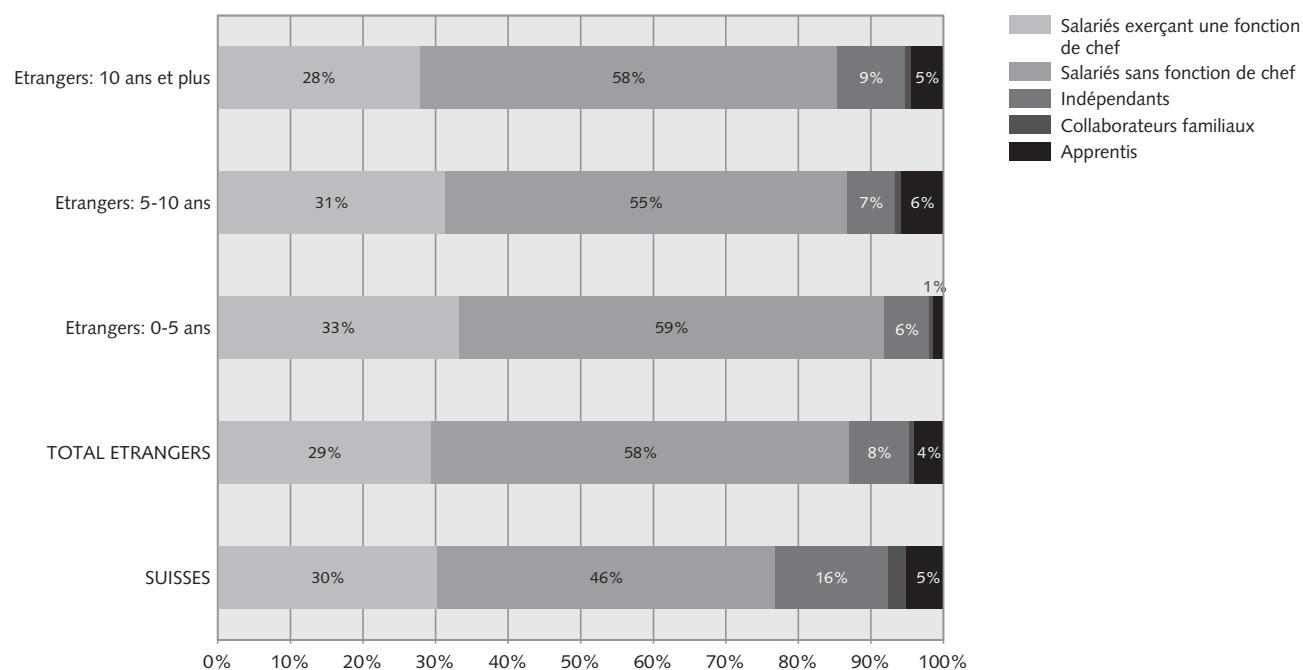
Source:

OFS/ESPA

3.2 Situation dans la profession et activité

Composition de la population active occupée selon la situation dans la profession et la durée de résidence en Suisse, au 2ème trimestre 2004

G 3.2.1

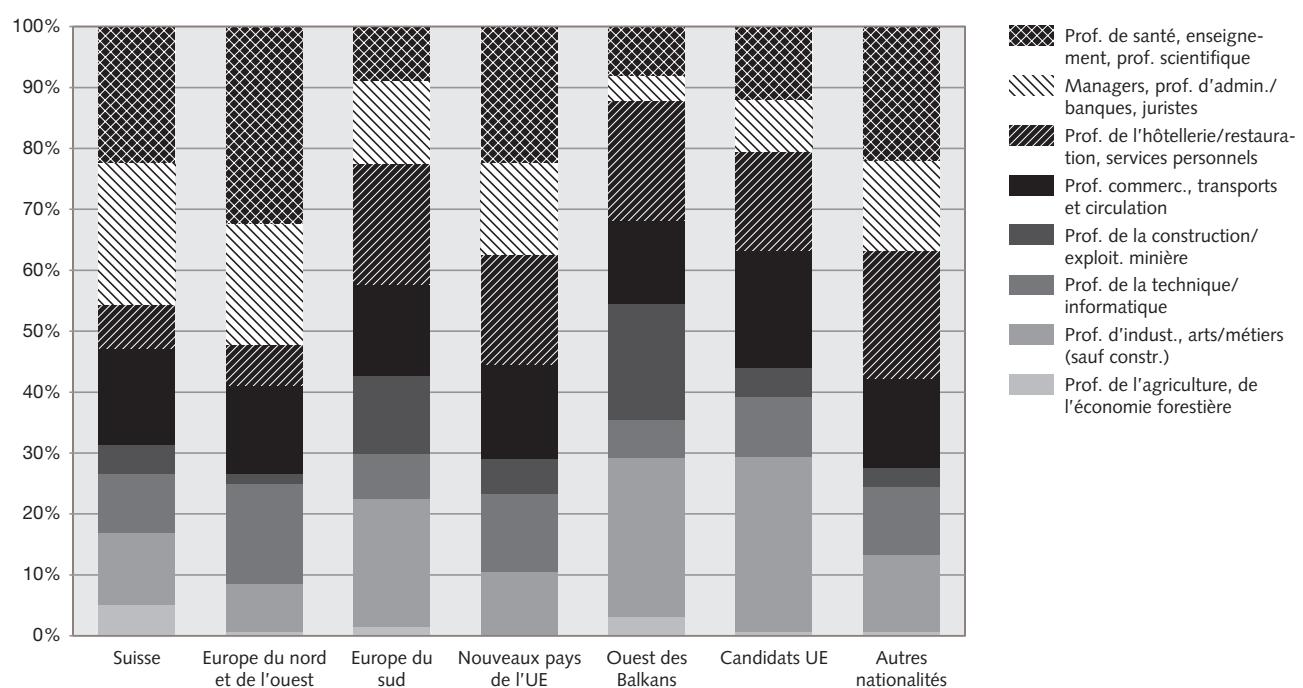


Source: OFS/ESPA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Composition par nationalité de la population active occupée selon la profession exercée (NSP 2000), au 2ème trimestre 2004

G 3.2.2



Source: OFS/ESPA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

3.3 Volume de travail et durée de travail

En 2003, les 1,036 million d'étrangers travaillant en Suisse ont effectué une moyenne annuelle de 1,780 milliard d'heures de travail, ce qui équivaut à plus d'un quart (26,1%) du volume total de travail réalisé en Suisse. Dans l'hôtellerie et la restauration, les ressortissants étrangers ont accompli 52,6% du total des heures de travail. En revanche, dans l'agriculture et la sylviculture, cette proportion n'est que de 7,7%.

En 2003, les travailleurs étrangers ont effectué en Suisse environ 1,780 milliard d'heures de travail. Cela équivaut à 26,1% du volume total de travail réalisé en Suisse, soit proportionnellement plus que ce que l'on pourrait attendre au vu de la part qu'ils représentent dans la population active occupée (24,9% en 2003). Les étrangers présentent donc une durée annuelle effective de travail supérieure à celle des Suisses (1651 heures pour les étrangers contre 1525 heures pour les Suisses). L'écart entre ces deux chiffres s'explique principalement par une différence significative de la durée de travail chez les femmes. Les Suissesses travaillant davantage à temps partiel, elles présentent ainsi une durée annuelle effective de travail par emploi inférieure à celle des étrangères (1207 heures pour les Suissesses contre 1373 heures pour les étrangères).

La situation en termes de durées de travail est différente selon que l'on considère les emplois à plein temps ou les emplois à temps partiel. Parmi les personnes travaillant à plein temps, les Suisses effectuent davantage d'heures que les étrangers (1945 contre 1895). La situation s'inverse chez les travailleurs à temps partiel (860 heures chez les étrangers contre 813 chez les Suisses). Dans le cadre des emplois à temps partiel, les étrangers présentent ainsi un taux d'occupation généralement plus élevé que les Suisses.

Selon les secteurs et les sections économiques, la part du travail effectuée par des étrangers varie considérablement (graphique G3.3.1). Elle est très faible dans l'agriculture et

la sylviculture (7,7%), ce qui correspond à la part de main-d'œuvre étrangère employée dans ce secteur. Dans le secteur secondaire, les étrangers ont accompli 34,4% des heures de travail. Dans le secteur tertiaire, la situation varie considérablement d'une section économique à l'autre. Dans l'hôtellerie et la restauration, une heure sur deux est effectuée par un étranger (52,6%). La part du volume d'heures attribuable à la main-d'œuvre étrangère est également supérieure à la moyenne dans la branche «services domestiques» (38,2%). A l'inverse, elle est inférieure à la moyenne dans l'enseignement (15,1%) et dans l'administration publique (8,1%).

En 2003, les salariés étrangers occupés à plein temps (graphique G3.3.2) ont accompli moins d'heures supplémentaires (en moyenne 45 heures par emploi) que les Suisses (55 heures). Cette différence s'explique certainement par la plus forte représentation des Suisses dans les positions de cadres, mais aussi par la faible représentation des étrangers dans la branche «activités financières, assurances», branche dans laquelle s'accomplit en général le plus grand nombre d'heures supplémentaires. En ce qui concerne les absences, les salariés étrangers occupés à plein temps présentent une durée annuelle moyenne équivalente à celle des Suisses (70 heures d'absences par emploi).

Définitions:
Le volume annuel effectif de travail, à la différence du **volume annuel normal de travail**, tient compte des heures supplémentaires et ne comptabilise pas comme heures de travail les heures d'absences. Il en va de même de la durée annuelle effective du travail.

Base:
 Volume annuel effectif de travail, durée annuelle effective de travail: l'ensemble des emplois selon le concept intérieur.
 Durée annuelle des absences et des heures supplémentaires: salariés à plein temps selon le concept intérieur.

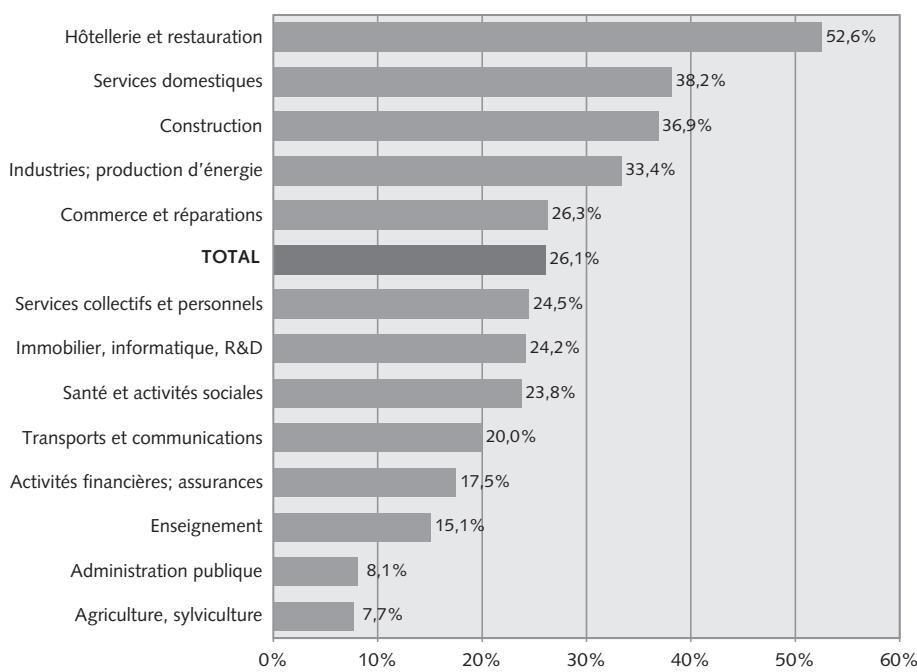
Tableaux:
 P27F
 T2117F, T2118F, T2119F,
 T2120F

Sources:
 OFS/SVOLTA, OFS/SPAO

3.3 Volume de travail et durée de travail

Part du volume annuel total de travail effectué par les étrangers actifs occupés selon la section économique, concept intérieur, en 2003

G 3.3.1

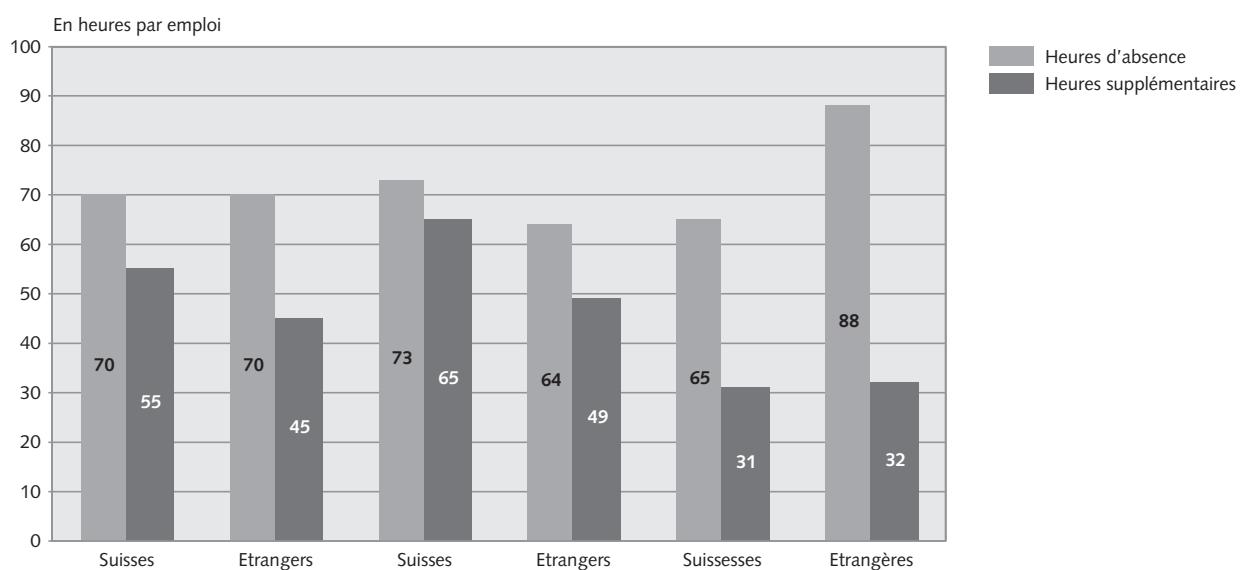


Source: OFS/SVOLTA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Durée annuelle des heures d'absences¹ et des heures supplémentaires² des salariés³ occupés à plein temps selon la nationalité et le sexe, concept intérieur, en 2003

G 3.3.2



¹ Comprend les absences pour raisons de santé (maladie, accident), congé maternité payé, service militaire, service civil, protection civile, réductions de l'horaire du travail, conflits de travail, raisons personnelles/familiales et mauvais temps. Ne comprend pas les vacances et les jours fériés.

² Uniquement les heures supplémentaires non compensées par des congés durant l'année.

³ Inclus les salariés dans leur propre entreprise (définition juridique).

Source: OFS/SVOLTA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

3.4 Chômage

A la fin du premier semestre 2004, 59'200 étrangers sont inscrits au chômage en Suisse, ce qui représente 41% de l'ensemble des chômeurs inscrits. Le taux de chômage de la population active de nationalité étrangère s'élève à 6,6%, dépassant ainsi toujours nettement celui des Suisses (2,8%). Deux raisons, au moins, expliquent ce phénomène. D'une part, les branches qui sont davantage soumises à l'évolution de la conjoncture comptent une proportion élevée de travailleurs étrangers. D'autre part, le niveau de formation de ces derniers tend à être inférieur, ce qui accroît le risque de chômage.

A la fin juin 2004, 59'200 étrangers sont enregistrés en tant que chômeurs auprès d'un office régional de placement (ORP). Ils représentent 41% des chômeurs inscrits en Suisse. 94% des étrangers au chômage sont titulaires d'une autorisation d'établissement ou de séjour. Les 6% restants sont, pour l'essentiel, des personnes relevant du domaine de l'asile (graphique G3.4.2).

La stagnation du chômage entre juin 2003 et juin 2004 touche les Suisses et les étrangers (graphique G3.4.1). Le taux de chômage de ces derniers (6,6%) est néanmoins bien deux fois plus important que celui des Suisses (2,8%). De plus, la ventilation par sexe met en évidence un taux de chômage nettement plus élevé chez les femmes étrangères (7,2% contre 6,2% pour les hommes de nationalité étrangère). Chez les Suisses, les femmes sont autant touchées que les hommes par le chômage (respectivement 2,9% et 2,7%).

En 2004, les personnes âgées de 15 à 24 ans sont les plus touchées par le chômage – tant chez les Suisses (3,3%) que chez les étrangers (7,6%). Le taux de chômage le plus élevé parmi les catégories analysées est enregistré pour les femmes étrangères de cette classe d'âges (8,3% contre 7,0% pour les hommes étrangers). Chez les Suisses, les taux de chômage correspondants sont de 3,1% pour les femmes et 3,5% pour les hommes.

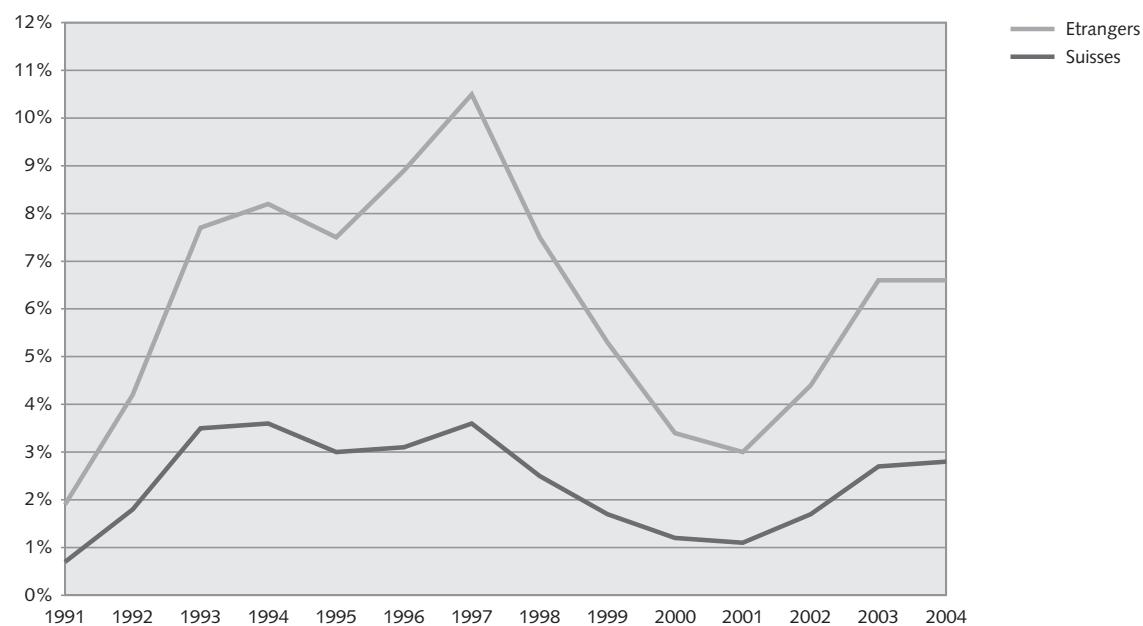
Si l'on considère l'effectif des chômeurs selon la branche économique du dernier employeur, on constate par ailleurs que les étrangers sont surreprésentés dans les branches qui sont davantage soumises à l'évolution de la conjoncture. A la fin juin 2004, 61,9% des chômeurs qui, avant de se retrouver au chômage, travaillaient dans l'hôtellerie et la restauration sont de nationalité étrangère. Dans la construction, leur part s'élève à 49,8%. A l'inverse, on ne dénombre qu'un petit pourcentage de chômeurs étrangers issus des branches employant relativement moins de personnes de nationalité étrangère et affichant un faible taux de chômage (p. ex. enseignement, 28,2%).

En outre, on trouve surtout des postes de travail à faibles qualifications dans la plupart des branches où une part d'étrangers supérieure à la moyenne travaillait avant d'être au chômage. Selon l'ESPA de 2004, quelque 38% des actifs étrangers n'ont pas achevé de formation postobligatoire, contre 16% des Suisses. La main-d'oeuvre étrangère est donc plus exposée au risque de chômage.

Base:
Population résidente âgée de
15 ans ou plus.

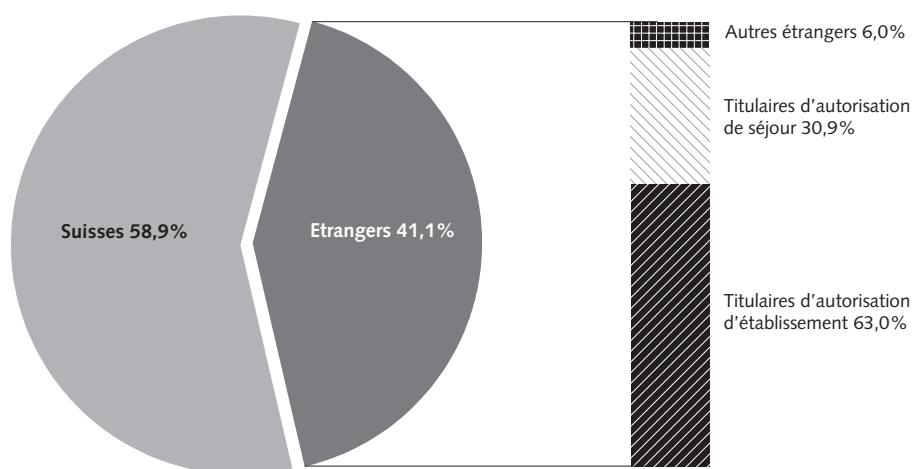
Tableaux:
P28F, P29F
T2201F, T2202F, T2203F

Sources:
Seco/statistique des chômeurs
inscrits, OFS/ESPA

3.4 Chômage**Evolution du taux de chômage¹ des personnes de nationalité suisse et de nationalité étrangère, de 1991 à 2004 (fin du 2ème trimestre)****G 3.4.1**¹ A partir de 2000: base actualisée (personnes actives selon le Recensement fédéral de la population 2000)

Source: seco

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Proportion de chômeurs selon la nationalité et l'autorisation de résidence, à la fin du 2ème trimestre 2004**G 3.4.2**

Source: seco

© Office fédéral de la statistique (OFS)

3.5 Migration de main-d'œuvre

Comme en 2002, l'année 2003 est caractérisée par un important excédent d'immigration de main-d'œuvre étrangère, ceci malgré un ralentissement conjoncturel. Pour 100'000 immigrations de travailleurs étrangers, on ne recense que 61'000 départs (excédent de 39'000 actifs étrangers, dont 23'000 hommes et 16'000 femmes).

Malgré le ralentissement conjoncturel à partir de fin 2001, l'année 2003 est marquée à nouveau par un important excédent d'immigrations de main-d'œuvre étrangère (graphique G3.5.1). On recense 100'000 immigrations d'étrangers actifs (-1 % par rapport à 2002) pour seulement 61'000 départs (-14%). Ceci représente un excédent de 39'000 personnes contre 30'000 en 2002 (graphique G3.5.2).

Dans le cadre des migrations de personnes actives de nationalité suisse, le bilan est légèrement négatif en 2003 (15'000 immigrations d'actifs contre 18'000 émigrations). Sur les cinq dernières années (1999-2003), il résulte une émigration nette d'actifs suisses de 11'000 personnes.

L'étude des mouvements migratoires de personnes actives montre que les migrations masculines sont plus sensibles à l'évolution conjoncturelle que les migrations féminines. Ainsi, le redressement du marché du travail que la Suisse a connu à la fin des années 90 a déjà conduit, en 1999, à un excédent d'immigration chez les hommes alors que, chez les femmes, la tendance ne s'est inversée qu'en 2000. Le fait que les hommes constituent environ deux tiers des détenteurs d'autorisation de séjour de courte durée, des frontaliers et des saisonniers (autorisation plus délivrée à partir du 1er juin 2002) explique en grande partie ce phénomène, les effectifs de ces groupes de travailleurs variant fortement en fonction des aléas du marché du travail. Les hommes constituent par ailleurs la majorité des migrations de main-d'œuvre étrangère. En 2003, ils représentent respectivement 63,1 % des immigrations et 66,1 % des émigrations.

Si les phénomènes migratoires ont un impact important sur la structure de la population active, il convient également de ne pas sous-estimer l'effet des naturalisations. En 2003, on recense quelque 20'000 naturalisations de travailleurs étrangers. Ces changements de nationalité n'ont pas un impact très visible sur une année, mais la situation est toute autre si l'on considère une période plus longue. Ainsi, entre 1999 et 2003, la main-d'œuvre helvétique a progressé de 3,6 %, alors qu'elle n'aurait augmenté que de 0,9 % sans l'effet des naturalisations. Quant à la population active étrangère, elle n'aurait pas augmenté de 10,4 %, comme l'indiquent les statistiques, mais de 19,0 %.

Pour l'année 2004, les données démographiques et l'évolution de la population active étrangère laissent présager un nouvel excédent migratoire de personnes actives – de même ampleur qu'en 2003.

Définitions:

Les **personnes actives** comprennent les personnes actives occupées ainsi que les personnes sans emploi:

- les **actifs occupés** sont définis comme des personnes qui exercent une activité professionnelle pendant au moins une heure par semaine;
- les **sans-emploi** sont définis, conformément aux normes internationales, comme des personnes qui sont sans travail et qui recherchent un emploi.

Base:

Les groupes considérés ici sont les suivants: les titulaires d'autorisation d'établissement et de séjour, les saisonniers (cette autorisation n'est plus délivrée depuis le 1er juin 2002), les titulaires d'autorisation de séjour de courte durée, les frontaliers, les personnes relevant du domaine de l'asile et le personnel étranger des ambassades et consulats suisses, ainsi que de la marine suisse.

Tableaux:

P30F

T2301F

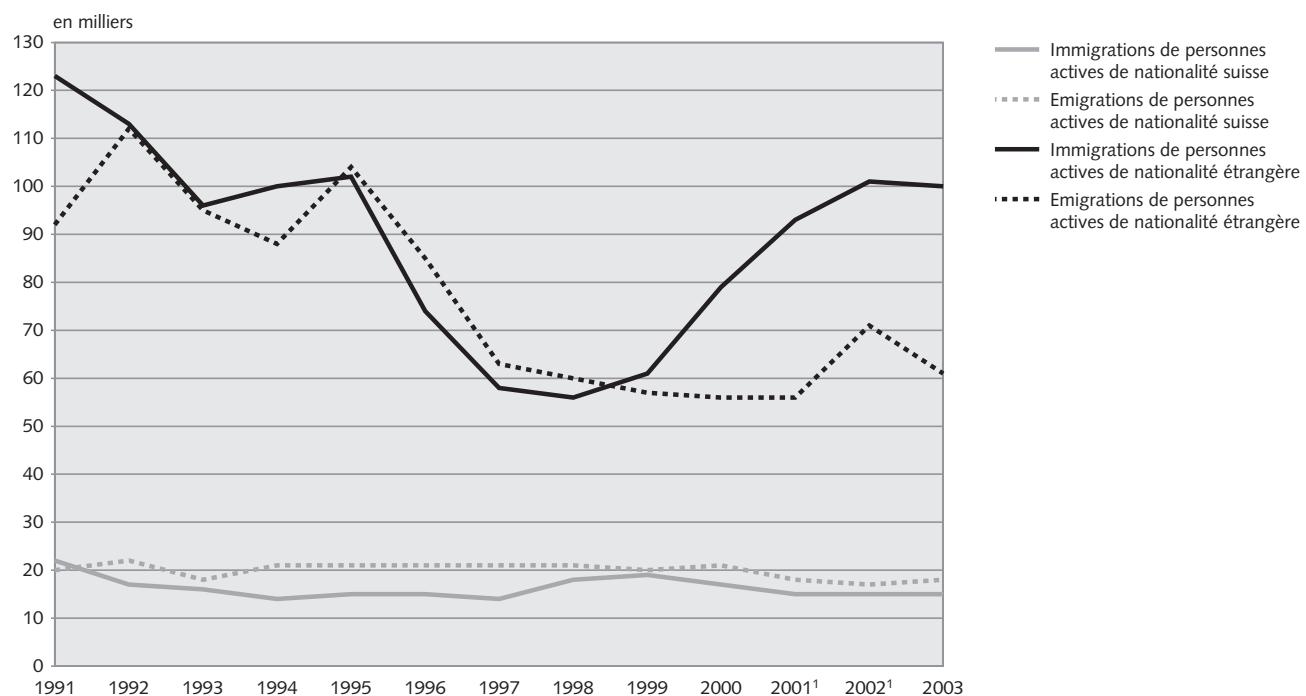
Source:

OFS/CMT

3.5 Migration de main-d'œuvre

Evolution du nombre d'immigrations et d'émigrations de personnes actives selon la nationalité, de 1991 à 2003

G 3.5.1



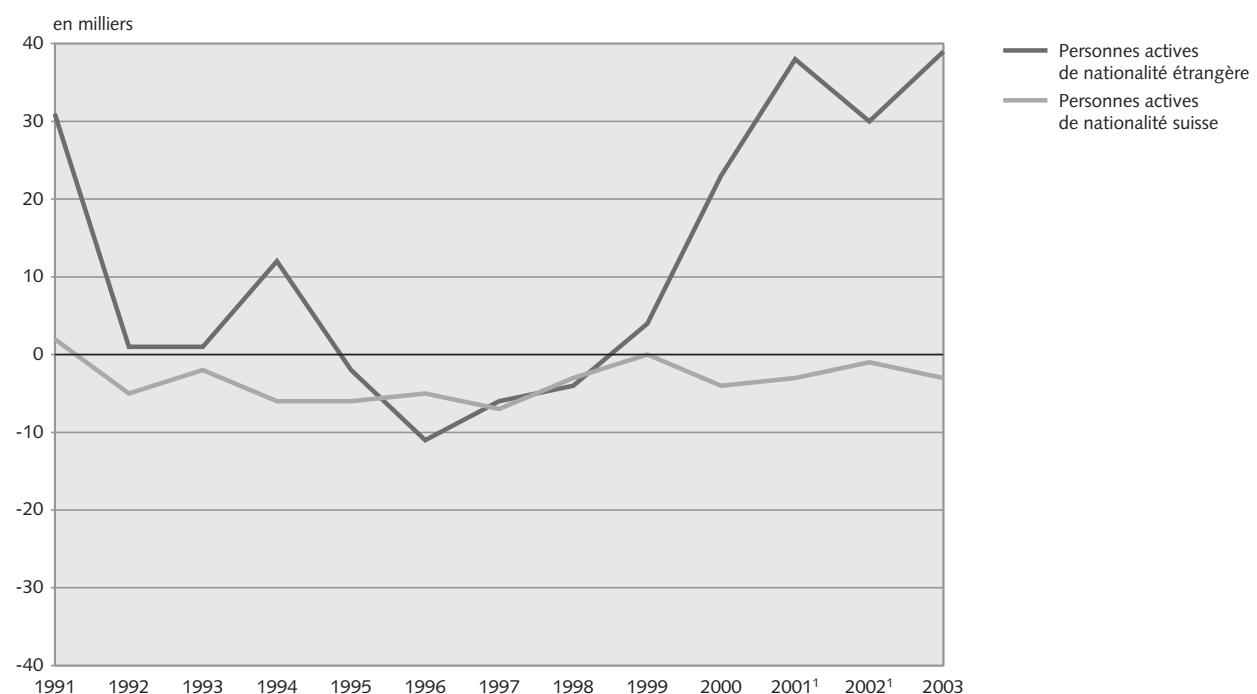
¹Les résultats des CMT ont été révisés rétrospectivement suite à une adaptation des sources statistiques.

Source: OFS/CMT

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Evolution du solde migratoire des personnes actives selon la nationalité, de 1991 à 2003

G 3.5.2



¹Les résultats des CMT ont été révisés rétrospectivement suite à une adaptation des sources statistiques.

Source: OFS/CMT

© Office fédéral de la statistique (OFS)

3.6 Salaires

Au deuxième trimestre 2004, la proportion d'actifs occupés, dont le revenu du travail provient principalement d'une activité indépendante (plutôt que salariée), est de 8,7% chez les titulaires d'une autorisation d'établissement ou de séjour contre 17,0% chez les Suisses. Si la moitié des Européens du nord et de l'ouest gagne au moins 7000 francs bruts par mois, ce n'est le cas que d'un Européen du sud sur huit. En 2002, les salariés étrangers travaillant en Suisse ont touché chaque mois en moyenne 77 francs de moins sous la forme de 13^e salaire ou de paiements spéciaux que les salariés suisses.

Au deuxième trimestre 2004, le revenu du travail de 8,7% des actifs occupés étrangers provient principalement d'une activité indépendante (contre 17,0% des actifs occupés suisses). Cette proportion n'est cependant pas la même selon l'origine des étrangers. La plus forte proportion se trouve chez les Européens du nord et de l'ouest (12,2%). Chez les Européens du sud, ce pourcentage est de 8,2%. La plus faible proportion (6,5%) se trouve chez les actifs occupés originaires de l'ouest des Balkans et des pays candidats à l'UE.

En 2004, la différence entre la structure des salaires des Suisses et celle des étrangers varie de manière significative selon les groupes de nations considérés (graphique G3.6.1). Si la limite supérieure du premier quartile (25% des salariés les moins bien payés) est de près de 4700 francs bruts par mois chez les Suisses, cette limite se situe à environ 5400 francs chez les Européens du nord et de l'ouest, alors qu'elle tombe à 4100 francs chez les Européens du sud et à 3700 francs chez les étrangers originaires de l'ouest des Balkans et des pays candidats à l'UE (elle est de 3800 francs chez les étrangers d'autres nationalités).

A l'opposé, la limite inférieure du dernier quartile (25% des salariés les mieux payés) qui est de près de 7900 francs bruts par mois chez les Suisses, se situe à environ 9500 francs chez les Européens du nord et de l'ouest, à 6000 francs chez les Européens du sud et à seulement 5400 francs chez les étrangers originaires de l'ouest des Balkans et des pays candidats à l'UE (elle est de 7000 francs chez les étrangers d'autres nationalités).

Le salaire médian est quant à lui estimé à près de 6100 francs bruts par mois chez les Suisses, à 7000 francs chez les Européens du nord et de l'ouest, à 5000 francs chez les Européens du sud, à 4500 francs chez les étrangers

originaires de l'ouest des Balkans et des pays candidats à l'UE et à 4800 francs chez les étrangers d'autres nationalités.

Parmi l'ensemble des salariés étrangers (y compris les étrangers résidant de manière non permanente en Suisse), seuls 23,3% (contre 27,0% de salariés suisses) ont reçu en 2002, en complément du salaire de base, des paiements spéciaux irréguliers sous la forme de gratification, prime, commission ou participation au chiffre d'affaires et au bénéfice.

En ce qui concerne le versement d'un 13^e salaire, la différence entre les étrangers et les Suisses est minime avec des taux respectifs de 75,0% et de 75,4%. Cependant, les saisonniers et les titulaires d'une autorisation de séjour se trouvent dans une situation nettement moins favorable. En effet, respectivement 32,9% et 23,8% d'entre eux (contre seulement 16,8% chez les salariés suisses) n'ont eu droit ni à un treizième salaire ni à des paiements spéciaux (graphique G3.6.2).

On estime, en 2002, à 432 francs par mois (9,2% du salaire brut de base) le montant supplémentaire touché en moyenne par les salariés étrangers en complément de leur salaire brut de base sous la forme de 13^e salaire ou de paiements spéciaux. Ce montant est de 509 francs par mois (9,9% du salaire brut) chez les salariés suisses. Mais la différence est plus marquée selon le type d'autorisation de résidence considéré. Ainsi, nous retrouvons les titulaires d'autorisation de séjour avec un complément de 522 francs (10,3% du salaire brut de base), les frontaliers avec 492 francs par mois (9,6%), les titulaires d'une autorisation d'établissement avec 412 francs (9,1%) et finalement les saisonniers avec une moyenne de seulement 187 francs par mois (4,8%).

Définitions:

L'attribution des pays aux différents groupes de pays est définie au chapitre 3.1.

La valeur **centrale** ou **médiane** correspond à la valeur par rapport à laquelle 50% des **données salariales** sont supérieures et 50% inférieures.

Base:

ESPA: Population résidante permanente: personnes actives occupées dans tous les secteurs économiques.

ESS: Emplois salariés des secteurs secondaire et tertiaire (+horticulture) selon le concept intérieur.

Tableaux:

P31F
T2401F, T2402F

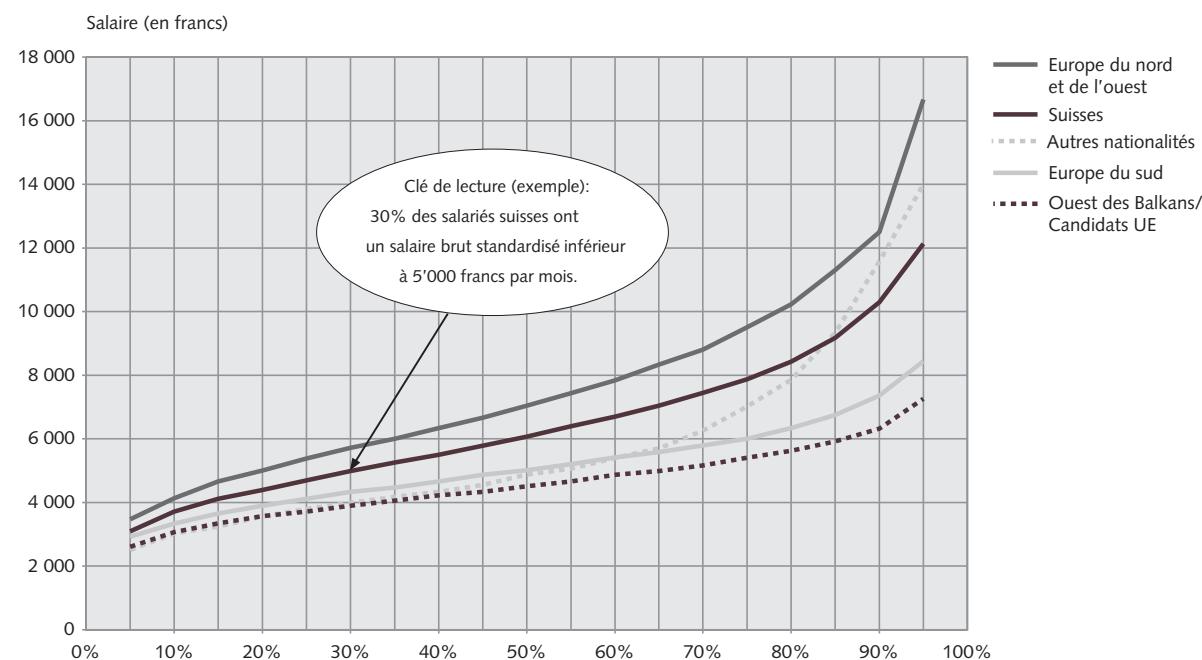
Source:

OFS / SPA 2004, OFS / ESS 2002

3.6 Salaires

Salaire mensuel brut standardisé selon la nationalité des salariés¹, au 2ème trimestre 2004

G 3.6.1

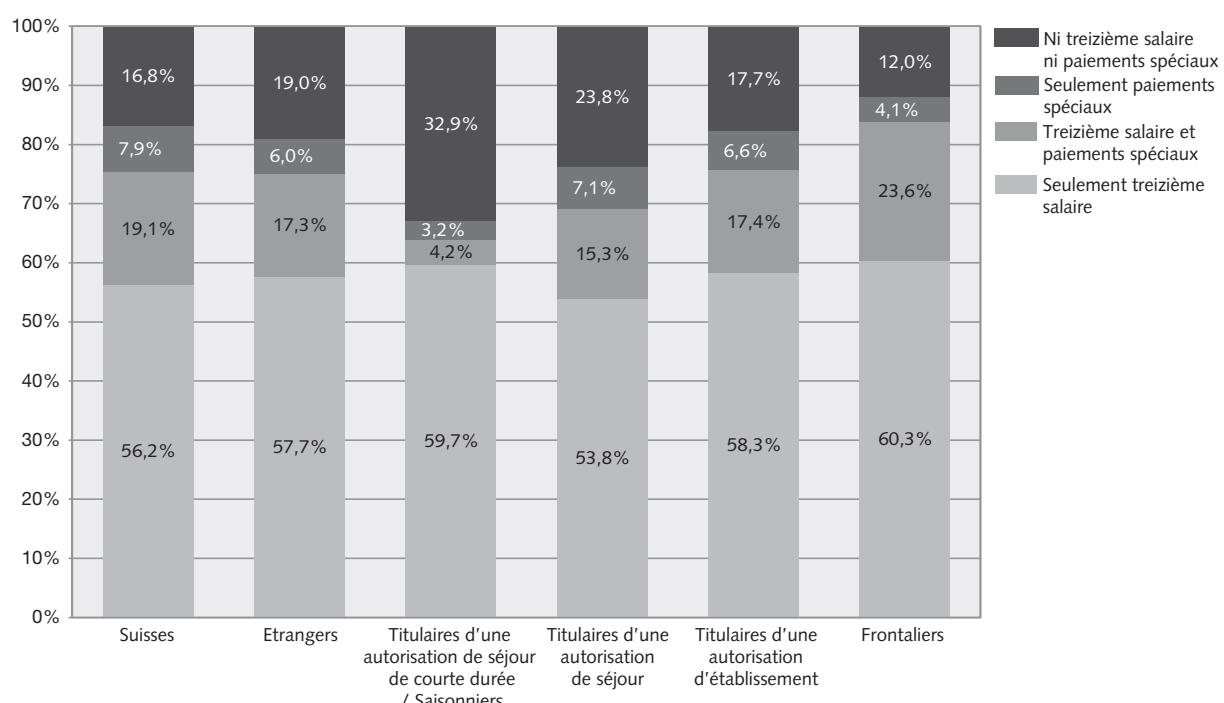
¹ Valeur incertaine sur le plan statistique pour les nouveaux pays de l'UE

Source: OFS/ESPA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Répartition des salariés suisses et étrangers selon l'autorisation de résidence et les principaux compléments salariaux, en 2002

G 3.6.2



Source: OFS/ESS

© Office fédéral de la statistique (OFS)

3.7 Formation

Après l'école obligatoire, la majorité des jeunes étrangers font un apprentissage professionnel. Les jeunes femmes étrangères, principalement, suivent des apprentissages courts dans un nombre restreint de professions.

Le degré secondaire supérieur fait suite à l'école obligatoire. Après avoir achevé ce cycle, les jeunes sont en mesure d'accéder au marché de l'emploi en tant qu'employés qualifiés ou de poursuivre leur formation au niveau tertiaire (université, hautes écoles spécialisées ou formation professionnelle supérieure). Une intégration réussie dans ces différents degrés de formation joue un rôle décisif dans l'avenir du jeune adulte et détermine dans quelle mesure ce dernier bénéficiera par la suite des ressources tant sociales qu'économiques.

Ces dernières années, les formations du degré secondaire II sont devenues quasiment la règle malgré leur caractère non obligatoire. La proportion d'écoliers et d'étudiants dans la population résidante âgée de 16 à 20 ans s'est ainsi accrue (de 60% à 73% entre 1980 et 2003). Elle varie cependant beaucoup selon les nationalités. La part des jeunes ressortissants de l'ex-Yougoslavie, de la Turquie et du Portugal, donc de pays d'émigration récente, qui suivent une formation du degré secondaire II est par exemple nettement inférieure (48% en 2003) à celle des jeunes Italiens ou Espagnols (79% en 2003 contre 75% pour les Suisses).

On relève également des différences sur le plan des formations choisies par les jeunes selon leur nationalité, voire sur celles qui leur sont accessibles (graphique G3.7.1). On constate à nouveau les mêmes regroupements. Les jeunes originaires d'Italie et d'Espagne (15%) achèvent plus rarement une formation gymnasiale (avec maturité) que les Suisses (24%), mais suivent beaucoup plus souvent une formation élémentaire (3% contre 1%). Les écarts sont encore plus grands dans le cas des étrangers récemment immigrés. 7% des ressortissants de l'ex-Yougoslavie, de la Turquie et du Portugal suivent une formation élémentaire ou un pré-apprentissage et seuls 9% fréquentent une école préparant à la maturité.

Au degré secondaire II, l'apprentissage professionnel constitue la principale voie de formation, en particulier pour les jeunes étrangers. Les exigences varient toutefois d'un apprentissage à l'autre, comme le montre notamment la durée qu'ils peuvent avoir (graphique G3.7.2). Les formations professionnelles courtes d'un à deux ans sont beaucoup plus fréquentes chez les femmes que chez les hommes (25% contre 12%). La proportion des femmes du sud de l'Europe qui suivent une telle formation est la plus élevée: c'est le cas de près de 39% des jeunes ressortissantes de pays d'émigration récente. Pour elles, les apprentissages de quatre ans jouent un rôle peu important. Les écarts sont un peu moins grands chez les hommes. Là encore, les Suisses sont proportionnellement plus nombreux à faire un long apprentissage.

Si l'on considère les professions en les regroupant, on constate que le choix opéré par les jeunes ne diffère guère d'une nationalité à l'autre. Mais les hommes et les femmes n'apprennent pas les mêmes métiers. La métallurgie et l'industrie des machines sont le domaine des hommes, tandis que les professions de la santé sont l'apanage des femmes. Les professions d'employé(e) de bureau sont très importantes pour les deux sexes, mais un peu plus pour les femmes que pour les hommes. Les différences observées entre les nationalités sont seulement un peu plus marquées. Les jeunes Italiennes et Espagnoles sont, par exemple, proportionnellement un peu plus nombreuses à apprendre une profession d'employée de bureau que les autres jeunes femmes. Quant aux jeunes ressortissantes d'un des pays de l'ex-Yougoslavie, de Turquie ou du Portugal, elles représentent un pourcentage plus élevé dans la vente que les apprentices originaires d'un autre pays.

Base:

Effectif total des élèves du degré secondaire II. Pour pouvoir ventiler les données selon le sexe et la nationalité, il faut pouvoir disposer de données individuelles. Sur ce plan, la statistique suisse de l'éducation est en cours de

révision. De telles données individuelles ne sont pour l'heure disponibles que pour quelques cantons, ceux de ZH, BE, NW, FR, BS, BL, AR, AG VD, NE et GE, soit pour 66% des jeunes suivant une formation professionnelle.

Tableaux:

P32F
T2501F, T2502F

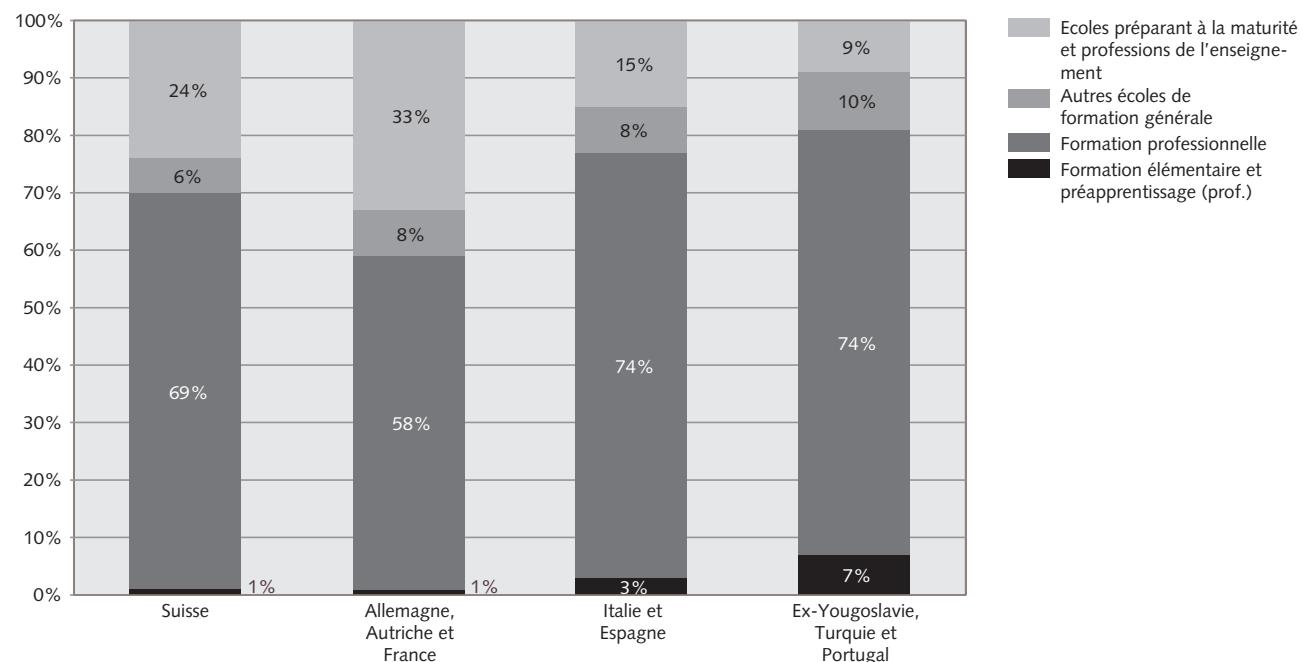
Sources:

OFS/Statistique scolaire,
OFS/ESPOP, ODM/RCE

3.7 Formation

Elèves du degré secondaire II selon différentes nationalités et le type de formation, en 2003

G 3.7.1

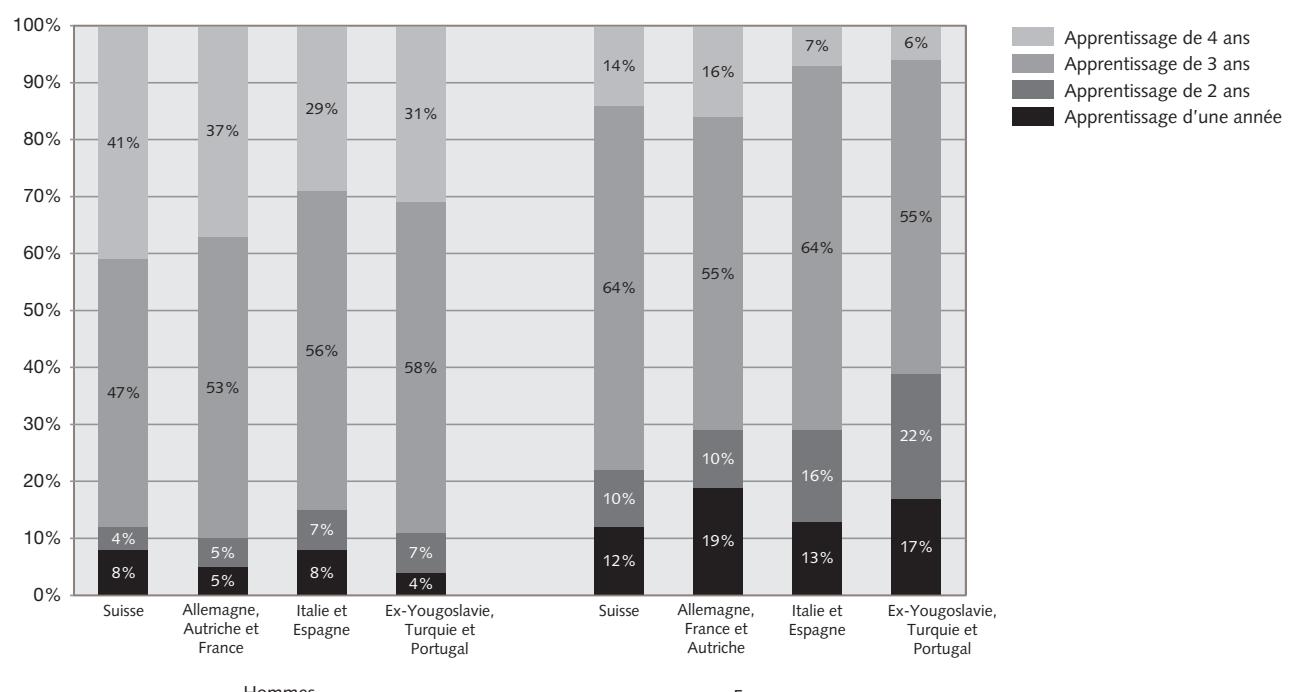


Source: OFS/SIUS

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Elèves en formation professionnelle selon différentes nationalités et la durée de l'apprentissage (1ère année d'apprentissage ZH, BE, NW, FR, BS, BL, AR, AG, VD, NE, GE), en 2003

G 3.7.2



Source: OFS/SIUS

© Office fédéral de la statistique (OFS)

4 Pauvreté, logement et santé

4.1 Pauvreté

Parmi les étrangers, le taux de pauvreté et le taux de working poor sont plus élevés que parmi les Suisses. Toutefois, il existe au sein de la population étrangère des différences énormes d'une nationalité à l'autre.

En Suisse, le taux de pauvreté des ressortissants étrangers, parmi les personnes en âge de travailler, atteint 21,4% en 2003, ce qui est bien plus élevé que celui enregistré parmi les personnes de nationalité suisse (10,4%).

Au sein de la population étrangère existent des différences énormes (graphique G4.1.1). Alors que seuls 7% des personnes originaires de pays du nord et de l'ouest de l'Europe sont touchés par la pauvreté, le taux de pauvreté des ressortissants des nouveaux Etats membres de l'UE et des pays du Sud de l'Europe atteint respectivement 16,2% et 19,2%. Ce taux est d'environ 30,0% pour les étrangers provenant d'autres pays, soit un taux trois fois plus élevé que pour les Suisses (Balkans de l'Ouest 33,1%, pays candidats, soit la Turquie, la Roumanie et la Bulgarie 29,2%, et autres nationalités 28,4%).

Le risque de faire partie de la population touchée par la pauvreté dépend de plusieurs facteurs: la taille du ménage, le nombre d'enfants, la branche d'activité, les conditions de travail, la formation et la profession exercée. Les facteurs liés au marché du travail jouent logiquement un rôle capital pour les pauvres exerçant une activité professionnelle (les working poor). Les ressortissants étrangers sont fortement surreprésentés parmi les working poor (13,2%, alors que le taux général s'élève à 7,4%). Là aussi, de très grands écarts sont observables (graphique G4.1.2). Alors que le taux de working poor des Européens du nord et de l'ouest est très faible (2,8%), il est deux fois plus élevé pour les Suisses (5,7%). Les Européens du sud ont un taux supérieur à la moyenne (12,9%). Il est encore beaucoup plus élevé pour les autres nationalités (19,9%), soit trois fois et demie plus élevé que celui des Suisses.

La situation des nouveaux citoyens européens s'écarte un peu du modèle décrit précédemment. Bien que leur taux de pauvreté soit légèrement supérieur à la moyenne (16,2%), le taux de working poor est assez faible (4,2%). Ce groupe de la population semble assez hétérogène. D'une part, la proportion d'universitaires est élevée et la part de travailleurs non qualifiés est faible, et, d'autre part, la proportion de ménages sans-emploi est très élevée (14,8%). De plus, ce sous-groupe se compose de pays très différents.

Une forte proportion de working poor travaille dans des branches à faible rémunération (hôtellerie et restauration, vente/commerce de détail, ménages privés, etc.). Le travail de nuit ou le week-end ainsi que les contrats à durée déterminée augmentent aussi le risque de pauvreté. Or, les ressortissants étrangers sont proportionnellement plus nombreux à travailler dans ces secteurs économiques, de surcroît dans des conditions atypiques.

La précarité dans laquelle vit un pourcentage non négligeable de ressortissants étrangers tient en grande partie au fait qu'ils sont surreprésentés parmi les personnes sans formation obligatoire ainsi que parmi les personnes sans formation postobligatoire. Abstraction faite de la taille du ménage, de la branche d'activité et des conditions de travail, les personnes de nationalité étrangère sont en moyenne moins bien payées que les Suisses exerçant une activité professionnelle. En ce qui concerne les personnes qui ne sont pas actives, on peut constater que les étrangers sont beaucoup plus touchés par le chômage et par l'exclusion (chômage de longue durée et fin de droit) que les Suisses.

Définitions:

La définition du **seuil de pauvreté** utilisée ici découle des directives de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Un ménage est dit pauvre si, après déduction des impôts et des cotisations sociales, son **revenu d'équivalence** est inférieur au seuil de pauvreté. Par revenu d'équivalence, on entend le revenu d'un ménage rapporté à un ménage d'une personne. On tient compte du nombre de personnes qui composent

le ménage considéré en divisant son revenu disponible par un facteur. Nous nous intéressons ici aux personnes âgées de 20 à 59 ans, c'est-à-dire la catégorie la plus typique des personnes en âge de travailler. Les **working poor** sont des personnes exerçant une activité professionnelle vivant dans un ménage dont le volume d'activité global correspond au moins à un emploi à plein temps et dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté.

Groupes de nationalités:

L'attribution des pays aux différents groupes de pays est définie au chapitre 3.1.

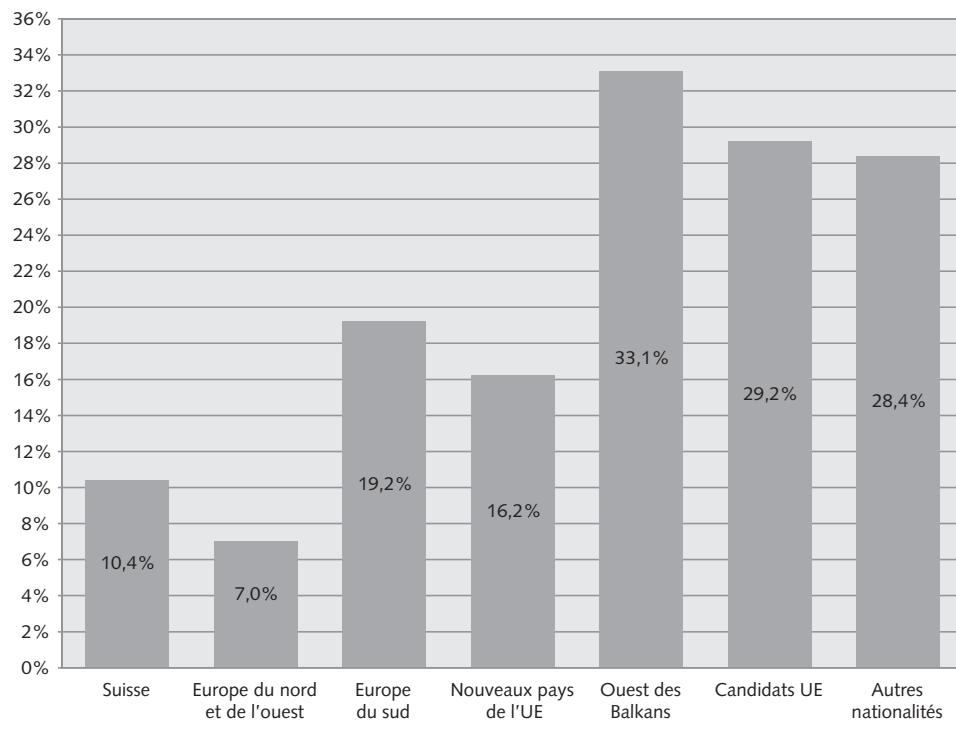
Base:

Population résidante permanente

Source:

OFS/ESPA

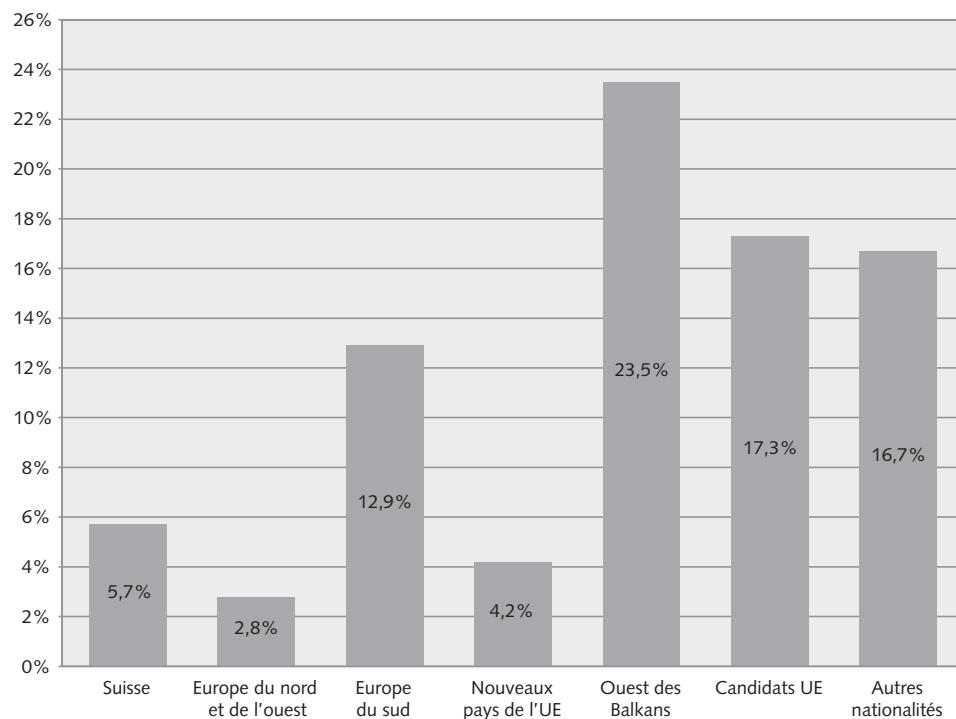
**Taux de pauvreté des personnes âgées de 20 à 59 ans selon la nationalité,
en 2003**

G 4.1.1

Source: OFS/ESPA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Taux de working poor des personnes âgées de 20 à 59 ans selon
la nationalité, en 2003**

G 4.1.2

Source: OFS/ESPA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

4.2 Logement

Dans l'ensemble, les personnes de nationalité étrangère vivent au sein de ménages de plus grande taille, mais dans des logements plus petits que la population suisse. Les conditions de logement diffèrent toutefois beaucoup d'un groupe d'étrangers à l'autre.

La situation économique plus défavorable des résidants étrangers (cf. 4.1. Pauvreté) se répercute de toute évidence sur leurs conditions de logement. La proportion des Suisses qui peuvent se permettre d'occuper un logement de 5 pièces ou plus (42%) est, en 2003, bien deux fois plus élevée que celle des étrangers (18%) et ce, bien que les personnes de nationalité étrangère tendent à vivre dans des ménages de plus grande taille. Près de 61% d'étrangers vivent au sein de ménages de trois personnes ou plus, contre seulement 46% environ des Suisses.

La situation est toutefois plus différenciée si l'on considère les divers groupes d'étrangers (graphique G4.2.1). Parmi les ressortissants de l'Europe du nord et de l'ouest, le pourcentage de ceux qui habitent un logement de 5 pièces ou plus (31%) est environ deux fois plus élevé que chez les personnes originaires de pays du sud de l'Europe (14%) ou de l'ouest des Balkans et des pays candidats à l'UE (12%).

Les conditions de logement varient aussi entre les groupes d'étrangers en fonction de la taille des ménages (graphique G4.2.2). Les ressortissants de l'ouest des Balkans et des pays candidats sont proportionnellement les plus nombreux à vivre dans des ménages de 3 personnes ou plus (83%). Environ un tiers (36%) des personnes provenant de ces pays vit dans des grands ménages de 5 personnes ou plus. Chez les Suisses, cette part est de 11%. La part la plus élevée de personnes vivant dans un ménage d'une à deux personnes est en revanche observée chez les Européens du nord et de l'ouest (63%) et s'élève à plus de la moitié des ménages suisses (54%).

Si l'on analyse les conditions de logement selon le sexe des occupants, on constate que la part des Suisses vivant seules est supérieure à celle des étrangères (23% contre 15%). Inversement, 60% des étrangères vivent dans des ménages de 3 personnes ou plus, contre seulement 43% des Suisses. Il se peut que cette différence provienne du fait que les étrangères viennent le plus souvent en Suisse avec leur famille. Ce qui est certain, c'est qu'elles sont en moyenne plus jeunes que les Suisses et que, parmi ces dernières, on compte davantage de veuves vivant seules.

La taille moyenne des logements chez les Suisses est de 4,1 pièces contre 3,5 pièces chez les étrangers. En comptant tous les membres du ménage, un Suisse dispose en moyenne de 1,9 pièce et un étranger de 1,4 pièce.

Il n'est pas étonnant de constater que la moitié des Suisses (51%) possèdent leur propre logement contre seulement 16% des étrangers. Mais là encore, des écarts importants sont observés entre les groupes de nationalités. Si 29% des ressortissants du nord et de l'ouest de l'Europe sont propriétaires du logement qu'ils occupent, ce n'est les cas que de 16% des Européens du sud et de 7% des personnes venant de l'ouest des Balkans et des pays candidats.

Définitions:

La part des personnes qui vivent dans un logement leur appartenant (44%) telle qu'elle apparaît ici peut paraître étonnamment élevée comparée au taux de logements occupés par leur propriétaire tel qu'il est généralement cité (34,6% selon le recensement de 2000). La

différence s'explique principalement par les ensembles de base utilisés. Pour calculer le taux de logements occupés par leur propriétaire, on se fonde sur l'ensemble des logements: en 2000, 34,6% des logements occupés le sont par leur propriétaire. Nous nous intéressons ici aux conditions de vie, c'est pourquoi

nous avons pris comme base l'ensemble des personnes: en 2003, 44% de la population résidente permanente vivait dans un logement lui appartenant (en propre ou à un autre membre du ménage).

La répartition des **nations** entre différents **groupes de nations** est définie au chapitre 3.1.

Base:

Population résidante permanente âgée de 15 ans ou plus (personnes vivant dans un ménage privé).

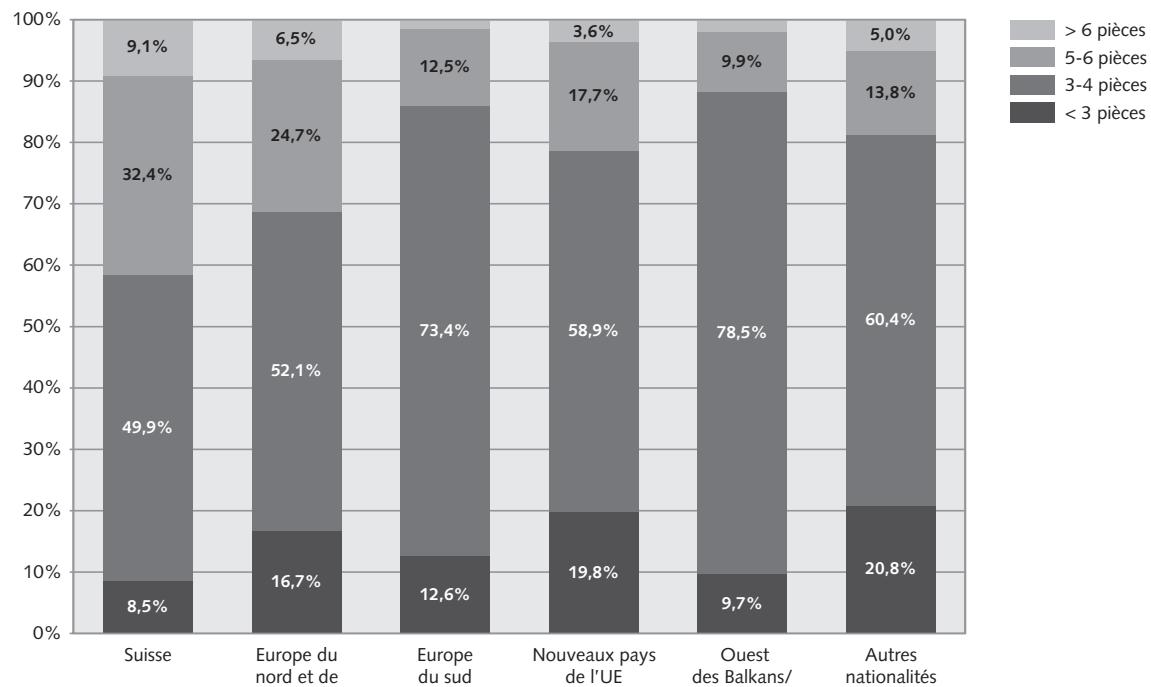
Source:

OFS/ESPA

4.2 Logement

Répartition par nationalité des personnes vivant dans un ménage privé selon la taille du logement, au 2ème trimestre 2003¹

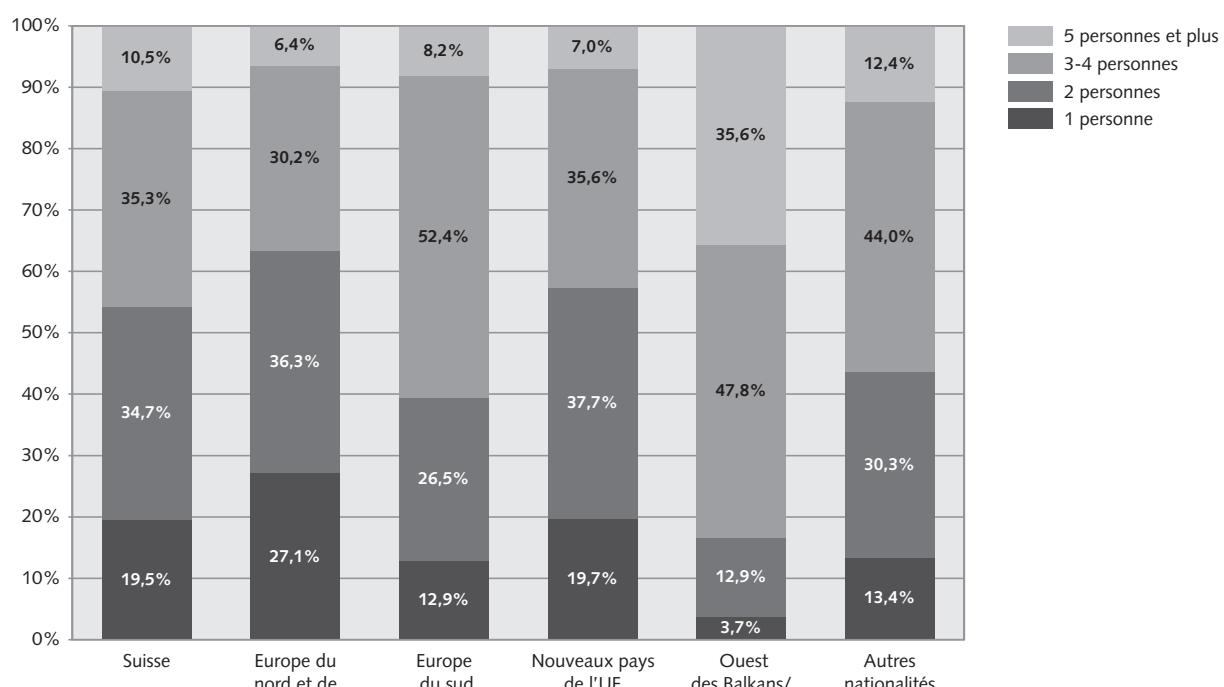
G 4.2.1

¹ Données révisées

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Répartition par nationalité des personnes vivant dans un ménage privé selon la taille du ménage, au 2ème trimestre 2003¹

G 4.2.2

¹ Données révisées

© Office fédéral de la statistique (OFS)

4.3 Santé

Le taux de mortalité des hommes et des femmes de nationalité étrangère en âge de travailler est plus faible que celui de la population suisse de la même tranche d'âges. Il rejoint celui des Suisses après l'âge de la retraite. Chez les nourrissons, par contre, il est plus élevé.

57'500 Suisses et 4300 étrangers domiciliés en Suisse sont décédés en 2002. La population étrangère présente un taux de mortalité inférieur d'environ 15% à celui de la population suisse. Dans la population étrangère, le taux de mortalité des hommes est supérieur de 65% à celui des femmes; dans la population suisse, il est plus élevé de 60%.

Si l'on considère les taux de mortalité selon l'âge et le sexe (graphique G4.3.1), on constate que la mortalité des étrangers âgés de 35 à 60 ans est nettement plus faible. Ce phénomène porte un nom dans la littérature internationale. C'est l'effet du travailleur en bonne santé (*healthy worker effect*). En d'autres termes, dans une population donnée, les actifs occupés sont en meilleure santé que les non actifs. Cette différence s'explique par un effet de sélection: l'immigration suppose en général l'aptitude à travailler et, par conséquent, la santé.

Chez les nourrissons de moins d'un an, la mortalité des étrangers était plus élevée en 2002 que celle des Suisses, mais l'écart s'est un peu comblé depuis 1999. Dans le groupe des enfants et des jeunes (de 1 à 24 ans), il n'est pas possible d'interpréter les différences éventuelles, vu le faible nombre de décès. Au-delà de 60 ans, les taux de mortalité des étrangers se rapprochent de ceux des Suisses, sans les égaliser totalement.

8 étrangers sur 100'000 meurent d'un cancer de l'estomac. Ils sont une fois et demie plus touchés par ce cancer que les Suisses (5 décès/100'000; graphique G4.3.2). Si l'on compare la mortalité due à ce type de cancer selon les régions du monde, on constate que dans les pays du sud de l'Europe, les taux sont presque le double de ceux des pays du nord.

En ce qui concerne le cancer du poumon, il n'y a pratiquement pas de différence entre les étrangers (30 sur 100'000 en meurent) et les Suisses (29 sur 100'000).

20 étrangères sur 100'000 et 26 Suissesses sur 100'000 meurent d'un cancer du sein. Le fait de ne pas avoir d'enfant ou le fait d'avoir donné naissance à son premier enfant à un âge avancé sont des facteurs de risque. Or, ces facteurs sont inégalement représentés chez les étrangères et les Suissesses.

En ce qui concerne les maladies cardiovasculaires, la population étrangère affiche un taux de mortalité bien plus faible que celui de la population suisse (156 décès sur 100'000 contre 192 sur 100'000). L'écart est beaucoup plus grand chez les hommes que chez les femmes. Outre l'effet du travailleur en bonne santé, des différences dans les habitudes alimentaires et l'activité physique liée au travail jouent probablement un rôle. Le taux de mortalité dû aux maladies cardiovasculaires est moins élevé dans la population étrangère.

S'agissant des accidents et des actes de violence, on observe également un taux de mortalité plus faible chez les étrangers. Les jeunes hommes de moins de 30 ans, font toutefois exception, car ils sont plus souvent victimes d'accidents de la circulation ou autres que les Suisses.

Enfin, on observe un taux de suicide chez les étrangers domiciliés dans notre pays nettement plus faible que celui de la population suisse. On retrouve là les grandes disparités qui existent sur ce plan entre les pays, dont l'origine doit être attribuée à des facteurs culturels principalement.

Définition:
Les taux de mortalité présentés dans ce rapport ont été standardisés en fonction de l'âge (méthode directe, population européenne standard). Cette méthode permet de tenir compte des différences dans la structure démographique des étrangers et des Suisses et, ainsi, d'avoir des chiffres comparables.

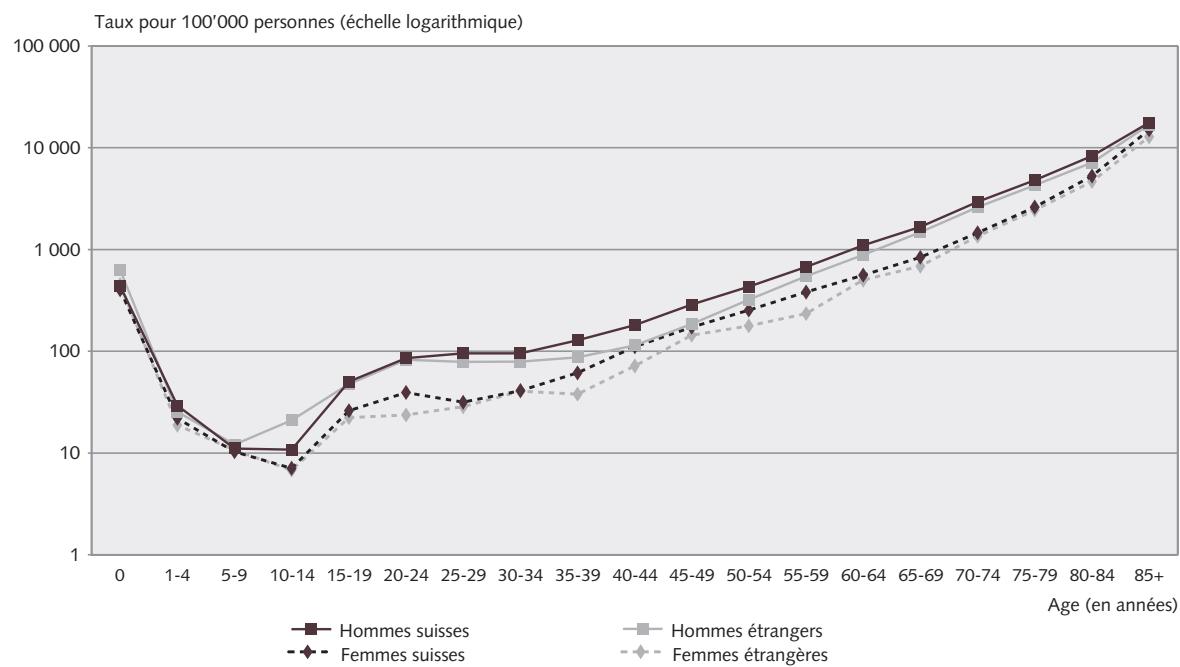
Base:
Population résidente permanente

Tableaux:
P33F
T3101F, T3102F

Source:
OFS/statistique des causes de décès 2002

Taux de mortalité selon l'âge, le sexe et la nationalité, en 2002

G 4.3.1

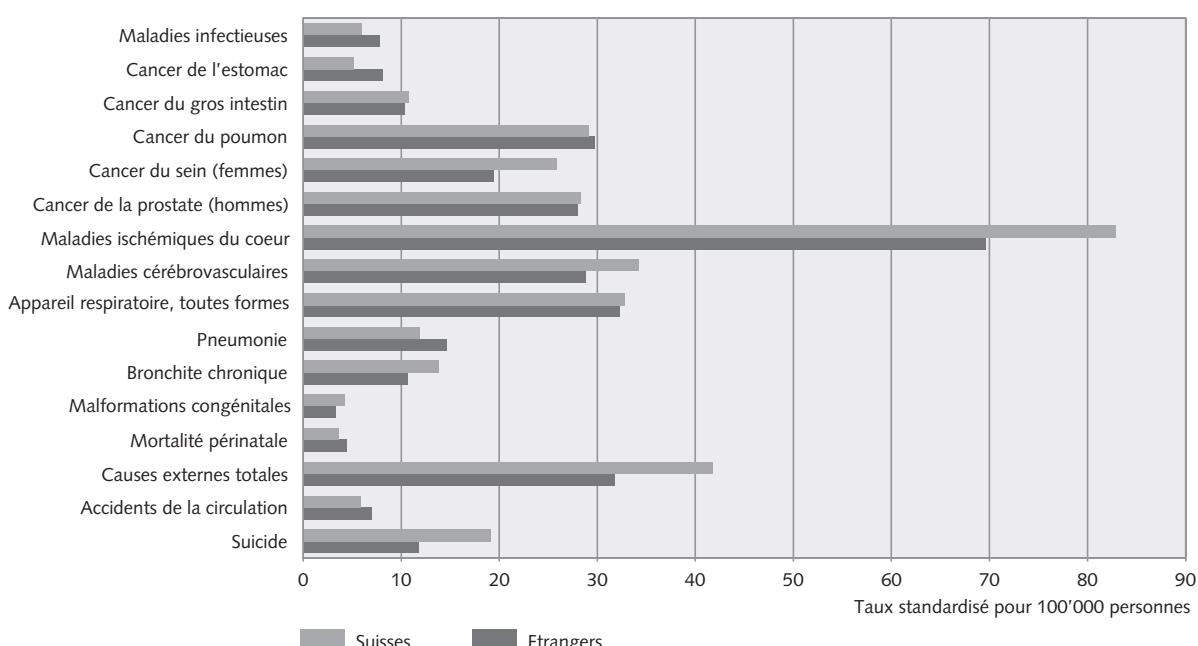


Source: OFS/Statistique des causes de décès

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Taux de mortalité standardisé par âge, selon la cause de décès et la nationalité, en 2002

G 4.3.2



Source: OFS/Statistique des causes de décès

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Annexe

Définitions et sources

1 Etrangers et migrants

Dans la présente publication, on entend par **étrangers** les personnes qui ont exclusivement la nationalité d'un Etat étranger. La population étrangère ne comprend pas les personnes nées hors de Suisse et qui ont pu acquérir entretemps la nationalité suisse. L'histoire des migrations et les règles d'acquisition de la nationalité font que, en Suisse aussi, la part des personnes nées à l'étranger est plus élevée que la part des étrangers de Suisse (21,8% en 2004). Les personnes qui ont la citoyenneté suisse en plus d'une nationalité étrangère (double nationalité) sont considérées comme Suisses dans la statistique. Le nombre de personnes ayant la double nationalité est estimé à 495'000, soit 8,6% de tous les citoyens suisses, d'après le recensement de la population 2000. En revanche, on considère comme étrangers les apatrides et les personnes dont on ne connaît pas la nationalité.

La population des **migrants** comprend les personnes qui ont déplacé leur domicile de l'étranger en Suisse, à titre provisoire ou permanent. Outre les personnes nées à l'étranger (22,4% environ d'après le recensement de la population 2000), cette population comprend également les citoyens suisses revenus en Suisse après avoir séjourné quelque temps à l'étranger. Ne font toutefois pas partie des migrants les personnes de nationalité étrangère nées en Suisse. Ces étrangers «de la deuxième génération» ou «de la troisième génération» représentent près de 23,5% de l'ensemble des étrangers résidants permanents de Suisse. Le droit des étrangers et le droit de la nationalité ne connaissent pas la notion de migrant qui obéit à une conception démographique et sociologique. C'est pourquoi il est difficile de transcrire la définition de ce terme dans la réalité administrative. Des enquêtes et des analyses spéciales sont nécessaires à cet effet.

2 Catégories d'autorisations de résidence prévues par le droit suisse en matière d'étrangers et d'asile

Le statut de séjour légal et la durée de présence d'un étranger dépendant fortement du statut représentent deux importants facteurs pour évaluer son degré d'intégration dans la société. En fonction de la raison de leur séjour et de leur statut juridique, les étrangers sont répartis en différentes catégories d'étrangers par la législation suisse. Depuis l'entrée en vigueur le 1er juin 2002

de l'accord sur la libre circulation des personnes conclu entre la Suisse et les Etats membres (alors au nombre de 15) de l'Union Européenne (UE), les ressortissants des pays membres de l'UE15 et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) relèvent de la convention de libre passage. La convention prend en charge les catégories d'autorisations de résidence selon l'acquis communautaire. La libre circulation des personnes entre la Suisse et les dix nouveaux pays de l'UE (depuis le 1er mai 2004) sera introduite graduellement et selon un régime transitoire (probablement au début de 2006). Pour ces pays, la Suisse accorde des contingents annuels progressifs (jusqu'à 3000 séjours à l'année et 29'000 séjours de courte durée au maximum). La loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) et l'ordonnance limitant le nombre des étrangers (OLE), ainsi que la loi sur l'asile sont toujours valables pour la majorité des étrangers provenant de pays tiers.

Les **saisonniers** (livret A) étaient des personnes de nationalité étrangère entrées en Suisse pour y exercer durant une saison (au maximum neuf mois) un emploi dans une branche d'activité à caractère saisonnier (construction, restauration, hôtellerie, agriculture). Cette autorisation n'était délivrée qu'aux ressortissants des pays de l'UE et de l'AELE. L'arrivée des saisonniers était soumise à un contingent. Ce livret ne pouvait être prolongé et le regroupement familial n'était pas possible. L'autorisation de séjour pour saisonnier n'est plus attribuée depuis le 1er juin 2002.

Les **titulaires d'autorisation de séjour** (livret B) sont des personnes de nationalité étrangère entrées en Suisse avec un motif précis, en vue d'y résider durablement et d'y exercer ou non une activité lucrative. L'autorisation de séjour a toujours une durée de validité limitée, mais peut être renouvelée.

Pour les ressortissants des pays de l'UE15 et de l'AELE, l'autorisation de séjour a une durée de validité de 5 ans. Elle peut, en règle générale, être ultérieurement prolongée de cinq ans en cinq ans si les conditions sont remplies. Pour les personnes actives occupées, cette autorisation est délivrée sur présentation d'un contrat de travail à durée limitée (mais au minimum d'une année) ou illimitée. Les nouvelles arrivées des actifs occupés sont limitées au nombre maximal de 15'000 personnes par année pour les personnes de l'UE15 et 300 personnes des pays de l'AELE pendant les cinq premières années de la libre circulation des personnes, c'est-à-dire jusqu'en 2007. Les personnes non actives (retraités, étudiants, écoliers) ne sont pas soumises à cette limitation.

Le regroupement familial immédiat est possible tant pour les actifs occupés que pour les non actifs et comprend le conjoint, les descendants directs (enfants ou petits-enfants âgés de moins de 21 ans) et la ligne ascendante (parents et grands-parents).

La durée de validité du séjour pour les ressortissants de pays tiers est généralement limitée, la première fois, à un an. Une fois accordées, les autorisations sont normalement renouvelées annuellement. Les autorisations accordées lors d'une première activité professionnelle sont délivrées dans la limite maximale annuelle fixée à 4000 personnes pour la période 2003/2004. Les personnes non actives (retraités, étudiants, écoliers) ne sont pas soumises à cette limitation. Pour les personnes actives occupées de pays tiers, le regroupement familial est autorisé et inclut le conjoint et les enfants célibataires de moins de 18 ans.

Les ***titulaires d'autorisation d'établissement*** (livret C) sont des personnes de nationalité étrangère ayant obtenu une autorisation d'établissement après avoir résidé 5 ou 10 ans en Suisse. L'autorisation d'établissement donne droit à un séjour de durée non limitée et ne peut pas être liée à conditions.

L'autorisation d'établissement est délivrée aux ressortissants de l'UE15 et de l'AELE selon les dispositions de la LSEE et les accords d'établissement passés avec les pays étrangers étant donné que la libre circulation des personnes ne contient pas de dispositions y relatives. Les ressortissants de l'UE15 et de l'AELE reçoivent une autorisation d'établissement après un séjour réglementaire et ininterrompu de cinq ans sur la base d'accords d'établissement ou de déclarations unilatérales du Conseil fédéral. Le délai de contrôle de leur livret est de cinq ans.

Les ressortissants de pays tiers peuvent, en général, obtenir une autorisation d'établissement après un séjour réglementaire et ininterrompu de dix ans. Les citoyens des Etats-Unis et du Canada la reçoivent déjà après cinq ans.

Les ***personnes admises à titre provisoire*** (livret F) sont des personnes de nationalité étrangère qui sont sous le coup d'une décision de renvoi, mais qui sont admises provisoirement en Suisse, car l'exécution de leur renvoi n'est pas possible, n'est pas licite ou ne peut être raisonnablement exigée. Il s'agit en principe de personnes qui se sont vues refuser le droit d'asile, mais aussi de visiteurs ou de touristes dont la durée du visa a expiré. L'admission provisoire peut également être ordonnée dans les cas de détresse personnelle grave, lorsqu'aucune décision exécutoire n'a été rendue dans les quatre ans qui ont suivi le dépôt de la demande d'asile. Une admis-

sion provisoire en tant que réfugié peut être octroyée aux personnes qui remplissent les conditions de réfugiés, mais à qui l'asile ne peut être accordé parce qu'elles ont soit commis des actes condamnables, soit mis en danger la sécurité intérieure ou extérieure de la Suisse. Elle peut être accordée pour une année et peut être prolongée de 12 mois. L'admission provisoire n'est plus valable dès que les conditions d'un retour au pays sont remplies.

Les ***titulaires d'autorisation de séjour de courte durée*** (livret L) sont des personnes de nationalité étrangère entrées en Suisse avec un motif précis, en vue d'y effectuer un séjour de courte durée, en général moins d'une année, et d'y exercer ou non une activité lucrative. En font partie, entre autres, les personnes au pair et les stagiaires.

L'autorisation de séjour de courte durée pour les ressortissants actifs occupés des pays de l'UE15 et de l'AELE a une durée qui correspond à la durée du contrat de travail. Elle peut être prolongée de moins de 12 mois (max. 364 jours). Cette autorisation peut, en outre, être renouvelée après un séjour total d'un an sans que la personne ne doive interrompre son séjour en Suisse. Les nouvelles arrivées des titulaires d'autorisation de séjour de courte durée qui sont actifs occupés sont limitées au nombre maximal de 115'500 personnes par année pour les personnes de l'UE15 et 200 personnes des pays de l'AELE pendant les cinq premières années de la libre circulation des personnes, c'est-à-dire jusqu'en 2007. Les séjours professionnels de moins de 4 mois, ainsi que les activités des musiciens et artistes jusqu'à 8 mois, ne sont pas soumis à cette limitation. Le regroupement familial immédiat est possible et comprend le conjoint, les descendants directs (enfants ou petits-enfants âgés de moins de 21 ans) et la ligne ascendante (parents et grands-parents).

Une autorisation de séjour de courte durée peut être délivrée aux ressortissants de pays tiers pour un séjour d'une durée de moins d'un an (364 jours). La durée de validité de cette autorisation se conforme à celle du contrat de travail. Dans des cas exceptionnels, elle peut être prolongée jusqu'à un séjour total de 24 mois. Les autorisations initiales sont délivrées dans le cadre d'un nombre maximum annuel de 5000 personnes pour la période de 2003/2004. Les séjours professionnels de maximum 4 mois par année considérée ne sont pas soumis à cette limitation. Il existe des règlements particuliers pour les danseuses (séjour autorisé allant jusqu'à 8 mois). Les titulaires d'autorisation de séjour de courte durée provenant des pays tiers ne peuvent pas faire venir leur famille.

Les **requérants d'asile** (livret N) sont des personnes de nationalité étrangère qui ont déposé une demande d'asile en Suisse et qui font l'objet d'une procédure d'asile. Ces personnes sont autorisées à séjourner dans notre pays jusqu'à la fin de la procédure.

Les **réfugiés reconnus** sont des personnes de nationalité étrangère considérées comme réfugiés au sens de la loi sur l'asile (LAsi) et de la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés. Ce sont des personnes qui, dans leur Etat d'origine ou dans le pays de leur dernière résidence, sont exposées à de sérieux préjudices ou craignent, à juste titre, de l'être en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social déterminé ou de leurs opinions politiques. Les réfugiés reconnus possèdent une autorisation de séjour (livret B) ou, après un séjour de 5 ans en Suisse, une autorisation d'établissement (livret C).

Les **fonctionnaires internationaux et diplomates** sont des personnes de nationalité étrangère résidant en Suisse et travaillant dans une mission diplomatique, consulaire ou dans une organisation internationale, ainsi que les membres de leurs familles et leurs employés de maison. Les fonctionnaires d'administrations étrangères (chemin de fer, poste, douane) qui travaillent et résident en Suisse sont aussi comptés dans cette catégorie d'étrangers. Ces personnes ne sont pas soumises aux conditions des services de police appliquant la législation sur les étrangers. Leur séjour et leur activité professionnelle sont réglementés par une autorisation délivrée par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

3 Concepts de population

Nous avons dû, dans la présente publication, utiliser plus d'un concept pour représenter les différentes dimensions de la population. Nous avons essayé de nous fonder le plus possible sur la notion la plus complète de population résidante, comprenant l'ensemble des étrangers décrits plus haut. Toutefois, deux statistiques, le bilan de la population (cf. paragraphe 4.1) et la statistique des mouvements migratoires reposent sur la notion de «population résidante permanente». Les données sur la durée de résidence, sur le lieu de naissance et sur le motif de la venue en Suisse sont, pour l'heure, tirées exclusivement du Registre central des étrangers (RCE), un répertoire administratif contenant des variables sociodémographiques très

diverses, qui ne porte toutefois que sur les titulaires de livrets B, C et L (personnes qui séjournent au moins 1 an dans notre pays). Quant aux statistiques du marché du travail, l'enquête suisse sur la population active se fonde sur la population résidante permanente, la statistique de la population active occupée sur le concept intérieur (cf. paragraphe 3.3) et la statistique du chômage sur la population résidante. Les comptes globaux du marché du travail se réfèrent à l'ensemble des personnes qui travaillent et/ou résident en Suisse; les personnes actives occupées sont définies d'après le concept intérieur.

3.1 La population résidante

La population résidante comprend toutes les personnes qui ont leur domicile en Suisse pendant l'année civile indépendamment de leur nationalité, de la durée de leur séjour et du type d'autorisation de résidence. Les personnes sans domicile officiel en Suisse (par ex. les frontaliers qui travaillent en Suisse, les touristes, les visiteurs ou les personnes en voyage d'affaires) ne sont pas incluses dans la population résidante. Concrètement, la population résidante regroupe les catégories d'étrangers suivantes: les titulaires d'autorisation d'établissement, les titulaires d'autorisation de séjour (y compris les réfugiés reconnus), les titulaires d'autorisation de séjour de courte durée, les étrangers admis à titre provisoire, les requérants d'asile, les fonctionnaires internationaux, les diplomates et les membres de leurs familles. En outre, l'effectif compensatoire (cf. paragraphe 3.2) est ajouté à partir de 2003 et ce rétrospectivement jusqu'à 1991 inclus.

Nous ne disposons que d'estimations approximatives, à la fiabilité toute relative, sur le nombre de requérants d'asile expulsés qui se trouvent en Suisse, ainsi que sur le nombre de travailleurs «au noir» (tableau T1214F). Ces personnes se trouvent en situation irrégulière dans notre pays et n'apparaissent dans aucun registre officiel. Elles ne sont, pour cette raison, pas prises en considération dans nos analyses.

3.2 La population résidante permanente

La population résidante permanente comprend toutes les personnes qui ont leur domicile en Suisse pendant l'année civile indépendamment du fait qu'elles y séjournent effectivement durant au moins une année entière. Concrètement, la population résidante permanente regroupe les catégories d'étrangers suivantes: les titulaires

d'autorisation d'établissement, les titulaires d'autorisation de séjour (y compris les réfugiés reconnus), les titulaires d'autorisation de séjour de courte durée de douze mois au minimum, les fonctionnaires internationaux, les diplomates et les membres de leurs familles.

Depuis 1991, la population résidante permanente comprend également un effectif compensatoire (anciennement: effectif complémentaire). Cet effectif compense les écarts entre les périodes de relevé des diverses données des registres utilisés. Il est, depuis 2001, de l'ordre de 3000 à 5000 personnes. Avant 2001, cet effectif compensatoire comprend également les nouveau-nés de requérants d'asile.

3.3 La population active d'après le concept intérieur

A l'origine de la distinction entre concept intérieur et concept national, on trouve la comptabilité nationale. L'économie d'un pays est délimitée soit par ses frontières (concept intérieur), soit par les unités économiques résidentes permanentes du pays (concept national). Selon l'angle sous lequel elles sont considérées, les opérations de la comptabilité nationale sont ainsi définies d'après le concept intérieur ou d'après le concept national.

Par analogie avec cette définition, la «population active selon le concept intérieur» comprend l'ensemble des personnes économiquement actives sur le territoire suisse, indépendamment de leur domicile.

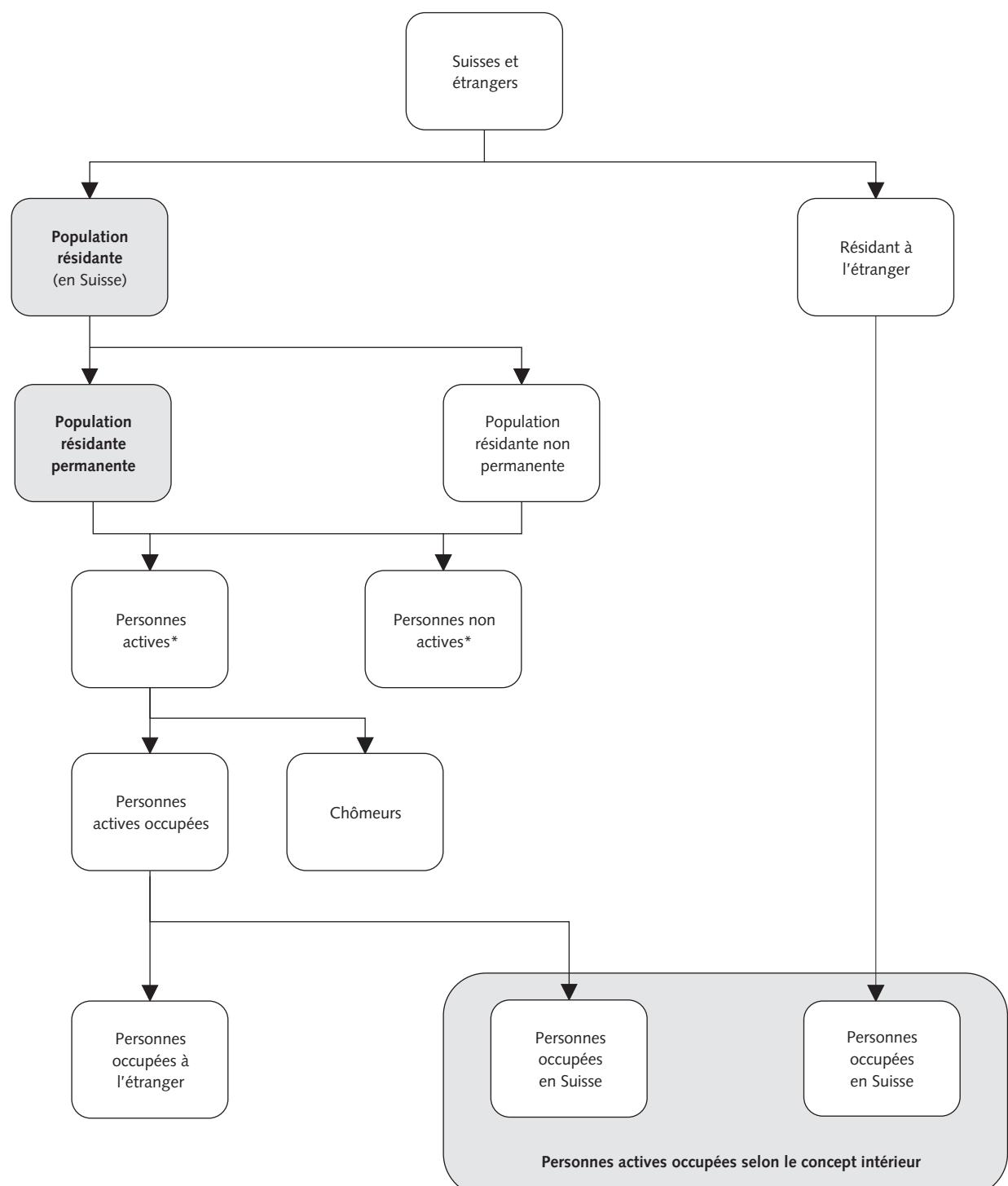
T1* Définition des populations

Concept utilisé / Catégories de personnes	Population résidante	Population résidante permanente	Pop. active selon le concept intérieur
Suisses			
dont: – <i>actifs occupés/chômeurs en Suisse</i>	x		x
– <i>actifs occupés à l'étranger</i>	x	x	
– <i>non actifs</i>	x	x	
Etrangers			
• Titulaires d'une autorisation de séjour (livret B), titulaires d'une autorisation d'établissement (permis C), titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée de 12 à 18 mois (livret L)			
dont: – <i>actifs occupés/chômeurs en Suisse</i>	x	x	x
– <i>actifs occupés à l'étranger</i>	x	x	
– <i>non actifs</i>	x	x	
• Titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée inférieure à 12 mois (livret L)			
dont: – <i>personnes actives</i>	x		x
– <i>personnes non actives</i>	x		
• Personnes admises à titre provisoire (livret F), requérants d'asile (livret N)			
dont: – <i>personnes actives</i>	x		x
– <i>personnes non actives</i>	x		
• Personnel des représentations diplomatiques et des organisations internationales en Suisse, avec leurs proches (autorisation du DFAE)	x	x	
• Frontaliers (livret G)			x
• Personnel des représentations diplomatiques suisses à l'étranger			x
• Membres de la flotte suisse de haute mer			x

x pris en compte

T2* Définition des populations et des époques de référence des statistiques de la population et du marché du travail

Domaine statistique	Population	Vie active
Définition des populations		
	– population résidante – population résidante permanente	– Personnes actives de 15 ans et plus d'après le concept intérieur – Population résidante de 15 ans et plus – Population résidante permanente de 15 ans et plus
Période/jour de référence		
• Données sur la structure et les effectifs	Fin de l'année (31.12) ou moyenne annuelle	Fin du 2 ^e trimestre ou milieu de l'année (30.6.)
• Données sur les mouvements	Année civile	Année civile

G1 Population résidante et population active

4 La statistique suisse des étrangers

4.1 La statistique courante de la population

La statistique de l'état annuel de la population (ESPOP) fournit des données mises à jour chaque année sur l'état, la structure et les mouvements de la population résidente permanente. L'une des principales tâches de cette statistique consiste à analyser et à apurer les différentes composantes de l'évolution de la population (naissances, décès, migrations, etc.) et à les combiner en une statistique nationale de synthèse qui repose sur les différentes sources de données (registres administratifs, enquêtes de l'OFS). Grâce à ce mode de calcul, on peut dresser le «bilan démographique» appelé ainsi par analogie avec la comptabilité commerciale.

Les méthodes de calcul utilisées sont décrites de manière détaillée dans la publication «Portrait démographique de la Suisse» que l'OFS publie chaque année. Nous n'entrerons pas dans les détails à ce propos. L'harmonisation des concepts et des définitions utilisés est essentielle (prise en compte de principes fondamentaux en matière statistique, observation des recommandations internationales, etc.), de même que la vérification de la pertinence des données obtenues. Pour combler les lacunes dans la quantité de données collectées, on recourt à divers procédés d'estimation, modèles de calcul et méthodes statistiques.

Les données figurant dans les registres demeurent la principale source de la statistique courante de la population pour ce qui est de la population étrangère. On recourt, à cet effet, aux registres de personnes de la Confédération dans lesquels figurent des informations sur des événements d'ordre démographique ainsi que des caractères sociodémographiques et socioéconomiques. L'hétérogénéité des bases légales et l'utilisation des données des registres à des fins administratives limitent toutefois la possibilité de recourir à ces registres.

4.2 La statistique de la population étrangère

La statistique de la population résidente de nationalité étrangère (PETRA) fournit des données sur l'état et la structure de la population résidente de nationalité étrangère à la fin de l'année, ainsi que les mouvements correspondants, enregistrés pendant l'année civile.

PETRA est une statistique de synthèse, basée sur l'exploitation des registres officiels et des données administratives suivants:

4.2.1 *Registre central des étrangers (RCE)*

Créé en 1972 par un arrêté du Conseil fédéral, le RCE devait constituer une base de données solide au service de la politique suisse en matière d'étrangers et visait à faciliter le contrôle administratif de la population étrangère par la police des étrangers et par les autorités fédérales et cantonales en charge du marché du travail. Le RCE permet de rationaliser les procédures, de contrôler l'application des lois traitant des étrangers, d'établir des statistiques sur ces derniers et, dans des cas particuliers, de prêter une entraide administrative. C'est l'Office fédéral des migrations (ODM) qui gère le RCE.

Le registre actuel (banque de données RCE3) est utilisé, en premier lieu, à des fins administratives et policières; il ne satisfait qu'accessoirement les besoins statistiques. Le RCE ne remplit pas entièrement les exigences posées par la statistique démographique et n'est harmonisé qu'en partie avec les autres sources de données. La gestion du registre repose sur les données transmises par les polices des étrangers, par les services de contrôle des habitants, par les offices de l'état civil ou du travail des cantons et des communes ainsi que par divers organes fédéraux. La plupart de ces services disposent aujourd'hui d'un raccordement électronique avec le RCE3.

L'ODM exploite lui-même les données enregistrées, qu'il publie régulièrement sous forme de tableaux statistiques. Les caractères retenus sont les suivants: date de naissance, sexe, état civil, nationalité, type d'autorisations et durée de résidence, lieu de naissance, acquisition de la nationalité suisse, commune de domicile, canton où l'activité lucrative est exercée, profession exercée et branche économique dans laquelle la personne travaille. Le RCE recense les catégories d'étrangers suivantes: les titulaires d'autorisation d'établissement, les titulaires d'autorisation de séjour, les membres de la famille de fonctionnaires étrangers ou de membres des représentations étrangères qui ont une activité lucrative, les titulaires d'autorisation de séjour de courte durée et les frontaliers.

4.2.2 Enregistrement automatisé des personnes entrant dans le cadre de l'asile (AUPER)

Le registre central des personnes entrant dans le cadre de l'asile est géré par l'Office fédéral des migrations (ODM). Le registre actuel (banque de données AUPER2) sert à rationaliser les différents processus au contrôle administratif, à échanger des informations et des données et à procéder à des relevés statistiques. L'AUPER se compose d'une banque de données sur les personnes complétée par plusieurs dossiers de gestion touchant à divers domaines. Les données proviennent de différents services fédéraux (par ex. la commission de recours en matière d'asile) et des autorités cantonales de police des étrangers et d'assistance publique, pour autant qu'elles soient chargées de tâches relevant du domaine de l'asile.

La banque de données personnelles AUPER contient entre autres les caractères suivants: sexe, date de naissance, état civil, nationalité, appartenance ethnique, religion, langue maternelle. Des données sur l'adresse du domicile (commune de domicile), sur le type et la durée d'autorisations de résidence, sur la situation de travail (profession exercée, employeur et branche) sont également à disposition en tant que module supplémentaire à l'administration des personnes.

Une partie importante d'AUPER est constituée par la gestion de données relatives à l'asile. Cette gestion concerne des informations telles que l'état d'avancement des procédures, les décisions prises, les réglementations appliquées, les dispositions et les mesures adoptées, l'observation des délais, l'exécution, etc. Cette gestion des affaires sert en premier lieu à assurer le contrôle du traitement des demandes d'asile et de l'exécution des décisions; elle constitue une base de contrôle administratif et de planification en ressources et en finances au sein de l'ODM.

Les catégories d'étrangers figurant dans AUPER sont toutes les personnes entrant dans le cadre de l'asile: requérants d'asile pour lesquels est engagée une procédure de première ou de deuxième instance, requérants d'asile déboutés, mais dont l'exécution de renvoi est suspendue, personnes admises à titre provisoire, réfugiés reconnus comme tels. Des informations sur les requérants d'asile, dont la demande a été refusée, sont conservées dans le registre, indépendamment du fait que ces personnes soient reparties ou qu'elles bénéficient d'autorisation humanitaire ou d'une autre autorisation délivrée par la police des étrangers.

4.2.3 Registre des diplomates et des fonctionnaires internationaux (ORDIPRO)

ORDIPRO est un registre automatisé mis sur pied par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) dans lequel figurent les diplomates accrédités en Suisse ainsi que les fonctionnaires internationaux, leurs proches et leurs employés de maison. Ces personnes ne sont pas soumises aux dispositions ordinaires en matière de police des étrangers, mais sont au bénéfice d'une autorisation délivrée par le DFAE. La version actuelle d'ORDIPRO est opérationnelle depuis 1995; depuis décembre 1996, elle s'étend à l'ensemble du territoire suisse.

4.2.4 «Statali italiani»

Les fonctionnaires internationaux ayant un domicile au Tessin (« statali italiani ») sont recensés annuellement par l'office de statistique du canton du Tessin. Ces personnes ne sont pas enregistrées dans ORDIPRO.

4.2.5 La statistique du mouvement naturel de la population

Cette enquête exhaustive, qui existe depuis 1871 et qui a été complétée depuis 1876, porte sur l'ensemble des phénomènes de l'évolution «naturelle» de la population (naissances, décès, mariages, divorces, adoptions, reconnaissances de la paternité). Ces données sont relevées dans toute la Suisse par quelque 2200 services administratifs (essentiellement les offices de l'état civil et les tribunaux).

A partir de 2001, on ne compte que les événements des personnes qui ont un domicile permanent en Suisse, exception faite des titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui sont toujours inclus dans la statistique des mariages et dans celle des naissances.

Depuis 2001, on compte également les mariages où la femme est domiciliée en Suisse et l'homme est domicilié à l'étranger au moment du mariage.

4.3 Statistiques du marché du travail

Le système statistique de la Suisse compte un nombre important d'enquêtes et de statistiques dans le domaine de la vie active et du marché du travail. Parmi celles-ci, six ont constitué des sources pour le présent rapport: l'enquête suisse sur la population active (ESPA), la statistique de la population active occupée (SPAQ), la statistique du volume du travail (SVOLTA), la statistique du

chômage réalisée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), les comptes globaux du marché du travail et l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS).

4.3.1 L'enquête suisse sur la population active (ESPA)

Depuis 1991, l'ESPA fournit régulièrement des données pour l'observation du marché du travail. Cette enquête est réalisée chaque année auprès de 54'000 ménages. Le nombre inclut un échantillon partiel de 15'000 étrangers (ESPA étrangers) tirés au sort dans le Registre central des étrangers (RCE). L'univers et la base d'extrapolation sont constitués par la population résidante permanente de la Suisse selon ESPOP. En mettant sur pied l'ESPA, l'OFS s'est inspiré des recommandations du Bureau international du Travail et des normes d'Eurostat.

Le questionnaire de l'ESPA comporte différentes questions sur la situation sociodémographique des personnes interrogées. Les questions concernent des thèmes comme la profession apprise et la profession exercée, la situation dans la profession, la branche économique, les conditions de travail, la mobilité sur le marché du travail, ainsi que des informations sur le chômage et le revenu. La valeur de l'ESPA pour la statistique du marché du travail réside dans les nombreuses possibilités de ventilation des résultats, dans la comparabilité des données au niveau international et dans la rapidité avec laquelle on peut en disposer. L'ESPA sert de base à plusieurs statistiques de synthèse, parmi lesquelles on trouve la statistique des personnes actives occupées et les comptes globaux du marché du travail.

4.3.2 La statistique des personnes actives occupées (SPAO)

L'OFS publie, depuis 1977, la statistique des personnes actives occupées (SPAO). Cette statistique de synthèse fournit chaque année et chaque trimestre le nombre de personnes actives occupées d'après le concept intérieur. Avec l'introduction de l'ESPA en 1991, la SPAO est repartie sur une nouvelle base méthodologique. A partir de l'ESPA (pour la population résidante permanente), du RCE et du registre d'AUPER (pour la population étrangère non permanente), on calcule chaque année des valeurs de référence pour le deuxième trimestre. On répartit les personnes actives occupées selon les divisions économiques à l'aide de la statistique trimestrielle de l'emploi (STATEM). Cette dernière sert également à estimer les valeurs trimestrielles entre les valeurs de référence calculées annuellement. Depuis 2002, la SPAO se

fonde sur la définition des personnes actives occupées du Bureau international du travail, qui est également appliquée dans le cadre de l'ESPA. Selon cette définition, une personne est active occupée si elle exerce une activité professionnelle d'au moins une heure par semaine (la limite était fixée, dans l'ancienne définition, à 6 heures minimum). Les chiffres ont été révisés rétroactivement jusqu'en 1991.

Les personnes actives occupées selon l'ESPA et selon la SPAO

ESPA	SPAO
Définition:	
Personnes qui exercent une activité productive au sens des comptes nationaux	Personnes qui exercent une activité productive au sens des comptes nationaux.
Sont considérées les personnes actives occupées pendant au moins une heure par semaine	Sont considérées les personnes actives occupées pendant au moins une heure par semaine
Méthode de relevé:	
Enquête par échantillonnage auprès de quelque 54'000 ménages	Statistique de synthèse
Population de référence:	
Population résidante permanente	Concept intérieur
Période de référence:	
Valeurs moyennes du 2e trimestre	Valeurs de la fin de chaque trimestre
Péodicité:	
Annuelle	Trimestrielle
Niveau de régionalisation:	
Grandes régions de la Suisse	Grandes régions de la Suisse

4.3.3 La statistique du volume du travail (SVOLTA)

L'OFS publie la statistique du volume du travail (SVOLTA) depuis le début des années 90. Cette statistique de synthèse livre des informations annuelles sur les heures effectives et les heures normales de travail, les heures d'absence et les heures supplémentaires selon le concept intérieur. Le volume de travail effectif comprend l'ensemble des heures effectivement consacrées à l'activité productive selon la comptabilité nationale. La source principale de la SVOLTA est l'ESPA. Etant donné que l'ESPA ne permet pas d'estimer de façon suffisamment fiable certains types d'absence, on recourt aussi à d'autres sources, comme les statistiques du seco sur les

réductions de l'horaire de travail, les grèves et lock-outs. Pour le calcul du volume de travail selon le concept intérieur, on utilise en plus des informations tirées du Registre central des étrangers (RCE).

4.3.4 La statistique du chômage du seco

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) réalise depuis 1936 une statistique du chômage. Elle recense l'effectif des chômeurs à la fin du mois, le nombre de personnes qui entrent au chômage et celles qui en sortent.

Sont considérées au chômage les personnes sans emploi, qui cherchent activement du travail, qui sont enregistrées auprès d'un office du travail et qui peuvent commencer à travailler sans délai. Peu importe que ces personnes aient droit ou non à une indemnité de chômage. Les chômeurs arrivés en fin de droit continuent de figurer dans la statistique s'ils se présentent régulièrement auprès d'un office du travail. Ne figurent pas parmi les chômeurs les personnes qui, bien qu'inscrites au chômage, occupent un emploi temporaire ou suivent un programme d'occupation ou de formation continue. L'importance première de la statistique du chômage réside dans l'observation de la conjoncture. Les résultats sont très rapidement disponibles, et la statistique du chômage étant une enquête exhaustive, elle permet de suivre l'évolution de la conjoncture à un niveau très détaillé de régionalisation. L'utilisation des chiffres du seco pose toutefois problème dans les comparaisons internationales. La diversité des législations en matière d'assurance chômage se reflète inévitablement dans les statistiques du chômage de chaque pays. Par ailleurs, l'indicateur du seco ne permet d'analyser les évolutions à long terme que dans certaines limites, puisque les séries chronologiques sont interrompues à chaque révision de la législation.

Les chômeurs d'après le seco

Définition:

personnes sans emploi, qui cherchent du travail, qui sont en mesure de commencer une activité dans les 30 jours et qui sont inscrites auprès d'un office cantonal du travail

Méthode d'enquête:

données administratives

Population de référence:

population résidante à partir de 15 ans

Période de référence:

fin du mois

Péodicité:

mensuelle

Niveau de régionalisation:

communes

4.3.5 Les comptes globaux du marché du travail (CMT)

A la différence des indicateurs parus jusqu'ici portant principalement sur des effectifs, les comptes globaux du marché du travail (CMT), publiés pour la première fois en 1998 (les résultats remontent jusqu'en 1991), présentent également les flux et les transitions de personnes sur le marché du travail. Les CMT sont une statistique de synthèse qui se fonde sur l'ESPA, sur la SPAO, sur la statistique des personnes sans emploi et sur la statistique démographique. Ils se présentent sous la forme d'un bilan annuel traduisant les effectifs, les transitions brutes d'un statut (actif occupé, chômeur et non actif) à un autre, ainsi que les entrées (immigrations et naissances) et les sorties (émigrations et décès). La période de référence est l'année civile (entre deux 31 décembre consécutifs). Font partie de la population de référence toutes les personnes qui travaillent et/ou habitent en Suisse.

4.3.6 L'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

L'enquête suisse sur la structure des salaires est réalisée tous les deux ans au mois d'octobre depuis 1994. Elle permet de décrire régulièrement, à partir de données représentatives, la structure des salaires dans l'ensemble des branches économiques de la Suisse (à l'exception de l'agriculture). Elle s'intéresse non seulement à la branche économique concernée et à la taille de l'entreprise, mais aussi aux caractéristiques individuelles des salariés et des postes de travail, telles que la formation, la position professionnelle, le niveau des qualifications requises pour le poste et le type d'activité.

4.4 Autres statistiques

4.4.1 La statistique scolaire

La statistique scolaire suisse réalisée par l'OFS recense, chaque année, l'ensemble des élèves suivant une formation non universitaire. Elle comprend également la statistique des diplômes (diplômes du degré secondaire II) et la statistique des enseignants. Elle réunit 26 statistiques cantonales qui servent en premier lieu à des fins administratives. Près de la moitié des cantons livrent leurs données sous forme d'enregistrements individuels (chaque élève représente une unité de relevé). Les autres cantons fournissent des données agrégées au niveau de la classe. Pour cette raison, les possibilités de combiner entre elles les informations réunies au niveau suisse sont limitées.

4.4.2 Système d'information universitaire suisse (SIUS)

Le SIUS est une institution dans laquelle collaborent des personnes représentant les hautes écoles (hautes écoles universitaires, hautes écoles spécialisées), les cantons universitaires et la Confédération, dans le but d'établir des statistiques relatives aux hautes écoles pour l'ensemble de la Suisse. Le SIUS contient des données sur les étudiants, les examens, le personnel et les finances des hautes écoles. Il s'agit d'une enquête exhaustive. En ce qui concerne les étudiants, l'enquête est réalisée chaque semestre. L'organe de réalisation est la section hautes écoles de l'OFS.

4.4.3 Enquête suisse sur la santé (ESS)

Le programme pluriannuel de la statistique fédérale prévoit la réalisation, tous les cinq ans, d'une enquête sur la santé. La première enquête, effectuée en 1992/93, a donc été suivie d'une nouvelle étude cinq ans plus tard, en 1997 et encore une fois en 2002. L'enquête suisse sur la santé (ESS) a pour but de recueillir des informations sur l'état de santé de la population et ses facteurs déterminants, sur les maladies et les handicaps, en tenant compte de leurs conséquences sur le plan social. Elle a également pour but de recueillir des informations sur le recours aux services de santé, sur les facteurs de risques et de promotion de la santé ainsi que sur les conditions d'assurance de la population résidante de Suisse. L'ESS permet également de suivre l'évolution de ces facteurs dans le temps et de fournir ainsi des données de base pour l'évaluation des mesures de politique de santé.

Avec son enquête sur la santé, la Suisse s'inscrit dans le programme «Santé 21» suivant ainsi les recommandations du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ce programme vise à réunir, au niveau européen, des données et des indicateurs comparables dans le domaine de la santé.

4.4.4 Statistique des causes de décès

La statistique suisse des causes de décès est établie depuis 1876. Elle dénombre tous les décès de la population résidante permanente de la Suisse. La collecte des données repose sur la communication obligatoire des causes de décès par les médecins qui signent les certificats de

décès. Les données sont relevées au moyen de fiches anonymes de décès et de mortuaire auprès des offices d'état civil. A partir des indications figurant sur la fiche de décès, les causes de décès sont codées à l'aide de la Classification internationale des maladies (CIM), et plus précisément de la CIM-10 depuis 1995. L'utilisation de cette classification est recommandée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour les statistiques de morbidité et de mortalité dans le monde entier. La statistique des causes de décès fournit de précieuses informations sur l'état de santé de la population et des données de référence pour les études clinico-médicales. Elle permet d'étudier l'influence de facteurs géographiques, démographiques et socio-économiques sur la fréquence de certaines maladies.

4.5 Les problèmes posés par la statistique suisse des étrangers

Les statistiques sont réalisées à partir de plusieurs registres administratifs dont les données sont parfois incomplètes ou qui peuvent également se chevaucher. Elles sont complétées, chaque année, par des enquêtes exhaustives ou des enquêtes par échantillonnage. Les données réunies doivent d'abord être plausibilisées et harmonisées par l'OFS. Du fait de ce traitement, les données publiées par l'OFS diffèrent parfois de celles de l'ODM.

Ces différences s'expliquent de la manière suivante:

- L'ODM exploite les données de ses registres dans son domaine de compétence. Il n'y a ainsi pas d'intégration totale des données dans une conception statistique globale qui regrouperait plusieurs offices (par ex. le bilan démographique).
- Les définitions utilisées reposent partiellement sur des critères différents.
- Pour des raisons d'actualité, l'ODM publie ses données statistiques aussi vite que possible. Ainsi, il n'est pas garanti que tous les changements qui se sont produits durant une période d'observation donnée soient déjà enregistrés. Les modifications tardives ne sont donc prises en compte que lors d'une période d'observation ultérieure.

Différences entre les statistiques des étrangers de l'OFS et de l'ODM

L'utilisation à des fins statistiques de données tirées de registres pose certains problèmes, pour lesquels l'actualité et la qualité des données sont d'une grande importance. Le RCE n'est pas seulement alimenté de manière centralisée, par la Confédération, mais également par les cantons et les communes. La qualité et la rigueur dans l'introduction des données varient passablement d'un service à l'autre. Des tests de plausibilisation existent pour vérifier certains caractères. Ces tests doivent remplir des exigences qualitatives différentes selon la variable considérée.

Les données annuelles définitives sont établies par l'ODM dès la mi-janvier (de l'année suivante). Elles ne peuvent donc pas refléter toute la palette des mouvements observés durant l'année précédente. C'est notamment le cas pour les naissances et les décès, qui ne sont pas tous inscrits à temps dans le RCE, et qui sont remplacés par les naissances et décès enregistrés par la statistique du mouvement naturel de la population réalisée par l'OFS.

Les erreurs de saisie dans les registres (sexe, année de naissance, nationalité, etc.), sont corrigées de manière interne par l'OFS au moment d'établir le bilan démographique. De même, l'OFS ajoute, après coup, les mouvements qui n'ont pas été retenus par le RCE (par ex. acquisition d'une autre nationalité étrangère).

Pour calculer la part des étrangers, l'ODM se fonde sur la notion de «population résidante permanente de nationalité étrangère», telle qu'elle est définie dans l'ordonnance limitant le nombre des étrangers (OLE). Seuls sont considérés les titulaires d'autorisation d'établissement, les titulaires d'autorisation de séjour et les titulaires d'autorisation de séjour de courte durée, avec une durée totale de séjour de 12 mois au moins. Pour cette raison, la part des étrangers calculée par l'ODM est légèrement inférieure à celle de l'OFS.

L'utilisation d'informations tirées du RCE relatives au marché du travail (personnes exerçant ou non une activité, secteurs et branches économiques) pose plusieurs problèmes méthodologiques. Aucune distinction précise n'est faite entre les «personnes actives» et les «personnes actives occupées». Par ailleurs, depuis l'entrée en vigueur au 1er juin 2002 de l'«Accord bilatéral sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE», le RCE ne fournit plus d'informations d'actualité sur les personnes actives originaires d'un pays de l'UE et titulaires d'autorisation d'établissement ni sur celles de l'UE/AELE et titulaires d'autorisation de séjour. L'OFS renonce donc délibérément à tirer directement du RCE des données sur la population active.

La statistique du mouvement naturel de la population ne permettait pas, avant 2001, de déterminer le type d'autorisation de résidence, ce caractère n'étant pas saisi par les organes chargés du relevé (offices de l'état civil, tribunaux). Il n'était donc pas possible, par exemple, de ventiler les naissances, les décès, les mariages et les divorces des personnes relevant du domaine de l'asile. Cette lacune importante rendait problématique le calcul d'indicateurs démographiques (par ex. taux conjoncturel de fécondité), pour lesquels on doit rapporter les différents événements à l'univers de base.

L'utilisation de données tirées de l'ESPA pour analyser la population étrangère se heurte aux difficultés suivantes:

- 1) la taille limitée de l'échantillon fait qu'on ne peut procéder à certaines ventilations, notamment en ce qui concerne les étrangers actifs occupés et les étrangers sans emploi,
- 2) le relevé tel qu'il est conçu se limite à la population résidante permanente. En particulier les frontaliers étrangers et les titulaires d'autorisation de séjour de courte durée ne sont pas pris en compte, alors qu'ils ont une grande importance dans certaines analyses du marché du travail,
- 3) l'ESPA n'est réalisée qu'une fois par année, durant le deuxième trimestre. Il faudrait qu'un tel relevé soit effectué chaque trimestre pour que l'on puisse mieux observer le marché du travail.

Annexe

Bibliographie

- Conseil de l'Europe (2003), *Evolution démographique récente en Europe 2003*, Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Dictionnaire historique de la Suisse:*
<http://www.dhs.ch/>
- Eurostat (2002), *Statistiques sociales européennes – Migration. Edition 2002*, Office statistique des communautés européennes, Luxembourg.
- Eurostat (2003), *Statistiques sociales européennes–Résultats de l'enquête sur les forces du travail – Résultats 2002*, Office statistique des communautés européennes, Luxembourg.
- Eurostat (2004), *Statistiques de population. Edition 2004*, Office statistique des communautés européennes, Luxembourg.
- Haug, W. (1995), *La Suisse: Terre d'immigration, société multiculturelle – Eléments pour une politique de migration*, OFS, Berne.
- Haug, W. (2002), «La Suisse et l'Europe, terres d'immigration: expériences et perspectives futures», *Demos*, 4/2002, OFS, Neuchâtel.
- Lischer, R. (1997), *Intégration: une histoire d'échecs? – Les enfants et les adolescents étrangers face au système suisse de formation*, OFS, Berne.
- Nations Unies (2003), *Trends in Total Migrant Stock; The 2003 Revision*, New York.
- Office fédéral de la statistique (1998), *Comptes globaux du marché du travail, Bases méthodologiques et résultats, 1991-1996*, Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (1998), *Les migrations et la population étrangère en Suisse 1997*, Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (1999), *Les indicateurs de l'enseignement en Suisse*, Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (1999), *La population étrangère en Suisse 1998*, Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2000), *La population étrangère en Suisse – Edition 2000*, Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2001), *La population étrangère en Suisse – Edition 2001*, Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2002), *La population étrangère en Suisse – Edition 2002*, Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2003), *La population étrangère en Suisse – Edition 2003*, Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2003), *Recensement fédéral de la population 2000. Structure de la population, langue principale et religion*. Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2003), *Les working poor en Suisse. Ampleur du phénomène et groupes à risque d'après l'Enquête suisse sur la population active 2002 (ESPA)*, Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2004), *La population étrangère en Suisse – Edition 2004*, Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2004), *Recensement fédéral de la population 2000. Migration et intégration. Populations étrangères en Suisse*. Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2005), *Recensement fédéral de la population 2000. L'intégration des populations issues de l'immigration en Suisse: personnes naturalisées et deuxième génération*. Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2005), *Recensement fédéral de la population 2000. Familles et migration. Le rôle de la famille sur les flux migratoires*. Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2005), *Recensement fédéral de la population 2000. Migrants et marché du travail. Compétences et insertion professionnelle des personnes d'origine étrangère en Suisse*. Neuchâtel.
- Organisation internationale pour les migrations, OIM (2003), *World Migration 2003 – Managing Migration. Challenges and Responses for People on the Move*, Genève.
- Piguet, E. & Wanner, P. (2000), *Les naturalisations en Suisse. Différences entre nationalités, cantons et communes, 1981-1998*, OFS, Neuchâtel.
- Rausa-de Luca F. (2004), «La population issue de la migration. Résultats du module «mobilité et migration» de l'ESPA 2003», *Demos*, 4/2004, Neuchâtel.
- Ritzmann-Blickenstorfer, H. (1996), *Statistique historique de la Suisse*, Chronos, Zurich.
- Streuli, E., Bauer, T. (2001), *Les working poor en Suisse. Etude de la problématique, de l'ampleur du phénomène et de ses causes*, OFS, Neuchâtel, info: social 5.
- Streuli, E., Bauer, T. (2002), *Working Poor in der Schweiz. Konzepte, Ausmass und Problemlagen aufgrund der Daten der Schweizerischen Arbeitskräfteerhebung, Gesamtbericht*, OFS, Neuchâtel.
- Wanner, P. (1997), «L'acquisition de la nationalité suisse. Données historiques et tendances actuelles», *Demos*, 2/97, OFS, Berne.
- Wanner, P. (2001), *Immigration en Suisse. Situation et conséquences démographiques*, OFS, Neuchâtel.
- Wicker, H.-R., Fibbi, R., Haug, W. (éd.) (2003), *Les migrations et la Suisse. Résultats du Programme national de recherche «Migrations et relations interculturelles»*, Zurich.
- Zingg, W. (1998), «Le mariage et le divorce depuis 1987», *Demos*, 4/97, OFS, Berne.

Annexe

Tableaux de base

P01F Population résidante selon la nationalité, le sexe et la proportion d'étrangers, de 1900 à 2004

Année	Suissets			Etrangers			Etrangers (en %)		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1900	2 932 019	1 427 140	1 504 879	383 424	199 885	183 539	11,6	12,3	10,9
1910	3 201 282	1 560 349	1 640 933	552 011	285 180	266 831	14,7	15,5	14,0
1920	3 477 935	1 694 405	1 783 530	402 385	176 718	225 667	10,4	9,4	11,2
1930	3 710 878	1 801 779	1 909 099	355 522	156 570	198 952	8,7	8,0	9,4
1941	4 042 149	1 963 738	2 078 411	223 554	96 661	126 893	5,2	4,7	5,8
1950	4 429 546	2 155 268	2 274 278	285 446	116 757	168 689	6,1	5,1	6,9
1960	4 844 322	2 332 772	2 511 550	584 739	330 660	254 079	10,8	12,4	9,2
1970	5 189 707	2 486 371	2 703 336	1 080 076	602 955	477 121	17,2	19,5	15,0
1980	5 420 986	2 584 902	2 836 084	944 974	529 910	415 064	14,8	17,0	12,8
1990	5 628 255	2 665 344	2 962 911	1 245 432	724 868	520 564	18,1	21,4	14,9
1995	5 698 764	2 710 614	2 988 150	1 467 574	804 535	662 974	20,5	22,9	18,2
1996	5 711 852	2 720 297	2 991 555	1 477 646	806 096	671 550	20,6	22,9	18,3
1997	5 721 307	2 728 051	2 993 256	1 483 355	805 197	678 158	20,6	22,8	18,5
1998	5 739 892	2 739 097	3 000 795	1 500 736	813 555	687 181	20,7	22,9	18,6
1999	5 757 814	2 751 463	3 006 351	1 539 171	829 841	709 330	21,1	23,2	19,1
2000	5 779 685	2 762 579	3 017 106	1 528 558	820 401	708 157	20,9	22,9	19,0
2001	5 808 100	2 776 361	3 031 739	1 547 958	830 006	717 952	21,0	23,0	19,1
2002	5 836 887	2 792 944	3 043 943	1 591 133	853 679	737 454	21,4	23,4	19,5
2003	5 863 241	2 808 585	3 054 656	1 623 586	870 449	753 137	21,7	23,7	19,8
2004	5 890 439	2 823 943	3 066 496	1 639 125	875 200	763 925	21,8	23,7	19,9

Source: 1900-1990 RFP
 A partir de 1995 ESPOP, PETRA

P02F Population résidante selon le sexe et la nationalité par pays, de 1900 à 2004

Sexe et nationalité	Année										
	1900	1910	1920	1930	1941	1950	1960	1970	1980	1990	2004
Total	3 315 443	3 753 293	3 880 320	4 066 400	4 265 703	4 714 992	5 429 061	6 269 783	6 365 960	6 873 687	7 529 564
Hommes	1 627 025	1 845 529	1 871 123	1 958 349	2 060 399	2 272 025	2 663 432	3 089 326	3 114 812	3 390 212	3 699 143
Femmes	1 688 418	1 907 764	2 009 197	2 108 051	2 205 304	2 442 967	2 765 629	3 180 457	3 251 148	3 483 475	3 830 421
Suisses	2 932 019	3 201 282	3 477 935	3 710 878	4 042 149	4 429 546	4 844 322	5 189 707	5 420 986	5 628 255	5 890 439
Hommes	1 427 140	1 560 349	1 694 405	1 801 779	1 963 738	2 155 268	2 332 772	2 486 371	2 584 902	2 665 344	2 823 943
Femmes	1 504 879	1 640 933	1 783 530	1 909 099	2 078 411	2 274 278	2 511 550	2 703 336	2 836 084	2 962 911	3 066 496
Etrangers	383 424	552 011	402 385	355 522	223 554	285 446	584 739	1 080 076	944 974	1 245 432	1 639 125
Hommes	199 885	285 180	176 718	156 570	96 661	116 757	330 660	602 955	529 910	724 868	875 200
Femmes	183 539	266 831	225 667	198 952	126 893	168 689	254 079	477 121	415 064	520 564	763 925
Europe	380 719	547 447	398 459	350 696	216 640	271 948	552 725	1 042 352	889 995	1 125 437	1 397 770
Pays de l'UE15 et de l'AЕLE ¹	373 693	531 638	372 223	330 607	205 856	255 898	537 639	975 534	760 462	845 894	909 919
Allemagne	168 451	219 530	149 833	134 561	78 274	55 437	93 406	118 289	87 913	86 197	163 923
France	58 522	63 695	57 196	37 303	24 396	27 470	31 328	55 841	47 570	52 715	73 999
Italie	117 059	202 809	134 628	127 093	96 108	140 280	346 223	583 855	418 989	383 204	307 717
Autriche	23 433	37 639	21 680	20 095	²	22 153	37 762	44 734	32 135	30 172	173 278
Portugal	74	147	155	114	63	173	386	3 632	18 943	110 312	35 032
Espagne	679	971	1 102	1 316	1 051	1 212	13 524	121 237	107 510	124 127	76 080
Ex-Yougoslavie	³	³	³	1 081	648	892	1 169	24 971	60 916	172 777	...
Serbie- et-Monténégro	211 340
Croatie ⁴	42 050
Bosnie et Herzégovine	48 931
Macédoine ⁴	61 534
Turquie	222	520	964	736	375	590	645	12 215	38 626	81 655	80 462
Autres pays de l'Europe	6 804	15 289	25 272	18 272	9 761	14 568	13 272	29 632	29 991	25 111	43 534
Afrique	231	417	589	488	313	600	1 945	5 113	11 039	24 768	65 092
Amérique	2 107	2 994	2 682	3 381	1 331	4 040	10 828	18 419	20 455	30 357	61 752
Asie	311	1 072	570	836	651	2 106	4 119	8 298	21 883	62 380	108 524
Australie, Océanie	56	81	85	121	50	155	418	1 047	1 299	1 763	3 454
Apatrides / Inconnue ⁵	-	-	-	-	4 659	6 597	14 704	4 827	303	727	2 533

¹ De 1900 à 1960, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la Grèce, l'Irlande, le Luxembourg, la Suède, l'Islande et la Norvège ne sont pas compris dans le total.
De 1970 à 1990, l'Irlande, le Luxembourg, l'Islande et la Norvège ne sont pas compris dans le total.

² Attribuée à l'Allemagne.

³ Compris dans «Autres pays de l'Europe».

⁴ Le RFP ne fournit pas le détail des pays compris dans l'ex-Yougoslavie.

⁵ De 1970 à 1990, les apatrides sont comptés selon leur ancienne nationalité.

Source: 1900-1990, RFP
En 2004, PETRA, ESPOP

P03F Population résidante étrangère ou personnes nées à l'étranger, de 1860 à 2000

Année	Etrangers	Né à l'étranger			Proportion par rapport à la population totale (en %)	
		Total	Suisses ¹	Etrangers ¹	Etrangers	Personnes nées à l'étranger
1860	114 983	108 541	4,6	4,3
1888	229 650	186 017	7,9	6,4
1900	383 424	309 127	11,6	9,3
1910	552 011	441 017	83 011	358 006	14,7	11,8
1920	402 385	355 515	121 827	233 688	10,4	9,2
1930	355 522	359 168	146 500	212 668	8,7	8,8
1941	223 554	291 251	178 707	111 010	5,2	6,8
1950	285 446	390 214	204 035	186 179	6,1	8,3
1960	584 739	733 439	238 216	495 223	10,8	13,5
1970	1 080 076	1 111 112	258 196	852 916	17,2	17,7
1980	944 974	1 063 830	328 668	735 162	14,8	16,7
1990	1 245 432	1 392 282	405 122	987 160	18,1	20,3
2000	1 495 549	1 570 756	459 569	1 111 187	20,5	21,6

¹ Nationalité actuelle selon l'année civile.

Source: RFP

P04F Demandes d'asile et personnes relevant du domaine de l'asile, de 1995 à 2004

Année	Demandes d'asile	Pour 100'000 habitants ¹	Taux de reconnaissance (en %)	Effectif de requérants d'asile (livret N)	Effectif d'étrangers admis à titre provisoire (livret F)
1995	17 021	241,8	14,9%	44 624	30 736
1996	18 001	254,5	12,0%	49 615	30 716
1997	23 982	338,3	12,5%	55 422	25 745
1998	41 302	580,9	9,5%	74 114	19 647
1999	46 068	644,8	5,7%	88 742	18 187
2000	17 611	245,1	6,4%	42 389	29 505
2001	20 633	285,5	11,7%	36 708	29 025
2002	26 125	358,6	8,0%	41 369	25 137
2003	20 806	283,5	6,8%	41 201	23 355
2004	14 248	192,8	9,2%	31 696	23 407

¹ Population résidante permanente au milieu de l'année.

Source: AUPEP, PETRA

P05F Migration de la population résidante permanente selon la nationalité, de 1981 à 2004

Année	Immigration			Emigration			Solde migratoire		
	Total	Suisses	Etrangers	Total	Suisses	Etrangers	Total	Suisses	Etrangers
1981	121 420	28 483	92 937	97 743	27 796	69 947	23 677	687	22 990
1982	114 290	27 565	86 725	93 193	26 709	66 484	21 097	856	20 241
1983	96 500	27 355	69 145	91 283	25 584	65 699	5 217	1 771	3 446
1984	96 880	26 882	69 998	84 925	25 251	59 674	11 955	1 631	10 324
1985	98 866	26 510	72 356	85 029	26 178	58 851	13 837	332	13 505
1986	107 222	27 536	79 686	84 858	27 263	57 595	22 364	273	22 091
1987	112 721	28 794	83 927	86 329	28 540	57 789	26 392	254	26 138
1988	124 984	29 011	95 973	91 507	30 060	61 447	33 477	- 1 049	34 526
1989	130 198	30 846	99 352	96 619	30 305	66 314	33 579	541	33 038
1990	154 244	31 465	122 779	97 601	31 888	65 713	56 643	- 423	57 066
1991	164 773	31 673	133 100	103 333	29 890	73 443	61 440	1 783	59 657
1992	157 190	25 299	131 891	117 034	30 672	86 362	40 156	- 5 373	45 529
1993	144 539	22 083	122 454	105 026	27 489	77 536	39 513	- 5 406	44 918
1994	130 188	22 538	107 650	99 305	29 639	69 666	30 883	- 7 101	37 984
1995	113 967	23 010	90 957	99 509	30 152	69 357	14 458	- 7 142	21 600
1996	97 591	23 232	74 359	103 398	31 449	71 949	- 5 807	- 8 217	2 410
1997	91 687	22 083	69 604	98 521	30 641	67 880	- 6 834	- 8 558	1 724
1998	95 955	23 753	72 202	94 778	30 761	64 017	1 177	- 7 008	8 185
1999	107 953	24 276	83 677	91 804	29 024	62 780	16 149	- 4 748	20 897
2000	110 302	26 102	84 200	90 078	30 776	59 302	20 224	- 4 674	24 898
2001	124 077	24 331	99 746	82 234	25 757	56 477	41 843	- 1 426	43 269
2002	127 340	22 326	105 014	78 419	24 902	53 517	48 921	- 2 576	51 497
2003	119 783	20 971	98 812	76 756	25 710	51 046	43 027	- 4 739	47 766
2004	120 188	19 354	100 834	79 726	26 776	52 950	40 462	- 7 422	47 884

Source: ESPOP, PETRA

P06F Acquisition de la nationalité suisse selon le sexe et taux brut de naturalisation, de 1975 à 2004

Année	Acquisition de la nationalité suisse selon le sexe			Taux brut de naturalisation		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1975	12 651	5 887	6 764	1,19	1,03	1,36
1976	15 261	7 522	7 739	1,51	1,39	1,65
1977	16 803	8 377	8 426	1,75	1,62	1,90
1978	37 157	18 637	18 520	3,98	3,70	4,31
1979	25 696	12 749	12 947	2,86	2,62	3,14
1980	16 060	7 797	8 263	1,82	1,62	2,05
1981	14 299	6 696	7 603	1,60	1,38	1,87
1982	12 723	5 719	7 004	1,40	1,15	1,70
1983	11 831	5 310	6 521	1,28	1,05	1,56
1984	11 850	5 193	6 657	1,28	1,02	1,60
1985	14 393	6 470	7 923	1,54	1,26	1,90
1986	14 416	6 447	7 969	1,53	1,24	1,90
1987	12 370	5 073	7 297	1,29	0,96	1,72
1988	11 356	4 731	6 625	1,16	0,87	1,53
1989	10 342	4 161	6 181	1,03	0,74	1,39
1990	8 658	3 228	5 430	0,83	0,55	1,19
1991	8 757	3 143	5 614	0,80	0,51	1,16
1992	11 208	7 298	3 910	0,96	1,12	0,77
1993	12 928	8 782	4 146	1,06	1,30	0,77
1994	13 757	8 405	5 352	1,09	1,21	0,95
1995	16 795	9 692	7 103	1,29	1,36	1,21
1996	19 375	11 096	8 279	1,44	1,54	1,36
1997	19 169	10 294	8 875	1,43	1,43	1,44
1998	21 279	10 348	10 931	1,59	1,44	1,76
1999	20 363	9 581	10 782	1,51	1,33	1,72
2000	28 700	13 314	15 386	2,10	1,82	2,41
2001	27 586	13 117	14 469	1,99	1,78	2,24
2002	36 515	17 486	19 029	2,57	2,32	2,86
2003	35 424	16 829	18 595	2,45	2,19	2,74
2004	35 685	16 972	18 713	2,43	2,18	2,70

Source: PETRA

P07F Bilan de la population résidante permanente étrangère, de 1998 à 2004

Composantes de l'évolution de la population	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Etat au 1er janvier	1 375 158	1 383 645	1 406 630	1 412 937	1 447 553	1 476 966	1 500 907
Naissances vivantes	21 075	21 679	21 573	18 544	19 158	19 417	19 402
Décès	4 152	4 261	4 338	4 263	4 250	4 492	4 401
Accroissement naturel	16 923	17 418	17 235	14 281	14 908	14 925	15 001
Arrivées ¹	72 202	83 677	84 200	99 746	105 014	98 812	100 834
Dont: changements de statut	4 568	4 251	4 471	4 793	11 689	20 906	29 607
Départs	64 017	62 780	59 302	56 477	53 517	51 046	52 950
Solde migratoire	8 185	20 897	24 898	43 269	51 497	47 766	47 884
Acquisition de la nationalité suisse	21 277	20 363	28 700	27 583	36 515	35 424	35 685
Etat au 31 décembre	1 383 645	1 406 630	1 424 370	1 447 553	1 476 966	1 500 907	1 524 663
Variation ²	8 487	22 985	17 740	34 616	29 413	23 941	23 756
Variation en %	0,6	1,7	1,3	2,4	2,0	1,6	1,6

¹ Y compris les sorties du domaine de l'asile.² Y compris les divergences statistiques.

Source: ESPOP, PETRA

P08F Personnes actives occupées selon le sexe et la nationalité, moyenne annuelle (en milliers), de 1960 à 2004¹

Concept intérieur	Total			SuisSES			Etrangers		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1960	2 717	1 790	927	2 272	1 513	759	445	277	169
1961	2 844	1 880	965	2 298	1 527	771	547	353	194
1962	2 954	1 959	995	2 312	1 538	774	641	421	221
1963	2 999	1 990	1 009	2 301	1 526	776	698	465	233
1964	3 046	2 027	1 019	2 314	1 537	777	732	490	242
1965	3 025	2 017	1 008	2 312	1 537	775	714	480	233
1966	3 014	2 006	1 008	2 312	1 535	777	702	471	231
1967	3 030	2 019	1 011	2 316	1 543	773	714	476	238
1968	3 048	2 031	1 018	2 316	1 547	769	732	484	248
1969	3 098	2 059	1 039	2 336	1 557	779	763	502	261
1970	3 143	2 075	1 067	2 356	1 554	802	787	521	265
1971	3 199	2 112	1 086	2 390	1 572	818	809	541	268
1972	3 243	2 141	1 102	2 413	1 581	832	830	560	270
1973	3 277	2 152	1 125	2 441	1 587	855	835	565	270
1974	3 273	2 143	1 131	2 464	1 603	861	810	540	270
1975	3 108	2 026	1 082	2 387	1 558	829	721	468	253
1976	3 019	1 964	1 055	2 379	1 546	833	639	418	222
1977	3 032	1 962	1 070	2 414	1 555	859	618	407	211
1978	3 062	1 974	1 089	2 439	1 560	879	623	414	209
1979	3 095	1 985	1 110	2 462	1 561	901	633	424	209
1980	3 166	2 021	1 145	2 512	1 581	930	654	440	215
1981	3 240	2 053	1 187	2 554	1 592	962	686	461	225
1982	3 256	2 058	1 198	2 557	1 588	968	700	470	230
1983	3 257	2 056	1 200	2 572	1 596	976	684	460	224
1984	3 288	2 073	1 216	2 597	1 606	991	691	466	225
1985	3 354	2 115	1 239	2 648	1 638	1 010	706	477	229
1986	3 430	2 157	1 273	2 690	1 660	1 030	740	497	243
1987	3 515	2 194	1 321	2 732	1 669	1 063	783	526	258
1988	3 607	2 234	1 373	2 780	1 682	1 098	827	552	275
1989	3 704	2 276	1 427	2 822	1 688	1 133	882	588	294
1990	3 821	2 327	1 494	2 863	1 693	1 171	957	634	323
1991	4 076	2 389	1 687	3 033	1 707	1 326	1 043	682	361
1992	4 015	2 337	1 678	2 990	1 674	1 316	1 025	663	362
1993	3 982	2 309	1 672	2 992	1 670	1 323	989	640	349
1994	3 955	2 287	1 669	2 980	1 658	1 323	975	629	346
1995	3 957	2 286	1 671	2 965	1 654	1 311	992	631	360
1996	3 957	2 268	1 690	2 983	1 659	1 324	974	609	366
1997	3 959	2 247	1 712	3 005	1 663	1 342	954	584	370
1998	4 014	2 268	1 746	3 045	1 676	1 369	969	592	377
1999	4 046	2 285	1 762	3 087	1 691	1 397	959	594	365
2000	4 089	2 307	1 782	3 101	1 688	1 412	988	619	370
2001 ²	4 155	2 334	1 821	3 107	1 686	1 421	1 048	648	400
2002 ²	4 173	2 323	1 851	3 131	1 685	1 445	1 043	637	406
2003 ²	4 167	2 314	1 853	3 130	1 678	1 452	1 036	635	401
2004 ³	4 178	2 321	1 857	3 131	1 680	1 452	1 047	642	405

¹ A partir de 1991, sont considérées comme personnes actives occupées, toutes les personnes exerçant une activité professionnelle d'au moins une heure par semaine (définition recommandée par le Bureau international du travail). Pour les années antérieures, la durée minimale de travail était de six heures par semaine.

² Valeurs révisées.

³ Valeurs provisoires.

Source: SPAO

P09F Indicateurs de la structure démographique: Population résidante étrangère selon la nationalité par pays, en 2004

Nationalité	Etat au 31 décembre	Taux d'accroissement (en %)	Part des moins de 15 ans dans la population totale (en %)	Part des plus de 64 ans dans la population totale (en %)	Part des plus de 79 ans parmi les plus de 64 ans (en %)	Rapport entre les moins de 20 ans et les 20 à 64 ans (en %)	Rapport entre les plus de 64 ans et les 20 à 64 ans (en %)	Rapport entre les moins de 20 ans/plus de 64 ans et les 20 à 64 ans (en %)	Rapport de masculinité
Total	7 529 564	0,6	16,3	15,7	27,9	35,5	25,1	60,5	96,6
Suisses	5 890 439	0,5	15,7	18,3	29,2	35,9	30,3	66,1	92,1
Etrangers	1 639 125	1,0	18,3	6,3	14,6	34,2	9,0	43,2	114,6
Europe	1 397 770	1,0	18,0	7,0	14,3	33,7	10,1	43,8	117,5
Afrique	65 092	0,3	20,8	1,1	11,1	40,3	1,5	41,9	124,7
Amérique	61 752	3,3	15,1	2,9	26,5	29,1	3,9	33,0	69,0
Amérique du Nord	21 486	1,2	17,0	5,5	29,6	32,9	7,7	40,6	101,8
Amérique latine	40 266	4,4	14,0	1,6	20,5	27,3	2,0	29,3	55,5
Asie	108 524	- 0,3	22,7	1,9	19,5	39,8	2,7	42,5	101,7
Océanie	3 454	0,6	14,4	2,9	19,0	24,7	3,7	28,4	111,3
Apatrides / Inconnue	2 533	- 21,0	8,5	1,7	52,3	34,0	2,4	36,3	506,0
Pays de l'UE-25/AELE	931 045	2,2	13,6	9,7	14,8	24,1	13,3	37,4	124,2
Etats tiers									
(sans UE-25/AELE)	705 547	- 0,5	24,5	1,8	13,6	48,9	2,7	51,6	102,6
Pays de l'UE-15	906 328	2,2	13,7	9,8	14,6	24,3	13,5	37,8	126,1
Nouveaux pays de l'UE	21 126	3,0	10,4	5,5	21,1	17,2	6,8	24,0	65,3
Pays de l'AELE	3 591	1,9	11,1	9,8	24,4	19,5	13,0	32,5	110,9
Autres pays de l'Europe									
(sans UE-25/AELE)	466 725	- 1,2	26,7	1,7	9,2	55,9	2,6	58,6	105,3
Pays en dehors de l'Europe									
(sans apatride/inconnue)	238 822	0,8	20,1	2,0	20,9	36,8	2,7	39,5	97,5
Belgique	9 536	3,1	14,7	9,6	23,7	25,7	13,3	39,0	113,6
Danemark	3 704	1,7	14,8	8,2	28,5	24,5	11,1	35,6	92,8
Allemagne	163 923	8,5	9,5	10,7	14,0	15,2	13,8	29,0	123,9
Grèce	6 035	0,9	8,6	14,8	15,5	16,3	20,1	36,5	139,4
Espagne	76 080	- 3,3	12,7	7,1	12,1	23,2	9,4	32,5	121,3
France	73 999	3,3	12,8	9,6	24,2	21,6	13,0	34,6	115,3
Irlande	2 112	5,7	15,3	3,0	15,9	22,2	3,8	25,9	104,3
Italie	307 717	- 1,4	12,2	14,8	13,0	23,6	21,4	45,0	138,3
Luxembourg	1 055	4,0	7,7	6,7	23,9	16,3	8,4	24,7	140,3
Pays-Bas	16 625	1,9	14,2	12,0	22,5	24,2	16,9	41,1	117,5
Autriche	35 032	1,1	7,8	15,6	10,6	13,4	20,9	34,3	124,2
Portugal	173 278	5,2	21,9	0,5	10,0	38,4	0,7	39,1	119,0
Finlande	2 900	- 1,5	13,9	4,5	14,6	24,7	5,9	30,5	57,2
Suède	6 589	2,2	14,7	8,8	27,9	26,7	12,2	38,9	98,2
Royaume-Uni	27 743	3,5	15,6	7,6	24,8	26,7	10,4	37,2	136,2
République tchèque	4 076	0,9	10,0	6,8	27,1	16,7	8,5	25,2	66,2
Estonie	207	10,1	12,6	0,5	100,0	29,6	0,6	30,2	40,8
Chypre	110	4,8	2,7	8,2	22,2	11,0	9,9	20,9	134,0
Letttonie	699	10,6	15,6	0,3	-	30,8	0,4	31,1	25,9
Lituanie	491	3,6	15,3	1,0	60,0	25,3	1,3	26,5	36,8
Hongrie	4 032	0,1	9,8	10,7	19,9	16,1	13,9	30,0	76,0
Malte	107	-	14,0	6,5	-	25,0	8,8	33,8	98,1
Pologne	5 665	5,7	10,3	2,9	25,9	16,4	3,5	19,9	65,6
Slovénie	2 502	- 2,6	10,4	7,8	9,7	16,9	9,9	26,9	96,7
Slovaquie	3 237	7,2	10,0	1,9	23,8	16,4	2,3	18,7	48,1
Islande	187	19,1	19,3	1,1	-	36,0	1,5	37,5	101,1
Liechtenstein	1 660	0,7	5,7	12,6	23,4	11,4	16,0	27,4	115,9
Norvège	1 744	1,5	15,3	8,1	26,2	26,0	11,1	37,1	107,4
Serbie-et-Monténégro	211 340	- 1,2	30,0	1,5	7,4	65,4	2,5	67,9	109,8
Croatie	42 050	- 2,2	23,2	2,0	7,6	45,3	2,9	48,2	99,5
Bosnie et Herzégovine	48 931	- 3,1	25,6	2,0	6,9	51,3	3,1	54,4	102,4
Macédoine	61 534	0,1	27,4	0,7	12,2	62,3	1,1	63,4	111,7
Turquie	80 462	- 2,0	23,9	2,3	8,6	47,4	3,5	50,9	118,0

Source: ESPOP, PETRA

P10F Personnes relevant du domaine de l'asile selon la nationalité par pays représentatifs, de 2000 à 2004

Nationalité	Etat au 31 décembre				
	2000	2001	2002	2003	2004
Total	71 894	65 733	66 506	64 556	55 103
Europe	31 148	28 816	28 528	25 234	21 065
Albanie	405	244	203	164	130
Serbie-et-Monténégro	19 974	16 975	15 251	13 408	11 425
Bosnie et Herzégovine	6 177	5 530	5 621	4 954	4 037
Russie	318	527	728	869	829
Turquie	3 249	3 643	3 966	3 794	3 234
Autres pays	1 025	1 897	2 759	2 045	1 410
Afrique	15 052	16 181	19 070	20 085	18 010
Ethiopie	1 280	1 397	1 614	1 752	1 717
Algérie	851	1 135	1 488	1 604	1 126
Angola	2 644	2 849	3 316	3 194	2 907
Congo (ex-Zaïre)	1 710	1 921	2 305	2 514	2 509
Somalie	4 843	4 336	3 895	3 793	3 928
Autres pays	3 724	4 543	6 452	7 228	5 823
Amérique	417	328	282	246	205
Asie	24 379	19 059	16 497	16 009	13 518
Afghanistan	1 086	1 184	1 246	1 231	1 211
Sri Lanka	15 721	9 664	5 566	3 863	2 996
Irak	2 786	2 973	3 138	3 829	3 660
Iran	1 067	1 092	1 151	1 215	1 158
Liban	244	252	283	242	154
Pakistan	553	589	642	635	518
Autres pays	2 922	3 305	4 471	4 994	3 821
Océanie	1	1	0	1	1
Apatrides / Inconnue	897	1 348	2 129	2 981	2 304

Source: PETRA

P11F Population résidante selon l'âge, la nationalité et le sexe, en 2004

Age	Etat au 31 décembre								
	Total			Suisses			Etrangers		
	Total ¹	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total ¹	Hommes	Femmes
Total¹	7 529 564	3 699 143	3 830 421	5 890 439	2 823 943	3 066 496	1 639 125	875 200	763 925
0-4 ans	371 335	191 002	180 333	270 251	138 960	131 291	101 084	52 042	49 042
5-9 ans	408 388	209 852	198 536	307 885	158 168	149 717	100 503	51 684	48 819
10-14 ans	442 431	227 185	215 246	344 306	176 390	167 916	98 125	50 795	47 330
15-19 ans	441 531	226 712	214 819	349 915	178 093	171 822	91 616	48 619	42 997
20-24 ans	462 553	234 745	227 808	337 545	170 059	167 486	125 008	64 686	60 322
25-29 ans	484 350	242 188	242 162	322 224	160 721	161 503	162 126	81 467	80 659
30-34 ans	548 127	274 657	273 470	370 483	185 619	184 864	177 644	89 038	88 606
35-39 ans	630 113	317 259	312 854	449 169	221 865	227 304	180 944	95 394	85 550
40-44 ans	629 809	319 260	310 549	472 191	230 063	242 128	157 618	89 197	68 421
45-49 ans	554 416	281 520	272 896	436 775	213 274	223 501	117 641	68 246	49 395
50-54 ans	494 758	248 485	246 273	403 893	195 952	207 941	90 865	52 533	38 332
55-59 ans	478 883	239 637	239 246	405 382	196 300	209 082	73 501	43 337	30 164
60-64 ans	407 416	200 063	207 353	347 752	164 938	182 814	59 664	35 125	24 539
65-69 ans	324 190	152 448	171 742	279 626	127 235	152 391	44 564	25 213	19 351
70-74 ans	285 875	127 357	158 518	258 789	112 859	145 930	27 086	14 498	12 588
75-79 ans	237 138	96 643	140 495	221 046	88 962	132 084	16 092	7 681	8 411
80 ans ou +	328 248	110 127	218 121	313 207	104 485	208 722	15 041	5 642	9 399

¹ Y compris les personnes dont on ne connaît ni l'âge ni le sexe.

Source: ESPOP, PETRA

P12F Population résidante étrangère selon la nationalité par pays et l'âge, en 2004

Nationalité	Etat au 31 décembre						
	Age						
	Total ¹	0-14 ans	15-19 ans	20-39 ans	40-64 ans	65-79 ans	80+ ans
Tous les pays	1 639 125	299 712	91 616	645 722	499 289	87 742	15 041
Europe	1 397 770	251 567	76 133	525 189	446 811	84 028	14 042
Afrique	65 092	13 531	4 973	34 096	11 789	623	78
Amérique	61 752	9 298	4 225	30 141	16 281	1 329	478
Amérique du Nord	21 486	3 662	1 368	7 742	7 540	826	348
Amérique latine	40 266	5 636	2 857	22 399	8 741	503	130
Asie	108 524	24 603	5 702	53 013	23 145	1 660	401
Océanie	3 454	498	167	1 592	1 097	81	19
Apatrides / Inconnue	2 533	215	416	1 691	166	21	23
Pays de l'UE-25/AELE	931 045	126 752	36 296	353 179	324 502	76 989	13 327
Etats tiers (sans UE-25/AELE)	705 547	172 745	54 904	290 852	174 621	10 732	1 691
Pays de l'UE-15	906 328	124 153	35 431	340 444	317 494	75 809	12 997
Nouveaux pays de l'UE	21 126	2 202	734	11 132	5 900	914	244
Pays de l'AELE	3 591	397	131	1 603	1 108	266	86
Autres pays de l'Europe (sans UE-25/AELE)	466 725	124 815	39 837	172 010	122 309	7 039	715
Pays en dehors de l'Europe (sans apatride/inconnue)	238 822	47 930	15 067	118 842	52 312	3 693	976
Belgique	9 536	1 402	361	3 479	3 382	696	216
Danemark	3 704	548	122	1 549	1 183	216	86
Allemagne	163 923	15 644	3 657	71 179	55 914	15 077	2 452
Grèce	6 035	518	204	2 145	2 277	753	138
Espagne	76 080	9 681	3 624	26 421	30 979	4 725	650
France	73 999	9 471	2 416	30 037	24 941	5 405	1 729
Irlande	2 112	324	48	1 015	662	53	10
Italie	307 717	37 686	12 321	96 613	115 662	39 548	5 887
Luxembourg	1 055	81	57	518	328	54	17
Pays-Bas	16 625	2 356	496	5 445	6 338	1 543	447
Autriche	35 032	2 747	750	12 434	13 648	4 876	577
Portugal	173 278	37 994	9 856	76 456	48 141	748	83
Finlande	2 900	404	144	1 192	1 030	111	19
Suède	6 589	969	298	2 551	2 191	418	162
Royaume-Uni	27 743	4 328	1 077	9 410	10 818	1 586	524
République tchèque	4 076	407	137	2 026	1 229	202	75
Estonie	207	26	21	130	29	0	1
Chypre	110	3	7	66	25	7	2
Lettonie	699	109	55	481	52	2	0
Lituanie	491	75	23	323	65	2	3
Hongrie	4 032	396	102	1 933	1 169	346	86
Malte	107	15	5	54	26	7	0
Pologne	5 665	585	188	3 194	1 532	123	43
Slovénie	2 502	261	73	774	1 198	177	19
Slovaquie	3 237	325	123	2 151	575	48	15
Islande	187	36	13	89	47	2	0
Liechtenstein	1 660	95	53	789	514	160	49
Norvège	1 744	266	65	725	547	104	37
Serbie-et-Monténégro	211 340	63 426	18 843	73 219	52 665	2 952	235
Croatie	42 050	9 759	3 090	13 576	14 800	762	63
Bosnie et Herzégovine	48 931	12 520	3 750	17 000	14 686	908	67
Macédoine	61 534	16 868	6 578	21 540	16 115	380	53
Turquie	80 462	19 196	6 083	33 041	20 295	1 688	159

¹ Y compris les personnes dont on ne connaît ni l'âge ni le sexe.

Source: PETRA

P13F Population résidante permanente selon le canton de résidence et la nationalité, en 2004

Canton	Etat au 31 décembre			
	Total	Suisses	Etrangers en nombre absolu	en %
Suisse	7 415 102	5 890 439	1 524 663	20,6
Genève	427 396	265 873	161 523	37,8
Valais	287 976	237 348	50 628	17,6
Vaud	647 382	463 935	183 447	28,3
Berne	955 378	836 955	118 423	12,4
Fribourg	250 377	212 076	38 301	15,3
Jura	69 091	60 845	8 246	11,9
Neuchâtel	167 910	129 457	38 453	22,9
Soleure	247 379	203 234	44 145	17,8
Argovie	565 122	452 595	112 527	19,9
Bâle-Campagne	265 305	218 223	47 082	17,7
Bâle-Ville	186 753	131 998	54 755	29,3
Zurich	1 261 810	979 665	282 145	22,4
Appenzell Rh.-Ext.	52 841	45 841	7 000	13,2
Appenzell Rh.-Int.	15 029	13 567	1 462	9,7
Glaris	38 317	30 548	7 769	20,3
Grisons	187 812	161 591	26 221	14,0
Saint-Gall	458 821	365 276	93 545	20,4
Schaffhouse	73 788	58 496	15 292	20,7
Thurgovie	232 978	187 553	45 425	19,5
Lucerne	354 731	300 195	54 536	15,4
Nidwald	39 497	35 760	3 737	9,5
Obwald	33 162	29 450	3 712	11,2
Schwytz	135 989	113 921	22 068	16,2
Uri	35 083	32 149	2 934	8,4
Zoug	105 244	83 832	21 412	20,3
Tessin	319 931	240 056	79 875	25,0

Source: ESPOP, PETRA

P14F Titulaires d'une autorisation de séjour ou d'établissement¹ selon la nationalité par pays, le lieu de naissance et la durée de résidence en Suisse, en 2004

Nationalité	Total	Né en Suisse	Né à l'étranger						
			Durée de résidence en Suisse						
			0-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30+ Jahre
Tous les pays	1 495 008	350 704	305 537	174 816	237 982	120 145	71 857	40 669	193 298
Europe	1 308 611	324 381	229 995	140 071	212 081	108 662	65 149	37 910	190 362
Afrique	42 009	5 932	16 238	9 170	6 071	1 997	1 557	538	506
Amérique	54 746	3 334	28 198	11 688	5 056	1 838	2 207	998	1 427
Amérique du Nord	17 983	1 282	9 564	3 072	1 415	731	568	330	1 021
Amérique latine	36 763	2 052	18 634	8 616	3 641	1 107	1 639	668	406
Asie	86 656	16 834	29 369	13 441	14 543	7 554	2 868	1 173	874
Océanie	2 781	179	1 698	418	199	87	64	49	87
Apatrides / Inconnue	205	44	39	28	32	7	12	1	42
Pays de l'UE-25/AELE	868 839	214 978	176 287	76 898	86 989	62 127	43 682	28 552	179 326
Etats tiers (sans UE-25/AELE)	625 964	135 682	129 211	97 890	150 961	58 011	28 163	12 116	13 930
Pays de l'UE-15	846 635	212 411	167 475	73 702	85 161	61 259	41 872	27 981	176 774
Nouveaux pays de l'UE	18 925	1 706	7 762	2 848	1 593	713	1 690	474	2 139
Pays de l'AELE	3 279	861	1 050	348	235	155	120	97	413
Autres pays de l'Europe (sans UE-25/AELE)	439 772	109 403	53 708	63 173	125 092	46 535	21 467	9 358	11 036
Pays en dehors de l'Europe (sans apatride/inconnue)	186 192	26 279	75 503	34 717	25 869	11 476	6 696	2 758	2 894
Belgique	8 528	1 114	2 679	1 159	914	772	568	300	1 022
Danemark	3 295	424	1 148	590	322	199	151	77	384
Allemagne	144 864	16 690	55 726	19 842	11 971	7 558	4 926	3 373	24 778
Grèce	5 701	1 466	948	346	261	225	356	346	1 753
Espagne	74 289	23 960	4 924	2 769	6 288	7 654	6 321	4 985	17 388
France	66 974	8 895	21 585	10 096	6 100	4 150	2 927	1 958	11 263
Irlande	1 702	196	792	305	138	94	55	37	85
Italie	300 214	115 428	17 583	9 431	13 525	12 937	16 141	12 920	102 249
Luxembourg	1 000	126	374	118	76	76	39	34	157
Pays-Bas	15 413	2 422	3 822	1 974	1 737	1 332	1 041	595	2 490
Autriche	32 488	4 980	7 691	2 719	2 580	1 798	1 217	956	10 547
Portugal	159 737	32 948	37 163	19 532	38 624	22 523	6 545	1 271	1 131
Finlande	2 481	268	930	407	211	130	134	95	306
Suède	5 862	697	2 235	839	473	432	315	189	682
Royaume-Uni	24 087	2 797	9 875	3 575	1 941	1 379	1 136	845	2 539
République tchèque	3 779	285	1 370	630	369	76	407	131	511
Estonie	163	3	122	32	3	2	0	0	1
Chypre	90	3	48	15	5	4	5	4	6
Lettonie	611	10	464	133	4	0	0	0	0
Lituanie	420	11	296	92	16	1	0	0	4
Hongrie	3 707	316	1 471	532	252	136	327	107	566
Malte	84	5	49	8	5	5	1	4	7
Pologne	4 897	423	2 171	740	410	248	722	66	117
Slovénie	2 436	484	203	140	369	198	142	126	774
Slovaquie	2 738	166	1 568	526	160	43	86	36	153
Islande	146	14	87	20	9	9	2	3	2
Liechtenstein	1 626	649	361	118	68	72	60	48	250
Norvège	1 507	198	602	210	158	74	58	46	161
Serbie-et-Monténégro	199 150	49 249	19 475	34 448	62 985	20 345	7 451	2 657	2 540
Croatie	41 758	10 845	2 906	2 612	13 504	5 423	2 571	1 294	2 603
Bosnie et Herzégovine	44 762	10 619	2 733	4 398	19 188	4 785	1 928	721	390
Macédoine	60 810	13 079	8 767	10 482	19 396	6 851	1 732	343	160
Turquie	76 631	24 896	9 523	7 497	8 629	8 926	7 618	4 285	5 257

¹ Y compris les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (≥12 mois).

Source: PETRA

P15F Indicateurs migratoires de la population résidante permanente selon la nationalité par pays, en 2004

Nationalité	Migrations internationales					Migrations internes		
	Taux brut d'immigration ¹	Taux brut d'émigration ²	Taux de migration nette ³	Migration totale pour 1000 habitants ⁴	Taux brut de migration de retour ⁵	Taux brut de migration interne ⁶		
						Total	Intercantonal	Intracantonal
Total	16,3	10,8	5,5	27,1	663,3	55,6	15,4	40,1
Suisses	3,3	4,6	-1,3	7,8	-	52,4	15,1	37,3
Etrangers	66,7	35,0	31,7	101,7	525,1	67,7	16,7	51,1
Europe	55,8	29,1	26,6	84,9	522,8	64,8	16,1	48,7
Afrique	127,6	43,1	84,5	170,7	337,9	101,1	18,3	82,8
Amérique	164,0	97,3	66,6	261,3	593,7	98,0	23,4	74,7
Amérique du Nord	193,9	171,2	22,7	365,2	883,1	87,8	24,7	63,1
Amérique latine	148,0	58,0	90,0	206,1	392,1	103,5	22,7	80,8
Asie	125,3	70,1	55,2	195,4	559,5	72,3	18,8	53,5
Océanie	194,9	167,7	27,2	362,6	860,3	115,0	34,6	80,5
Apatrides / Inconnue	164,4	22,2	142,2	186,7	135,1	80,0	22,2	57,8
Pays de l'UE-25/AELE	67,3	38,9	28,5	106,2	577,3	69,9	18,4	51,5
Etats tiers (sans UE-25/AELE)	65,7	29,8	35,9	95,5	453,1	64,8	14,4	50,5
Pays de l'UE-15	65,9	38,1	27,8	104,1	578,6	69,4	18,2	51,2
Nouveaux pays de l'UE	118,6	61,8	56,8	180,3	520,9	89,4	23,3	66,2
Pays de l'AELE	125,4	89,8	35,5	215,2	716,6	74,8	22,2	52,6
Autres pays de l'Europe (sans UE-25/AELE)	33,1	10,1	23,0	43,2	305,3	54,8	11,7	43,1
Pays en dehors de l'Europe (sans apatride/inconnue)	138,3	73,5	64,8	211,8	531,8	87,1	20,3	66,8
Belgique	98,0	68,9	29,1	166,9	702,8	84,3	20,0	64,3
Danemark	108,9	114,7	-5,8	223,5	1053,3	74,9	27,9	47,0
Allemagne	129,8	47,8	82,0	177,7	368,3	93,6	35,9	57,7
Grèce	60,3	43,8	16,5	104,1	726,5	51,2	12,0	39,2
Espagne	23,0	51,4	-28,5	74,4	2241,4	53,0	10,8	42,2
France	102,2	63,3	38,9	165,5	619,5	93,1	22,0	71,1
Irlande	162,8	113,9	48,8	276,7	700,0	83,0	28,2	54,8
Italie	19,3	19,8	-0,5	39,1	1026,1	52,3	11,8	40,6
Luxembourg	109,1	70,4	38,7	179,5	645,5	85,3	33,7	51,6
Pays-Bas	72,3	47,0	25,3	119,3	650,0	78,7	26,1	52,6
Autriche	70,3	39,6	30,8	109,9	562,7	78,5	29,4	49,0
Portugal	87,2	29,4	57,8	116,5	337,2	71,0	11,4	59,6
Finlande	111,7	117,3	-5,5	229,0	1049,7	93,2	29,2	64,0
Suède	119,3	94,9	24,5	214,2	795,0	83,2	31,0	52,2
Royaume-Uni	121,0	91,9	29,1	212,9	759,2	90,2	26,9	63,3
République tchèque	89,3	56,1	33,2	145,4	627,9	95,5	31,7	63,9
Estonie	272,2	100,0	172,2	372,2	367,3	111,1	27,8	83,3
Cypre	204,9	165,9	39,0	370,7	809,5	117,1	58,5	58,5
Letttonie	203,6	83,7	119,9	287,4	411,3	121,5	19,7	101,8
Lituannie	232,1	110,2	121,9	342,3	474,7	107,9	28,1	79,7
Hongrie	101,6	62,6	39,0	164,2	616,4	90,7	23,1	67,6
Malte	137,9	69,0	69,0	206,9	500,0	39,4	29,6	9,9
Pologne	140,0	63,8	76,2	203,9	455,6	89,3	17,3	72,0
Slovénie	30,8	33,6	-2,8	64,3	1090,9	55,1	14,0	41,1
Slovaquie	174,1	71,5	102,5	245,6	410,9	100,0	29,2	70,8
Islande	308,6	86,4	222,2	395,1	280,0	92,6	30,9	61,7
Liechtenstein	87,2	61,6	25,6	148,8	706,3	67,1	24,4	42,7
Norvège	145,2	118,1	27,1	263,3	813,3	80,7	19,3	61,4
Serbie-et-Monténégro	28,2	6,0	22,2	34,2	212,6	54,4	10,4	44,0
Croatie	14,7	12,5	2,2	27,2	852,1	44,3	10,4	33,9
Bosnie et Herzégovine	26,0	5,0	21,0	31,0	193,0	42,2	9,2	33,0
Macédoine	22,8	4,3	18,5	27,0	186,9	53,6	11,0	42,6
Turquie	31,8	11,1	20,7	42,9	349,8	58,8	13,7	45,1

Remarque: la statistique suisse de la population recense le nombre de mouvements migratoires. Une personne pouvant être enregistrée plusieurs fois au cours d'une année civile suite à un changement de domicile, le nombre de mouvements est légèrement supérieur à celui des personnes concernées.

¹ Nombre d'immigrations pour 1000 habitants au milieu de l'année.

² Nombre d'émigrations pour 1000 habitants au milieu de l'année.

³ Solde migratoire pour 1000 habitants au milieu de l'année.

⁴ Somme des immigrations et des émigrations pour 1000 habitants au milieu de l'année.

⁵ Nombre d'émigrations pour 1000 immigrations.

⁶ Nombre de migrations internes pour 1000 habitants au milieu de l'année.

P16F Immigration et émigration de la population résidante permanente selon la nationalité par pays, de 2001 à 2004

Nationalité	Immigration				Emigration			
	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004
Total	124 077	127 340	119 783	120 188	82 234	78 419	76 756	79 726
Suisses	24 331	22 326	20 971	19 354	25 757	24 902	25 710	26 776
Etrangers¹	99 746	105 014	98 812	100 834	56 477	53 517	51 046	52 950
Europe	63 578	70 548	69 278	73 209	41 987	39 107	36 789	38 275
Afrique	6 265	6 536	6 254	5 800	2 098	1 847	1 789	1 960
Amérique	10 750	10 604	9 697	9 582	5 786	5 895	5 575	5 689
Amérique du Nord	4 874	4 301	3 874	3 935	3 609	3 831	3 424	3 475
Amérique latine	5 876	6 303	5 823	5 647	2 177	2 064	2 151	2 214
Asie	18 189	16 486	12 911	11 569	6 016	6 026	6 250	6 473
Océanie	943	814	652	637	583	636	634	548
Apatrides / Inconnue	21	26	20	37	7	6	9	5
Pays de l'UE-25/AELE	45 668	52 679	53 547	58 537	34 941	33 222	31 271	33 795
Etats tiers (sans UE-25/AELE)	54 057	52 309	45 245	42 260	21 529	20 289	19 766	19 150
Pays de l'UE-15	42 359	49 565	50 872	55 809	34 490	32 847	30 917	32 289
Nouveaux pays de l'UE	2 787	2 635	2 283	2 294	1 285	1 160	1 126	1 195
Pays de l'AELE	522	479	392	434	451	375	354	311
Autres pays de l'Europe (sans UE-25/AELE)	17 910	17 869	15 731	14 672	5 761	4 725	4 392	4 480
Pays en dehors de l'Europe (sans apatride/inconnue)	36 147	34 440	29 514	27 588	14 483	14 404	14 248	14 670
Belgique	946	841	776	858	574	563	549	603
Danemark	506	390	419	375	356	346	331	395
Allemagne	14 121	15 574	15 133	18 221	6 436	6 689	6 106	6 711
Grèce	291	316	341	351	260	247	268	255
Espagne	1 540	1 833	1 819	1 752	4 057	3 821	3 618	3 927
France	6 491	6 936	6 865	6 936	4 291	4 184	4 229	4 297
Irlande	331	278	244	300	214	232	189	210
Italie	4 625	5 961	5 820	5 859	7 008	6 258	6 024	6 012
Luxembourg	101	135	105	110	72	63	78	71
Pays-Bas	1 322	1 209	1 100	1 137	937	919	814	739
Autriche	2 350	2 629	2 046	2 273	1 154	1 245	1 188	1 279
Portugal	4 347	9 005	12 228	13 539	5 509	4 881	4 484	4 565
Finlande	519	382	284	302	339	318	278	317
Suède	921	828	712	727	750	669	601	578
Royaume-Uni	3 948	3 248	2 980	3 069	2 533	2 412	2 160	2 330
République tchèque	583	420	401	344	257	238	223	216
Estonie	36	39	47	49	15	21	21	18
Chypre	16	16	19	21	13	15	18	17
Lettonie	138	153	121	124	36	38	58	51
Lituanie	117	89	93	99	38	41	32	47
Hongrie	566	601	422	391	353	259	224	241
Malte	23	19	22	14	12	10	7	7
Pologne	705	701	653	698	272	277	276	318
Slovénie	83	80	54	77	87	106	93	84
Slovaquie	520	517	451	477	202	155	174	196
Islande	34	38	23	50	44	25	29	14
Liechtenstein	172	160	134	143	127	113	98	101
Norvège	316	281	235	241	280	237	227	196
Serbie-et-Monténégro	6 833	7 382	6 272	5 645	2 116	1 494	1 221	1 200
Croatie	898	822	704	622	453	481	475	530
Bosnie et Herzégovine	1 231	1 267	1 073	1 176	414	231	209	227
Macédoine	2 583	2 058	1 602	1 386	427	356	348	259
Turquie	2 858	3 063	2 806	2 467	1 129	841	734	863

¹ Immigrations: y compris les changements de statut et les sorties du domaine de l'asile.

Source: ESPOP, PETRA

P17F Immigration et émigration de la population résidante étrangère selon l'autorisation de résidence, de 2002 à 2004

Autorisation de résidence	Immigration			Emigration		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004
Titulaires d'autorisation de séjour (livret B) ¹	79 017	68 584	62 651	25 667	26 122	27 189
Titulaires d'autorisation d'établissement (livret C) ¹	4 779	4 046	3 400	18 246	16 575	16 227
Titulaires d'autorisation de séjour de courte durée (≥12 mois) (livret L)	3 784	139	98	5 091	3 381	4 153
Fonctionnaires internationaux et diplomates	5 745	5 137	5 078	4 513	4 968	5 381
Saisonniers (livret A)	32 272	0	0	37 663	1 638	0
Titulaires d'autorisation de séjour de courte durée <12 mois) (livret L) ²	97 086	120 739	106 901	74 279	92 600	81 513
Requérants d'asile (livret N) ³	25 988	21 273	14 434	15 969	17 156	19 105
Personnes admises à titre provisoire (livret F) ³	340	305	393	915	606	483
Frontaliers (livret G) ⁴	171 238	177 218	185 542	171 238	177 218	185 542

¹ Immigrations sans les changements de statut ni les sorties du domaine de l'asile.

² Nombre de personnes (et non des mouvements migratoires).

³ Emigrations: y compris les personnes dont le lieu de séjour est inconnu.

⁴ Moyenne annuelle (nombre journalier d'entrées et de sorties).

Source: PETRA

P18F Nouvelles demandes d'asile¹ selon la nationalité par pays, de 1999 à 2004

Nationalité	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Total	46 068	17 611	20 633	26 125	20 806	14 258
Albanie	1 386	339	205	151	116	80
Ex-Yougoslavie	30 656	5 015	5 557	6 369	4 012	²
Turquie	1 453	1 431	1 960	1 940	1 652	1 154
Algérie	491	477	828	1 020	836	480
Angola	545	378	600	824	373	168
Congo (ex-Zaire)	523	540	602	746	621	345
Somalie	517	470	369	387	471	592
Afghanistan	363	433	530	237	218	207
Irak	1 658	908	1 201	1 182	1 444	631
Iran	206	728	336	286	262	200
Pakistan	323	236	278	274	237	211
Sri Lanka	1 487	898	684	459	340	251
Autres pays	565	582	656	835	1 267	789

¹ Y compris les nouveau-nés de requérants d'asile et les personnes arrivées dans le cadre du regroupement

² Dès 2004, les pays de l'ex-Yougoslavie sont recensés séparément.

Source: AUPER

P19F Indicateurs du mouvement naturel de la population selon la nationalité par pays, en 2004

Nationalité	Naissances vivantes		Mariages			
	Age moyen de la mère	Indicateur conjonturel de fécondité	Age moyen au premier mariage		Mariages avec un partenaire de même nationalité (en %)	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Total	30,4	1,42	30,8	28,6	58,3	58,3
Suisses	31,1	1,26	31,5	29,0	77,1	72,4
Etrangers	28,9	1,89	28,8	27,3	18,6	21,6
Europe	28,6	1,81	29,0	26,9	24,9	24,6
Afrique	29,4	2,66	28,3	27,8	12,5	9,6
Amérique	30,3	1,98	28,9	28,3	5,1	13,6
Amérique du Nord	33,1	1,73	30,4	28,8	6,0	6,2
Amérique latine	29,5	2,04	28,4	28,5	5,0	16,2
Asie	29,7	2,20	27,6	27,9	10,4	21,3
Océanie	31,3	2,41	27,7	29,3	10,7	10,0
Apatrides / Inconnue	23,0	2,28	26,0	-	-	-
Pays de l'UE-25/AELE	30,5	1,47	30,3	27,8	22,7	20,8
Etats tiers (sans UE-25/AELE)	28,1	2,21	27,8	27,3	16,0	22,4
Pays de l'UE-15	30,6	1,46	30,3	28,1	26,4	20,9
Nouveaux pays de l'UE	29,1	1,65	28,8	25,4	2,6	18,4
Pays de l'AELE	32,9	1,75	32,2	29,9	8,3	9,7
Autres pays de l'Europe (sans UE-25/AELE)	27,0	2,13	26,4	25,2	28,9	33,1
Pays en dehors de l'Europe (sans apatride/inconnue)	29,9	2,23	28,2	28,2	8,7	13,9
Belgique	31,1	1,57	29,5	26,6	9,1	8,6
Danemark	31,4	1,89	35,4	30,3	20,7	24,0
Allemagne	32,1	1,36	32,9	30,1	19,0	19,9
Grèce	31,1	1,01	32,0	30,7	17,4	9,3
Espagne	31,0	1,30	30,6	28,0	15,8	13,6
France	31,4	1,64	30,5	28,9	13,3	13,0
Irlande	33,2	1,46	32,4	25,9	6,7	5,6
Italie	30,5	1,26	30,4	27,8	37,6	19,5
Luxembourg	34,4	0,68	31,7	32,8	27,3	21,4
Pays-Bas	32,9	1,49	31,7	29,0	15,5	12,6
Autriche	30,9	1,24	30,4	28,5	5,4	5,9
Portugal	28,6	1,71	26,9	25,1	53,4	47,0
Finlande	32,8	1,80	33,7	32,1	18,2	46,2
Suède	33,6	1,60	34,0	27,5	4,7	5,3
Royaume-Uni	32,9	1,53	31,2	29,2	17,1	9,7
République tchèque	27,6	1,68	31,7	23,5	1,9	11,8
Estonie	27,3	1,29	-	25,8	-	-
Chypre	-	-	29,4	27,8	-	-
Lettonie	31,1	1,92	25,0	26,7	-	-
Lituanie	26,9	1,49	-	24,2	-	-
Hongrie	31,3	1,61	30,5	24,6	3,2	15,4
Malte	-	-	32,0	28,0	-	-
Pologne	29,9	1,65	29,2	27,0	4,2	37,5
Slovénie	25,4	1,44	25,9	25,8	-	-
Slovaquie	28,8	1,83	25,6	24,7	2,0	23,5
Islande	32,1	2,25	29,0	32,4	-	-
Liechtenstein	32,2	1,46	31,7	30,6	4,5	5,6
Norvège	33,5	1,80	32,3	28,0	16,7	18,2
Serbie-et-Monténégro	26,6	2,31	26,3	24,5	46,6	34,9
Croatie	27,9	1,66	26,5	25,2	28,4	38,3
Bosnie et Herzégovine	27,1	1,87	26,8	24,1	37,9	34,9
Macédoine	26,1	2,34	25,6	21,8	38,8	22,8
Turquie	27,5	1,89	26,1	24,1	54,3	32,4

Source: BEVNAT, ESPOP, PETRA

P20F Naissances vivantes selon la nationalité par pays de l'enfant, de 1999 à 2004

Nationalité	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Total	78 408	78 458	72 295	72 372	71 848	73 082
Suisses	56 729	56 885	53 751	53 214	52 431	53 680
Etrangers	21 679	21 573	18 544	19 158	19 417	19 402
Europe	18 290	17 963	15 870	16 053	15 983	15 980
Afrique	991	1 043	717	747	836	874
Amérique	438	485	504	502	538	622
Amérique du Nord	172	189	211	210	225	223
Amérique latine	266	296	293	292	313	399
Asie	1 933	2 049	1 414	1 802	2 002	1 858
Océanie	27	33	38	52	54	65
Apatrides / Inconnue	0	0	1	2	4	3
Pays de l'UE-25/AELE	8 365	8 379	7 849	7 819	8 071	8 308
Etats tiers (sans UE-25/AELE)	13 314	13 194	10 694	11 337	11 342	11 091
Pays de l'UE-15	8 242	8 261	7 707	7 653	7 924	8 117
Nouveaux pays de l'UE	102	93	119	139	127	156
Pays de l'AELE	21	25	23	27	20	35
Autres pays de l'Europe (sans UE-25/AELE)	9 925	9 584	8 021	8 234	7 912	7 672
Pays en dehors de l'Europe (sans apatride/inconnue)	3 389	3 610	2 673	3 103	3 430	3 419
Belgique	72	82	86	91	72	92
Danemark	38	44	45	44	44	51
Allemagne	779	861	891	974	1 162	1 308
Grèce	53	43	41	43	34	30
Espagne	768	717	643	602	617	615
France	546	587	527	619	618	731
Irlande	17	21	28	27	26	29
Italie	2 698	2 718	2 396	2 290	2 213	2 143
Luxembourg	2	12	6	7	5	5
Pays-Bas	155	155	159	171	174	161
Autriche	122	117	110	133	156	144
Portugal	2 706	2 593	2 423	2 301	2 394	2 383
Finlande	26	17	27	21	39	32
Suède	40	44	61	52	74	67
Royaume-Uni	220	250	264	278	296	326
République tchèque	13	19	20	25	21	22
Estonie	1	0	1	1	1	2
Chypre	1	0	1	1	0	0
Letttonie	1	5	7	3	6	2
Lituanie	2	0	3	2	4	4
Hongrie	16	22	25	29	28	40
Malte	0	1	0	0	0	0
Pologne	26	17	27	41	34	41
Slovénie	31	16	17	17	15	9
Slovaquie	11	13	18	20	18	36
Islande	1	2	0	4	2	3
Liechtenstein	6	6	5	7	3	12
Norvège	14	17	18	16	15	20
Serbie-et-Monténégro	5 912	5 420	4 070	4 174	4 107	3 903
Croatie	630	573	537	572	479	433
Bosnie et Herzégovine	770	858	801	752	712	681
Macédoine	1 034	1 173	1 208	1 247	1 255	1 286
Turquie	1 467	1 464	1 302	1 360	1 225	1 212

Source: BEVNAT

P21F Décès selon la nationalité par pays, de 1999 à 2004

Nationalité	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Total	62 503	62 528	61 228	61 768	63 070	60 180
Suisses	58 242	58 190	56 965	57 518	58 578	55 779
Etrangers	4 261	4 338	4 263	4 250	4 492	4 401
Europe	3 954	4 003	3 983	3 959	4 185	4 103
Afrique	62	70	60	60	67	90
Amérique	109	92	91	92	103	83
Amérique du Nord	70	48	56	57	66	42
Amérique latine	39	44	35	35	37	41
Asie	124	161	116	132	131	122
Océanie	9	5	5	4	3	2
Apatrides / Inconnue	3	7	8	3	3	1
Pays de l'UE-25/AELE	3 386	3 506	3 461	3 440	3 658	3 524
Etats tiers (sans UE-25/AELE)	872	825	794	807	831	876
Pays de l'UE-15	3 278	3 398	3 351	3 322	3 561	3 421
Nouveaux pays de l'UE	95	95	91	94	74	81
Pays de l'AELE	13	13	19	24	23	22
Autres pays de l'Europe (sans UE-25/AELE)	568	497	522	519	527	579
Pays en dehors de l'Europe (sans apatride/inconnue)	304	328	272	288	304	297
Belgique	40	33	26	42	21	30
Danemark	17	11	11	15	14	5
Allemagne	638	687	659	613	666	693
Grèce	23	22	27	32	26	18
Espagne	185	222	194	181	225	190
France	321	314	305	330	326	302
Irlande	3	2	2	2	2	7
Italie	1 590	1 600	1 638	1 603	1 789	1 686
Luxembourg	2	4	7	5	1	6
Pays-Bas	73	70	71	69	53	80
Autriche	198	217	202	211	211	183
Portugal	91	96	97	106	108	113
Finlande	2	3	4	4	5	12
Suède	17	25	26	22	22	23
Royaume-Uni	78	92	82	87	92	73
République tchèque	24	18	16	23	23	15
Estonie	0	0	0	0	0	0
Chypre	0	0	1	1	0	0
Lettonie	0	1	0	0	0	0
Lituanie	0	1	0	0	0	0
Hongrie	33	44	46	38	30	40
Malte	0	1	0	0	0	0
Pologne	24	18	14	17	9	11
Slovénie	8	6	5	10	6	7
Slovaquie	6	6	9	5	6	8
Islande	0	0	1	0	0	0
Liechtenstein	9	12	12	16	14	17
Norvège	4	1	6	8	9	5
Serbie-et-Monténégro	262	228	200	209	212	236
Croatie	56	48	66	69	65	67
Bosnie et Herzégovine	57	56	67	62	50	66
Macédoine	29	41	52	43	38	55
Turquie	121	100	113	110	128	112

Source: BEVNAT

P22F Nouveaux mariés selon la nationalité par pays des deux conjoints, en 2004

Nationalité du conjoint	Nationalité du mari				Nationalité de la femme			
	Total	De même nationalité	Suisse	Autre	Total	De même nationalité	Suisse	Autre
Total	39 460	23 001	7 879	8 580	39 460	23 001	6 126	10 333
Suisses	26 761	20 635	0	6 126	28 514	20 635	0	7 879
Etrangers	12 699	2 366	7 879	2 454	10 946	2 366	6 126	2 454
Europe	7 781	1 940	4 331	1 510	7 884	1 940	4 062	1 882
Afrique	1 045	131	714	200	1 370	131	1 002	237
Amérique	2 037	103	1 427	507	756	103	505	148
Amérique du Nord	199	12	138	49	193	12	141	40
Amérique latine	1 838	91	1 289	458	563	91	364	108
Asie	1 780	186	1 365	229	874	186	521	167
Océanie	56	6	42	8	60	6	35	19
Apatrides / Inconnue	0	0	0	0	2	0	1	1
Pays de l'UE-25/AELE	4 977	1 129	2 834	1 014	5 433	1 129	2 823	1 481
Etats tiers (sans UE-25/AELE)	7 722	1 237	5 045	1 440	5 511	1 237	3 302	972
Pays de l'UE-15	4 196	1 107	2 245	844	5 299	1 107	2 745	1 447
Nouveaux pays de l'UE	745	19	560	166	103	19	59	25
Pays de l'AELE	36	3	29	4	31	3	19	9
Autres pays de l'Europe (sans UE-25/AELE)	2 804	811	1 497	496	2 451	811	1 239	401
Pays en dehors de l'Europe (sans apatride/inconnue)	4 918	426	3 548	944	3 060	426	2 063	571
Belgique	55	5	32	18	58	5	37	16
Danemark	29	6	17	6	25	6	14	5
Allemagne	1 071	203	723	145	1 018	203	610	205
Grèce	23	4	12	7	43	4	28	11
Espagne	355	56	182	117	413	56	173	184
France	543	72	345	126	553	72	339	142
Irlande	15	1	9	5	18	1	10	7
Italie	986	371	442	173	1 898	371	1 035	492
Luxembourg	11	3	4	4	14	3	8	3
Pays-Bas	84	13	53	18	103	13	61	29
Autriche	205	11	158	36	188	11	119	58
Portugal	626	334	153	139	710	334	168	208
Finlande	33	6	21	6	13	6	5	2
Suède	43	2	26	15	38	2	16	20
Royaume-Uni	117	20	68	29	207	20	122	65
République tchèque	105	2	84	19	17	2	13	2
Estonie	10	0	9	1	1	0	1	0
Cypre	3	0	2	1	3	0	2	1
Lettonie	48	0	37	11	3	0	2	1
Lituanie	19	0	18	1	1	0	1	0
Hongrie	124	4	101	19	26	4	18	4
Malte	2	0	1	1	2	0	2	0
Pologne	213	9	152	52	24	9	9	6
Slovénie	18	0	13	5	9	0	3	6
Slovaquie	203	4	143	56	17	4	8	5
Islande	2	0	1	1	2	0	0	2
Liechtenstein	22	1	19	2	18	1	14	3
Norvège	12	2	9	1	11	2	5	4
Serbie-et-Monténégro	712	332	295	85	950	332	468	150
Croatie	278	79	123	76	206	79	89	38
Bosnie et Herzégovine	195	74	74	47	212	74	85	53
Macédoine	121	47	49	25	206	47	115	44
Turquie	466	253	187	26	780	253	428	99

Source: BEVNAT

P23F Divorces selon la nationalité par pays des deux conjoints avant le mariage, en 2004

Nationalité ¹ de l'ex-conjoint	Nationalité ¹ de l'ex-mari				Nationalité ¹ de l'ex-femme			
	Total	De même nationalité	Suisse	Autre	Total	De même nationalité	Suisse	Autre
Total	17 949	11 418	2 585	3 946	17 949	11 418	3 021	3 510
Suisses	12 876	9 855	0	3 021	12 440	9 855	0	2 585
Etrangers	5 073	1 563	2 585	925	5 509	1 563	3 021	925
Europe	3 501	1 337	1 516	648	4 047	1 337	2 015	695
Afrique	424	65	279	80	667	65	499	103
Amérique	656	41	472	143	318	41	229	48
Amérique du Nord	63	10	38	15	74	10	57	7
Amérique latine	593	31	434	128	244	31	172	41
Asie	481	120	309	52	467	120	269	78
Océanie	10	0	8	2	10	0	9	1
Apatrides / Inconnue	1	0	1	0	0	0	0	0
Pays de l'UE-25/AELE	2 487	843	1 147	497	2 673	843	1 316	514
Etats tiers (sans UE-25/AELE)	2 585	720	1 437	428	2 836	720	1 705	411
Pays de l'UE-15	2 280	813	1 007	460	2 590	813	1 277	500
Nouveaux pays de l'UE	197	30	132	35	79	30	36	13
Pays de l'AELE	10	0	8	2	4	0	3	1
Autres pays de l'Europe (sans UE-25/AELE)	1 014	494	369	151	1 374	494	699	181
Pays en dehors de l'Europe (sans apatride/inconnue)	1 571	226	1 068	277	1 462	226	1 006	230
Belgique	23	6	11	6	29	6	14	9
Danemark	16	1	8	7	5	1	2	2
Allemagne	419	104	269	46	412	104	250	58
Grèce	20	10	5	5	27	10	12	5
Espagne	212	78	57	77	225	78	81	66
France	305	52	179	74	307	52	205	50
Irlande	10	2	7	1	6	2	4	0
Italie	676	375	189	112	1 078	375	491	212
Luxembourg	3	0	3	0	1	0	1	0
Pays-Bas	54	10	34	10	55	10	32	13
Autriche	143	16	108	19	115	16	73	26
Portugal	292	146	73	73	236	146	50	40
Finlande	17	0	12	5	4	0	2	2
Suède	25	1	16	8	7	1	4	2
Royaume-Uni	65	12	36	17	83	12	56	15
République tchèque	56	4	42	10	10	4	6	0
Estonie	1	0	0	1	0	0	0	0
Chypre	1	0	1	0	1	0	1	0
Lettonie	12	0	10	2	0	0	0	0
Lituanie	4	0	4	0	0	0	0	0
Hongrie	38	13	24	1	35	13	14	8
Malte	0	0	0	0	0	0	0	0
Pologne	42	12	22	8	24	12	11	1
Slovénie	9	0	6	3	7	0	4	3
Slovaquie	34	1	23	10	2	1	0	1
Islande	1	0	1	0	0	0	0	0
Liechtenstein	5	0	4	1	3	0	3	0
Norvège	4	0	3	1	1	0	0	1
Serbie-et-Monténégro	168	88	54	26	483	88	311	84
Croatie	41	10	17	14	24	10	9	5
Bosnie et Herzégovine	79	33	27	19	78	33	28	17
Macédoine	20	5	8	7	58	5	39	14
Turquie	226	182	30	14	425	182	207	36

¹ Avant le mariage.

Source: BEVNAT

P24F Acquisition de la nationalité suisse selon la nationalité antérieure par pays, de 1999 à 2004

Nationalité	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Tous les pays	20 363	28 700	27 583	36 515	35 424	35 685
Europe	15 626	21 975	20 969	28 102	27 558	27 728
Afrique	1 339	1 824	1 900	2 163	1 954	1 848
Amérique	1 247	1 875	1 844	2 166	2 116	1 959
Amérique du Nord	198	321	316	376	367	333
Amérique latine	1 049	1 554	1 528	1 790	1 749	1 626
Asie	2 121	2 981	2 830	4 033	3 717	4 065
Océanie	14	29	27	35	67	73
Apatrides / Inconnue	16	16	13	16	12	12
Pays de l'UE-25/AELE	9 153	12 124	10 322	12 287	10 618	9 618
Etats tiers (sans UE-25/AELE)	11 194	16 560	17 248	24 212	24 794	26 055
Pays de l'UE-15	8 467	11 316	9 713	11 581	10 030	9 079
Nouveaux pays de l'UE	666	786	576	668	551	507
Pays de l'AELE	20	22	33	38	37	32
Autres pays de l'Europe (sans UE-25/AELE)	6 473	9 851	10 647	15 815	16 940	18 110
Pays en dehors de l'Europe (sans apatride/inconnue)	4 721	6 709	6 601	8 397	7 854	7 945
Belgique	40	83	53	118	91	71
Danemark	11	13	18	15	17	11
Allemagne	461	646	585	817	670	639
Grèce	149	239	195	197	148	86
Espagne	507	851	699	691	800	823
France	848	1 360	1 306	1 367	1 215	1 181
Irlande	22	25	23	25	22	17
Italie	5 510	6 652	5 386	6 633	5 085	4 196
Luxembourg	4	4	5	4	11	2
Pays-Bas	45	74	90	90	155	254
Autriche	140	240	233	227	194	150
Portugal	481	765	779	920	1 165	1 199
Finlande	9	6	3	16	12	56
Suède	12	19	28	111	139	105
Royaume-Uni	228	339	310	350	306	289
République tchèque	109	132	130	104	68	63
Estonie	0	4	1	3	0	4
Chypre	2	2	2	2	1	3
Lettonie	7	5	9	8	17	14
Lituanie	5	3	3	8	11	9
Hongrie	153	167	127	138	108	99
Malte	1	2	4	6	1	1
Pologne	226	304	159	200	160	177
Slovénie	88	98	63	94	80	64
Slovaquie	75	69	78	105	105	73
Islande	1	1	0	3	2	4
Liechtenstein	10	20	27	33	28	21
Norvège	9	1	6	2	7	7
Serbie-et-Monténégro	2 365	3 285	3 686	5 803	6 332	7 854
Croatie	671	970	1 045	1 638	1 565	1 616
Bosnie et Herzégovine	409	999	1 128	1 865	2 268	2 371
Macédoine	410	857	1 022	1 639	1 802	1 981
Turquie	2 260	3 127	3 116	4 128	4 216	3 565

Source: PETRA

P25F Personnes actives occupées selon l'âge, le statut d'activité, le taux d'occupation, le secteur économique, le sexe et la nationalité, en milliers, au 2^e trimestre 2004

Concept intérieur	Total			Suissets			Etrangers		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total	4 176	2 322	1 854	3 123	1 674	1 449	1 053	648	405
Age									
15-24 ans	559	289	270	423	213	210	136	76	60
25-39 ans	1 485	826	660	1 008	543	465	478	283	195
40-54 ans	1 462	809	653	1 123	592	531	340	218	122
55-64 ans	575	337	238	484	272	212	91	65	26
65+ ans	94	60	34	86	54	32	8	6	2
Statut d'activité									
Indépendants	394	245	149	354	218	136	40	27	13
Collaborateurs familiaux	80	31	50	74	28	46	6	3	4
Salariés	3 701	2 046	1 655	2 695	1 428	1 267	1 006	618	389
Taux d'occupation									
Plein temps (90% +)	2 877	2 071	806	2 065	1 474	591	812	596	215
Temps partiel I (50% - 89%)	689	147	541	551	119	432	137	28	109
Temps partiel II (< 50%)	610	104	507	506	80	426	104	23	81
Secteur économique									
Secteur primaire	159	107	53	145	96	49	14	11	3
Secteur secondaire	984	760	224	645	493	152	339	267	72
Secteur tertiaire	3 032	1 455	1 577	2 333	1 086	1 247	699	369	330

Source: SPAO

**P26F Personnes actives occupées selon la section économique, la profession exercée,
la situation dans la profession, le degré de formation et la nationalité, en milliers, au 2^e trimestre 2004**

Population résidante permanente	Total	SuisSES	étrangers					
			Total	Europe du nord et de l'ouest	Europe du sud	Nouveaux pays membres de l'UE	Candidats UE, ouest des Balkans	Autres nationalités
Total	3 959	3 142	817	184	313	11	208	101
Section économique NOGA								
A-B Agriculture, sylviculture	153	145	8	(1)	3	()	3	()
C-D-E Industries manufacturières	641	474	168	30	66	(2)	57	14
F Construction	253	175	79	5	40	()	31	3
G Commerce; réparation	576	449	127	23	52	2	35	14
H Hôtellerie et restauration	149	88	62	10	21	(2)	18	12
I Transport et communications	225	189	36	7	16	()	10	4
J Activités financières; assurances	223	187	36	12	16	()	(2)	5
K Immobilier, location, informatique; R&D	461	368	93	29	31	(1)	18	14
L/Q Administration publique	215	195	20	6	7	()	(2)	5
M Enseignement	302	262	40	17	10	(1)	4	8
N Santé et activités sociales	475	385	90	31	25	(1)	20	13
O/P Autres services; ménages privés	276	219	57	13	25	(1)	9	9
Sans indication / ne sait pas	8	6	2	()	(1)	()	(1)	()
Profession exercée (NSP2000)¹								
Prof. de l'agricult., de l'écon. forest.	172	160	12	(1)	5	()	5	()
Prof. d'indust., arts/mét. (sauf constr.)	512	364	148	14	65	(1)	55	13
Prof. de la technique / informatique	380	301	80	30	23	(1)	14	11
Prof. de la construction/exploit. minière	229	150	80	3	40	()	33	3
Prof. commerc., transports et circulation	611	492	120	26	47	(2)	30	15
Prof. en hôtellerie / restaur., serv. pers.	358	223	135	12	61	(2)	39	21
Managers, prof. d'admin./banques, juristes	829	723	105	36	43	(2)	10	15
Prof. de santé, enseignem., scientif.	825	696	130	59	28	2	18	22
Indications non classifiables	23	19	4	(1)	(2)	()	(1)	()
Sans indication / ne sait pas	19	15	4	(1)	(1)	()	(1)	(1)
Situation dans la prof. (cl. sociolog.)								
Indépendants, collaborateurs familiaux	641	567	74	23	26	(1)	14	9
Salariés membres de la direction	567	460	107	40	37	(1)	15	14
Salariés exerçant une fonction de chef	625	492	133	38	49	2	29	15
Salariés sans fonction de chef	1 931	1 460	471	82	188	6	134	61
Apprentis	196	163	33	(1)	12	()	17	3
Sans indication/ne sait pas	()	()	()	()	()	()	()	()
Degré de formation								
Sans formation postobligatoire	797	494	303	13	151	(1)	110	28
Degré secondaire II	2 072	1 764	308	67	127	5	80	29
Degré tertiaire	1 090	883	206	104	35	5	18	44
Sans indication / ne sait pas	()	()	()	()	()	()	()	()

¹ Nomenclature Suisse des professions 2000.
(nombre): fiabilité statistique relative.
(): non indiqué par manque de fiabilité statistique.

Source: ESPA

**P27F Volume annuel effectif et durée annuelle effective du travail selon le taux d'occupation,
la section économique, le secteur économique, le statut d'activité et la nationalité, en 2003**

Concept intérieur	Volume annuel effectif du travail (en millions d'heures)			Durée annuelle effective du travail (en heures par emploi)		
	Total	Suisses	Etrangers	Total	Suisses	Etrangers
Total	6 830	5 050	1 780	1 556	1 525	1 651
Taux d'occupation						
Plein temps (90%-100%)	5 614	4 053	1 562	1 931	1 945	1 895
Temps partiel (moins de 90%)	1 216	997	218	821	813	860
Dont						
Temps partiel I (50%-89%)	859	696	163	1 229	1 234	1 206
Temps partiel II (moins de 50%)	357	301	56	456	454	468
Section économique NOGA						
A-B Agriculture, sylviculture	363	335	28	2 077	2 080	2 045
C-D-E Industries manufacturières	1 216	810	406	1 687	1 666	1 733
F Construction	516	326	191	1 763	1 733	1 816
G Commerce; réparation	1 056	778	278	1 578	1 551	1 662
H Hôtellerie et restauration	396	188	208	1 586	1 450	1 733
I Transport et communications	459	367	92	1 620	1 604	1 687
J Activités financières; assurances	386	319	67	1 709	1 704	1 730
K Immobilier, Location, Informatique; R&D	796	603	192	1 559	1 549	1 592
L Administration publique	310	285	25	1 535	1 541	1 473
M Enseignement	369	313	56	1 224	1 203	1 361
N Santé et activités sociales	652	497	155	1 338	1 294	1 499
O Autres services; ménages privés	268	202	66	1 292	1 236	1 501
P Services domestiques	44	27	17	678	589	900
Secteur économique						
Secteur primaire	363	335	28	2 077	2 080	2 045
Secteur secondaire	1 733	1 136	597	1 709	1 684	1 759
Secteur tertiaire	4 735	3 580	1 155	1 479	1 446	1 594
Statut d'activité						
Indépendants	830	751	78	1 912	1 922	1 818
Collaborateurs familiaux	95	88	6	1 008	1 009	997
Salariés	5 659	4 006	1 653	1 537	1 493	1 656
Apprentis	247	204	42	1 378	1 374	1 400

Source: SVOLTA

P28F Chômeurs et taux de chômage selon la nationalité et le sexe, à la fin du 2^e trimestre, de 1998 à 2003

Population résidente	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Chômeurs							
Total	130 779	92 399	65 962	59 176	90 705	140 485	144 103
Suisses	69 472	49 047	35 991	32 569	50 974	81 208	84 928
Hommes	36 554	25 106	18 309	16 642	27 662	44 833	44 653
Femmes	32 918	23 941	17 682	15 927	23 312	36 375	40 275
Etrangers	61 307	43 352	29 971	26 607	39 731	59 277	59 175
Hommes	34 071	22 564	15 315	13 654	22 012	33 636	32 936
Femmes	27 236	20 788	14 656	12 953	17 719	25 641	26 239
Taux de chômage¹ (en %)							
Total	3,6	2,6	1,7	1,5	2,3	3,6	3,7
Suisses	2,5	1,7	1,2	1,1	1,7	2,7	2,8
Hommes	2,2	1,5	1,1	1,0	1,7	2,7	2,7
Femmes	2,9	2,1	1,3	1,2	1,7	2,6	2,9
Etrangers	7,5	5,3	3,4	3,0	4,4	6,6	6,6
Hommes	6,3	4,1	2,9	2,6	4,2	6,4	6,2
Femmes	10,2	7,8	4,0	3,6	4,9	7,1	7,2

¹ A partir de 2000: base actualisée (personnes actives selon le recensement de la population 2000).

Source: seco

P29F Chômeurs selon l'âge, le canton de résidence, le sexe et la nationalité, à la fin du 2^e trimestre 2004

Population résidente	Total			SuisSES			Etrangers		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total	144 103	77 589	66 514	84 928	44 653	40 275	59 175	32 936	26 239
Age									
15-24 ans	23 818	11 730	12 088	13 725	6 706	7 019	10 093	5 024	5 069
25-39 ans	59 602	31 100	28 502	31 417	16 380	15 037	28 185	14 720	13 465
40-54 ans	42 776	23 374	19 402	26 714	13 762	12 952	16 062	9 612	6 450
55-64 ans	17 812	11 291	6 521	13 007	7 741	5 266	4 805	3 550	1 255
65+ ans	95	94	1	65	64	1	30	30	-
Canton de résidence									
Genève	15 266	7 326	7 350	7 916	3 988	3 928	7 350	3 952	3 398
Valais	4 191	2 151	2 040	2 738	1 411	1 327	1 453	740	713
Vaud	17 288	9 265	8 023	9 463	4 964	4 499	7 825	4 301	3 524
Berne	13 803	7 482	6 321	9 123	4 828	4 295	4 680	2 654	2 026
Fribourg	3 326	1 708	1 618	2 111	1 084	1 027	1 215	624	591
Jura	1 443	686	454	989	513	476	454	244	210
Neuchâtel	3 580	1 657	1 471	2 109	1 098	1 011	1 471	825	646
Soleure	4 413	2 441	1 972	2 595	1 422	1 173	1 818	1 019	799
Argovie	9 907	5 263	4 644	5 963	3 182	2 781	3 944	2 081	1 863
Bâle-Campagne	4 450	2 577	1 873	2 847	1 594	1 253	1 603	983	620
Bâle-Ville	4 348	2 601	1 747	2 280	1 319	961	2 068	1 282	786
Zurich	31 328	14 413	12 784	18 544	9 637	8 907	12 784	7 278	5 506
Appenzell Rh.-Ext.	593	335	258	410	220	190	183	115	68
Appenzell Rh.-Int.	110	51	59	83	39	44	27	12	15
Glaris	427	233	194	236	133	103	191	100	91
Grisons	1 928	969	959	1 231	614	617	697	355	342
Saint-Gall	7 073	3 739	3 334	3 720	1 929	1 791	3 353	1 810	1 543
Schaffhouse	1 312	573	604	708	373	335	604	366	238
Thurgovie	3 623	1 956	1 667	2 156	1 133	1 023	1 467	823	644
Lucerne	5 629	2 986	2 643	3 513	1 834	1 679	2 116	1 152	964
Nidwald	368	224	144	275	164	111	93	60	33
Obwald	244	153	91	165	96	69	79	57	22
Schwytz	1 484	819	665	982	562	420	502	257	245
Uri	153	98	55	104	72	32	49	26	23
Zoug	1 891	1 054	837	1 164	649	515	727	405	322
Tessin	5 925	3 210	2 715	3 503	1 795	1 708	2 422	1 415	1 007

Source: seco

P30F Bilan de la population active (personnes actives occupées selon le concept intérieur et personnes sans emploi) selon le sexe et la nationalité, en milliers, en 2003

	Total	Hommes	Femmes
Total			
Personnes actives au 1er janvier	4 319	2 399	1 920
+ Entrées dans la vie active ¹	278	112	166
- Sorties de la vie active ²	275	123	153
+ Immigrations d'actifs	115	72	43
- Emigrations d'actifs	78	50	28
= Personnes actives au 31 décembre	4 358	2 410	1 948
Suisses			
Personnes actives au 1er janvier	3 226	1 737	1 488
+ Entrées dans la vie active ¹	222	89	132
- Sorties de la vie active ²	220	99	122
+ Immigrations d'actifs	15	9	6
- Emigrations d'actifs	18	10	8
+ Naturalisations d'actifs	21	10	11
= Personnes actives au 31 décembre	3 245	1 737	1 508
Etrangers			
Personnes actives au 1er janvier	1 093	662	432
+ Entrées dans la vie active ¹	55	22	33
- Sorties de la vie active ²	54	23	31
+ Immigrations d'actifs	100	63	37
- Emigrations d'actifs	61	40	21
- Naturalisations d'actifs	20	10	10
= Personnes actives au 31 décembre	1 113	673	440

¹ Personnes qui, du statut «non actif» en début d'année, passent au statut «actif» en fin d'année.

² Personnes qui, du statut «actif» en début d'année, passent au statut «non actif» en fin d'année et personnes actives décédées.

Source: CMT

P31F Revenu professionnel brut (médiane) par mois (standardisé) en francs selon la situation dans la profession, la formation achevée la plus élevée, la profession exercée, la durée de l'activité dans l'entreprise, la nationalité et le sexe, au 2e trimestre 2004

	Total			Suissets			Etrangers ¹		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total	5 800	6 500	5 100	6 000	6 800	5 300	5 100	5 500	4 300
Situation dans la prof. (classif. sociologique)									
Indépendants, collaborateurs familiaux	5 900	6 400	4 800	6 000	6 500	4 800	5 400	5 800	4 600
Salariés membres de la direction	7 700	8 400	6 100	7 900	8 700	6 200	6 800	7 300	5 400
Salariés exerçant une fonction de chef	6 300	6 700	5 500	6 500	7 000	5 600	5 700	5 900	5 400
Salariés sans fonction de chef	5 400	5 800	4 900	5 500	6 200	5 100	4 700	5 100	4 200
Sans indication/ne sait pas	()	()	()	()	()	()	()	()	()
Salaries									
Total (Salariés)	5 800	6 500	5 100	6 100	6 900	5 300	5 100	5 500	4 300
Niveau de formation									
Ecole obligatoire	4 300	4 900	3 800	4 200	4 900	3 800	4 300	4 900	3 700
Formation élémentaire ou formation sur le tas	5 000	5 200	4 200	5 000	5 400	4 200	4 900	5 100	4 100
Ecole de culture générale et autres	4 700	5 700	4 500	4 700	6 300	4 500	4 700	5 200	4 300
Apprentissage	5 500	6 000	4 900	5 600	6 100	5 000	5 100	5 400	4 400
Ecole professionnelle à plein temps	5 800	6 500	5 400	6 000	7 100	5 500	5 200	5 600	4 700
Maturité/baccaalauréat	5 800	6 200	5 600	6 200	6 900	6 000	4 900	5 300	4 400
Formation professionnelle supérieure	7 500	8 000	6 600	7 600	8 100	6 700	6 800	7 100	6 200
Université/haute école	8 700	9 800	7 300	9 000	10 000	7 600	7 800	8 700	6 500
Sans indication/ne sait pas	()	()	()	()	()	()	()	()	()
Profession exercée (ISCO)									
Dirigeants, cadres supérieurs	8 400	9 200	6 500	8 400	9 200	6 500	8 900	9 400	6 600
Prof. intellectuelles et scientifiques	8 000	8 700	7 100	8 100	8 800	7 100	7 700	8 300	6 800
Professions intermédiaires	6 500	7 500	5 900	6 600	7 600	5 900	6 100	6 700	5 700
Employés de type administratif	5 400	5 600	5 300	5 500	5 900	5 400	4 900	4 900	4 800
Personnel des services et vente	4 300	5 500	4 000	4 300	6 000	4 000	4 100	4 600	3 900
Agriculteurs	4 700	5 200	4 000	4 900	5 700	4 100	4 100	4 600	(3 300)
Artisans et ouvriers	5 400	5 600	4 000	5 500	5 600	4 100	5 100	5 400	3 800
Conducteurs et assemblateurs	5 400	5 600	4 000	5 700	5 800	4 100	5 000	5 200	3 900
Ouvriers et employés non qualifiés	4 300	5 200	3 900	4 600	5 500	4 000	4 000	4 700	3 700
Sans indication/ne sait pas	5 400	6 700	4 400	5 900	7 500	5 000	4 500	(4 700)	(4 300)
Durée de l'activité dans l'entreprise actuelle									
Moins d'un mois	4 300	4 300	4 200	4 300	4 300	4 200	4 200	4 200	4 100
1-5 mois	4 700	5 400	4 300	4 900	5 700	4 300	4 300	4 700	3 800
6-11 mois	4 900	5 400	4 300	5 000	5 800	4 300	4 600	4 900	4 200
1-2 ans	5 400	6 000	5 000	5 500	6 200	5 100	4 900	5 300	4 300
3-4 ans	5 600	6 200	5 000	5 800	6 500	5 200	5 100	5 600	4 400
5 ans et plus	6 400	7 000	5 600	6 700	7 300	5 800	5 400	5 700	4 500
Sans indication/ne sait pas	(5 600)	()	()	()	()	()	()	()	()

¹ Titulaires d'autorisation de séjour ou d'établissement.

(nombre): fiabilité statistique relative.

(): non indiqué par manque de fiabilité statistique.

Source: seco

P32F Elèves selon le degré scolaire, le type d'enseignement et la nationalité, en 2003/2004

	Total	SuisSES	étrangers							
			Total	AllerMagne, Autriche, France	Italie	Espagne	Portugal	Ex-Yougo- slavie	Turquie	Autres natio- nalités
Total	1 483 945	1 151 790	332 155	34 111	46 713	13 047	33 072	94 411	22 250	88 551
Jardin d'enfants	153 780	111 976	41 804	3 187	5 321	1 451	5 218	12 267	2 944	11 416
Ecole obligatoire	813 448	620 981	192 467	12 501	26 572	6 687	21 623	66 811	15 093	43 180
Degré primaire	465 777	359 160	106 617	7 598	14 277	3 451	12 715	36 907	7 668	24 001
Programme d'enseignement spécial	50 431	27 376	23 055	505	2 313	588	2 027	9 273	2 467	5 882
Degré secondaire I	297 240	234 445	62 795	4 398	9 982	2 648	6 881	20 631	4 958	13 297
Exigences étendues	171 336	147 477	23 859	2 766	3 921	1 162	2 252	6 281	1 578	5 899
Exigences élémentaires	80 468	53 412	27 056	682	3 922	880	2 695	11 520	2 529	4 828
Sans sélection	45 436	33 556	11 880	950	2 139	606	1 934	2 830	851	2 570
Degré secondaire II	310 642	257 199	53 443	5 110	9 937	3 055	5 475	13 954	3 428	12 484
Ecoles préparant à la maturité et professions de l'enseignement	69 818	61 083	8 735	1 681	1 342	617	761	940	318	3 076
Autres écoles de formation générale	21 978	16 270	5 708	401	712	327	833	1 088	385	1 962
Formation professionnelle	212 996	176 605	36 391	2 986	7 609	2 037	3 662	10 722	2 495	6 880
Formation élémentaire et préapprentissage	5 850	3 241	2 609	42	274	74	219	1 204	230	566
Degré tertiaire	196 439	160 494	35 945	12 248	4 540	1 662	707	1 356	714	14 718
Formation professionnelle supérieure	43 525	37 648	5 877	1 234	1 108	300	156	413	152	2 514
Hautes écoles spécialisées	43 580	36 899	6 681	2 547	931	344	203	251	150	2 255
Université	109 334	85 947	23 387	8 467	2 501	1 018	348	692	412	9 949
Ecoles non répartissables	9 636	1 140	8 496	1 065	343	192	49	23	71	6 753

Source: Statistique scolaire OFS/SIUS

P33F Nombre de décès et taux de mortalité selon les principales causes de décès, la nationalité et sexe, en 2002

Causes de décès	Nombre de décès				Taux de mortalité (pour 100'000 personnes)			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Suisses	Etrangers	Suisses	Etrangers	Suisses	Etrangers	Suisses	Etrangers
Total	27 127	2 600	30 391	1 650	711,0	623,0	444,0	378,0
Maladies infectieuses dont:								
Tuberculose	9	3	11	1	0,2	0,4	0,2	0,2
Sida	52	15	23	4	1,7	1,8	0,7	0,5
Tumeurs malignes dont:	7 523	833	6 376	487	202,0	187,0	123,0	108,0
Estomac	302	50	183	27	8,0	10,6	3,1	5,8
Gros intestin	520	40	531	49	13,7	9,2	8,9	11,3
Poumons	1 706	223	717	57	47,0	45,4	16,0	12,4
Sein	7	2	1 245	95	0,2	0,4	25,9	19,4
Col de l'utérus	-	-	85	8	-	-	1,7	1,9
Prostate	1 182	84	-	-	28,3	28,0	-	-
Diabète sucré	643	54	879	42	16,1	15,1	11,6	10,3
Appareil circulatoire dont:	9 761	667	12 805	505	243,0	186,0	155,0	124,0
Cardiopathies, toutes formes	7 379	521	9 452	377	185,0	143,0	114,0	93,3
Cardiopathies ischémiques	4 613	326	4 904	207	116,0	87,8	59,0	51,3
Embolie, infarctus pulmonaire	126	10	230	10	3,2	2,1	3,2	2,5
Maladies cérébrovasculaires	1 612	104	2 517	106	38,8	31,9	30,9	25,8
Appareil respiratoire, toutes formes dont:	2 005	139	1 827	91	48,3	47,9	23,2	22,5
Grippe	23	0	60	0	0,5	0,0	0,6	0,0
Pneumonie	652	58	856	41	15,5	22,1	9,8	10,0
Bronchite chronique	985	47	529	27	23,8	16,7	7,6	6,9
Asthme	60	8	84	4	1,4	1,8	1,3	0,9
Cirrhose du foie alcoolique	320	62	127	11	9,7	12,0	3,5	2,5
Organes urinaires	232	11	318	10	5,6	4,5	4,0	2,4
Anomalies congénitales	109	27	88	14	4,7	4,2	3,7	2,3
Causes de mortalité périnatale	61	30	60	21	3,6	5,0	3,7	3,7
Accidents et traumatismes dont:	1 939	279	1 323	112	60,0	44,3	25,8	19,7
Accidents, toutes formes	966	156	834	52	28,7	25,5	12,9	9,3
Accidents de la route	268	81	100	22	9,2	10,8	2,9	3,0
Suicides	876	104	420	46	28,2	15,9	11,1	8,2

Source: Statistique des causes de décès

P34F Population étrangère dans les pays de l'UE et de l'AEL, vers 2002/2003

Pays	Population totale (en milliers)	Population étrangère (en milliers)	Part d'étrangers (en %)	Taux brut de naturalisation (en %)
Suisse	7 487	1 624	21,7	2,4
Belgique	10 396	860	8,3	...
Danemark	5 398	271	5,0	2,5
Allemagne	82 532	7 342	8,9	1,9
Grèce	11 041
Espagne	42 345	3 034	7,2	1,0
France	59 901
Irlande	4 028	224	5,6	...
Italie	57 888	1 549	2,7	0,9
Luxembourg	452	174	38,6	0,4
Pays-Bas	16 258	702	4,3	3,6
Autriche	8 140	765	9,4	...
Portugal	10 475	251	2,4	0,1
Finlande	5 220	2,9
Suède	8 976	476	5,3	7,0
Royaume-Uni	59 673	4,5
République tchèque	10 212	1,2
Estonie	1 351
Hongrie	10 117	116	1,1	7,4
Lettonie	2 319	30	1,3	31,4
Lituanie	3 446
Pologne	38 191
Slovaquie	5 380	11,7
Slovénie	1 996	45	2,3	6,3
Chypre	730
Malte	400
Islande	291	10	3,5	4,2
Liechtenstein	34	12	34,4	1,6
Norvège	4 578	205	4,5	4,0

Source: EUROSTAT

P35F Migrations internationales de la population étrangère dans les pays de l'UE et de l'AELÉ, en 2003

Pays	Immigration				Emigration				
	Total	Dont: étrangers	Part d'étran- gers venant de l'UE (en %)	Taux d'immi- gration des étrangers (en %)	Total	Dont: étrangers	Part d'étran- gers venant de l'UE (en %)	Taux d'émi- gration des étrangers (en %)	Nombre de retours pour 1000 arrivées, étrangers
Suisse	119 783	98 812	51,5	66,4	76 756	51 046	61,0	34,3	516,6
Belgique
Danemark	49 754	27 692	...	104,3	43 466
Allemagne	76 900	601 800	...	82,0
Grèce
Espagne	672 266	399 700	47,2	...	64 298
France	...	135 396
Irlande
Italie
Luxembourg	...	12 613	76,5	10 540	76,5	...	835,6
Pays-Bas	104 514	68 885
Autriche
Portugal	...	13 752	29,6	57,6
Finlande	17 838	12 083
Suède	63 795	35 023
Royaume-Uni
République tchèque	...	30 950	...	172,8	34 226
Estonie
Hongrie
Lettonie	1 364	2 210
Lituanie	4 728	11 032
Pologne
Slovaquie	6 551	4 777
Slovénie	9 279	8 011	22,9	179,2	5 867	3 980	56,2	89,1	496,8
Chypre	16 779	4 437
Malte
Islande	3 704
Liechtenstein
Norvège	35 957	26 787	71,2	...	24 672	535,5

Source: EUROSTAT

P36F Demandes d'asile dans les pays de l'UE et de l'AELE, de 1999 à 2003

Pays	1999		2000		2001		2002		2003	
	Total	Pour 100'000 habitants ¹								
Suisse	46 068	643	17 611	244	20 633	284	26 125	357	20 806	278
Belgique	35 778	349	42 691	416	24 507	238	18 798	182	16 940	163
Danemark	6 530	123	10 347	193	12 512	233	5 946	110	4 390	81
Allemagne	94 776	115	78 564	96	88 287	107	71 127	86	50 563	61
Grèce	1 528	14	3 083	28	5 499	...	5 664	...	8 178	74
Espagne	8 405	21	7 926	20	9 490	23	6 309	15	5 918	14
France	30 907	53	38 747	66	47 291	80	51 087	86	51 939	87
Irlande	7 724	205	10 938	285	10 324	265	11 634	294	7 901	196
Italie	18 450	32	15 194	26	13 705	24
Luxembourg	2 930	676	627	143	683	154	1 042	232	1 549	343
Pays-Bas	39 274	248	43 895	275	32 579	202	18 667	115	13 402	82
Autriche	20 129	252	18 284	228	30 127	375	39 354	488	32 359	398
Portugal	307	3	224	2	233	2	244	2	116	1
Finlande	3 106	60	3 170	61	1 651	32	3 443	66	3 220	62
Suède	11 220	127	16 283	183	23 499	264	33 016	369	31 355	349
Royaume-Uni	71 158	119	80 315	134	71 366	119	85 866	...	60 047	101
République tchèque	7 354	72	8 788	86	18 095	177	8 483	83	11 285	111
Estonie	26	2	3	0	12	1	9	1	14	1
Hongrie	11 499	112	7 801	76	9 554	94	6 412	63	2 401	24
Lettonie	22	1	5	0	14	1	24	1	5	0
Lituanie	143	4	303	9	425	12	367	11	395	11
Pologne	4 662	12	4 482	12	5 169	14	6 825	18
Slovaquie	1 556	29	8 151	152	9 743	181	10 300	191
Slovénie	744	37	9 244	465	1 511	76	650	33	1 050	53
Chypre	789	114	651	93	1 620	230	950	133	4 393	601
Malte	162	41	157	40	350	...	457	114
Islande
Liechtenstein	143	441
Norvège	10 160	227	10 843	241	14 768	326	17 500	384	16 020	350

¹ Au 31 décembre.

Source: EUROSTAT

Annexe

Liste des tableaux disponibles sur le CD-ROM

Nomenclature des tableaux

Les noms de fichier des tableaux indiquent le genre de tableaux, le numéro du chapitre, le numéro du tableau et la langue; ils se présentent de la manière suivante:

Tableaux de l'édition imprimée

- | | |
|------|--|
| P... | 1 ^{re} position: «P» fixe |
| .xx. | 2 ^e -3 ^e position: numéro d'ordre du tableau |
| ...x | 4 ^e position: langue (F=français, D=allemand) |

Tableaux du CD-ROM:

- | | |
|--------|---|
| T..... | 1 ^{re} position: «T» fixe |
| .xx... | 2 ^e -3 ^e position: numéro du chapitre selon la table des matières de la publication |
| ...xx. | 4 ^e -5 ^e position: numéro d'ordre du tableau à l'intérieur du chapitre |
|x | 6 ^e position: langue
(F=français, D=allemand, 2=bilingue) |

T0 Aperçu historique

- P01F Population résidante selon la nationalité, le sexe et la proportion d'étrangers, de 1900 à 2004
 P02F Population résidante selon le sexe et la nationalité par pays, de 1900 à 2004
 P03F Population résidante étrangère et personnes nées à l'étranger, de 1860 à 2000
 P04F Demandes d'asile et personnes relevant du domaine de l'asile, de 1995 à 2004
 P05F Migration de la population résidante permanente selon la nationalité, de 1981 à 2004
 P06F Acquisition de la nationalité suisse selon le sexe et taux brut d'acquisition, de 1975 à 2004
 P07F Bilan de la population résidante permanente étrangère, de 1998 à 2004
 P08F Personnes actives occupées selon le sexe et la nationalité, de 1960 à 2004
 T0101F Population résidante permanente selon la nationalité et le sexe, de 1950 à 2004
 T0102F Population résidante selon le sexe et la nationalité par pays, de 1850 à 2004
 T0103F Population résidante étrangère selon l'autorisation de résidence, de 1964 à 2004
 T0104F Migration de la population résidante permanente étrangère, de 1950 à 2004
 T0105F Immigration de la population résidante étrangère selon l'autorisation de résidence, de 1996 à 2004
 T0106F Emigration de la population résidante étrangère selon l'autorisation de résidence, de 1996 à 2004
 T0107F Immigration de la population résidante permanente étrangère selon le motif d'immigration, de 1970 à 2004
 T0108F Mouvement naturel de la population selon la nationalité, de 1901 à 2004
 T0109F Naissances vivantes selon la nationalité et le sexe, de 1901 à 2004
 T0110F Décès selon la nationalité et le sexe, de 1901 à 2004
 T0111F Acquisition de la nationalité suisse selon le mode d'acquisition, de 1900 à 2004
 T0112F Bilan de la population résidante permanente étrangère, de 1951 à 2004

T1 Population**T11 Etat et structure de la population**

- P09F Indicateurs de la structure démographique: Population résidante selon la nationalité par pays, en 2004
 P10F Personnes relevant du domaine de l'asile selon la nationalité par pays, de 2000 à 2004
 P11F Population résidante selon l'âge, la nationalité et le sexe, en 2004
 P12F Population résidante étrangère selon la nationalité par pays et l'âge, en 2004
 P13F Population résidante permanente selon le canton de résidence et la nationalité, en 2004
 P14F Titulaires d'autorisation de séjour ou d'établissement selon la nationalité, le lieu de naissance et la durée de résidence en Suisse, en 2004
 T1101F Population résidante selon la nationalité par pays, de 1995 à 2004
 T1102F Personnes relevant du domaine de l'asile selon la nationalité par pays, de 1995 à 2004
 T1103F Réfugiés reconnus selon la nationalité par pays, de 1990 à 2004
 T1104F Population résidante étrangère selon la nationalité par pays et le sexe, de 1995 à 2004
 T1105F Population résidante selon l'âge, la nationalité et le sexe, de 1995 à 2004
 T1106F Population résidante étrangère selon la nationalité par pays et l'âge, de 1995 à 2004

- T1107F Population résidante étrangère (hommes) selon la nationalité par pays et l'âge, de 1995 à 2004
 T1108F Population résidante étrangère (femmes) selon la nationalité par pays et l'âge, de 1995 à 2004
 T1109F Personnes relevant du domaine de l'asile selon la nationalité par pays, le sexe et l'âge, de 1995 à 2004
 T1110F Réfugiés reconnus selon la nationalité par pays, le sexe et l'âge, de 1990 à 2004
 T1111F Population résidante permanente selon l'état civil, l'âge, la nationalité et le sexe, de 1981 à 2004
 T1112F Etrangers mariés à des Suisses selon la nationalité par pays et le sexe, de 1995 à 2004
 T1113F Indicateurs de la structure démographique: Population résidante étrangère selon l'autorisation de résidence, de 1995 à 2004
 T1114F Population résidante étrangère selon l'autorisation de résidence et le sexe, de 1995 à 2004
 T1115F Population résidante étrangère selon la nationalité par pays et l'autorisation de résidence, de 1995 à 2004
 T1116F Indicateurs de la structure démographique: Titulaires d'autorisation de séjour ou d'établissement selon le lieu de naissance, de 1991 à 2004
 T1117F Titulaires d'autorisation de séjour ou d'établissement selon la nationalité par pays, le lieu de naissance et la durée de résidence en Suisse, de 1991 à 2004
 T1118F Etrangers nés en Suisse selon la nationalité par pays et l'âge, de 1991 à 2004
 T1119F Etrangers nés à l'étranger selon la nationalité par pays et l'âge, de 1991 à 2004
 T1120F Population résidante permanente selon le canton de résidence et la nationalité, de 1995 à 2004
 T1121F Population résidante permanente dans les villes de 30'000 habitants et plus selon la nationalité, de 1990 à 2004
 T1122F Population résidante permanente étrangère selon la nationalité par pays et le canton de résidence, de 1990 à 2004

T12 Mouvements migratoires

- P15F Indicateurs migratoires de la population résidante permanente selon la nationalité par pays, en 2004
 P16F Immigration et émigration de la population résidante permanente selon la nationalité par pays, de 2001 à 2004
 P17F Immigration et émigration de la population résidante étrangère selon l'autorisation de résidence, en 2003 et en 2004
 P18F Nouvelles demandes d'asile selon la nationalité par pays, de 2000 à 2004
 T1201F Immigration de la population résidante permanente selon la nationalité par pays, de 1991 à 2004
 T1202F Emigration de la population résidante permanente selon la nationalité par pays, de 1991 à 2004
 T1203F Solde migratoire international de la population résidante permanente selon la nationalité par pays, de 1991 à 2004
 T1204F Immigration de la population résidante permanente selon l'âge, la nationalité et le sexe, de 1991 à 2004
 T1205F Emigration de la population résidante permanente selon l'âge, la nationalité et le sexe, de 1991 à 2004
 T1206F Solde migratoire international de la population résidante permanente selon l'âge, la nationalité et le sexe, de 1991 à 2004
 T1207F Immigration de la population résidante permanente étrangère selon la nationalité par pays, le sexe et l'âge, de 1991 à 2004

- T1208F Emigration de la population résidante permanente étrangère selon la nationalité par pays, le sexe et l'âge, de 1991 à 2004
- T1209F Solde migratoire international de la population résidante permanente étrangère selon la nationalité par pays, le sexe et l'âge, de 1991 à 2004
- T1210F Emigration des titulaires d'autorisation de séjour ou d'établissement selon la nationalité par pays, le lieu de naissance et la durée de résidence en Suisse, de 1991 à 2004
- T1211F Frontaliers selon la nationalité par pays et le sexe, de 1996 à 2004
- T1212F Nouvelles demandes d'asile selon la nationalité par pays, de 1989 à 2004
- T1213F Octroi de l'asile et taux de reconnaissance du statut de réfugié selon la nationalité par pays, de 1996 à 2004
- T1214F Indicateurs de l'immigration clandestine, de 1991 à 2004
- T1215F Migration interne de la population résidante permanente selon la nationalité et le sexe, de 1981 à 2004

T13 Mouvement naturel de la population

- P19F Indicateurs du mouvement naturel de la population selon la nationalité par pays, en 2004
- P20F Naissances vivantes selon la nationalité par pays de l'enfant, de 1999 à 2004
- P21F Décès selon la nationalité par pays, de 1999 à 2004
- P22F Nouveaux mariés selon la nationalité par pays des deux conjoints, en 2004
- P23F Divorces selon la nationalité par pays des deux conjoints avant le mariage, en 2004
- T1301F Naissances vivantes selon la nationalité par pays de l'enfant, de 1987 à 2004
- T1302F Naissances vivantes selon l'état civil de la mère et la nationalité des parents, de 1970 à 2004
- T1303F Naissances vivantes selon l'état civil de la mère et la nationalité par pays des parents, de 1987 à 2004
- T1304F Décès selon la nationalité par pays, de 1988 à 2004
- T1305F Mariages selon la nationalité des conjoints, de 1970 à 2004
- T1306AF Nouveaux mariés (hommes) selon la nationalité par pays des deux conjoints, de 1991 à 2004
- T1306BF Nouveaux mariés (femmes) selon la nationalité par pays des deux conjoints, de 1991 à 2004
- T1307F Divorces selon la nationalité des divorcés, de 1991 à 2004
- T1308AF Divorces des hommes selon la nationalité par pays des divorcés avant le mariage, de 1991 à 2004
- T1308BF Divorces des femmes selon la nationalité par pays des divorcés avant le mariage, de 1991 à 2004

T14 Acquisition de la nationalité suisse

- P24F Acquisition de la nationalité suisse selon la nationalité antérieure par pays, de 1999 à 2004
- T1401F Indicateurs de l'acquisition de la nationalité suisse selon la nationalité antérieure par pays, de 1991 à 2004
- T1402F Acquisition de la nationalité suisse selon la nationalité antérieure par pays, de 1991 à 2004
- T1403F Acquisition de la nationalité suisse selon le mode d'acquisition, le sexe et l'âge, de 1991 à 2004
- T1404F Acquisition de la nationalité suisse selon la nationalité antérieure par pays, le sexe, l'état civil et la nationalité du conjoint, de 1991 à 2004
- T1405F Acquisition de la nationalité suisse selon la nationalité antérieure par pays, le lieu de naissance et la durée de résidence en Suisse, de 1991 à 2004
- T1406F Effectif des personnes naturalisées selon la sexe et l'année d'acquisition, en 2000
- T1407F Effectif des personnes naturalisées selon le sexe et la deuxième nationalité par pays, en 2000

T15 Bilan démographique global

- T1501F Bilan de la population résidante permanente étrangère selon la nationalité par pays, de 1991 à 2004
- T1503F Bilan de la population résidante permanente étrangère selon le canton de résidence, de 1991 à 2004

T2 Marché du travail et éducation**T21 Activité professionnelle**

- P25F Personnes actives occupées selon l'âge, le statut d'activité, le taux d'occupation, le secteur économique, le sexe et la nationalité, en 2004
- P26F Personnes actives occupées selon la section économique, la profession exercée, la situation dans la profession, le degré de formation et la nationalité, en 2004
- P27F Volume annuel effectif et durée annuelle effective du travail selon le taux d'occupation, la section économique, le secteur économique, le statut d'activité et la nationalité, en 2003
- T2101F Personnes actives occupées selon l'âge, le sexe et la nationalité, de 1991 à 2004
- T2102F Personnes actives occupées selon le statut d'activité, le sexe et la nationalité, de 1991 à 2004
- T2103F Personnes actives occupées selon le taux d'occupation, le sexe et la nationalité, de 1991 à 2004
- T2104F Personnes actives occupées selon le secteur économique, le sexe et la nationalité, de 1991 à 2004
- T2105F Personnes actives occupées selon la nationalité, l'autorisation de résidence et le sexe, de 1991 à 2004
- T2106F Taux d'actifs occupés selon l'âge, la nationalité et le sexe, de 1991 à 2004
- T2107F Taux d'activité selon l'âge, la nationalité et le sexe, de 1991 à 2004
- T2108F Personnes actives occupées (Total) selon la section économique, le groupe de professions, la situation dans la profession, le degré de formation, la mobilité sur le marché de travail et la nationalité, en 2004
- T2109F Personnes actives occupées (Hommes) selon la section économique, le groupe de professions, la situation dans la profession, le degré de formation, la mobilité sur le marché de travail et la nationalité, en 2004
- T2110F Personnes actives occupées (Femmes) selon la section économique, le groupe de professions, la situation dans la profession, le degré de formation, la mobilité sur le marché de travail et la nationalité, en 2004
- T2111F Personnes actives occupées (Total) selon les conditions de travail et la nationalité, en 2004
- T2112F Personnes actives occupées (Hommes) selon les conditions de travail et la nationalité, en 2004

- T2113F Personnes actives occupées (Femmes) selon les conditions de travail et la nationalité, en 2004
 T2114F Personnes actives occupées (Total) selon l'horaire de travail atypique et la nationalité, en 2004
 T2115F Personnes actives occupées (Hommes) selon l'horaire de travail atypique et la nationalité, en 2004
 T2116F Personnes actives occupées (Femmes) selon l'horaire de travail atypique et la nationalité, en 2004
 T2117F Volume annuel effectif et durée annuelle effective du travail (Total) selon le taux d'occupation, la section économique, le secteur économique, le statut d'activité et la nationalité, de 1991 à 2003
 T2118F Volume annuel effectif et durée annuelle effective du travail (Hommes) selon le taux d'occupation, la section économique, le secteur économique, le statut d'activité et la nationalité, de 1991 à 2003
 T2119F Volume annuel effectif et durée annuelle effective du travail (Femmes) selon le taux d'occupation, la section économique, le secteur économique, le statut d'activité et la nationalité, de 1991 à 2003
 T2120F Composantes du volume annuel effectif et de la durée annuelle effective du travail selon la nationalité, de 1991 à 2003

T22 Chômage

- P28F Chômeurs et taux de chômage selon la nationalité et le sexe, de 1999 à 2004
 P29F Chômeurs selon l'âge, le canton de résidence, le sexe et la nationalité, en 2004
 T2201F Chômeurs et taux de chômage selon la nationalité et le sexe, de 1991 à 2004
 T2202F Chômeurs selon la section économique, la nationalité et le sexe, en 2004
 T2203F Chômeurs selon la profession, la nationalité et le sexe, en 2004

T23 Comptes globaux du marché du travail

- P30F Bilan de la population active (personnes actives occupées selon le concept intérieur et personnes sans emploi) selon le sexe et la nationalité, en 2003
 T2301F Bilan de la population active (personnes actives occupées selon le concept intérieur et personnes sans emploi) selon le sexe et la nationalité, de 1991 à 2003

T24 Salaires et revenus des ménages

- P31F Revenu professionnel brut (médiane) par mois (standardisé) en francs selon la situation dans la profession, la formation achevée la plus élevée, la profession exercée, la durée de l'activité dans l'entreprise, la nationalité et le sexe, au 2e trimestre 2004
 T2401F Salaire mensuel brut (intervalle interquartile), selon le niveau des qualifications requises pour le poste de travail, le sexe, la nationalité et l'autorisation de résidence, secteurs privé et public (Confédération) ensemble, en 2002
 T2402F Revenu professionnel brut (médiane) par mois (standardisé) selon la situation dans la profession, la formation achevée la plus élevée, la profession exercée, la durée de l'activité dans l'entreprise, la nationalité et le sexe, en 2004

T25 Education

- P32F Elèves selon le degré scolaire, le type d'enseignement et la nationalité, en 2003/2004
 T2501F Elèves (de première année) de la formation professionnelle selon le groupe de professions, la durée de formation et la nationalité, en 2003/2004
 T2502F Population résidante permanente (25 à 64 ans) selon le degré de formation et la nationalité, en 2004

T3 Pauvreté, logement et santé

- P33F Nombre de décès et taux de mortalité selon les principales causes de décès, la nationalité et le sexe, en 2002
- T3101F Indicateurs de la santé selon la nationalité et le sexe, en 1997 et en 2002
- T3102F Nombre de décès et taux de mortalité selon les principales causes de décès, la nationalité et le sexe, en 1999, 2000 et 2002

T4 Comparaison internationale

- P34F Population étrangère dans les pays de l'UE et de l'AELE, vers 2002/2003
- P35F Migrations internationales de la population étrangère dans les pays de l'UE et de l'AELE, en 2003
- P36F Demandes d'asile dans les pays de l'UE et de l'AELE, de 1999 à 2003
- T4101F Population étrangère dans les pays de l'UE et de l'AELE, de 1985 à 2003
- T4102F Migrations internationales de la population étrangère dans les pays de l'UE et de l'AELE, de 1990 à 2003
- T4103F Acquisition de la nationalité dans les pays de l'UE et de l'AELE, de 1990 à 2003
- T4104F Demandes d'asile dans les pays de l'UE et de l'AELE, de 1991 à 2003
- T4105F Population active dans les pays de l'UE et de l'AELE, en 2004

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

<i>Moyen de diffusion</i>	<i>N° à composer</i>
Service de renseignements individuels	032 713 60 11 info@ bfs.admin.ch
L'OFS sur Internet	www.statistique.admin.ch
Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents	www.news-stat.admin.ch
Publications: information approfondie (certaines sont disponibles sur disquette/CD-Rom)	032 713 60 60 order@ bfs.admin.ch
Banque de données (accessible en ligne)	032 713 60 86 www.statweb.admin.ch

La liste des publications, mise à jour régulièrement, donne davantage de détails sur les divers moyens de diffusion. Elle se trouve sur Internet à l'adresse www.statistique.admin.ch→Actualités→Publications.

Publications à thèmes généraux

Recensement fédéral de la population 2000. Migrants et marché du travail. Compétences et insertion professionnelle des personnes d'origine étrangère en Suisse, OFS, Neuchâtel 2005, 152 pages, Fr. (excl. TVA) 20.00, Numéro de commande: 001-0055, ISBN: 3-303-01201-6

Démos. Bulletin d'information démographique 4/2004, La population issue de la migration. Résultas du module «mobilité et migration» de l'ESPA 2003, Neuchâtel 2005, 24 pages, Fr. (excl. TVA) 07.00, Numéro de commande: 239-0404, ISBN: 3-303-01196-6

Démos. Bulletin d'information démographique 1/2005, Utilisation des données individuelles de registres administratifs à des fins statistiques, Neuchâtel 2005, 39 pages, Fr. (excl. TVA) 07.00, Numéro de commande: 239-0501, ISBN: 3-303-01200-8

Portrait démographique de la Suisse 2005, Neuchâtel 2005, 80 pages, Fr. (excl. TVA) 30.00, Numéro de commande: 480-0500, ISBN: 3-303-01209-1



La Suisse fait partie des pays européens qui comptent le plus d'étrangers par rapport à leur population totale.

En 2004, la population résidante étrangère compte 1'639'100 personnes. L'accroissement de la part d'étrangers résidants provenant de pays éloignés reste d'actualité. Près d'un cinquième des étrangers permanents sont nés en Suisse et appartiennent à la deuxième, voire à la troisième génération d'étrangers. Les effets de la multiculturalité croissante de la population se reflètent aussi dans l'évolution des mariages et des naissances. Le nombre des naissances vivantes, dont un des parents au moins est étranger, correspond environ à deux cinquièmes de toutes les naissances.

A mi-2004, on compte 1,053 million d'étrangers actifs occupés en Suisse. Les travailleurs étrangers subissent plus les conséquences de la mauvaise conjoncture que les Suisses.

N° de commande
276-0500

Commandes
Tél.: 032 713 60 60
Fax: 032 713 60 61
E-mail: order@ bfs.admin.ch

Prix
39 francs (TVA excl.)

ISBN 3-303-01207-5